

• Janvier 1755 :

AC Avignon, BB 51, fol. 131v°, délibération du 18 janvier 1755

La palière de Durance nouvellement construite devant la grange de M. de Cairanne a été endommagée par le débordement des eaux de Durance arrivé en dernier lieu.

• Février 1755 :

BM Carpentras, ms 2385, Livre de raison anonyme (région d'Apt)

Après les grands froids de janvier et de février, les pluies arrivèrent le 23 février jusqu'au 2 mars. Près d'Apt, les prairies demeurèrent submergées tout le mois. Le 5 mars, les chemins étaient impraticables "à cause des eaux".

• Octobre 1755 :

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

Le 17 octobre 1755, l'Ouvèze emporte ses digues à Bédarrides et inonde cette localité (d'après AC Bédarrides, CC 353).

BM Avignon, ms 1608

"L'année 1755 fut marquée par une inondation terrible. Le terroir avait éprouvé une sécheresse extrême dans le printemps et l'été de 1755 ; une seule pluie survenue dans les premiers jours de mai avait favorisé la très modique récolte de cette année. Sur la fin de septembre, un vent du sud commence. Enfin, des pluies qui troublèrent les vendanges et qui se multiplièrent un peu trop dans le mois d'octobre. Les nuages, agités tantôt par les vents du sud, tantôt par ceux du nord, métamorphosèrent en neige les vapeurs humides dans la région de l'air et en produisirent une si grande quantité que les montagnes du Dauphiné, de l'Auvergne et du Vivarais en furent couvertes, ce qui rendit les derniers jours du mois d'octobre aussi froids que le gros de l'hiver".

• Novembre 1755 (première partie) :

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

11-30 novembre 1755 : Rupture des digues. Crue du Rhône.

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

18 novembre 1755 : Grande inondation de la Durance à Pertuis. Les eaux séjournèrent sur les terres pendant les mois de novembre et de décembre et empêchèrent leur ensemencement.

BM Avignon, ms 5944

Inondation de la Durance le 18 novembre 1755.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



.....

La crue majeure du siècle le 30 novembre 1755 :

L'inondation du Rhône et de la Durance du 30 novembre 1755 passe pour avoir été la plus terrible du XVIII^e siècle alors que jusque-là, c'était l'inondation de 1674 qui marquait le niveau le plus élevé des eaux. Les eaux, d'après Paul Achard, atteignirent le niveau de 7,23 mètres à l'échelle placée 200 mètres en amont du pont Saint-Bénézet, dépassant ainsi de 85 centimètres celle de 1674.

On ne s'étonnera donc pas de rencontrer sur cette crue et les inondations consécutives une documentation surabondante dans tous les lieux où elles sévirent. On trouvera ci-dessous les textes intégraux, longs de plusieurs pages, des récits et descriptions les plus intéressants qui en furent donnés. Il ne s'agit donc pas, ci-dessous, d'en faire l'analyse ou de tenter un bilan, mais de fournir les matériaux bruts, dont la valeur est intrinsèque et cela tant sur le plan de la description des faits que sur celui des réactions et des interprétations, parfois contradictoires. Certaines pièces furent publiées.

● **Novembre 1755 (deuxième partie) :**

Relation très exacte des malheurs que le débordement du Rhône a causé à la ville d'Arles le 30 novembre et le premier décembre 1755 par le Père Thomas des Martigues, capucin, Arles, Imprimerie de Gaspard Mesnier, 1755, 4 pages.

BM Aix, ms 811, fol. 71-74 ou ms 806 (non paginé)

BM Arles, ms 2184

La pièce imprimée et les manuscrits d'Aix sont deux versions, à peine remaniées sur le plan formel ou syntaxique, du manuscrit 2184 de la bibliothèque d'Arles, dont le texte figure aux folios 88v^o à 90 :

"Les pluies continuelles et abondantes tombées sur la fin du mois de novembre ensuite d'un vent d'est qui avoit soufflé extraordinairement pendant huit à dix jours et la fonte des neiges firent augmenter si fort les eaux du Rhosne, que le jour et fête de Saint-André dernier dud[i]t mois de novembre, elles furent jusques à la dernière marche du quay.

Le lendemain, premier jour du mois de décembre, les eaux du Rhosne augmentèrent de plus en plus, elles furent au-dessus du quay, et dans la nuit du dernier novembre au premier décembre, elles furent tellement élevées qu'elles rompirent un peu au-dessous du village de Barbentane en renversant plusieurs maisons et granges, ainsi qu'au village de Graveson, et les mêmes eaux jointes avec celles qui couloient des ouvertures faites dans le même temps aux chaussées au-dessus et au-dessous de Tarascon, elles coulèrent avec une grande abondance et impétuosité sur trois ou quatre pans de hauteur dans les quartiers du Tresbon et du Plan du Bourg que dans cette même nuit, ces deux quartiers du terroir furent totalement submergés et quantité de mas du Tresbon, Plan du Bourg et Coustières de Crau furent abattus, ainsi que 86 arches ou arcades de l'acqueduc de Crau, et environ 15 de celles du pont et furent renversées de façon que les fondements se trouvèrent au-dessus, et le dessus à la place des fondements ; les cintres tant de l'acqueduc du pont de Crau étant la plus grande partie ébranlés et hors d'état de pouvoir subsister. Le chemin fut entièrement détruit, du moins ce qui restoit depuis la chapelle de la Genouillade jusqu'aux moulins de Crau. Il en tomba encore quelques-unes quelques jours après, tant du pont que de l'acqueduc.

La tour qui étoit placée au milieu du pont de Crau et qui avoit été bâtie en 1417 fut toute entrouverte et on fut dans la nécessité de la démolir.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Ces mêmes eaux firent encore à proportion plus de ravages au quartier de Barbegau, où elles emportèrent le pont de pierre et en dégradèrent totalement tout le terroir bas. Led[i]t pont fut délivré aux enchères par la communauté pour être rebâti moyennant la somme de 3 600 livres.

Tout le bétail tant gros que menu qui étoit dans ces quartiers du terroir fut totalement noyé par l'élévation des eaux qui coulèrent d'une rapidité étonnante, et dans la nuit, les granges et habitants des maisons de la campagne eurent beaucoup de peine à se sauver en gagnant le plus élevé endroit desdits mas, (c'est-à-dire les toicts). Il en périt pourtant quelques-uns qui furent surpris par les eaux et qui crurent être en sûreté sur les arbres.

Les eaux firent tant de ravages qu'elles arrachèrent quantité d'arbres, et emportèrent encore les ponts de bois, paillères, meules de foin, les couverts des petits mas, cabanes, bois, et généralement tous les attrails, effets de ménagerie et autres effets qui se trouvèrent à leur rencontre.

Le même jour 1^{er} décembre, le Rhosne creva au billot dit d'Eimin prez de Trinquetaille entre les vignes sablières et la chaussée, et fit encore une autre ouverture un peu plus bas et presque vis-à-vis de Fourques sans qu'on put y apporter de remèdes, nonobstant la proximité de la ville et dudit Trinquetaille ne manquant pas de travailleurs, tout ce qui étoit nécessaire pour les boucher, mais le temps à la pluie en fut la cause du moins les plus grandes parties.

Ledit jour 1^{er} décembre, auquel on devoit procéder suivant le dernier règlement à l'élection des consuls et officiers municipaux de l'Hôtel de Ville, le conseil ne s'étant assemblé qu'environ sur les dix heures, on procéda à l'élection des conseillers et auditeurs des comptes ayant renvoyé à l'après diné le restant.

Mais à deux heures après-midy, le conseil de ville de nouveau assemblé voyant que les inondations augmentoient toujours et que les eaux étoient à une élévation qu'on n'avoit pas vue de mémoire d'homme, il ne fut plus question des charges de l'Hôtel de Ville, et dans le conseil, on ne fut occupé que de pourvoir aux moyens tant pour donner des secours aux personnes isolées dans la campagne que pour soulager le bas peuple, tant des quartiers de la Cavalerie, les Récollets, Portagnes, que du quartier de La Roquette, rue de Bramefan et autres quartiers bas ou voisins de la rivière, dont les maisons étoient écroulées, ou pleines d'eau et auxquelles on ne pouvoit aller que par batteaux.

Pour cela, on sonna la retraite à six heures du soir, on établit un corps de garde aux deux quartiers de la Cavalerie et de La Roquette commandés chacun par un de Mrs les capitaines de quartier, de deux adjoints et de 25 fusiliers chacun qu'on tire du corps des Arts et Métiers, lesquels conjointement avec Mr le capitaine du Guet et son lieutenant faisoient des rondes et patrouilles dans la nuit, pour empescher qu'on ne volât les effets qui étoient dans les magasins, ou maisons inondées.

On fit aussi passer autant de batteaux que l'on pût dans les quartiers couverts d'eau pour voiturer et donner du soulagement aux personnes dans les maisons de campagne.

La communauté fit distribuer du pain à celles dont les maisons avoient été submergées ou abbatues par les eaux.

Au sortir du conseil, Mrs les consuls se portèrent chez Mrs les grands vicaires[s] (en absence de Mgr l'Archevêque qui se trouvoit à Paris) pour leur représenter que dans l'état fâcheux où cette pauvre ville et son terroir se trouvoit, ils ne pouvoient attendre d'autre secours que de Dieu seul et vouloir bien à cet effet ordonner des prières publiques.

Sur quoy, Mrs les vicaires généraux toujours attentifs aux calamitez et malheurs dont cette pauvre ville se trouvoit affligée, se portèrent à l'Hôtel de Ville et vinrent offrir au nom de leurs corps leurs services et leurs secours à Mrs les consuls.

Ils firent donner la bénédiction du Très St Sacrement dans leur église le même jour 1^{er} décembre, environ sur les cinq heures du soir ; la grosse cloche sonna à volée une bonne partie de l'entrée de la nuit et les trois jours suivants.

La cloche de St Pierre de Trinquetaille, celle des P.P. Capucins et de Fourques sonnèrent aussi à volée la nuit dudit jour 1^{er} décembre.

Mrs les vicaires généraux rendirent une ordonnance portant que le Très St Sacrement seroit exposé dans St Trophime et dans les églises des différentes paroisses de la ville les 2, 3 et 4 dudit mois, qu'on laisseroit en évidence depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, à laquelle heure on donneroit partout la Bénédiction qui seroit précédée du Pseaume Qui habitat in Adjutorio Altissimi et des prières In quacumque Tribulation qui se trouvent dans le rituel.

Il fut fait encore un mandement le 4^e pour faire faire les mêmes prières dans les églises régulières de l'un et de l'autre sexe, excepté celles qu'il y avoit du danger à cause des inondations. Le 5^e, 6^e et 7^e du mois de décembre lequel se trouvoit un jour de dimanche et il fut fait ce jour-là une procession générale avec station et bénédiction du Très St Sacrement au Sacré Coeur de Jésus dans l'église du monastère La Visitation Ste Marie.

Mrs les Conseillers de l'un et l'autre état se sont prêtes sans ménagement à seconder les soins infatigables de Mrs les Consuls et se sont portez partout soit dans la ville, au Pont de Crau et autres endroits où ils jugeoient pouvoir être nécessaires pour le besoin et soulagement du peuple, et pour faire démolir et étayer les maisons ébranlées par les eaux, car il y en avoit bon nombre.

Malgré les ouvertures très considérables que le Rhosne avoit fait dans le Languedoc depuis la ville de Beaucaire jusqu'à celle de Saint-Gilles et en dessous, la nuit du 1^{er} au 2^e décembre, les eaux du Rhosne (qui depuis 6 heures du soir jusques à 8 heures furent plus élevées d'un pan trois quarts que lors des plus grandes inondations et notamment de celles de 1705, 1708, 1711 et 1745. Les bateaux chargés de châtaignes et autres ayant etez sur le quay à l'endroit de la porte de St Martin) rompirent en trois endroits différents en Camargues, sçavoir, vis-à-vis du premier moulin de Trinquetaille qui n'étoit même en partie qu'un surversement, mais il se fit une brèche bien considérable à l'endroit du Pré de la Laine avant que d'être à la Triquette Vielle et d'autres bien plus grandes, d'abord après le Creux de la Cappe et jusqu'au fort de Pasques, outre quantité d'ouvertures qui se firent en dessous ; le restant des chaussées qui avoient pu résister aux impétuosités des eaux de la rivière étant entièrement dégradé par le surversement des eaux.

Au moyen de toutes ces ouvertures, la Camargue qu'on esperoit voir garantir du naufrage fut totalement remplie et couverte d'eau, mais non pas à une si grande élévation (attendu la vaste etendue) que le Trébon, Plan du Bourg et Coustieres de Crau.

On ne travailla le 2^e décembre au matin qu'à envoyer des batteaux par toute cette Isle pour donner du secours aux personnes qui s'y trouveroient, mais la pénurie de matelots fut cause qu'on ne fit pas autant de diligence qu'on l'auroit souhaité.

Quantité de maisons tant du quartier de la Roquette que de la Cavalerie et Portagnes qui avoient été inondées ayant été ébranlées par les eaux et en danger de s'écrouler, le conseil de ville assemblé le 3^e après-midy délibéra de nommer des commissaires pour chaque quartier, qui se distribuèrent entre eux les Isles, lesquels avec les maçons et les menuisiers qui furent assemblés à son de trompe furent chargez d'étayer les maisons qui menaçoient de tomber pour en éviter l'abbattement, ce qui fut exécuté le jour même ; le lendemain et les jours suivants, il en tomba pourtant quelques-unes.

La grande quantité de bêtes à laine et autre gros bétail noyez, tant dans le Tresbon, Plan du Bourg, et autres lieux voisins et supérieurs ayant été jettez par les eaux le long des Coustieres, Plan du Bourg et autres lieux, les paisans et bas peuple de la campagne et lieux

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



voisins alloient les écorcher et les propriétaires qui avoient eu le malheur de perdre lesdits bestiaux avoient encore celui de perdre les peaux.

Proclamation pour les peaux des bêtes noyées :

Mrs les Consuls firent publier le 3^e jour de mercredi la deffense à tous les pelletiers et autres personnes d'acheter des peaux des bettes à laine et autres de qui que ce fut à moins que la vérification de la marque n'eut été faite par Mrs les Consuls, et c'est sous peine d'être poursuivis criminellement par la communauté jusqu'à ce que peine afflictive et corporelle s'en ensuive.

Les eaux du Rhosne n'ont pas diminué de beaucoup bien que le temps fut à la bise du 2^e au 3^e jour et que le 5^e, 6^e et 7^e, le vent de bize fut extrêmement vif et même très froid, puisqu'il gela très fort et que le pays inondé fut couvert de glace.

Le 6^e décembre jour de samedi, il n'y a pas eu une seule personne au marché du bétail à l'esplanade, ni au marché qui se tient tous les samedis à la Place devant l'Hôtel de Ville, celui du bétail ne pouvant avoir lieu à cause des grandes inondations, et celui de la Ville à cause du grand froid et du vent impétueux qui ne s'étoit jamais vu de mémoire d'homme.

Le 15^e décembre, le vent d'Est ayant soufflé de nouveau et occasionné la pluye dans tous les environs de cette ville et dans les montagnes, les eaux du Rhône augmentèrent les 16^e et 18^e jusqu'à deux pans au-dessous du gros bouton et versèrent par leur élévation dans les différentes brèches des chaussées le long de la Camargues qu'on n'avoit pas pu encore boucher.

Le 21^e les eaux ont augmenté jusques à demy pan au-dessous du gros bouton.

Ledit jour 21^e jour de dimanche après les Vêpres de St Trophime, Mrs les Consuls se portèrent dans la Sacristie de ladite Eglise pour prier Mrs les Grands Vicaires d'ordonner des nouvelles prières pour l'écoulement des eaux qui inonderent de nouveau tout le terroir, lesquels rendirent une ordonnance portant que tous les jours, et suivant leur rang, les paroisses de la Ville feroient des processions ou l'on chanteroit le MISERE MEI avec station au Sacré Coeur de Jésus dans l'Eglise des Dames de la Visitation, où l'on donneroit la bénédiction et ensuite dans l'église de la Paroisse avec les prières précédemment ordonnées.

Le 22^e décembre, les eaux du Rhosne ont été deux pans au-dessous dudit gros bouton.

La Camargues a été autant inondée comme elle l'avoit été au commencement du mois de décembre.

Le Tresbon, Plan du Bourg et Pont de Crau furent toujours pleins d'eau.

Le 31 décembre 1755 et le premier janvier 1766, les eaux du Rhosne ont été deux pans au-dessous du gros bouton, nonobstant le vent de bize et ont versé par leur élévation dans les ouvertures des chaussées de Monlong et emporté même des nouveaux ouvrages qu'on avoit commencé de faire à quelques-unes des desdites brèches pour les garantir des eaux.

Elévation des eaux dans la ville et dans le terroir :

Les eaux vinrent jusqu'au devant la chapelle de la Genouilladou, la traverse derrière la maison de la Charité et fut toute remplie et c'est dans cet endroit qu'on s'embarquoit ; et ensuite au pont derrière le Couvent des R.R. P.P. Minimes pour aller en Crau.

Dans la ville, les eaux soit de la rivière ou du Tresbon remplissoient toute la Grande Rue de Portagnes, les Bannes et autres inférieures, et furent jusques à quatre maisons plus hautes et au-dessus de la maison de Mr Brunet, bourgeois, qui fait le coin à la place du St Esprit en montant à la rue des Dames de St Paul, ou du Refuge.

Au quartier de la Roquette, celui de la Montille du Barry, les Planet dit des Parneguettes et toute la rue de Bramefan furent inondez ; dans la Grande Rue qui tend de la

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Grande Poissonnerie au Planet de Boussicaud, les eaux furent jusqu'au près de la petite rue au-devant la maison de Mr de St Léger et par laquelle on va à l'Eglise des R.R. P.P. Augustins.

Hauteur et bassesse des eaux de la riviere :

Le 1^{er} décembre 1755, le Rhosne fut depuis 6 heures du soir jusques à neuf heures à un pan et demy ou 2 pans au dessus du quay où l'on marche vis-à-vis la Porte de St Martin.

Le 2^e décembre, les eaux furent à demy pan au-dessous du quay.

Le 3^e décembre, on commença à voir le 3^e degré, c'est-à-dire 2 à 3 doigts au-dessous du petit bouton.

Le 4^e, le Rhosne a diminué d'un pan et a été au gros bouton.

Le 5^e, le Rhône a été à demy pan au-dessous du gros bouton.

Le 6^e, à deux pans au-dessous dudit gros bouton.

Le 7^e, nonobstant le vent de bize très violent, le Rhosne a augmenté de trois travers de doigt, et si ce vent n'eut pas régné, les eaux du Rhosne seroient venues indubitablement sur le quay.

Le 8^e, le Rhosne a été à deux pans et demy au-dessous du gros bouton.

Le 9^e, le vent de bize continuant toujours les eaux ont été à trois pans au-dessous du gros bouton.

Le 10^e, les eaux ont été à trois pans et demy au-dessous du gros bouton.

Le 11^e, à quatre Pans au-dessous du gros bouton.

Le 16 et 18^e, à deux pans au-dessous du gros bouton.

Le 21^e, elles ont augmenté jusques à demy pan au dessous du gros bouton.

Le 22^e, à deux pans au-dessous du gros bouton.

Le 23^e, à trois pans au-dessous.

Le 25^e, à quatre pans au-dessous.

Le 7^e janvier 1756, à trois pans et demy au-dessous du gros bouton.

Le 17^e, à un pan au-dessous.

Le 18^e et 19^e, à un quart de pan au-dessous dudit gros bouton.

Le 20^e, à deux pans et demy au-dessous.

Le 24^e, à deux pans et demy au-dessous.

Le 26^e, à trois pans et demy au-dessous.

Le 27^e, à quatre pans et demy au-dessous du gros bouton.

Nonobstant que tout le terroir de cette ville et ceux des lieux voisins fussent couverts d'eau, il a fait un très beau temps et un hyver très doux depuis le 3^e janvier 1756 jusqu'au 9^e mars, ayant fait dans cette semaine un vent impétueux.

Les eaux des marais du pont de Crau s'étant baissées considérablement, il fut fait un pont de bois à la première rupture dudit pont, c'est-à-dire immédiatement après la roubine de la Vuidange et au moyen d'un petit chemin qu'on pratiqua au bas dudit pont, et un peu d'un coté et un peu de l'autre sur des queirons, et jusqu'à la Tour, les gens à pied commencèrent à y passer le 6^e janvier 1756. Et le 9^e du même mois, les eaux diminuant toujours, et les batteaux n'ayant plus en cet endroit assez d'eau pour naviguer, les bettes chargées commencèrent à y passer, et quelques jours après les chaises roulantes et les charrettes, mais peu chargées, y passèrent.

Depuis ladite tour du pont de Crau jusques aux moulins, le chemin dudit pont n'avoit été que considérablement dégradé du coté de l'aqueduc, mais ledit aqueduc et les arches qui le soutenoient avoit été abattues par les eaux d'un coté de lad[it]e tour que de l'autre.

Le 16^e janvier 1756, les eaux du Rhosne augmentèrent encore à cause d'un vent de Sud Ouest, ou vent Lar qui régna pendant quelques jours ; le 17^e, elles furent à un pan au-dessous du

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



gros bouton, et les 18^e et 19^e à un quart de pan seulement ; elles emportèrent beaucoup de nouveaux ouvrages qu'on avoit fait aux chaussées de Monlong et versèrent de nouveau par les différentes brèches très considérables au-dessous de La Cape, au Mas de La Rougnouse, et en dessous, au moyen de quoy la Camargues se trouva encore remplie d'eau.

La Tour qui étoit au milieu du Pont de Crau et qui avoit été bâtie en 1417 comme il a été dit cy-devant moyennant 300 florins d'or fut démolie au commencement du mois de février 1756 et les matériaux avec d'autres pierres qu'on fit voiturer servirent pour faire un chemin dans les marais et au levant dudit pont, qui a servi de passage en attendant que ledit pont fut réparé.

On a commencé à travailler à refaire les arches qui soutiennent l'aqueduc en nombre de [sic] ainsi audit aqueduc au milieu de mars 1756.

La réfection des arches qui soutiennent le pont de Crau en nombre de 48 ainsi que la partie dudit pont, le tout emporté d'un trait ou dégradé par les inondations cy-devant a été délivré aux enchères publiques moyennant la somme de ... [sic : 98 000 livres selon le manuscrit 806 Méjanès].

Procureurs du païs à Arles :

Mr de La Garde Procureur du païs accompagné du Sr Vallon, ingénieur de la province, arriva en cette ville le 9^e décembre 1755 venant de Tarascon par batteau, où il avoit été à l'occasion des inondations. Les eaux ou pour mieux dire les glaces, car il avoit gelé très fort les jours précédents étoient à niveau du chemin dudit pont.

Mrs les Consuls firent la visite au procureur du païs et les présents suivant l'usage ; il partit le 11^e dudit mois de cette ville.

Mr de La Tour Intendant à Arles :

Mr l'Intendant de Provence venant de la ville d'Aix arriva en cette ville à cheval le 10^e janvier à deux heures après-midy et prit son logement chez Mr de Viguier.

Le lendemain, jour de dimanche, il entendit la messe dans l'Eglise des R.R. P.P. Jésuites environ sur les dix heures.

Au sortir de la messe, il fut à pied au pont de Crau accompagné de Mrs les Consuls et de beaucoup d'autres Messieurs, pour voir les grands dommages que les inondations avoient causées audit pont et à l'aqueduc détaillés dans l'année précédente, et pour aviser aux moyens les plus courts pour la réparation dudit pont.

Il partit de cette ville le 15^e à dix heures du matin aussi à cheval pour aller à Tarascon en passant par la chaussée".

BM Arles, ms 721 (Véran) ou Annales, t. 5 p. 829 ou ms 491, p. 373-374.

Cette version est quasi identique à celle fournie par les annales des Capucins d'Arles, dont le texte, un peu plus détaillé cependant, a été transcrit également (relation suivante).

"Dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 1755, les eaux du Rhône mêlées avec celles de la Durance furent en si grande quantité qu'elles sortirent de leur lit, emportèrent plusieurs chaussées, jetèrent à bas cinq arches de l'aqueduc du canal de Craponne, et inondèrent tout le Trebon et Plan du Bourg. Ce ne fut là que le prélude fatal d'un malheur plus grand.

A six heures du soir le 1^{er} décembre, la regonfle des eaux arrêtées par le pont de Crau et aqueduc Craponne se réunit aux eaux du fleuve supérieur à la ville d'Arles, et avec une telle impétuosité et une telle abondance que ce fleuve ne reconnut plus de bornes. Dès lors, les chaussées au-dessus de Trinquetaille furent emportées et l'isle de la Camargue devint une vaste mer.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Ce débordement fut si terrible, que le Rhône s'étant formé un lit de quelques quartiers d'Arles, et de toute sa campagne, renversa plus de la moitié des arches de l'aqueduc de Craponne qui avoient résisté le matin, détruisit de fond en comble le pont de Crau, abattit entièrement quelques maisons de campagne, emporta cruellement tout ce qui s'opposoit à son passage, hommes, bestiaux, arbres, retraites d'ozier, digues, écluses, tout subit le sort d'une entière submersion. Plusieurs quartiers de la ville et de Trinquetaille furent inondés ; les maisons des Pères Minimes, Carmes déchaussés, Récollets et Augustins réformés, les hôpitaux de St Lazare, de la Charité, des Repenties, de St Genet, et quantité d'autres maisons furent remplies d'eau. Les unes en avoient deux, trois, quatre, cinq pieds et les autres jusques à dix pieds, et même davantage : en telle sorte que pour arracher les uns de leurs maisons, où ils craignoient de périr, il fallut les aller prendre avec des bateaux, et pour secourir les autres contre la pénurie d'aliment dans laquelle les avoit réduit cette touchante catastrophe, on fut obligé de leur porter toujours dans des bateaux de quoi les empêcher de mourir de faim.

Mais ce qui est digne de la plus grande pitié, c'étoit la triste situation et le cruel embarras dans lesquels étoient les pauvres gens de la campagne. Les uns pleuroient à chaudes larmes sur le haut des mas parmi les bêlemens des brebis qu'ils y avoient pu faire monter, les autres perc[h]és sur des arbres, se lamentoient et élevoient leurs voix plaintives vers le Ciel, en attendant que des matelots charitables vinsent leur donner la vie, qu'ils étoient sur le point de terminer au milieu des eaux.

Ce qui affligeoit encore plus les habitans de Trinquetaille, c'étoit qu'au village de Fourques, on sonnoit le tocsin, et que ses citoyens pousoient des cris étonnants pour qu'on vint les retirer du milieu des eaux qui les alloient submerger.

Ce fut vers les neuf heures et demi du soir lorsque l'aqueduc Craponne eut été presque complètement renversé que les eaux du Rhône commencèrent un peu à diminuer.

Cet affreux débordement fit périr plusieurs bergers et gardes de la campagne, 9 840 bêtes à laine, 226 grosses bêtes, 315 bœufs ou vaches, détruisit les chaussées du territoire d'Arles pour une somme de 413 360 livres, et des ponts pour 97 779 livres. Et toutes ces pertes réunies donnèrent un ensemble de près d'un million de livres.

Louis XV, instruit des pertes que la ville d'Arles avoit essuyées, déchargea cette ville de la capitation pendant huit ans, ce qui donna une remise totale de 201 360 livres.

D'après les mesures exactes placées sur le mur du quay, et du côté de Trinquetaille, il est établi que l'élévation des eaux fut à 1 pied 19 pouces au-dessus de la surface du quay [Le manuscrit 491, de Pierre Véran, note 1 pied 10 pouces], c'est-à-dire que les eaux furent plus élevées de 5 pouces que celles de 1745 [surchargé sur "1706"].

On doit observer que le débordement du Rhône et de plusieurs autres fleuves et rivières de l'Europe fut précédé en 1754 d'un tremblement de terre qui renversa les trois quarts de la ville du grand Caire dans l'Afrique Septentrionale en Egypte.

En cette année 1755, un autre tremblement de terre renversa une grande partie de la ville de Fès en Afrique, Porto au Portugal souffrit aussi beaucoup du tremblement de terre qui renversa Lisbonne. Le Mont Etna s'embrasa ainsi que le Mont Vésuve. En l'année 1756, un tremblement de terre détruisit une grande partie de la ville de Padoue, en Italie".

Autre version dans le ms 491 :

"Dès le 1^{er} novembre, le Mont Vésuve s'embrasa. Son explosion occasionna un tremblement de terre qui détruisit une grande partie de la ville de Lisbonne et se fit sentir dans toute l'Europe.

Nota : je trouve sur le mur du côté de l'Ouest de la Maison Saint-Genet sur la Lice, la marque de l'élévation des eaux de 1755 à l'angle du Sud Ouest, et celle de 1801 à celui de Nord Ouest".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ADBDR, 10 H 1, fol. 230-233 : Archives des Capucins de Trinquette, à Arles

Inondation de 1755 racontée par les Capucins d'Arles :

"Ce fut le 30 novembre qu'on commença à craindre. On voyoit encore le Rhône à vue d'œil, tout contribuoit à cette augmentation. Un vent d'est qui souffloit depuis 10 à 12 jours, et qui faisoit fondre les neiges, une petite pluie qui régnoit depuis plusieurs jours, la mer elle-même qui, enflée, refusoit de recevoir dans son vaste sein les eaux de ce fleuve : tout cela augmenta si fort les eaux du Rhône que du 30 novembre au 1^{er} décembre, elles sortirent de leur lit, emportèrent plusieurs chaussées, firent brèches aux endroits les mieux construits, jettèrent à bas cinq arceaux de l'aqueduc du canal de Crapone et inondèrent toute la plaine de l'abbaye de Montmajour et tout le Plan du Bourg. A un commencement si funeste, on ne pouvoit que frémir et les maux qui devoient en résulter firent apercevoir une désolation générale. Ce ne fut pourtant que le prélude fatal d'un malheur plus grand.

A 6 heures du soir du 1^{er} décembre, le Rhône augmenté par les eaux de la Durance vint avec tant d'impétuosité et avec une telle abondance d'eau qu'il ne reconnut plus de bornes. La campagne de la Camargue, unique ressource des biens qui avoient échappé au débordement et la seule espérance d'un peuple affligé et à demi ruiné fut, dans l'instant, inondée de toute part. Ce débordement fut si étrange qu'on ne voyoit qu'eau de toute part et à perte de vue, il fut si rapide qu'il emporta cruellement tout ce qui s'opposoit à son passage, hommes, bestiaux, arbres, digues, écluses mais surtout le pont de Crau et presque tous les arceaux de l'aqueduc dont il a été déjà fait mention. Plusieurs quartiers de la ville furent inondés mais de manière à ne pouvoir y aller que par batteaux : la Cavalerie surtout et la Rouquette furent les plus endommagés.

Les Recolets eurent de l'eau dans leur église jusques sur la Sainte Table, ce qui l'a beaucoup endommagée, et dans le couvent, jusqu'au milieu des escaliers. Les Carmes déchaussés en ont eu jusques sur les autels, et dans le couvent jusqu'au 1^{er} étage. On fut obligé, aux uns et aux autres, de leur porter du pain par batteaux. Les Augustins réformés et les Minimes en ont eu, mais un peu moins. Saint-Lazare, la Charité et le refuge ont subi le même sort et avoient de l'eau presque jusqu'au 1^{er} étage. Bien de maisons dans la ville étoient dans le même cas, mais quelques-uns avoient une si grande quantité d'eau que pour en retirer ceux qui y étoient enfermés, on fut obligé de les aller prendre avec des batteaux et les faire passer par la fenêtre. On ne voyoit que batteaux dans la ville et dans les maisons pour porter du secours à ceux qui n'en vouloient pas sortir.

Mais ce qui étoit digne de la plus grande peine, et ce qui a dû faire gémir et attendrir les cœurs les plus insensibles, ça a été la triste situation et le cruel embarras dans lequel étoient les pauvres gens de la campagne : les uns pleuroient à chaudes larmes sur le haut des mas parmi les bêlements des brebis qu'ils y avoient pu faire monter. Il crioient à toute force qu'on vint les retirer des frimats de l'air et du naufrage qui les menaçoit, les autres perchés sur des arbres se lamentoient et élevoient leur voix plaintive vers le Ciel, en attendant que des matelots charitables vinsent leur conserver la vie qu'ils étoient sur le point de terminer au milieu des eaux.

La vigilance des magistrats très occupés et infatigables qu'ils étoient dans une si funeste crise, la charité ingénieuse des propriétaires des campagnes, la religion de tous les habitans : tout, en un mot, prévoyant la fin déplorable de ces pauvres infortunés, s'empressèrent à l'envi de les aller faire chercher avec des batteaux. Ici, on doit concevoir aisément quel spectacle touchant représentoit l'arrivée de ces hommes, femmes, enfants, brebis, de cet assemblage aussi malheureux que pitoyable : on ne scuaroit en ébaucher les traits et en décrire toutes les circonstances qu'avec une plume trempée dans de larmes de sang.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Plusieurs caves de la ville, de celles-même, chose surprenante, dont les maisons étoient éloignées de l'inondation, furent néanmoins remplies d'eau par la filtration, et ne furent écoulées que près de 2 mois après. Quelques-unes même se sont écroulées et ont entraîné dans leur ruine une partie des maisons dont elles étoient l'appui. Messieurs les consuls qui, dans le tems de calamité, ont oublié leur repos le plus nécessaire pour travailler au soulagement d'un peuple affligé, furent prier Mrs les Vicaires généraux, toujours attentifs au besoin spirituel de leur ouailles, d'ordonner des prières publiques, afin de fléchir la colère du Seigneur et désarmer son bras tout puissant qui foudroyoit sur Arles les traits les plus sensibles : en conséquence de cette prière si sage et si religieuse, on fit d'abord exposer le Très Saint Sacrement à 7 heures du soir dans la métropole, et on en donna la bénédiction. Le lendemain 2 de décembre, il fut ordonné à tous les prêtres tant séculiers que réguliers, de dire à la messe pendant 3 jours la collecte *pro quacumque necessitate* et aux curés de toutes les paroisses (St-Trophime compris) d'exposer pendant le même terme le Très Saint Sacrement depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, à commencer le 2 décembre. Et la même ordonnance a été faite aux communautés religieuses qui n'avoient point eu de l'eau dans leur église, pour les trois jours suivants. Comme les eaux ne s'écouloient que fort lentement, que par surcroît, il fit un froid si cuisant le 3 et le 4 que toutes les eaux de la campagne furent glacées, que par là on ne pouvoit plus aller secourir les pauvres habitants par batteaux. On ordonna une procession générale le 7 qui étoit un dimanche. On fit une station à la Visitation au Sacré Cœur de Jésus. Le 8, jour de Notre-Dame, le tems fut encore bien mauvais, mais il s'adoucit le soir et s'accomoda entièrement le lendemain. Quoique le lieu de Trinquetaille n'ait pas été si endommagé que certains endroits de la ville, les habitants, cependant, furent si effrayés de la rapidité avec laquelle le Rhône augmentoit le 1^{er} dcembre que, se croyant perdus, ils vinrent en gémissant sonner à la porte de notre couvent à 7 heures du soir pour nous dire qu'ils étoient tous dans l'eau, que leur paroisse étoit dans le même état et que, conséquemment, ils nous prioient avec larmes d'exposer le Très Saint Sacrement et d'en donner la bénédiction, afin qu'il plut au Seigneur de faire cesser l'inondation qui croissoit à vue d'œil, qu'on en avoit fait de même à Saint-Trophime et dans toutes les paroisses à Arles. Nous croyons sur leurs paroles qu'ils en avoient l'ordre du supérieur ecclésiastique et le danger pressant ne nous permettant pas d'y pouvoir recourir par nous-mêmes, entendant d'ailleurs les cloches de Saint-Trophime, celles de Fourques qui sonnoit le tocsin, et tous ces citoyens qui pousoient des cris étonnants pour qu'on vint les retirer du milieu des eaux qui les alloient submerger, nous exposâmes le Très Saint Sacrement devant lequel toute la communauté fit des prières et chanta des pseumes pendant 3 heures. L'église fut remplie de monde pour recevoir la bénédiction et la foi de ce peuple fut si grande, les vœux si ardents, les soupirs si saints et les prières si parfaites qu'on eut la consolation de voir demi-heure après le Rhône diminuer. L'eau vint jusqu'à près de 3 cannes de la porte de notre église. A onze heures, nous fermâmes le Très Saint Sacrement après en avoir donné la bénédiction et on le porta à l'église. Le lendemain, les prières ordonnées par Mrs les Vicaires généraux se firent dans toutes les paroisses. On ne rencontroit dans la ville que des personnes éplorées, que des gens infortunés dans la cruelle attente de savoir le nombre de leur différente perte. Rien n'étoit plus touchant ni plus tragique que de voir couler les larmes des uns et d'entendre les douloureux propos des autres.

Cet affreux débordement a noyé quantité de bestiaux de toute espèce, bœufs, mulets, chevaux, et principalement brebis, dont le nombre est infini. Il est des particuliers qui ont perdu jusqu'à 30 bœufs, d'autres jusqu'à 14 de leurs brebis, d'autres qui plus, qui moins. On a vu flotter sur les eaux, dans le terroir de Maussane, toutes sortes de meubles, tonneau de vin, mais surtout 11 corps morts. Combien d'autres pertes encore que nous ignorons cette inondation n'a-t-elle pas causé ? Les jardins potagers, la terre ensemencée, les vignes : tout a souffert. En un mot,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ça a été un terrible malheur pour toutes les maisons, les grands et les petits ont éprouvé ce désastre innatendu, tout ce que le revers de la fortune peuvent enfanter de plus cruel. Il seroit impossible d'exprimer au juste combien est grande la perte de toute chose à la visite de M. l'intendant qui vint pour vérifier les malheurs et en donner avis à la Cour. On a évalué la perte jusqu'à 2 millions. Le terroir du Trébon a reçu une si grande quantité d'eau de la Durance qu'on a vu les eaux s'écouler dans le Rhône par-dessus les chaussées. Pour la fête de Saint Antoine, 17 janvier, la plaine de Montmajour étoit encore inondée de sorte que les PP. de ceste abbaye furent obligés de s'embarquer pour venir assister à la procession. On pouvoit encore aller par bateaux dans la plaine de Bourg à la fin de février. On a vu sur les arbres quantité de serpents morts qui s'étoient réfugiés pour n'estre pas noyé dans les eaux".

AC Arles, HH 3 : Relation très exacte des malheurs que le débordement du Rhône a causé à la ville d'Arles le 30 novembre et le 1^{er} décembre 1755.

"[...] La mer, qui est à sept lieues de distance de cette ville, a été si furieuse, ses mugissemens si extraordinaires et un vent d'est a soufflé pendant dix jours avec tant de force, que l'une et l'autre ont été les avant-coureurs et comme le présage malheureux de ce qui devoit arriver. On a vu cette reine de l'humide élément si mutinée et si enflée que refusant dans son vaste sein les eaux du Rhône, elle les repousoit avec violence pour les forcer (si on peut parler de la sorte) à se répandre sur toutes les campagnes. Le vent d'est, à son tour, fit naître des pluies si abondantes dans les plus lointains et dans nos cantons, que toutes les rivières étant grossies soit par les pluies soit par la fonte des neiges, augmentèrent tellement le Rhône qu'il sembloit nous menacer d'un déluge. En effet, à voir la rapidité orgueilleuse de ce fleuve en courroux, on ne pouvoit en tirer que de tristes conséquences.

Dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, les eaux du Rhône mêlées avec celles de la Durance furent en si grande quantité qu'elles sortirent de leur lit, emportèrent plusieurs chaussées, firent brèches aux endroits les mieux construits, jetèrent à bas cinq arceaux de l'aqueduc du canal de Craponne et inondèrent toute la plaine de l'abbaye de Montmajour et tout le Plan du Bourg. A ce triste appareil, on ne pouvoit que frémir, et les maux qui devoient en faire apercevoir une désolation générale. Ce ne fut là que le début fatal d'un malheur plus grand.

A six heures du soir du 1^{er} décembre, le Rhône vint avec tant d'impétuosité et une telle abondance d'eau, qu'il ne reconut plus de bornes. La campagne de la Camargue, unique ressource de biens qui avoit échappé au débordement, et le seule espérance d'un peuple affligé et à demi ruiné, fut dans l'instant inondée de toute part. Ce débordement fut si étrange que le Rhône, s'étant formé un lit de quelques quartiers d'Arles et de toute sa campagne, renversa plus de la moitié des arceaux de l'aqueduc dont il a été déjà fait mention, détruisit entièrement quelques mas, emporta cruelement tout ce qui s'opposa à son passage, hommes, bestiaux, arbres, retraites d'ozier, digues, écluses. Tout subit le sort d'une entière submersion. Plusieurs quartiers de la ville et Trinquetaille furent inondés et quantité d'autres maisons furent remplies d'eau. Les unes en avoient deux, trois, quatre, cinq pieds et les autres jusqu'à dix pieds, et même davantage. En telle sorte que, pour arracher les uns de leur maison où ils craignoient de faire naufrage, il fallut les aller prendre avec des bateaux, et pour secourir les autres contre la pénurie d'aliment dans laquelle les avoit réduit cette touchante catastrophe, on fut obligé de leur porter toujours dans des bateaux de quoi les empêcher de mourir de faim. Mais ce qui étoit digne de la plus grande pitié, et ce qui a dû faire gémir et attendrir les cœurs les plus insensibles, ça a été la triste situation et le cruel embarras dans lesquels étoient les pauvres gens de la campagne. Les uns pleuroient à chaudes larmes sur le haut des mas parmi les bêlemens de brebis qu'ils y avoient pu faire faire monter. Ils crioient à toute

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



force qu'on vint les retirer des frimats de l'air, et du naufrage qui les menaçoit. Les autres, perchés sur des arbres, se lamentoient et élevoient leur voix plaintive vers le ciel en attendant que des matelots charitables vinssent leur donner la vie qu'ils étoient sur le point de terminer au milieu des eaux.

La vigilance des magistrats très ocupés et infatigables qu'ils étoient dans une si funeste crise, la charité des propriétaires des campagnes, la religion de tous les habitans, tous en un mot, prévoyans la fin déplorable de ces pauvre infortunés, s'empressèrent à l'envi de les aller faire chercher avec des bateaux. Ici, on doit concevoir aisément quel spectacle touchant représentoit l'arrivée de ces hommes, femmes, enfans, brebis, de cet assemblage aussi malheureux que pitoyable. On ne scauroit en ébaucher les traits et en décrire toutes les circonstances qu'avec une plume trempée dans des larmes de sang.

Plusieurs caves de la ville ont été submergées. Il en est même qui se sont écroulées et ont entraîné dans leurs ruines les maisons dont elles étoient l'appui. Quantité d'autres sont à la veille d'éprouver le même malheur par la filtration des eaux qui y pénètrent. Mrs les consuls qui, dans ce tems de calamité, ont oublié leur repos le plus nécessaire pour travailler avec zèle au soulagement d'un peuple affligé, furent prier Mrs les vicaires généraux toujours attentifs aux besoins spirituels de leurs ouailles d'ordonner des prières publiques, afin de fléchir la colère du Seigneur et désarmer son bras tout puissant qui foudroyoit sur Arles les traits les plus sensibles. En conséquence de cette prière si sage et si religieuse, il fut ordonné à tous les prêtres tant séculiers que réguliers de dire à la messe les trois oraisons pro quacumque tribulatione et il fut aussi enjoint aux curés de toutes les paroisses d'exposer pendant trois jours le très Saint-Sacrement depuis neuf heures du matin jusqu'à 4 heures de soir, à commencer le second jour décembre, et la même ordonnance a été faite aux communautés religieuses pour les trois jours suivans. De plus, il a été ordonné qu'on feroit une procession générale le dimanche 7 décembre.

Les Capucins qui sont à Trinquetaille, effrayés par les habitans qui vinrent en gémissant sonner à leur porte le 1^{er} décembre à sept heures du soir pour leur dire qu'ils étoient tous dans l'eau, que leur paroisse étoit dans le même état, et que conséquament, ils les prioient avec larmes d'exposer le très saint-sacrement et d'en donner la bénédiction afin qu'il plut au Seigneur de faire cesser l'inondation qui croissoit à vue d'œil, ces religieux, en voyant sur leur parole qu'ils en avoient l'ordre du supérieur ecclésiastique, et ayant aperçu de leur fenêtre que le village de Fourques sonnoit le tocsin, et que ses citoyens pousoient des cris étonnans pour qu'on vint les retirer du milieu des eaux qui les alloient submerger, exposèrent le très Saint-Sacrement devant lequel toute la communauté chanta des prières pendant trois heures. L'église fut remplie de monde pour recevoir la bénédiction, et la foy de ce peuple fut si grande, les vœux si ardens, les soupirs si saints et les prières si parfaites que quelques habitans à demi-consolés vinrent annoncer que le Rhône avoit un peu diminué depuis neuf heures et demi. A onze heures, les Capucins remirent dans le sacré tabernacle le corps adorable et fermèrent leur église. Le lendemain, les prières ordonnées par Mrs les vicaires généraux se firent dans toutes les paroisses. On ne rencontroit dans la ville que des personnes éplorées, que des gens infortunés dans sa cruelle attente de scavoir le nombre de leur différente perte. Rien n'étoit plus touchant ni plus tragique que de voir couler les larmes des uns et d'entendre les douloureux propos des autres.

Cet affreux débordement a noyé quantité de bestiaux de toute espèce et principalement de brebis dont le nombre est infini, plusieurs bergers et autres personnes de campagne. Il a causé la destruction des jardins potagers, la perte des terresensemencées, ou au moins d'une grande partie. En un mot : c'est un terrible malheur pour toutes les maisons. Les grands et les petits ont éprouvé par ce désastre inattendu tout ce que les revers de la fortune peuvent enfanter de plus cruel. Il seroit impossible d'exprimer au juste combien est grande la perte de

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



toute chose. Arles est maintenant entourée d'une mer où la vue se perd dans le lointain. Dieu veuille que le fléau soit à son dernier période [sic], que cette vaste étendue d'eau disparaisse au plutôt, afin que le pauvre comme le riche puissent courir où le besoin les appelle.

Il est à craindre que les villes voisines qui sont sur les bords du Rhône et de la Durance n'ayent subi les mêmes malheurs. Fasse le ciel que cette crainte soit aussi vaine que la misère est assurée dans Arles".

"Relation de l'inondation arrivée à Arles le 1^{er} décembre 1755", in *Bulletin de la Société des Amis du Vieil Arles*, 1, janvier 1911, p. 53-57.

Cette relation due à François Xavier de Molin, "témoin oculaire", est transcrite directement, sans que ce soit avoué, du recueil d'Emile Fassin [*Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles*, p. 109-110].

"Les eaux du Rhône, extrêmement grossies par les pluies continuelles que nous avons eues pendant plus d'une semaine et retenues par le vent d'Est, qui les empêchoit de s'écouler dans la mer, sortirent de leur lit la nuit du dimanche 30 novembre au lundi 1^{er} décembre. Elles avoient un demi-pan de haut sur la partie du quay, qui est entre la porte de Dominicains et celle de St-Laurent. D'un autre côté, la grande Durance ne pouvant s'écouler par le Rhône dans lequel elle se décharge ordinairement, sortit de son lit, passa au-dessus des chaussées, et vint inonder le Trébon, le Plan du Bourg ; elle étoit si enflée qu'elle se déchargeoit dans le Rhône, passant par dessus les chaussées de ce dernier quartier. Ses eaux étoient poussées avec tant de violence qu'elles surprirent les fermiers dans leur mas où infailliblement, il doit en avoir péri, faute d'un prompt secours que les circonstances rendoient impossible. Nombre de gros bestiaux et de bêtes à laine ont péri dans les eaux et les courants en ont emporté de mortes jusqu'à une portée de fusil du hameau de Mouriès. Quelques maisons de campagne de même qu'une bonne partie des arcades du pont de Crau ont croulé. On prétend même qu'il faudra refaire à neuf les 25 ou 30 qui ont résisté à l'impétuosité du courant.

Ce n'est pas à la campagne seulement que les eaux ont fait leur ravage ; elles ont inondé les deux plus grands et bas quartier de la ville, celui de la Cavalerie et de la Roquette.

A la Cavalerie, il y avoit un pan d'eau au-dessus du niveau du sol de la petite boucherie et poissonnerie du Saint-Esprit. Il y en avoit six à sept pans dans l'église des PP. Récolets et quatre ou cinq dans celle des PP. Augustins Réformés. Les eaux ont fort endommagé l'église des PP. Carmes déchaussés, et ont fait entrouvrir en quelques endroits la voute.

La nuit du lundi au mardi, le corps de la ville fit monter la garde par Messieurs les capitaines de quartier qui avoient à leurs ordres des artisans de la ville pour donner du [blanc] à propos aux pauvres habitants renfermés dans leurs maisons. On alloit en bateau par toutes les rues de ces deux quartiers que j'ai nommés, et celles qui sont le long du quay ; et par le secours de longues échelles que l'on appuioit aux fenêtres, on fesoit descendre ceux qui craignoient d'être ensevelis sous les ruines de leurs maisons ; et cette crainte n'étoit pas toujours sans fondement, car les moins solides croulèrent aussi bien que bon nombre de caves. Dans d'autres, le terrain s'affaissa considérablement.

Les suites de cette terrible inondation par laquelle notre ville s'est vue sur le point d'être submergée, sont aussi effrayantes que l'inondation elle-même, depuis deux jours que les eaux ont commencé de s'écouler. Maintenant qu'il ne reste à la Cavalerie et à la Roquette qu'un tas de limon, on découvre une plus grande quantité de bâtiments et de murs qui sont à la veille de tomber à terre ; et l'on commence de voir en détail la perte immense qu'ont fait nos habitants. L'eau avoit pénétré par dessous terre dans les caves jusques dans le centre de la ville, les particuliers de ces quartiers ont perdu l'huile qu'ils venoient de recueillir pour leur provision, de même que leur vin, quoiqu'on eut étansonné les tonneaux.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Pour mettre la personne des habitants en sûreté et prévenir la chute des voutes et des maisons, il a été sagement ordonné par Messieurs les consuls aux personnes qui ont eu de l'eau dans leurs maisons de les étançonner le plus haut que faire se pourroit ; ce qui a été fidèlement et promptement exécuté. On tint aussi conseil pour prendre des arrangements convenables à la position fâcheuse où l'on se trouvoit. Il fut délibéré d'emprunter de l'argent pour faire les réparations nécessaires et urgentes ; et il fut résolu que chaque particulier feroit le détail du dommage qu'il avoit souffert, pour l'envoyer en coeur, afin de tacher d'obtenir quelque indemnité.

On déposa ces déclarations entre les mains du syndic du corps dont on étoit ; et ceux qui n'étoient d'aucun corps se sont adressés au syndic du corps le plus voisin de sa terre.

Le vendredi 5 du présent mois de décembre, il se leva un vent de bise si froid, que les eaux qui étoient répandues dans la campagne de tous côtés se gelèrent près de deux pouces d'épais. Quelques jours après, malgré plusieurs ouvertures que s'est fait le Rhône dans la Camargue et dans le Plan du Bourg, il vint sur le quay à la hauteur d'un pan ; et quelques jours après, il est venu jusqu'au gros bouton et a derechef inondé la Camargue.

Il est certain que c'est un bonheur pour nous que les chaussées aient été éventrées en plusieurs endroits, car il est sûr que le Rhône aurait entièrement submergé la ville et nous auroit tous noyés. Les gens de la campagne, en très grand nombre, dans un terroir qui a près de 40 lieues de circuit, ont le plus souffert ; mais il faut avouer à la gloire de nos magistrats qu'on n'a rien épargné, rien oublié pour les secourir et les empêcher de se perdre. Heureux, si ces secours avoient pu s'étendre sur les nombreux bestiaux dont il a péri une quantité étonnante. Aujourd'hui 16 décembre que j'écris ceci, quoique le Rhône soit rentré dans son lit notre terroir paroît encore une mer se trouvant toujours sous l'eau.

A Tarascon les eaux ont passé par dessus les grandes chaussées et inondé tout le terroir [...]"

BM Arles, ms 220, pièce 21, Recueil formé par l'abbé Bonnemant.

Document en petite partie illisible ou détruit dans les bas de feuilles de format supérieur au registre factice dans lequel il est inséré.

Etat des dommages causés dans la ville et terroir d'Arles par l'inondation du Rhône du 1^{er} décembre 1755 :

Corps de la Corrège

"Nous, soussignés syndics du corps de la Corrège comis par délibération du conseil de ville pour connoitre, évaluer et dresser état des domages causés par l'inondation du Rhône et dans la partie du terroir d'Arles dépendante de l'Isle de Camargue qui commence au Levant et à la pointe d'icelle et continue d'une part qui est au nord dans la distance de quatre lieues, descendant et suivant le cours dudit fleuve au long de la moindre branche d'icelluy qui la divise et sépare de la province du Languedoc jusques après le Baron et qui continue de l'autre part qui est du midy dans la distance d'une lieue en descendant et suivant le cours de la plus grande branche du même fleuve qui traverse le terroir d'Arles.

Disons que les possesseurs des divers domaines compris dans cette partie circonscrite dite de La Corrège et Camargue Major, consistants tant en terres, en labourages, pâturages, vignes que marais formés en corps, sont solidairement obligés à la construction et entretien des chaussées renfermant les dits domaines, du levant, du midy et du nord, à l'effet d'en garantir les fruits des inondations du Rhône, ainsy qu'il en conste par les transactions du 1^{er} janvier 1543 autorisée par la présence de deux seigneurs conseillers de la cour du Parlement de Provence et de M. le Procureur général, commissaire à ce député et homologué par arrêt de ladite cour du 8 mars 1544, étant aussy soumis à l'entretien de divers canaux d'écoulage et de dérivation jusqu'à la mer, des eaux pluviales et autres dépendants des dits domaines,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



auxquels effects ils payent annuellement une taille proportionnelle suivant l'exigence des cas et des circonstances.

Après avoir procédé à la visite des dites chaussées et canaux pour y reconnaître les dommages soufferts en commun par le dit corps, nous disons que l'élévation des eaux du Rhône ayant été de 3 pieds au-dessus des plus grandes crues de mémoire d'home, a non seulement surmonté les dites chaussées dans toute leur étendue et les a dégradées tant par sa rapidité que par sa chute au revers d'icelles. Mais qu'elle a fait six différentes brèches par nous reconnues et mesurées dans leur longueur de 124 toises en total, que nous évaluons à soixante et dix livres la toise, ayant égard à leurs proportions et qu'elles étoient pavées en pierre sur leur talus en façade du Rhône. Cet article se montant à la some de vingt un mille quatre vingt livres.

21 080 L.

Indépendamment de douze cent toise de dégradations par nous reconnues et évaluées, le fort portant le faible à quarante livres la toise, cet article montant à la somme de quarante huit mille livres.

48 000 L.

A l'égard des canaux communs du dit corps, les ayant trouvés comblés en la plus grande partie soit par la dégradation des terres voisines ou par les sables que l'inondation a entraînés, leurs ponts de communication et écluses en maçonnerie détruits et culbutés, nous évaluons la dépense du rétablissement du total, relativement à ces objets à la some de vingt cinq mille livres.

25 000 L.

Procédant ensuite à la reconnaissance des dommages particuliers des habitans, nous disons qu'après les diverses instructions par nous prises dans le fauxbourg de Trinquetaille, comprise dans la susdite partie du terroir où nous nous sommes portés. En premier lieu, nous évaluons la dégradation des maisons, des murailles des clôtures des vignes y joignantes, la perte des denrées en blés et autres grains, vins et huilles, des marchandises en pelleteries, cuirs tanés et laines au lavoir à la somme de treze mille livres

13 000 L.

Disons ensuite que, sur le témoignage réciproque des propriétaires et des fermiers, des bergers et conducteurs de bestiaux à laine, lequel nous a été confirmé par la déposition de voisins, la perte des bestiaux à laine qui ont été entraînés par les eaux, et noyés par la rupture des chaussées dans la nuit et si subitement qu'aucune puissance humaine n'a pu y prévoir, s'est trouvé en nombre de deux mille que nous évaluons l'un dans l'autre à dix huit mille quarante livres.

18 040 L.

Enfin, les eaux de l'inondation s'étant élevées dans cette partie de la Camargue jusqu'à 10 pieds, ont entraîné ou gâté les meules de foin réservées pour la nourriture des différents bestiaux destinés à la culture, lequel dommage nous évaluons à dix mille deux cens livres.

10 200 L.

[passage de bas de feuille, dégradé et déchiré]

Puissance des pâturages propres à la nourriture d'hiver des divers genres de bestiaux, par les propriétaires et fermiers ont été forcés de transmarcher dans les autres parties du terroir, d'autres supérieures à l'inondation et même dans divers territoires de la province éloignés de plus de vingt-quatre lieues avec beaucoup de peine et de dépense, mais étant impossible en l'état de vaquer à la liquidation de ces deux objets.

Revenant les somes ci-dessus liquidées à la totale de cent trente cinq mille six cens quatre vint livres.

135 680 L.

Et tel est notre rapport fait à Arles le vint quatre décembre mil sept cens cinquante cinq.

Signé : Boulcicaud syndic, Laville syndic

Viguiet Truchet.

Corps de Montlong

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Nous, soussignés syndics du corps des chaussées de Montlong, comis par délibération du conseil de ville pour prendre connoissance, évaluer et dresser état des dommages causés par l'inondation du Rhône dans la partie du terroir d'Arles dite la Camargue, commençant au billot de la Cape et là où finit le terroir de la Corrège et continuant de long en long jusqu'au terroir du sieur de Giraud, ce qui forme un espace d'environ trois lieues de longueur et environ autant de largeur.

Disons que les possessions des divers domaines renfermés dans cette partie circonscrite de Montlong en terres, en labourages, pâturages, vignes et marais, formés en corps sont obligés proportionnellement et solidairement à la construction et entretien des chaussées qui les renferment, ayant eu pour objet de garantir les fruits des inondations du Rhône, ainsi qu'il en conste par la transaction du 1^{er} de l'an 1543, autorisée par la présence de deux seigneurs conseillers de la Cour du Parlement de cette province et de Mr le Procureur Général du Roy, commissaire en ce député et homologué par arrêt de la susdite cour du 8^e mars suivant étant aussi respectivement soumis à l'entretien de divers canaux d'écoulage et de dérivation jusqu'à la mer des eaux pluvialles et autres dépendant des dits domaines.

A l'effet de quoy, les dits domaines sont annuellement et proportionnellement soumis à payer une taxe suivant l'exigence des cas et des circonstances.

Et après avoir procédé à la visite des dites chaussées et canaux pour y reconnoitre les dommages soufferts en commun par le dit, nous disons que l'élévation des eaux du Rhône ayant été de 3 pieds au-dessus de plus grande crue de mémoire d'home, a non seulement surmonté les dites chaussées dans toute leur étendue et les a dégradées tant par sa rapidité que par sa chute au revers d'icelles. Mais qu'elle a fait vint-une [21] différentes brèches, pour avoir reconnu et mesuré dans leur longueur et profondeur de 538 toises en total que nous évaluons à 180 livres la toise, ayant égard à leur base, élévation et autre dimensions et à ce qu'elles étoient pavées en pierre sur leur talus visant au Rhône avec une chaine du côté du terrain. Cet article montant à la some de quatre vint seze mille huit cens quarante livres. 96 840 L.

Indépendamment de 1 500 de réparation des dégradations dans les autres parties des dites chaussées par nous reconnues évaluées le fort portant le foible à cinquante livres la toise, montant à la some de soixante et quinze mille livres, faisant en total pour la réparation des dites chaussées celle de cent septante un mille huit cent quarante livres. 171 840 L.

A l'égard des canaux d'écoulage et dérivation des eaux du corps, les ayant parcourus, nous disons qu'ils ont été en partie comblés tant pour les terres voisines que le Rhône a sillonnées, que par le limon qu'il entraîne, que les ponts en maçonnerie de communication et les écluses sur iceux ont été dégradés et culbutés, et nous estimons que la dépense dudit rétablissement des dits canaux relativement à leurs objets et à l'état où ils étoient avant l'inondation coûtera audit corps la some de vint mille trois cens livres. 20 300 L.

Procédant ensuite à la reconnaissance du damage particulier des habitans, disons que par divers instructions par nous prise sur les dommages causés aux vignes et granges dans la partie dud. corps de Montlong où nous nous serions transportés la dégradation des dites vignes et granges se montent à la some de quinze mille livres. 15 000 L.

[Disons ensuite que sur le témoignage réciproque des propriétaires et des fermiers, des bergers et] conducteurs de bestiaux à nous, confirmés par l'enquete secrète des voisins, la perte des bestiaux à laine et noyés par la rapidité d'une inondation si subite et dans la nuit et à laquelle aucune précaution ni prudence n'a pu mettre obstacle a été par nous vérifié être de dix huit cens brebis et moutons que nous évaluons l'un dans l'autre à huit livres et pour le total se monte à la somme de quatorze mille quatre cent livres et les attraits du parc et du ménage aussi emportés par la rapidité des eaux à celle de deux milles livres. La perte des mules et autre bétail servant au labourage, surpris et noyés dans les granges et à la

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



campagne à quarante, que nous évaluons à cent livres l'un dans l'autre montant au total quatre mille livres, la perte des bœufs et vaches éparses dans les pâturages, toujours sur les mêmes dépositions et instructions que dessus à soixante bettes que nous évaluons à quatre vingt livres l'un dans l'autre et en total à la somme de quatre mille huit cent livres.

4 800 L.

Enfin, les eaux de l'inondation s'étant élevées dans cette partie de la Camargue jusques à 10 pieds, entraîné ou gâté les meules de foin réservés pour la nourriture des différents bestiaux dont nous avons fait l'énumération, mais ayant même pénétré dans les granges et greniers, ont considérablement altéré la qualité de celles qui y étoient renfermées, lequel dommage nous évaluons à la somme de neuf mille cinq cens livres.

9 500 L.

Total pour le corps des chaussées : cent quatre vingt douze mille cent quarante livres.

192 140 L.

Pour les particuliers dudit corps quarante sept mille sept cent livres

47 700 L

Total 239 840 L.

Nous ne scaurions aprétier quant à présent les dommages soufferts au sujet des fruits du terroir, tant pour l'objet des semances que des pâturages propres aux divers genres des bestiaux, attendu que l'inondation s'étant renouvelée le 6^e du mois dernier [décembre] par diverses coupures des dites chaussées, dont cinq brèches donnent encore aujourd'hui 4 pieds d'eau, nous en avons trouvé la surface entièrement couverte par les dites eaux, ce qui nous fait d'une part, présupposer que les terres ensemencées en bled ne seront d'aucune production par le long séjour des eaux qui les réduiront en pourriture, et de l'autre, que la qualité et quantité des pâturages ne seront d'aucune ressource pour la nourriture des bestiaux, les propriétaires d'iceux ayant été forcés par la circonstance de les déplacer pour être conduits d'abord et ensuite dans des territoires voisins et même éloignés avec beaucoup de frais et de dépence, au moyen de quoy nous ne statuons rien sur ces articles quoyque très importants, attendu l'état actuel des choses.

Et tel est notre rapport que nous certiffions véritable à Arles, le dix janvier mille sept cent cinquante six.

Manuel Che [?] syndic Loys syndic

Piquet de Méjanès syndic Perignan syndic

Corps de la chaussée du Grand et du Petit Paty et de la Bouquatière

Nous, soussignés syndics du Grand et du Petit Paty et de la Bousquatière, déclarons que pour satisfaire à la délibération du conseil de la communauté en date du [sic] décembre dernier enjoignant à tous les syndics des corps de faire une estime générale des pertes et dommages occasionnés par l'inondation du Rhône, nous nous sommes portés sur les lieux le vint-neuf du mois dernier, accompagnés du baille terrailon du corps et aurions trouvé :

1° Cent cinquante cannes de chaussées emportées qui couterons pour les refaire environ trente livres la canne, faisant la somme totale de 4 500 L.

2° Il faudra environ quatre-vingt batteaux de pierre pour revestir les différentes coupures et pour réparer plusieurs dégradations, lesquels batteaux couperont septante cinq livres chacun, cy 6 000 L.

[3° et 4° bas de feuille manquant à l'original pour une estimation restituée de 800 livres]

5° Diverses meules de foin et de paille totalement emportées ou pourries par les eaux estimées 300 L.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



6° *Le mas des Fauques entièrement détruit et emporté par les eaux du Rhône avec tous ses matériaux, évalués* 1 000 L.

7° *Les dégradations souffertes aux divers mas en y joignant plusieurs provisions de bouche gâtées par les eaux, estimées cy* 1 000 L.

8° *Quelques cabanes emportées avec plusieurs attraites de ménagerie come charrues, paille, fourches, parcs, &c. estimés* 200 L.

9° *Les herbes des différents jardins potagers étouffées par le limon estimées à* 200 L.

Revenant à la somme totale de quatorze mille livres 14 000 L.

Plus tous les bleds et autres grains semés dans les dites terres qui seront indubitablement noyés attendu qu'ils sont couverts d'eau depuis quarante jours, et que le Rhône étant plein, les différentes ruptures en fournissent toujours mais come cet article ne peut pas s'apréter, l'on doit s'attendre à la perte de la récolte pour cette année. Les herbages étant également couverts par l'eau depuis quarante jours, l'on est dans le cas de la non jouissance pendant plusieurs mois de la perte des dites herbes pour nourrir les bestiaux. Ainsy, l'on a été obligé de déplacer tous les dits bestiaux à très grands fraix pour pouvoir les nourrir ce qui fait un objet très considérable, qu'on ne scauroit également aprétier.

Fait à Arles ce huitième janvier mille sept cent cinquante six.

Beuf

Corps de Fumemorte

Déclaration des dommages causés aux chaussées, vus et aprétiés par les syndics du dit corps soussignés à deux mille cent cinquante livres 2 150 L.

Fait à Arles, le cinq janvier mille sept cens cinquante six.

Pérignan syndic Loinville syndic

Corps des vidanges, chaussées et dessèchements de Tresbon et Coustières de Crau et du Plan du Bourg

Nous, soussignés syndics des corps des vidanges, chaussées et dessèchements du Tresbon, Coustières et Plan du Bourg réunis par délibération du conseil de ville pour dresser raport des dommages causés par l'inondation des eaux du Rhône dans cette partie du terroir d'Arles, confrontés de levant par les terroirs de Fontvieille et des Baux et le terroir de la Crau, du midy par la mer, du couchant par le Rhône et du septantrion par le terroir de Tarascon, contenant en longueur neuf lieues et en largeur deux lieues.

Disons que cette partie, jadis remplie de bas fonds et marais, n'a été rendue fertile qu'après diverses opérations et des dépenses immenses pour la dessécher par des canaux qui en conduisent les eaux jusques à la mer et par la construction des chaussées destinées à la garantir des subversements des eaux du Rhône dans une étendue de 46 080 toises depuis Boulbon jusques à la mer.

Après diverses entreprises imparfaites à cet effet, le sieur Vanens, holandois, s'étant présenté par transaction du 16^e juillet 1642 entre la communauté et particuliers possesseurs, il lui fut accordé en propriété les deux tiers des domaines de cette partie du terroir, en considération et dédomagement des dépenses du dessèchement de la totalité, traité si agréable à S. M. le roy Louis XIII^e du nom, qu'elle voulût bien lui confirmer par ses lettres pattentes du 28^e aoust 1642 et par un arrêt de son Conseil du 14^e avril et dès lors portés en fonds à 1 400 M. livres à la charge d'être entretenus par led. Vanens.

Mais depuis, diverses inondations du Rhône ayant comblé les dits canaux, l'insolvabilité des successeurs [...] pour en suporter les deux tiers de la dépense, à l'occasion desquels leurs biens sont soumis à une taille annuelle et proportionnelle, laquelle se trouvant mesme

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



insuffisante pour des mesmes accidents, ils ont successivement emprunté à la solidaire une somme de 600 M livres en capitaux de pension.

Il a été nécessaire d'exposer ces diverses circonstances pour donner une idée du local des dommages que cette partie du terroir a souffert par l'inondation des eaux du Rhône du 1^{er} décembre 1755 et celles du 16 et 25 de ce mois [sans doute décembre] avec d'autant moins d'apparence de se promettre aucune fructification des semences et de pâturages que la surface dud. terroir est encore sous les eaux et ne sauroit s'en garantir que par le rétablissement des chaussées du Rhône et celui des canaux et écluses comblés et dégradés par l'inondation dont nous évaluons la dépense suivant le toisé qui en a été fait sous nos yeux, scavoir pour les chaussées depuis Boulbon jusques à Arles en différentes brèches quatorze cent toise valant à vint livres la toise la somme totale de vint huit mille livres dont la moitié de la dépense étant à la charge de la communauté de Tarascon, le surplus étant à celle des susdits corps se réduit à quatorze mille livres.

14 000 L.

Pour les dix huit cent toises de diverses dégradations dans les intervalles des dites brèches et dans les mêmes distances montant à deux livres quatre sols la toise, montant à la somme totale de trois mille sept cens huitante livres dont la moitié propre aux dits corps se réduit à dix huit cens nonante livres.

1 890 L.

Pour les parties de chaussées depuis Arles jusqu'à la mer, uniquement à la charge des dits corps et d'aucuns particuliers entretenant eux seuls celle de leur façade au Rhône, brèches et dégradations comprises montant à vint mille livres.

20 000 L.

Nous avons vérifié ensuite que la dilatation et l'élévation des eaux dans cette partie du terroir ont été si considérables après la rupture des chaussées du Rhône qu'elles ont non seulement surmonté tous les divers canaux de vidange servant à l'opération du dessèchement mais qu'ils sont même comblés par la rapidité des dites eaux qui ont renversé leurs digues, leurs écluses et détruit les ponts de communication, dommage si essentiellement indispensable à réparer qu'à défaut de rétablissement des dits ouvrages, les terres et pâturages redeviendraient en même nature de marais qu'il étoient avant 1642.

Et nous évaluons la dépense des ouvrages d'iceux canaux dans leur étendue de 46080 toises à la somme de trente huit milles livres.

38 000 L.

Et celle du rétablissement des ponts et écluses en dépendant à la somme de quarante mille livres.

40 000 L.

Nous avons ensuite justifié par les témoignages des propriétaires et fermiers et par ceux des [voisins témoins non] suspectés que la perte en bestiaux enveloppés et noyés par l'inondation survenue dans la nuit à la quantité de cinq mille sept cens quarante bettes à laine que nous évaluons à huit livres pièce et le total à la somme de quarante cinq mille neuf cent vint livres.

45 920 L.

De cent huitante sept meules [mules] ou autres bettes servant au labourage, nous les avons [évalués l'un dans l'autre à 175 livres chacun, revenant à la somme totale de]

32 725 L.

[de trois cent quinze bœufs ou vaches]

28 350 L.

[toutes les meules de foin entraînés ou pourries, article impossible à évaluer ainsi que les grains, étant encore couverts par les eaux]

[maisons et granges emportées et dégradées évaluées à]

60 000 L.

Ayant vaqué à la reconnaissance des dits dommages en bateau, attendu que le dit terroir étoit encore sous les eaux la majeure partie le vint-trois décembre, tems auquel nous avons finy nos opérations.

Revenant toutes les susdites sommes à celle de deux cent quatre vint mille huit cent quatre vint cinq livres.

280 885 L.

Et tel est notre rapport fait le 3 janvier mille sept cent cinquante six.

Vaucher syndic

Vaquier syndic

Gaillard syndic

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Brunet sindic**Esparvier [?] scindic****Dommages dans la ville***

Nous, soussignés commissaires només par délibération du conseil du vint-un décembre 1755 pour faire la liquidation des dommages et pertes tant en denrées qu'en dégradation des maisons qu'ont soufferts les particuliers habitans les maisons du quartier de la Cavalerie et de la Roquette par l'inondation du Rhône arrivée le premier décembre 1755. Disons avoir vérifié que la dégradation des maisons et la perte en bled et huile, n'ayant peu vérifier la dégradation des caves ny la perte des tonneaux et du vin, les dites caves se trouvant encore pleines d'eau, se monte à la some de quarante trois mille sept cent nonante trois livres douze sols.

Fait à Arles, le huitième janvier mil sept cens cinquante six.

*Perrin fils Saverien Beuf Bouyer Roubian Loinville
Deynaud*

Déclarations des particuliers entretenant leurs chaussées en leur propre

Nous, consuls gouverneur de la ville d'Arles, certiffions et attestons que par les déclarations qui nous ont été remises par plusieurs particuliers qui entretiennent leurs chaussées en leur propre et par eux signées, les dommages qu'ils ont souffert tant en dégradations de leurs granges, de leurs chaussées, roubines et fossés comblés, qu'en denrées de toute espèce perdues et privation de leurs herbages et terres semées, se monte à la some de trente quatre mille six cens quatre vint quatre livres. 34 684 L.

En foy de quoy, nous nous sommes soussignés à Arles le dix-huit janvier mil sept cens cinquante six.

Boussicaud Cgr Martinon Cgr Germain Cgr

Communauté d'Arles

Nous, M[essi]re Nicolas de Quiqueran de Beaujeu, ingénieur, ayant été nommé et comis par Mrs les consuls de cette ville d'Arles à l'effet de procéder à l'estimation des dégradations, tant du pont de Crau et du pont de Barbegaud que des chemins royaux allant à Avignon, Tarascon, Notre-Dame-de-la-Mer, Saint-Gilles et Fourques, occasionnés par l'inondation survenue le dernier novembre de l'année dernière, nous nous serions portés sur les lieux les 12^e, 13^e, 14^e, 20^e et 21^e janvier de la présente année accompagnés dud. Isnard, Me maçon, pour nous assister à ladite estimation. Nous disons que lesdits deux ponts ont été renversés depuis leur comancement jusqu'à leur issue, de même que la plus grande partie de leur fondement. Sur quoy, ayant examiné tout de suite le contenu du toisé de la maçonnerie qui les composent, nous avons trouvé que celle du pont de Crau [bas de feuille déchiré. Pour le total de la reconstruction voir ci-dessous la récapitulation.

Pont de Barbegaud :

360 cannes carrées de maçonnerie de moelons, les fondements, garde-fous compris, à 12 livres la canne. 4 320

L.

Quatre arcades, ses pillers, fondements et reims compris, évalués à 600 livres pièce.

2 400 L.

Quatre-vint-dix cannes courantes à 15 livres la canne.

1 350 L.

Total 8 070 L.

Evaluation des dégradations des chemins :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



<i>Le chemin d'Arles à Avignon a été dégradé à la distance de 7200 cannes évalué à 30 sols la canne.</i>	10 503 L.
<i>D'Arles à Tarascon à la distance de 3 006 cannes à 2 livres 10 sols la canne.</i>	7 515 L.
<i>D'Arles à Notre-Dame-de-la-Mer à la distance de 10 000 cannes à 2 livres la canne.</i>	20 000 L.
<i>D'Arles à Saint-Gilles à la distance de 7 200 cannes à 2 livres la canne.</i>	14 400 L.
<i>D'Arles à Fourques à la distance de 1 800 cannes à 3 livres la canne.</i>	<u>5 400 L.</u>
<i>Total</i>	57 818 L.

RECAPITULATION

<i>Pont de Crau tel qu'il était</i>	31 891 L
<i>Pont de Barbegaud tel qu'il étoit</i>	8 070 L.
<i>Chemin d'Arles à Avignon</i>	10 503 L.
<i>Chemin d'Arles à Tarascon</i>	7 515 L.
<i>Chemin d'Arles à Notre-Dame-de-la-Mer</i>	20 000 L.
<i>Chemin d'Arles à Saint-Gilles</i>	14 400 L.
<i>Chemin d'Arles à Fourques</i>	<u>5 400 L.</u>
<i>Total</i>	97 779 L.

*Tel est notre rapport fait à Arles, le vingt-quatre janvier mille sept cent cinquante six.
Beaujeu*

RECAPITULATION GENERALE (montant donné en livres)

	Chaussées emportées et dégradées	Bestiaux	Dégradation des maisons et denrées	Ponts et chemins	TOTAL
La Corrège	94 080	18 400	23 200		135 680
Montlong	172 140	26 200	24 500		241 840
Corps du grand et du petit Paty et de la Bousquatière	11 300	2 700			14 000
Fumemorte	2 150				2 150
Corps des Vuidanges (Trébon, Pl. du Bourg et C. de Crau)	113 890	106 995	60 000		280 885
Domages dans la ville			43 793 et 12 s.		43 793 et 12 s.
Particuliers			30 684		
Communauté d'Arles				177 779	177 779
TOTAL	413 560	153 245	166 177 et 12 s.	177 779	896 127 et 12 s.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ADBR, C 4690 : Lettre signée Thiers, 4 décembre 1755 (reçue le 10 décembre), de Tarascon.

"J'ay l'honneur de vous informer de ce qui est arrivé à cette ville. Le Rhône a grossi si extraordinairement le trente novembre que le tocsin sonna à quatre heures après-midi. Une grande partie des chaussées fut emportée et les eaux ont versé au-dessus du quai à (?), elles ont coulé rapidement par les portes et tout à coup la ville a été presque inondée ; dans l'endroit le plus bas, leur hauteur [les eaux] a été de huit pied[s] [2,59 mètres environ]. J'en ay cinq dans ma maison. La terreur étoit répandue dans le quartier. On craignoit de périr. En observant les eaux je m'aperceuv environ une heure après minuit que le vent d'ouest fit cesser la pluye, que l'augmentation deviendroit lente, elles augmentèrent pourtant jusques à six heures du matin. Elles se sont entretenues dans leur élévation jusques au deux que la diminution fut sensible. Je n'ay pu sortir que ce jour'd'huy et la campagne est encore inondée. Permettez-moy, Monsieur, de vous observer que les habitans ont fait de très grandes pertes par le dépérissement de leurs effets. Il y en a qui ont perdu des bestiaux, il y a beaucoup de vin et de l'huile répandu. Les bleds qui se sont trouvés dans les greniers bas ont été mouillés, ce qui les a fait germer sans pouvoir y remédier qu'après que la communication a été libre, la moitié du sel a été fondue. Le pont à bateau entre Beaucaire et Tarascon a été emporté et la secousse des attaches menaça de renverser le parapet du quai. La nuit du 30 au premier fut des plus tristes et des plus touchantes. On entendoit crier au secours de toute part et personne ni en donnoit [sic : n'en donnait (du secours)]. A cet événement succéda la manque de vivres. Ceux qui avoient du pain le mangeoient pour s'entretenir, les habitans de la campagne n'ont pas moins souffert par la perte d'une partie de leurs bestiaux. Il y en a qui ont été obligés de percer le toit pour s'y placer tant il y avoit à craindre. La dépense que la communauté sera obligé de faire pour réparer les chaussées, les dégradations des murailles et mettre la ville à couvert sera d'un très grand objet. Dieu veuille que le long séjour des eaux et le limon qu'elles ont déposé n'étouffent pas les semés qui sont très petits. J'ay cru, Monsieur, que mon devoir exigeoit de vous informer de cet événement. Je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur".

ADBR, C 4690 : Lettre des consuls de Tarascon, Bertet et Ravel, 8 décembre 1755.

"[...] l'inondation prodigieuse survenue à onze heures du soir subitement le 30 du mois passé nous a causé tant de dommages [...]. Nous nous sommes trouvés Monseigneur attaqués d'une part par les eaux qui menaçoient de détruire une partie de la ville ayant fait trois brèche[s] à nos murs, et par la famine nous étant trouvés avec un seul four à l'abri de l'eau avec lequel nous avons secouru quatorze ou quinze mille personnes en façon que personne n'a péri et aucune maison n'a été endommagée dans la ville [...]. [Cependant] : [...] nos murailles à réparer, nos grandes chaussées de quatre lieues de long presque détruites et rasées qu'il faut relever incessamment sont un objet de soixante mille livres. Une irruption que le Rhône commence dans notre terroir et qu'il seroit en état de percer en fait un nouveau d'une [...]. Nos terres semées emportées dans la plus grande partie de notre terroir dans lequel il ne faut point attendre de récolte".

ADBR, C 4690 : Lettre du subdélégué Coye de Tarascon, 14 décembre 1755.

"J'écris ce billet lors de l'inondation qui arriva à Tarascon le 30^e novembre dernier. Mais M. Thiers en donna avis à Mr Palteau [cf. ci-dessus], il ne put entrer dans un grand détail parce qu'on n'étoit pas encore bien instruit de tous les désordres occasionnés par le débordement du Rhosne, quoyque nous ne sachions pas encore au juste de quoy il est question parce que les chemins ne sont pas bien praticables, j'ay cru devoir avoir l'honneur de vous rendre compte de tout ce que j'ay appris.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



L'inondation qui causa nos malheurs est la plus considérable qu'aucune personne vivante du pays ait vu, le Rhosne étoit asses enflé depuis quelques jours mais le 30^e novembre à trois heures après-midy, dans quelques minutes, la crue fut si considérable que ce fleuve passa sur toutes les chaussées et en conséquence entra dans la ville par les endroits de la partie supérieure et par le quay. Dans la nuit, il y eut cinq pans d'eau [1,62 mètre] dans ma maison qui est située dans un quartier assés élevé, les maisons situées dans les quartiers les plus bas qu'on apelle Notre Dame de Bonne Aventure eurent jusqu'à huit pans d'eau.

La nuit du 30 au premier novembre [sic, pour décembre] fut très triste pour les habitans de Tarascon. On n'entendoit que des gémissemens et des Au Secours, mais chacun étoit occupé de son propre danger. Ce fut à six heures du matin que les eaux commencèrent à garder leur équilibre, leur diminution ne fut sensible que le second [décembre].

A cette fatale journée succéda le manque de pain, parce que les fours étoient plein d'eau, mais on y remédia le lendemain par les fours de l'hôpital général.

Le pont de batteaux qui communique de Tarascon à Beaucaire a été totalement emporté ; la plus grande partie du sel a été fondue dans le grenier [à sel], toutes les églises ont beaucoup souffert ; celle collégiale et paroissiale de Sainte-Marthe a été exemptée, l'eau n'y a pas pénétré ; il y a eu beaucoup de bled gâté dans les greniers bas, on le donnoit pour 6 livres la saumée, il s'est perdu beaucoup d'huyle et beaucoup de vin, il a péri quantité de bestiaux tant à laine que de labour et il y a eu beaucoup de meubles et d'effets déperis.

La chaussée depuis l'extrémité de ce terroir de Boulbon jusqu'à la partie de la ville a été presque entièrement détruite, depuis Tarascon jusqu'à l'Islon, terre de M. de St Cézaire on compte qu'il y a cent cannes, jusqu'à Arles, elles ne subsistent presque plus. Les terres voisines des endroits où le Rhosne a fait brèche ont été entièrement dégradées et les bleds emportés ; plusieurs arbres ont été arrachés, on ne sçait pas encore au juste la quantité de bestiaux qui a péri.

On compte deux ou trois personnes noyées ; dans la campagne, on n'est pas assuré que d'un charretier qui a péri avec ses mules. Le fermier de Frigoulet a perdu presque tout son troupeau et deux mulles. Le pont de Lansac qui est sur le chemin de Tarascon à Arles, ouvrage très solide, a été emporté ; toutes les pailles que nous tenons en verds dans la campagne ont été également emportées.

Les réparations à faire pour garantir la ville et le terroir ne sont pas encore déterminées, elles doivent être concertées entre notre communauté et les syndics des chaussées de la ville d'Arles parce que suivant une ancienne transaction, cette dépense se fait à frais communs, mais je ne sçais comment on fera pour y survenir [sic], et il en coûtera des sommes immenses. La communauté de Boulbon a aussy beaucoup souffert, toutes ses chaussées ont été détruites, deux maisons se sont écroulées.

Dans les faubourgs de Graveson, il y a aussy vingt maisons démolies, il a péri sous les ruines une femme, le territoire de cette communauté a beaucoup souffert.

Maillane n'a pas souffert. Il n'en est pas de même de Barbentane. La plus grande partie du territoire est couverte de sable, ce qui rendra les terres stériles pendant quelques années enfin, Monseigneur toute la contrée est dans la désolation et est ruinée pour longtems ; on croignoît beaucoup pour les bleds, mais on m'assure dans le moment que les terres sur lesquelles le Rhosne n'a pas fait irruption sont sans danger à cet égard.

Arles et Avignon ont beaucoup souffert.

Le bled vaut actuellement icy 30 livres la saumée, le foin est très cher. S'il vient quelque nouveau fait à ma connoissance, je ne manquerai pas Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous en informer [...]"

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ADBR, C 4690 : "Etat des dépenses" pour les réparations des ouvrages publics et autres dépenses occasionnées par l'inondation du Rhône du 1^{er} décembre 1755.

- Pour la réparation des chaussées :

26 481 livres 11 sols 11 deniers, ce qui constitue la moitié des la somme réellement dépensée, l'autre moitié revenant au syndic des chaussées de Tresbon à Arles ; le total étant donc 52 963 livres 11 sols 11 deniers.

- Autres dépenses de Tarascon : 22 132 livres 8 sols 10 deniers ; Réparations à faire (murailles, radon, martelières, etc.) : le total se montant à 84 314 livres 9 deniers.

Un "Etat des Emprunts" fait par Tarascon à l'occasion des dommages causés par l'inondation du Rhône du 30^e novembre 1755 indique en tout 58 400 livres.

Un "Etat de l'employ à faire de la somme de 84 206 livres accordée par le Roi à la com[munau]té de Tarascon" en 2 années : 1757 et 1758.

ADBR, C 4690 : "Mémoire" sans date, des consuls de La "Roque d'Antéron", comportant une allusion au "Procès-Verbal" du 13 décembre 1755 par Mr Anglesy, procureur du Pays.

Les consuls évaluent la valeur du terrain "qui a essuyé le débordement des eaux" au-delà de la moitié de la totalité du territoire de La Roque et "que la troisième partie des terres inondées est perdue à jamais". Sur ses 2 feux 3/4 d'affouagement, la Roque a perdu la 6^e partie de son territoire, qui était la plus précieuse. Les consuls demandent la remise de la moitié de leurs impositions (taille, vingtième) "pour un certain temps".

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77.

La plaine de Rians, déjà inondée au printemps, le fut de nouveau à l'automne, par les eaux de la Durance.

ADBR, C 2095, Rapports des dommages de la Durance à Lauris (31 janvier 1756) et à Cadenet (7 février 1756).

A Lauris, le bilan des pertes était de 14 000 livres et, dans ce petit terroir, on avait perdu 20 saumées ou charges de terres emportées.

A Cadenet, on totalisait 136 charges de déficit sur les semences : blé noyé ou qui n'avait pu être semé à cause des eaux.

ADBR, C 2095 : Rapport d'estimation des pertes et dommages soufferts à l'occasion du desbordement du Rhône arrivé le 30 novembre et jours suivans, par les com[munau]tés de Tarascon, Barbentane, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Graveson, 20 décembre 1755.

"Scavoir faisons nous, Jean André de Thomassin La Garde, écuyer, second consul d'Aix, procureur du pays, ayant été informé que Messieurs le Procureurs du Pays ayant été informés que les crues extraordinaires du Rhône et de la Durance arrivées le trente novembre dernier auroient fait des irruptions sur toutes leurs frontières depuis les villages de Saint-Pierre-de-Mézoargues, Boulbon, Barbentane, Graveson et la ville de Tarascon jusques à celle d'Arles, au moyen desquelles les eaux s'étant repandues sur les terres, occupoient tout le pays jusques à la mer, coupoient toute communication et celle du chemin des postes allant à Paris ; ce qui auroit verbalement délibéré qu'un de nous se porteroit sur les lieux, autant que faire se pourroit, pour obvier aux moyens de rétablir la communication interrompue, aller au secours de cette partie de la province et dresser procès-verbal des lieux, des pertes causées par ces irruptions et par l'inondation qui s'en est ensuivie ; et sur notre députation, nous serions partis de la ville d'Aix le septième du présent mois de décembre, en compagnie de Me Antoine

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Henry De Régina, greffier des Etats en survivance et du sieur Laurent Alexandre Vallon, ingénieur du pays en survivance suivi de Jean-Baptiste Peire, messenger et serviteur du pays à cheval pour nous servir.

Saint-Rémy :

Nous aurions couché ledit jour au moulin de Vernègues et le lendemain, nous nous serions rendus à la ville de Saint-Rémy, d'où nous aurions passé jusques à l'extrémité du terroir de ladite ville que nous aurions reconnue avoir été inondée à cinq ou six pieds d'eau [1,62 à 1,95 mètre environ]. Mais cette inondation ayant été faite sans courant et les eaux n'ayant pas séjourné longtemps, le dommage que certaines propriétés pourroient en avoir reçu peut être compensé par le bénéfice que la vaze déposée, aura procuré à d'autres ; le dommage le plus considérable dans cette partie du terroir de Saint-Rémy consiste dans la dégradation du chemin sur la grande route des postes qui, à cause de sa situation nécessairement basse, a reçu le dépost d'une vaze extraordinaire que la province ne pourra faire enlever qu'à grands fraix afin de trouver le sol dudit chemin, et de le rendre praticable, à l'effet de quoy nous aurions donné des ordres pressants aux entrepreneurs.

Tarascon :

Le neuvième dudit mois, nous aurions été à Laurade et à la chaussée servant de chemin qui va aboutir à celui de Tarascon ; nous y aurions observé que l'inondation dans la partie la plus basse doit y avoir été de plus de vingt pied d'eau et de dix à douze pied [respectivement 6,48 mètres et 3,24 à 3,88 mètres] pendant plus d'une lieue jusques à la ville de Tarascon ; le chemin se trouvant supérieur aux terres et les glaces en ayant été rompues, nous aurions passés dessus et pour le rendre praticable, nous aurions ensuite mandé les entrepreneurs dudit chemin et nous leur aurions ordonné d'enlever au plutôt aux frais de la province les vases et de les porter sur les terres. En allant par le chemin depuis Laurade jusques à Tarascon, nous aurions observé qu'à une lieue de droit et de gauche, les eaux tenoient encore et qu'aux coulants qu'elles formoi[en]t pour leur fuite, elles emportoient les terres et les semés ; et étant arrivés à ladite ville de Tarascon, nous aurions été nous loger ensemble au logis de Notre Dame, nous aurions fait sçavoir notre arrivée aux sieurs consuls de ladite ville qui nous étant venus visiter à la manière accoutumée, nous leur aurions fait sçavoir le motif de notre descente. Nous aurions été ensuite visiter tous les quartiers de la ville ; nous aurions vérifié par l'empreinte des eaux demeurée sur les murailles que l'inondation a été générale à trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix pieds d'eau ; que la plupart des caves en étoient encore remplies et que la vaze déposée dans les rues y étoit d'environ un pied, les sieurs consuls y avoient un nombre considérable de journaliers employés à l'accumuler à droit et à gauche, dans cette partie sera de plus de quinze cent livres ; ayant ensuite pris les renseignements les moins suspects et les plus exacts sur les dommages soufferts dans la ville par les habitans à cause de cette inondation et ayant égard aux rapports les plus bas ne pouvant aucunement en détail vérifier chacune des pertes, nous estimons y avoir eu quatre mille charges de bled mouillées que nous croyons pouvoir être vendues l'un dans l'autre à moitié prix et partant en fixant le prix dudit bled à vingt cinq livre la charge l'une dans l'autre, y comprenant le bled du pays et l'étranger, les quatre mille charges se monteroient à la somme de cent mille livres et la moitié de perte que les habitans de ladite ville ont souffert se monte à la somme de cinquante mille livres. Nous estimons ensuite desdits renseignements qu'il a été répandu dans les caves environ quatre cent mei[lle]rolles de vin qui, à raison de trois livres la mei[lle]rolle, fait la somme de douze cent livres. Nous estimons encore devoir s'être répandu dans les celliers cent cinquante quintaux d'huile qui, à raison de vingt cinq livres le quintal, se monte à la somme de trois mille sept cent cinquante livres. A l'égard des

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



meubles meublans et autres effets des particuliers dont la plupart ont été gâtés, la crue du Rhône n'ayant pas donné le tems de les déplacer, nous n'estimons pas que le préjudice doive faire article dans notre procès-verbal. Nous pourrions y faire entrer le dommage causé sur les marchandises précieuses qu'on nous dit avoir été gâtées dans les magasins, si ce dommage nous étoit plus exactement connu. Nous aurions également estimé vingt mulets ou chevaux et huit bourriques dont nous aurions vu partie rongés des chiens dans les rues et sur les remparts et qui ont été noyés dans les écuries de ladite ville, sçavoir les mulets ou chevaux à raison de cent vingt livres l'un, deux mille quatre cent livres ; et les huit bourriques à trente livres l'une, deux cent quarante livres.

Nous nous serions porté ensuite à un magasin à miel et à cire situé entre le Rhône et la chaussée en sortant de ladite ville dont le magasin auroit été dégradé légèrement par les eaux et le miel et la cire totalement emportés, nous ayant été assuré par les sieurs consuls que la perte soufferte à cet égard est d'au moins de quinze cent livres. Nous négligeons les observations à faire sur toutes les provisions de bouche et autres denrées à l'usage de chaque'un des habitans dont la perte, pour être plus multipliée, n'en est que plus considérable et dont le détail embarrassant nous dispense de les tirer en ligne.

Autour de ladite ville, nous aurions observé qu'aux aires où sont placés ordinairement par palliers toutes les pailles des particuliers, il n'en reste qu'un très petit nombre, un nombre très considérable ayant été emporté et nous aurions vu de toute part les débris desdits palliers. Cette perte ne sçauroit être justement appréciée, soit pour la quantité soit pour le préjudice des habitans qui restent sans fourrage pour leurs Bestiaux et en ne la suposant / que de [barré: neuf] six mille quintaux fixés à trente sols le quintal ; elle doit être de neuf mille livres. On observe au surplus que les pailles qui restent sur ladite aire sont presque entièrement gâtées par les eaux qui ont passé dessus et qui les ont pénétrées. Nous aurions encore vérifié que la plus grande partie des parapets des moulins à vent attenants à ladite aire, ont été coupés et renversés par les courants du coté opposé au Rhône.

Ayant ensuite visité les cazernes hors ladite ville, nous les aurions trouvées extrêmement dégradées par le séjour de plusieurs jours qui [sic] y ont fait toutes les bêtes de labour, qu'on y a réfugié lors de l'inondation et qui a mis jusque aux chambres du premier étage, estimant que la réparation de ces dégradations coûtera à la comm[unau]té au moins deux mille livres, les crèches étant la plupart renversées, les pavés détruits et les planchés dégradés. Nous nous serions ensuite portés tous ensemble dans les divers quartiers du terroir de ladite ville et aux ténements du sieur de Bertet, paroisse Sainte-Marthe, à celui du sieur de Ravaisse, à celui du sieur de Preuille, à un second dudit sieur de Preuille, paroisse Saint-Etienne, à celui d'Antoine Chainé ménager, à celui d'Antoine Privat aussy ménager, à celui du sieur Brun, à celui du sieur de Raousset de Soumabre, à celui de Mr de Preuille tenu par Charles Caumont, à un autre d'Antoine Brun, celui du sieur de Gras de Preigne, à un second dudit sieur de Preigne, à celui du sieur noble Me Chirurgien, à celui des Sieurs Barrachin, au mas dudit sieur Barrachin, aux deux mas du sieur de Raousset Laudun, à celui du sieur Aubar, à celui du sieur Gauser, à un second dudit sieur de Bertet, paroisse Saint-Martin à celui dudit sieur de Barrême, à un second dudit sieur de Barrême, à celui du sieur Eyssautier, à celui du sieur Ravel, paroisse Saint-Etienne, à celui du sieur Granet ; à celui du sieur de Payan avocat, à celui des pères prêcheurs paroisse Sainte-Marthe à celui du Chapitre Sainte-Marthe, à celui du sieur Pierre Guigues paroisse de Lansac, à celui de Jean Carpineau ménager, à celui du sieur Mouret, à celui du sieur Vincent Guigues, à celui des Dames religieuses Ursulines, à un second des mêmes Dames paroisse Saint-Etienne à un troisième des mêmes Dames paroisse Saint-Etienne, à celui du sieur Dona, à celui de Mr le Comte de Vintimille, à celui de Mr de Beauregard, à celui du sieur de Sade paroisse de Laurade, à celui du sieur de Bérenguier, à celui du sieur de Monblanc, à celui du sieur de Pomérol, à

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



un second du sieur de Poérol, à celui du sieur Ravel, à celui de Mr le Comte de Boulbon et à celui du sieur Servan, à tous lesquels ténements et mas nous aurions trouvé des fermiers en présence desquels et à leur indications, nous en aurions parcouru toutes les contenances, examiné toutes les dégradations faites aux semés, aux bâtiments, aux arbres, et pris mémoire des contenances semées et des dommages et préjudice que nous n'eussions pu vérifier par nous-mêmes étant plus au cas d'être vérifiés, mais qui nous auroient été attestées par lesdits fermiers et ayant ensuite résumé les mémoires que nous aurions pris, nous aurions reconnu y avoir environ mille trente six charges de semence qui nous auroient paru être extrêmement dégradés dont la plus grande partie a été emportée par le courant des eaux avec les guérets et dont partie paroît encore à certains endroits moitié découverte et moitié couverte de terre y en ayant encore une partie qui est sous le dépost des vases que le Rhône y a laissé et comme il est vraisemblable qu'une certaine quantité de ladite semence pourra percer ladite vase et que celle qui paroît encore et dont la racine n'est pas totalement à découvert pourra aussy se reprendre et produire son épi, nous estimons que la susdite quantité de mille trente six charges de semence qu'on présume être perdue doit être réduite à six cent charges et en faisant produire le triple en sus à ladite semence, ce qui est le taux d'une récolte médiocre, eu égard à la qualité des biens fonds dans lesquels ladite semence est jettée, cette production iroit à deux mille quatre cent charges dont les possédant biens cy-dessus nommés se trouveront privés ; lesquelles deux mille quatre cent charges fixées à vingt-cinq livres la charge font la somme de soixante mille livres ; il est à observer que cette opération ne porte point sur une quantité de propriété de peu d'étendue appartenant à divers particuliers qui souffrent le même dommage n'ayant pu aborder dans toutes ces terres enclavées et détachées autour de ladite ville et dans le terroir, ce dommage n'étant point tiré en ligne. Nous aurions encore résumé dans nos mémoires qu'il a été arraché dans les susdits mas et tènements deux cent meuriers qui à raison de vingt livres l'un étant des meuriers à produire annuellement six livres font la somme de quatre mille livres ; il auroit été encore arraché neuf cent arbres de diverses qualité comme peupliers, soles [sic], olliviers, arbres fruitiers qui à raison de quatre livres l'un font la somme de trois mille six cent livres. Nous aurions observé lors de la susdite visite que divers de ces mas étoient en partie abattus ou endommagés et diverses portes et fenêtres en auroient été emportées par les eaux et qu'environ cinq cent cannes de muraille avoient été détruites estimant que les détériorations coûteront au moins aux particuliers quatre mille livres pour les faire réparer ; observant à cet égard qu'indépendamment de ce dommage, la plupart des attraites de ménagerie ont été emportés, les meubles gattés, toutes les poules noyées et volailles ce qui ne laisse pas d'être un objet très considérable pour la ménagerie qu'on ne tire pas en ligne. Nous aurions encore observé sur nos mémoires qu'il auroit noyés dans lesdits mas onze mulets ou chevaux qui, à raison de cent vingt livres, l'un monte à la somme de treize cent vingt livres. Il s'est encore noyé dans lesdits mas quatre vingt livres. Le vin et l'huile qui se sont perdus dans lesdits mas peuvent être portées à l'estimation médiocre de quatre cent cinquante livres. A l'égard de la paille qui a été porté dans lesdits mas, quoique la déclaration des fermiers et propriétaires l'ayent porté dans nos mémoires, à trois mille quatre cens soixante quintaux nous estimons cette déclaration devoir être réduite à quinze cent quintaux eu égard à ce qui nous a paru rester de paille mouillée qui pourra servir pour du fumier ou dont partie pourra être rétablie, portant les quinze cent quintaux à raison de trente sols le quintal font la somme de deux mille deux cent cinquante livres. Nous estimons encore la même réduction devoir être faite sur la quantité de neuf cent deux quintaux de foin qui nous auroit été déclarée et qui doit être réduite à quatre cent cinquante quintaux, à raison de trois livres le quintal, se monte à la somme de treize cent cinquante livres. Indépendamment de toutes ces pertes et de tous les dommages soufferts sur les terres ensemencées, nous aurions observé que les terres semées de luzernes ont aussy beaucoup

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



souffert, que quantité de luzernes a été arrachée ou considérablement découverte par les courants, qu'une égale quantité des terres en chaume ont été dégradées et emportées à un pied et demi pied de terre et que diverses chaussées des susdits particuliers ont été coupées.

Nous aurions été ensuite tous ensemble accompagné des sieurs consuls visiter les murs extérieurs de ladite ville qui ont souffert à l'occasion de ladite inondation et que nous aurions trouvés dégradés à divers endroits, y en ayant quatre vingt dix cannes quarrées suivant l'estimation qui en auroit été faite par le sieur Vallon, fait la somme de mille quatre vingt livres. Nous aurions, de là, passé à la chaussée de la ville du côté du nord et qui la garantit des inondations laquelle dans les quatre cent cannes de longueur, a été emportée en entier ou dégradée dans sa plus grande partie estimant la réparation à faire à ladite chaussée devoir se monter à la somme de douze cents livres.

Nous aurions ensuite visité la grande chaussée de terre qui tient depuis la montagne de Tarascon jusques à la ville d'Arles, qui est de la longueur de quatre lieues, et dont les réparations et entretiens doivent être faittes par moitié par les villes d'Arles et Tarascon. Nous aurions trouvé dans la longueur de cette chaussée trente trois brèches considérables causées la plus part au-dessous du terrain, faisant en tout quatorze cent trente cinq cannes [environ 2 870 mètres] de longueur, que le sieur Vallon auroit estimé à raison de cinquante livres la canne courante, ayant égard dans cette estimation à seize cent cinq cannes de dégradations non compris dans les susdites quatorze cent trente cinq cannes totalement emportées ; ce qui fait la somme de soixante onze mille sept cent cinquante livres dont la moitié devant être à la charge de la com[munau]té d'Arles ; il reste pour celle de Tarascon la somme de trente cinq mille huit cent soixante quinze livres.

Nous aurions visité les pallières qui sont sur le Rhône et nous aurions trouvé que la pallière du mas du Pos auroit été coupée par la tête et totalement dégradée, que celle de la ville est dégradée de façon à être incessamment coupée, et que nombre de caladats ont été emportés ou endommagés, le sieur Vallon ayant estimé lesdits dommages à la somme de deux mille livres et nous aurions observé que pour garantir la ville des inondations à venir, il ne suffit pas de réparer ladite pallière du Pos telle qu'elle étoit par ci-devant, mais qu'il faut la prolonger dans le terrain et faire des caladats en dessus et en dessous, ayant chargé ledit sieur Vallon de dresser à cet égard un devis estimatif, tant pour ce qui concerne ladite pallière du mas du Pos que pour celle de la ville et ledit sieur Vallon ayant pris mémoire sur lesdites réparations et continuation d'ouvrage, nous auroit dit qu'elles se monteront à la somme de dix huit mille cent soixante quinze livres, estimant que ladite continuation d'ouvrage est absolument essentielle pour conserver toutes les pallières auxquelles le Roy et la province ont contribuées jusques à aujourdhuy et pour éviter aussy que la ville ne soit emportée et que le terroir ne soit coupé en deux par le Rhône.

Nous avons encore observé que la grande Roubine qui se débouche depuis Tarascon jusques à la ville d'Arles est entièrement comblée par les dépost qu'y ont laissé les dernières crues ; le récurage de cette roubine étant inévitable doit être porté à la somme de quinze mille livres, le précédent récurage de la même roubine en ayant coûté précédemment dix huit. Nous estimons, de plus, que les digues de ladite roubine qui ont été emportées en partie coûteront à réparer huit mille livres y compris deux ponts qui ont été dégradés avec les murailles. Nous observons encore, outre les susdites dépenses à faire par ladite comm[unau]té, elle sera obligée de dépenser au moins la somme de trois mille livres pour la réparation des martellières, égouts, pavés, chemins, lices et autres parties qui ont souffert ou dans la ville ou aux environs et portant les pertes souffertes par les particuliers suivant les articles ci-dessus se montant à la somme de soixante huit mille quatre vingt dix livres 68 090 L.

Celles souffertes par les particuliers dans les mas et à la campagne se montent à la somme de soixante dix sept mille trois livres 77 300 L.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Et les dépenses faites et à faire par la com[munau]té de Tarascon pour la réparation des pertes et dommages soufferts à l'occasion de ladite inondation se montent à la somme de soixante dix mille cent cinquante cinq livres 70 155 L.

Total

215 545 L.

Arles :

Et après les opérations cy-dessus finies, nous nous serions portés par bateau en la même compagnie jusques à la ville d'Arles, où étant arrivés à l'heure de midy, nous aurions été visités dans notre auberge par Mrs les consuls de ladite ville accompagnés des apparents du conseil, nous les aurions informés du motif de notre députation et ayant été ensuite leur rendre visite, nous leur aurions offert de la part de la province tous les secours qui pourroient leur être nécessaires dans le moment pour ouvrir la communication à main d'homme, leur ayant offert de donner à cet effet les ordres les plus précis aux comm[unau]tés voisines qui sont sous la cottisation de la province et tous les autres secours qu'ils jugeront leur être nécessaires. Sur quoy ils nous auroient témoigné leur sensibilité et leur gratitude et n'ayant pu accepter nos offres parce que le pays étoit totalement entouré d'eau et qu'on ne pouvoit aller que par batteau, nous nous serions retiré.

Nous aurions ensuite remonté le Rhône par bateau, la voye des voitures et des chevaux étant impraticable et étant arrivé à la ville de Tarascon, nous y aurions trouvé les députés des com[munau]tés de Graveson, de Barbentane, de Boulbon et de Saint-Pierre-de-Mézoargues qui nous auroient remis des placets et des Etats sur les dommages qu'ils ont soufferts par les inondations du Rhône et de la Durance et nous auroient prié de nous porter dans le terroir de leurs comm[unau]tés pour en constater nous même la réalité. Nous les aurions renvoyé sous l'espoir de nous porter sur les lieux.

Barbentane :

Du quinze dudit mois, nous serions partis de la ville de Tarascon pour nous rendre au lieu de Barbentane où étant arrivé tous ensemble, nous aurions fait avertir lesdits sieurs consuls de se rendre auprès de nous et de nous accompagner dans la visite que nous étions en état de faire sur toutes les contenances de leur terroir qui ont souffert par l'inondation. Et lesdits sieurs consuls étant arrivés, nous aurions légèrement parcouru la partie qui se trouve sur la hauteur laquelle n'a point souffert, les eaux n'ayant pu y parvenir, ayant passé de là dans la partie qui a souffert le plus près de l'entrée de la Durance, nous aurions trouvé les terres dans cette partie généralement couvertes de sable à deux, trois, quatre, cinq six, sept et jusques à huit pied de hauteur de façon qu'on ne peut entrer dans certains mas que par les fenêtres. Nous aurions parcouru l'autre partie du terroir qui se trouve plus près du Rhône ou nous aurions trouvé les terres couvertes, la plupart d'un limon mêlé de sable et les autres de seul limon à plus d'un pied de hauteur. Nous aurions observé qu'il reste bien peu de terres dans cette partie dont les semés paroissent et que les courants ont emporté avec leur guérest. Les bleds qui ne sont pas couverts de vase et sur les renseignements que nous aurions pris de la quantité de semence jettée dans les fonds occupés de sable ou dégradés par les eaux, il nous seroit revenu qu'il a été semé dans lesdites terres cinq cent charges du bled et évaluant la perte que les particuliers souffriront, de celle de la semence et du deffaut de récolte. Nous estimons cette perte devoir être réduite à trois quarts de perte de semence et de produit attendu que sur les bords de certaines propriétés, il pourra croître encore quelques parties de bled qui perce le sable léger où la vase mêlée de sable au moyen de laquelle réduction, la perte ne sera que de trois cent soixante quinze charges, auxquelles faisant porter le triple en

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



sus de la semence pour la récolte à venir, eu égard à la bonté et à la qualité du terrain précieux sur lequel ladite semence est jettée, la production qui devrait en venir seroit de quinze cent charges qui évaluée sur le pié [sic] de vingt cinq livres, donneroit la somme de trente sept mille cinq cent livres de laquelle ladite comm[unau]té est en perte. Nous aurions ensuite aprétié la perte soufferte par les habitans dont les mas on été abattus et ruinés au nombre de trente six et dont les effets ont été en partie emportés par le Rhône et la Durance et les autres gattés ; laquelle estimation nous aurions faite sur le détail de chacun d'iceux et nous croyons cette perte devoir être portée à la somme de quinze mille neuf cent cinquante livres, déclarant n'avoir aucun égard dans cette estimation à une quantité prodigieuse de muraille renversée et abattue, ny à l'état de dépérissement où se trouve la plus part des habitations de la campagne endommagées par les eaux. Nous estimons encore que les pertes et les dommages soufferts par les particuliers à raison des grains, farines, vins, huiles, meubles, attraits de ménagerie qui ont été emportés par le Rhône et par la Durance doivent se monter à six mille livres. Nous aurions encore aprétié quatorze mulets noyés, à raison de cent vingt livres l'un, à la somme de seize cent quatre vingt livres et les bourriques, brebis, cochons, à la somme de mille livres. Nous aurions de plus vériffié presque toutes les luzernes en terre qui font la seule nourriture des bestiaux de ladite comm[unau]té ont été déracinées et emportées dans leur partie la plus considérable, évaluant ce dommage eu égard au produit dont les habitans sont privés à la somme de trois mille livres. Les arbres arrachés, abattus ou emportés par les eaux font un dommage que nous estimons devoir être aprétié à quinze cent livres. Les pallières emportées par l'inondation se montent à neuf mille quintaux de paille qui sont la principale partie des pailles des habitans suivant les renseignements qui nous ont été donnés, et en réduisant cette quantité à celle de cinq mille quintaux, à raison d'une livre cinq sols le quintal, ce dommage se trouve réduit à la somme de six mille deux cent cinquante livres. Les bois de coupe formant des fagots, qui ont été emportés autour desdites granges où ils étoient cumulés, et qu'on nous auroit assuré se monter à plus de six mille, réduits à la moitié sur le pié de quinze livres pour chaque cent, se monte à la somme de sept cent cinquante livres. Il est à observer que lesdits particuliers souffrent encore une grande perte par l'enlèvement des hayes mortes dont toute la plaine étoit couverte pour garantir des vents et des sables, les petits semés et jardins, que le revenu des mêmes fruits qui étoient semés ou prêts à être semés, la terre étant préparée, comme les pois, fèves, autres légumes, oignons et toute les parties de jardinage dont ils seront privés cette année, leur portera un préjudice très considérable. Cette partie étant l'unique petit commerce des habitans de Barbentane qui portent journellement ces petites productions à la ville d'Avignon. Ce dommage doit être fixé au moins à la somme de trois mille livres.

Nous aurions ensuite visité les pallières des chaussées et les roubines de ladite comm[unau]té et nous aurions reconnu que les pallières ont supporté le fardeau des eaux sans être endommagées, qu'il y a douze cent huitante cannes de chaussées de la comm[unau]té emportées qui, à raison de trois livres dix sols la canne courante, qu'il doit en coûter pour les refaire de la même qualité que celles qui ont été emportées la somme de quatre mille quatre cent quatre vingt livres ; que le récurage des roubines et des fossés comblés qui sont à la charge de la comm[unau]té doit luy coûter huit mille livres suivant le rapport que nous en auroit fait le sieur Vallon. Nous observons enfin qu'il est à craindre pour ladite comm[unau]té de deux choses l'une, ou que les sables emportés par les vents ne perdent les espérances du reste de récolte à faire dans les parties dudit lieu qui n'ont point souffert de l'inondation vu que si les sables subsistent et ne sont pas emportés par les vents, les terres qui en sont couvertes ne soient hors d'état de donner aucune production pendant une suite d'années et partant les dommages souffert par les particuliers contenus aux articles de notre

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



procès-verbal se montent à la somme de soixante seize mille six cent trente cinq livres
76 635 L.

Et les sommes à dépenser par la com[munau]té pour réparer les dommages soufferts aux chaussées, aux fossés, et aux roubines à celle de douze mille quatre cent quatre vingt livres
12 480 L.

Faisant les deux sommes celle de quatre vingt neuf mille cent quinze livres

89 115 L.

Boulbon :

Du dix-septième dudit mois, nous nous serions rendus au lieu de Boulbon et en entrant dans le terroir, nous y aurions trouvé les sieurs consuls qui nous y attendoient. Nous aurions parcour avec eux leurs chaussées et caladats, dont nous aurions trouvé cinq cent quarante sept cannes totalement emportées, sçavoir deux cent septante trois qui étoient pavées à raison de trente deux livres la canne courante suivant la fixation qui en a été faite par le sieur Vallon qui monte à la somme de huit mille sept cent trente six livres et les deux cent septante cannes toutes en terrain, à raison de trente livres la canne courante suivant la même fixation, la somme de huit mille deux cent vingt livres faisant les deux sommes celle de seize mille neuf cent cinquante six livres.

Nous aurions également estimé dix huit cents cannes quarrées de caladats emportés et qu'il faudra rétablir, à raison de deux livres la canne, la somme de trois mille six cent livres. Nous aurions observé en parcourant le terroir de ladite comm[unau]té qu'il y a plus de cent saumées qui sont couvertes de sable à demy pied d'hauteur et en réduisant à cinquante charges de semences ledit dommage que souffriront les propriétaires desdites terres par la perte de cette semence et du deffaut de récolte et en fixant la production qui auroit dû venir de ladite semence au triple en sus d'icelle, eu égard à la bonne qualité du terrain où elle avoit été jetée, cette production auroit été de deux cents charges de bled qui, à raison de vingt cinq livres l'une, font un article de perte de la somme de cinq mille livres. Nous aurions aussy observé qu'il auroit été arraché vingt gros figuiers produisant annuellement six livres chacun que nous aurions également fixés à vingt livres l'un, ce qui fait la somme de quatre mille livres. Les eaux ont aussy arraché et emporté trois cents olliviers de produit qui, fixés encore à six livres, font la somme de six mille livres. Nous aurions trouvé dans le village six maisons totalement abattues et renversées par les eaux qui examinées par le sieur Vallon, il nous auroit assuré la fixation de ce dommage devoir être porté à la somme de mille livres. Ledit sieur Vallon auroit également examiné le dommage qui résulte de douze mas abattus en total ou en partie qui auroient été fixés la somme de dix huit cent livres. Suivant les renseignements qui nous auroient été donné, il nous seroit revenu qu'une paire de mules avoit été noyée, que nous avons aprétiée à deux cent quarante livres. Ces mêmes renseignements nous auroient appris qu'il avoit été emporté par les eaux neuf cent quintaux de paille contenues en dix huit pallières et réduisant cette quantité aux deux tiers de la quantité certiffiée, il resteroit six cent quintaux qui, à raison d'une livre cinq sols le quintal, font la somme de sept cent cinquante livres. Nous aurions été ensuite vériffier sur les bords du Rhône les dommages causés par une irruption à l'extrémité du terroir et nous aurions trouvé que les pallières du Roc de l'Acier qui étoit couverte par les terres, en-delà et en-deçà de laquelle il y avoit des terres ensemencées, avoit été découverte et comme isolée par le Rhône qui avoit emporté la terre par devant et par derrière à la largeur de vingt cannes dans le terroir de Boulbon presque jusques à la nouvelle pallière et comme ladite pallière du Roc de l'Acier est extrêmement dégradée et que si le Rhône la perce, il coupera par une suite nécessaire le terroir de Boulbon en deux, nous avons chargé le sieur Vallon de prendre mémoire des réparations qui sont à faire à ladite pallière et d'en dresser un devis estimatif. Estimant que la perte du fond emporté par le Rhône

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



dans cette partie est de douze cents livres pour la comm[unau]té qui sera obligée de décharger les particuliers de cette partie du fouage et partant les pertes souffertes par les particuliers relativement aux articles cy-dessus se montent à la somme de dix neuf mille sept cent quatre vingt dix livres 19 790 L.

Et les pertes souffertes ou les dépenses à faire par la comm[unau]té à la somme de vingt un mille sept cent cinquante six livres 21 756 L.

Faisant les deux sommes, celle de quarante un mille cinq cent quarante six livres à quoy nous avons évalué la susdite perte 41 546 L.

Saint-Pierre-de-Mézoargues :

Nous aurions ensuite passé au terroir de Saint-Pierre-de-Mézoargues, limitrophe à celui de Boulbon, et y étant arrivés les sieurs consuls nous auroient accompagnés lors de la visite de leur terroir et nous auroient fait observer que le sable en couvre presque la moitié sous lequel ils nous auroient dit se trouver cent charges de semence qui ne seroient d'aucune production et ayant examiné la qualité du sable et le mélange de vase qui se trouve avec dans la moitié dudit espace. Nous estimons que la perte des cent charges de semence ne sera point totale mais seulement de la moitié en faisant produire à ladite semence le triple en sus et cinquante charges de semence auroient dû produire deux cent charges de bled qui, fixé à vingt cinq livres la charge, font cinq mille livres de préjudice que souffriront les particuliers suivant les renseignements qui nous auroient été donnés et l'attestation des sieurs consuls, il a été emporté par les eaux mille quintaux de foin luzerne qui est l'unique nourriture qu'avoient les habitans pour l'entretien de leurs bestiaux, laquelle quantité fixée à deux livres le quintal produira la somme de deux mille livres. Ils auroient aussy perdu cinq bourriques à trente livres l'une, cent cinquante livres, deux mules à cent vingt livres chacune, deux cent quarante livres, soixante brebis et quinze agneaux : les brebis à six livres l'une, trois cent cinquante livres et les quinze agneaux à quatre livres l'un font soixante livres. Les arbres qui nous ont paru avoir été ébranlés et renversés ne sont pas d'une grande considération et les palliers n'ayant été que culbuté ne souffriront pas un grand dommage. La comm[unau]té sera obligée de refaire deux cent cinq cannes de chaussée qui ont été emportées à raison de quinze livres la canne courante. Suivant l'estimation qui en auroit été faite par le sieur Vallon reviennent lesdites dépenses à la somme de trois mille soixante quinze livres et portent les dommages soufferts par les particuliers de ladite com[munau]té de Saint-Pierre se montent à la somme de sept mille huit cent livres 7 800 L

et les dépenses à faire par la com[munau]té pour rétablir lesdites chaussées à celle de trois mille soixante quinze livres 3 075 L.

reviennent les deux sommes à celle de dix mille _____
huit cent soixante quinze livres à quoy nous avons liquidé le susdit dommage 10 875 L.

Graveson :

Du dix-huit dudit mois, nous nous serions portés au lieu de Graveson où, étant arrivés, nous aurions fait avertir les sieurs consuls de se rendre auprès de nous pour aller en leur présence et à leur indication parcourir les différents quartiers de leurs terroirs qui ont été dégradés et endommagés par l'inondation et visiter les mas et maisons que les eaux ont renversés ou considérablement endommagés. Et nous aurions reconnu lors de cette visite qu'il peut y avoir deux cents charges de semence suivant l'attestation desdits sieurs consuls, mais ayant observé que dans la plupart des contenances dégradées, cette dégradation n'est pas totale et qu'une partie desdites contenances doit produire tout ainsy que si l'inondation n'étoit pas arrivée. Nous estimons que les semences perdues doivent être fixées à cent charges en leur faisant

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



produire le triple en sus de la semence ; cette production donneroit quatre cent charges de bled qui, à raison de vingt cinq livres la charge, donneroit dix mille livres dont les habitans sont privés. Nous aurions observé qu'un petit nombre de jeunes olliviers a été déraciné par le courant; mais lesdits olliviers pouvant être redressés. Cet article n'est d'aucune considération. Nous aurions ensuite visité trente une maison [sic] du lieu ou mas de la campagne, la plupart totalement abbatus et les autres en partie ou ébranlés que le sieur Vallon auroit évalué à six mille livres de dommage à supporter par des particuliers ; ayant eu égard à cette évaluation, à leur construction faite en terre et à ce que les matériaux du bas desdites maisons subsistent de même que plusieurs bois, il ne se seroit perdu qu'une mule dans ladite inondation que nous avons aprétié cent vingt livres. Les dépenses à faire par la comm[unau]té à l'occasion de ladite inondation consistent au récurage du fossé des Lones qui est en partie comblé, qui pourra luy coûter trois cent cinquante livres. Elle pourra encore dépenser environ douze cents livres pour la réfection de deux petits ponts l'un emporté, l'autre considérablement ébranlé pour les réparations des chemins et rues et autres dépenses suite de ladite inondation et partant le dommage souffert par les particuliers à l'occasion d'icelle se monte à la somme de seize mille cent vingt livres 16 120 L.
et les dépenses à faire par la com[munau]té à celle de quinze cent cinquante livres

1 550 L.

Faisant les deux sommes celle de dix sept mille six cent soixante dix livres à quoy nous avons évalué les susdites pertes et dommages après quoy, nous nous serions retournés à la ville de Tarascon. 17 670 L.

Du vingtième dudit mois, nous aurions travaillé sur le bureau au présent procès-verbal sur les mémoires que nous aurions pris dans chaquun des lieux ou nous sommes descendus.

Fait à Tarascon, le vingt décembre mille sept cent cinquante cinq".

THOMASSIN LA GARDE p[rocurer] d[u] p[ays].
 DE REGINA Greff[ier]
 VALLON

BM Avignon, ms 2563, fol. 326-328. Relation de la furieuse inondation arrivée dans Avignon le 29-30 novembre et 2^e décembre 1755.

BM Avignon, ms 6464 (Fiches Girard)

BM Carpentras, ms 1207, fol. 272-275 (copie)

Relation de la furieuse inondation arrivée dans Avignon le 29-30 novembre et 2^e décembre 1755 :

"Jamais inondation n'a été plus forte que celle qu'on a veu dans la ville d'Avignon, les siècles passés n'en indiquent point d'aussi fortes. Celles de 1433 - 1471 - 1548 - 1580 - et 1674 n'ont point approché l'inondation de 1755. Les vents marins ayant régné quelque tems et les pluyes abondantes qui sont tombées sur la fin du mois de novembre 1755 dans les Alpes, Dauphiné, Lionnois, Bourgogne et dans le Vivarais, ont occasionné par la température de l'air une fonte des neiges, les rivières, torrents qui se jettent dans le Rhône depuis Lyon tant du côté du Vivarais que du Dauphiné, avoient fort augmenté que le samedi 29^e novembre 1755, jour de St André, que le Rhône començoit d'entrer dans la Bartalasse avec une si grande rapidité que dans la fin du jour la ville basse d'Avignon fut inondée. Tout le monde voyoit monter le Rhône avec une sécurité impardonnable [sic] s'imaginant que l'eau ne les atteindroit jamais. On ne croyoit pas que la crue des eaux fut si considérable, personne ne prit les précautions convenables. Le sieur de Caumont, premier consul, donna 4 louis à des patrons pour aller à

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



la Bartalasse enlever un pauvre paysan qui crioit miséricorde vis-à-vis de la porte de la Ligne à la Grange de Mr de Chateaubrun pour faire enlever ses effets, meubles, danrées qui étoient dans les caves, les selliers et les salles basses, lorsque tout à coup l'eau entra avec une si grande impétuosité dans la ville, après avoir enfoncé la porte de la Ligne par le peu de soin que le sieur Baudran, maître des chemins de la ville d'Avignon, avoit eu pour la bien assurer contre la rapidité de l'eau, ce qui dans une heure donna à la Careterie une augmentation de six pieds. L'allarme se répandit dans tout le cartier des Carmes déchaussés voisin de ladite porte, et tous les environs. Le peuple qui, d'une heure à l'autre, voyoit augmenter l'eau dans chaque maison, se crut perdu. La nuit aprochoit et l'eau augmentoit toujours, on entendoit par toute la ville inondée des cris affreux, tout le monde demandoit du secours, chaque famille cherchoit de monter le plus haut de sa maison, fuyant ce torrent impétueux, personne ne se coucha du dimanche au lundy premier décembre 1755, on ne songeoit point à prendre des nourritures, on ne songeoit qu'à l'enlèvement de tout ce qu'on pouvoit atteindre mais inutilement. L'eau étoit à 10, 12 pieds partout. On voyoit avec douleur la perte de ses danrées soit en vin, bled, huile, bestiaux et meubles, cependant cela n'étoit rien, s'étoit [sic] la vie que chacun vouloit conserver. Dès que le jour de lundy parut, on s'aperçut que l'eau croissoit toujours, une frayeur mortelle saisit les habitans et se crurent entièrement submergés. Les cartiers des Pénitens gris, des Cordeliers, des Célestins, du Corps Saint, du Novitiat des Jésuites, toute la Calade, Récolets, Minimes, Dominicains, Capucins, le séminaire de Saint-Charles, les Carmélites, Grande et Petite Fusterie furent également inondés d'une façon à faire croire que s'étoit un second déluge. On entendoit de tout côté le son des cloches des religieux et religieuses comme si on sonnoit le tocsin pour demander du secours, on étoit sourd à leur allarme. Les consuls quittent leur maison, apprenant que les habitans étoient dans cette triste situation, ils se portèrent à l'Hôtel de Ville pour donner des ordres afin de secourir tous les cartiers inondés. On envoya des bateaux dans tous les cartiers submergés par des patrons pour tâcher de secourir le peuple, et les habitans en leur faisant promettre par des députés qu'on secoureroit tout le monde et que l'on enverroit des provisions pour les empêcher de mourir de faim, les petites rues où les grands bateaux ne pouvoient pas aller ne peurent être secourus faute d'avoir des petits barquons. La populace qui començoit de manquer du pain et de l'eau, les voisins charitables partageoint avec les pauvres gens le peu de nourriture qu'ils avoient et chacun, à l'envy, tachoit de soulager par leurs paroles ceux qui avoient besoin du secours en leur disant d'avoir patience, ce qui ne leur donnoit pas de quoy manger. L'ordre ne fut pas aussy prom[p]t qu'on se l'étoit proposé. Mgr le vice-légat, passionné et emeut du malheur de la ville, se porta avec Mr Comti, l'aud[iteur ?] général de l'Hôtel de Ville où ils trouvèrent les consuls dans une crainte affreuse, ne sachant où donner de la tête par le bruit confus de cent personnes de tout état charitables qui avoient accouru pour se prêter au bien public. Chacun voulant donner un conseil, on en prenoit aucun. Ou une populace arrêtée à la porte de l'Hôtel de Ville qui crioit "donne-nous du pain", envoyés à tel et tel cartier, ce qui étoit pitoyable.

Cependant, Mgr le vice-légat, effrayé de voir le désordre [et la] confusion au milieu de cette foule de gens qui ne s'entendoit pas, chacun voulant luy faire des représentations, prit le party de mettre le bon ordre. Il commença d'ordonner qu'il y auroit une garde de soldats de sa garnison pour empêcher que le peuple aborda au-delà des barrières qu'on avoit fait fermer, il voulut se porter luy-même dans plusieurs rues où il y avoit de l'eau, pour consoler par sa présence tous les habitans. Il s'embarqua au devant de la Porte de l'église de la Madeleine, accompagné de plusieurs seigneurs et de plusieurs cavaliers de la maréchaussée qui, dans cette occasion, se sont bien prêtés pour le bien public après avoir parcouru divers cartiers de la ville. La seconde chose qu'il fit, ce fut d'envoyer des soldats dans la boutique de chaque boulanger pour empêcher le peuple d'entrer chés eux pour aller chercher du pain et pour

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



qu'ils ne fussent pas insultés par la populace. Il se porta luy-même, accompagné de sa garde suisse des Chevaux légers et de Mr Serémie, Secrétaire d'Etat, chés les boulangers pour prendre note de toute la farine qu'ils avoient et il ordonna aux boulangers de cuire du pain pour personne que pour la ville. Les consuls nommèrent des députés pour la distribution du pain, les particuliers estoient obligés d'aller à l'Hôtel de Ville pour demander des billets que les députés leur donnoient pour avoir du pain. Tel avoit de la farine qu'il ne pouvoit pas cuire après telles défenses et il ne se seroit point donné la peine d'en demander à la ville si on avoit donné les moyens à ceux qui pouvoient faire païtrir de faire cuire son pain à des boulangers désignés pour cela. Y ayant environ dix huit boulangers dans le terrain non inondé, ce qui auroit donné un soucy de moins aux magistrats. Le peuple étoit toujours à la porte de l'Hôtel de Ville, criant qu'il n'avoit point de pain, d'autres disoient "Voilà de l'argent, faites nous en donner". A ses [sic] cris lamentables, les consuls prennent un expédient qui est de leur faire faire de la soupe par des personnes charitables. On en fit cuire même dans l'Hôtel de Ville. La ville acheta du ris, des légumes, elle acheta aussi des châtaignes et on fait distribuer aux barrières de l'Hôtel de Ville aux pauvres qui sy estoient rendus en grand nombre de la soupe et des châtaignes. Tel en avoit deux ou trois fois que d'autres n'en avoit point, cependant le désordre régnoit toujours dans les cartiers inondés. On n'y portoit point du secours, surtout pour nourrir les pauvres. Il manquait du pain et de l'eau. Mgr le vice-légat et les consuls craignant que le peuple s'emeuta, prirent un party un peu violent et qui ne fut point approuvé. Ils résolurent le mardy matin 2^e décembre 1755 de faire mettre sous les armes la bourgeoisie des cartiers libres pour la garde de leur personne. Pour cela, on députa Mr le marquis de Fortia Durban fils, viguier de notre Saint Père (qui s'est donné tous les soins imaginables pour le bien public), monté à cheval accompagné d'un tambour pour aller dans les places publiques et coins des rues ordonner que la bourgeoisie se mit sous les armes, qu'on avoit qu'à le suivre, attendu la crainte ou étoit la ville d'une prochaine révolte, ce qui allarma tous les marchands et surtout les orphaires. Chacun prit le party de fermer ses boutiques pour se garantir d'être pillé si le malheur arrivoit. On leur donna pour comendant Mr le C[onseille]r de Pomerols de Tarascon qui s'étoit trouvé par hazard dans la ville. Il y eut deux capitaines des paroisses qui s'y étoient aussy rendus. On fit faire l'exercice à cette troupe indisciplinée à la place du Palais au lieu de songer de placer ces bourgeois aux avenues des rues qui aboutissent à la place de l'Hôtel de Ville affin d'empêcher le peuple inutile d'y aborder. Après les exercices, les sergens de cette troupe conduisirent des soldats bourgeois aux rues où l'eau abordoit pour empêcher le désordre et pour que chacun se peut embarquer avec plus de facilité en entrant ou en sortant des bateaux. On y avoit envoyé auparavant des soldats du Palais. Le vice-légat et les consuls assisté de beaucoup de gens de bonne volonté, surtout de la noblesse qui s'est prêtée de la meilleure grâce du monde, délibérant d'avoir des bateaux et des chariots pour que chaque paroisse peut être soulagée, le mercredy matin 31 décembre 1755, on fit partir de l'Hôtel de Ville des chariots chargés de provisions soit en pain, eau et soupe. Les curés des paroisses furent députés pour faire distribuer aux pauvres qui en avoient besoin, ayant à leur tête des gens de condition, et des bourgeois, ce qui comença le bon ordre. Les habitans inondés furent par ce moyen entièrement soulagés. Cependant, on s'aperceut que le bois manquait, que les boulangers n'avoient plus de farine. On prit la résolution d'en faire demander aux habitans qui en avoient pour qu'ils eussent la bonté de la faire porter à l'Hôtel de Ville et qu'il leur en seroit rendu bon compte. Beaucoup de personnes en envoyèrent, on fit faire du pain nuit et jour. On envoya chercher les garçons boulangers dans les cartiers inondés qu'on fit mettre dans des bateaux pour les faire travailler pour païtrir la farine affin que le pain ne manque pas. On fit tuer des boeufs et des moutons à la Place de l'Hôtel de Ville où les bouchers la vendoit, ne pouvant la vendre à la boucherie neuve étant inondée. La ville en fit même cuire pour en distribuer aux pauvres. Comme on s'apercevoit

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



que la farine des habitans començoit à manquer, Mgr le vice-légit, toujours attentif pour le soulagement du public, envoya par des chevaux légers des ordres à Carpentras, à Cavaillon, à Pernes et à Lisle et aux villages circonvoisins pour qu'ils envoyassent incessamment de la farine et du pain, ce que lesdites villes et villages voulurent bien accorder pour soulager la ville d'Avignon. Mgr l'évêque de Cavaillon se porta luy-même avec une activité charitable pour avoir de la farine, courant par toute la ville pour en avoir, s'oubliant luy-même, n'ayant point pris de nourriture que sur les quatre heures du soir ce qui est louable dans ce prélat.

Le mercredi 3^e décembre 1755, l'eau commença à diminuer, ce qui fit plaisir à tout le monde. On pouvoit aller dans beaucoup de cartiers de la ville avec plus de facilité et la porte Saint-Michel fut ouverte aux étrangers qui apportoient abondance dans la ville et qui arrivoient avec peine. On fit publier à son de trompe que personne n'eut à sortir de leur maison, qu'on leur porteroit de quoy manger, Mgr l'archevêque du fond de son palais avec ses infirmités, tâchoit de soulager les pauvres religieux en leur envoyant de quoy vivre, recevant dans son palais les filles du Bon Pasteur, et les logea et les nourrit pendant huit ou 10 jours. Il y eut des communautés des religieux et de religieuses qui ont été 24 heures sans presque rien manger et sans secours, ce qui en détermina plusieurs de faire passer dans des bateaux des religieux pour venir chercher dans le lieu non inondé des provisions. Ils sonnoient le tocsin pour qu'ils fussent secourus. Des particuliers portoit aux religieuses des provisions surtout du pain et de l'eau. La maison n'avoit veu un pareil désordre, il fut tiré un coup de fusil sur un bateau qui ne vouloit pas donner du pain. On fit publier le mercredi 5^e décembre 1755 que personne n'eut à boire de l'eau qu'elle ne fut bouillie et de ne point acheter du bled qui avoit été mouillé chez Bonarda, La Careterie, et 10 escus d'amande à ceux qui en avoient acheté s'il ne le rend point en leur en remboursant la valeur. Mgr l'archevêque avoit donné la permission de sortir la chasse de Saint Agricole et de l'exposer sur son autel pour que, par son intercession, la ville fut dellivrée de ce terrible ravage. Les consuls furent ledit jour, vendredi 5 décembre 1755 jour de la fête de la Conception. Mgr l'archevêque donna la permission à tout le monde de faire gras le vendredi et le samedi de cette semaine.

Le bois manquoit dans la ville soit pour faire cuire le pain soit pour en donner aux habitans qui en manquoient. On trouva un magasin remply de bois de saule du côté des Pénitens de la Miséricorde, qu'on fit porter à l'Hôtel de Ville, ce qui soulagea beaucoup des communautés qui n'en avoient point, on en fit distribuer aussy aux boulangers. Il y avoit des personnes proposées pour cela. Les consuls firent ouvrir une porte sur la Roque de Doms qui donne sur la muraille de la ville, quantité de monde s'y promenoient et alloint jusques à la porte Saint-Michel. Tout le monde alloit sur la Roque de Doms tous les jours pour voir croître et décroître le Rhône.

Messieurs de Fourbin père et fils, Mr le Viguier, Mr des Achards, Mr de Massillan, Mr Deroun, Mr le Ch[evalie]r de Mezières acompagnoient les chariots des paroisses. Beaucoup de jeunes gens à cheval portoit des provisions à qui leur en demandoient, ce qui soulagea plusieurs familles des gens comme il faut. La ville leur en donnoit aussy pour en porter et pour soulager les pauvres.

Les consuls eurent attention d'envoyer des provisions aux maisons de campagne qui étoient inondées, sans cela les pauvres paysans seroient morts de faim. Dans ce tems de calamité [écrit "Camalité"], on a veu un boulanger aller dans l'eau enlever du tabernacle le corps adorable de Jésus Christ dans les couvents des religieuses, et le remettre entre les mains de la Supérieure ce qui est arrivé au verbe. La Supérieure des Dames de la Miséricorde ordonna à une religieuse d'aller enlever le ciboire du tabernacle de leur église, ayant de l'eau jusques à demy jambe. Tout étoit permis dans ce tems là.

Le jour de Saint-André, fête du miracle arrivé en pareil jour l'an 1433 dans la chapelle des Pénitens Gris, l'aumônier prêtre religieux observantin fut à cheval sur le soir dudit jour pour

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



enlever le Très Saint-Sacrement qui y est exposé (depuis l'an 1226) dans la gloire de cette chapelle. Les eaux étoit débordées et dans toutes les rues de ce quartier, l'eau étoit même montée sur le pont entouré d'un tréllis [treillis] de fer. L'aumônier étonné entrant dans l'anti chapelle de ne voir point de l'eau ny même dans le jardin ny dans le Dome ny dans l'intérieur de ladite chapelle, descendit de son cheval à la livrée, son premier soin fut d'aller vite ment enlever le Saint-Sacrement qu'il porta dans la Salle haute où s'habillent les confrères pour le placer dans une armoire vis-à-vis les degrés, où il étoit gardé par les messagers, que tout à coup un bruit affreux des eaux se fit entendre qui, dans le moment, inonda de deux pieds toute la chapelle, le jardin, la sacristie, le dôme et l'anti-chapelle, ce qui étonna l'aumônier, les messagers. On n'eut pas le tems de pouvoir enlever la relique de la Sainte Croix qui étoit sur l'autel, ny les beaux ornemens de la sacristie qu'on avoit sorty pour cette fête qui se solemnise tous les ans à pareil jour. Beaucoup de personnes voisines et les mandataires ont été témoin[s] d'un pareil prodige.

On ne sauroit croire combien il en coûtera aux habitans et à la Ville, par la perte de quantité de vin, d'huile, du bled, des meubles, des bêtes à dos, des chevaux, mulets, bourriques qui se sont étouffés dans l'eau, quantité de maisons escroulées, des murailles des jardins abatues, des salles basses et dépances, les pavés des églises de la paroisse Saint-Didier, des Carmes, des Augustins, des Cordeliers ont été renversées et soulevées, le bâtiment neuf de Saint-Roch escroulé en partie, et a étouffé sous ses ruines des moutons et des boeufs et un jeune homme de 20 ans, des enfans noyés qu'on a trouvés dans des conduits. Les Célestins enlevèrent le Saint-Sacrement et le corps Saint de Saint Pierre de Luxembourg qui étoit en danger. Quatre religieux, avec plusieurs hommes, se jettèrent dans l'eau pour réviser la perte d'un si précieux deposit. L'eau a été rue de la Roque de Doms passer par dessus la tête de Saint François dont son [sic] statue est à côté de la première arche du pont. La rapidité de l'eau coupa le pied d'estal. Sans la barrière de fer, il seroit tombé dans la rivière. La croix à côté du quay de la porte du Rhône a été abatue, la figure de la Vierge placée vis-à-vis la porte de l'Oule l'a été aussy. Tout le bois à bâtir autour des murailles de la ville a été emporté, de même que les moulins sur le quay du Rhône dont quelques-uns ont été détruits, il n'en a resté qu'un seul. Le dimanche 7 décembre 1755, la tranquillité comença à se répandre partout. Mrs les consuls avoient résolu de faire chanter le Te Deum en action de grâces après les vespres, ce que Mgr le vice-légat aprenant, il envoya des ordres pour le transférer au lundy matin 8 décembre 1755, jour de Notre Dame de la Conception, voulant y assister le vendredy et le samedi 5 et 6 décembre 1755. La farine des villes du Comtat arriva avec des charettes chargées du pain, ce qui soulagea beaucoup.

Mgr le vice-légat se rendit le matin dudit jour, à onze heures, à Saint-Agricol où Mr le viguier et consuls, et la Rote l'attendoient. Un nombre infiny de peuple y avoit acouru, après le Te Deum chanté en action de grâce. On donna la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Le vendredy et samedi 5^e et 6^e decembre, il se leva un vent du nord si impétueux que personne ne pourroit sortir de leurs maisons, les ruisseaux furent par tout glacés, le Rhône l'auroit été sans la rapidité des eaux. L'eau se retirant a laissé dans les rues et dans les maisons et dans les églises et chapelles d'un limon si gluant qu'on pouvoit à peine se tenir en marchant il y a eu des ordres pour faire netoyer les rues et pour faire sortir l'eau des caves.

Le grenier à sel à côté de la porte de la Ligne a perdu presque 7 mille minot[s] sel ; il y en a resté un petit tas dans un coin, tout le reste a été fondu et confondu dans la boue, il en coûtera plus de 20 mille escus aux fermiers généraux.

Le magasin du Coche long du Rhône étant remply de quantité de marchandises qui venoient de Lyon et de Marseille, tout a été dans l'eau ; 143 balles de merluches ont été jettées dans le Rhône par ordre du vice-légat, après la vérification faite qu'elles étoient gattées et pouries ; le

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



bled du Sr Bonard a été jetté dans la rivière au nombre de 400 saumées, par ordre de Mgr le vice-légat ; le puy de Mr Fourbin, marchand droguiste près la Juiverie, a été fermé avec défense de n'en point tirer de l'eau attendu les drogues fondues soit en verdet et qu'autres matières dangereuses.

La Durance, par un bonheur, ne fut pas débordée. Les patrons du bateau de Noves vinrent prendre des lettres et chercher des provisions dans la ville. Ils vinrent se débarquer du côté du cimetière de la Principale. Ils se rembarquèrent au même endroit dans la ville et s'en retournèrent par la même chemin à Noves. La Durance et le Rhône se joignirent du côté de la Grange de Gigionian d'Arbrout, à demy lieu[e] de l'emboucheure de Durance. Si la Durance avoit grossy, la ville et le terroir d'Avignon étoi[en]t perdu[s]. Les blés nouvellement semés sont tout à fait perdus, ce qui portera un préjudice aux habitans d'Avignon. On a appris comme toutes les chaussées de Roquemaure, de Caderousse des sieurs des l'Oizelay, et de la Bartalasse, de Valabrègue, Tarascon et Arles avoient été emportées. Quantité de bêtes à cornes sont périés dans la Camargue au nombre de 40 milles. Des millions ne payeront pas la perte générale. Heureux d'en avoir été délivré par l'intercession de la Sainte Vierge, patronne d'Avignon et du grand Saint Agricol, son évêque cytoyen et on ne sera pas fâché de savoir où l'eau venoit dans les rues hautes d'Avignon.

A Porte Ferusse :

L'eau passoit le coin vis-à-vis le Clos de la Raye.

A la Madeleine :

L'eau montoit jusques devant la porte d'entrée de la maison des chanoines de cette paroisse.

A Saint-Agricol :

Tous les degrés, excepté quatre, étoit dans l'eau, s'étoit là le port où tout le monde s'embarquoit pour aller à la Calade et à tous les cartiers des Récolets et des Minimes. Les femmes venoient blanchir et laver du linge sur les degrés.

A Saint-Agricol, vis-à-vis le cimetière :

L'eau fermoit l'entrée de la porte dudit cimetière. On ne pouvoit aller dans l'Eglise que par la porte du Cul de sac.

Sous l'Arc de Mr de Fourbin :

L'eau venoit jusques à la porte cochère dessous l'arc.

A la Bancasse :

L'eau venoit vis-à-vis la porte de Mr Guillon, chirurgien.

Du côté de la maison de Mr le Chanoine régulier de Saint-Antoine :

L'eau passoit le coin de la maison de Mr Fabre.

A la Principale :

L'eau venoit à côté du cimetière devant la porte de Mr Piot.

A Saint-Genest :

L'eau alloit vis-à-vis les degrés de son église.

Du côté du Sestier :

L'eau venoit presque à la porte d'entrée.

Du côté de la Juiverie :

L'eau venoit jusques à la première Porte de la Juiverie.

A Saint-Symphorien :

L'eau montoit jusques au coin du cimetière.

A Sainte-Catherine :

L'eau venoit dans la rue du côté de la chapelle de la Congrégation des pauvres femmes.

A la Banasterie :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

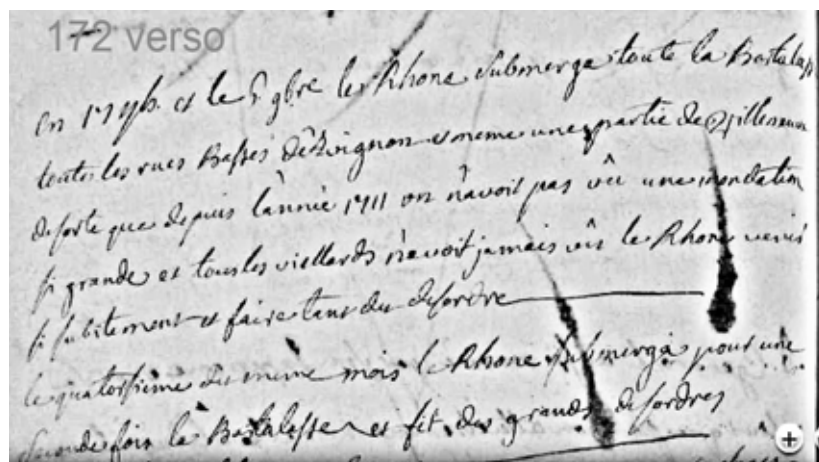


L'eau venoit jusques à la maison de l'auditeur Bertet.

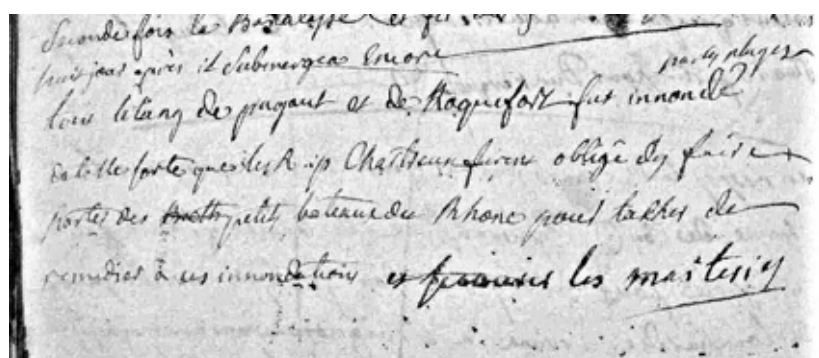
Les caves vers la place de l'Horloge eurent de l'eau, car Me Turc à côté de l'Hôtel de Ville en eut deux pieds et les autres à proportion. Tout le monde alloit puiser de l'eau dans les puits de l'Hôtel de Ville, de Mr Puy Trésorier du Pape, de Mad[emois]elle Lonjeon et chés Mr de Crochans. Dans le courant du mois de décembre 1755, le Rhône a augmenté plusieurs fois et est entré dans la Barthelasse, ce qui allarmoît les habitans. On alloit avec beaucoup de peine à Villeneuve-les-Avignon, tems où étoit alors la foire, ce qui leur a porté beaucoup de préjudice. Les courriers ayant retardé à cause des inondations des chemins plus de huit jours. On a marqué en plusieurs endroits de la ville l'endroit où l'eau a été dans son hauteur ; on voit par la marque qu'on a placée aux Célestins que l'eau étoit montée de trois pieds plus haut que l'année 1674".

BM Nîmes, ms 211 : Histoire de Villeneuve-lès-Avignon, avec tout ce qui est arrivé de plus particulier dans Avignon et ailleurs pour ce qui regarde la religion. A Villeneuve, par M. Joseph Noissier, prêtre et bénéficiaire au chapitre Notre-Dame, 1737.

fol. 172v° :



"En 1755, le 6 novembre, le Rhône submergea toute la Bartalasse, toutes les rues basses d'Avignon et même une partie de Villeneuve, de sorte que depuis l'année 1711, on n'avoit pas vû une inondation si grande et tous les vieillards n'avoit [sic] jamais vûs le Rhône verser si subitement et faire tant de désordre".



"Tout l'étang de Payant et de Roquefort fut inondé par les plages, de telle sorte que les R.P. Chartreux furent obligé[s] de faire porter des petits bateaux du Rhône pour tâcher de remédier à ces inondations et secourir les maiteries".

BM Avignon, ms 6464 (Fiches Girard)

BM Avignon, ms 3202, fol. 1

Etat des soldats factionnaires qu'on a fait monter pour cinq jours pendant l'inondation par ordre de Monseigneur le Vice-légat en décembre 1755.

BM Avignon, ms 6464 (Fiches Girard)

Crue commencée le 25 novembre. Maximum dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Les eaux étaient inférieures à l'inondation de 1840 de 83 cm hors ville et de 110 cm dans plusieurs endroits de l'intérieur (cite *Chaillot, Notice, p. 8*).

Avignon, Rhône et Comtat, revue semestrielle, n°5, slnd.

68

TABLEAU N° III

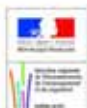
INSCRIPTIONS DE VILLENEUVE LES AVIGNON

CHARTREUSE DU VAL DE BENEDICTION		
à l'entrée, côté rue, sur le montant droit de la porte, deux inscriptions superposées:		
INONDATION DU 4 9BRE 1840	plaque de marbre blanc 37 x 51 cms	hauteur 1 m 90
RHONE 1 MAI — 1856	plaque de marbre 30 X 40 cms	hauteur 2 m 05
à l'entrée, côté place de la Chartreuse, à droite:		
USQUE . AD. HANC. LINEAM. ASCENDIT RHODANUS DIE I MENSIS DECEMBRIS AN. 1755	plaque de marbre blanc entourée d'un bandeau sculpté 47 x 35 cms	hauteur 0 m 48
MAISON RUE DES RECOLLETS N° 11		
RHONE 3 9BRE — 1840	plaque de pierre encastrée 38 x 25 cms	hauteur 2 m 53

NOTES

- (1) Emilien FROSSARD : Tableau de Nîmes et de ses environs à 40 lieues à la ronde 2ème édition p. 146
- (2) Léopold DUHAMEL : Grandes inondations à Avignon Annuaire administratif historique et statistique de Vaucluse année 1987
- (3) Léopold DUHAMEL cf cit p. 69-70
- (4) François MORENAS : Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Avignon lors de l'inondation survenue le 30 novembre 1755 Avignon 1756
- (5) FORTIA, PAMARD, GUERIN père et Fils : Mémoire sur les inondations dans la ville d'Avignon antérieures à celle de 1755 25 février an 10 p.9
- (6) Une de ces plaques, celle du 21 de la rue du Linas, a été temporairement retirée, pour cause de rénovation de l'immeuble. Elle doit être replacée, nous a-t-on assuré, dès l'achèvement des travaux.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Photographie de la marque d'inondation de 1755 à Avignon, inscrite dans une plaque déplacée aujourd'hui contre l'église des Célestins (photo. E. Roucaute) :



GAGNIERE, Sylvain, *Notes historiques sur les inondations d'Avignon*, Avignon, Impr. De Rullières frères, 1936.

Avignon : La statue de Notre-Dame-de-Bon-Voyage et les repères gravés sur les pierres de la maison Daruty, au bord du Rhône (en amont du pont Saint-Bénézet, quai de la Ligne) sur une photographie de Sylvain Gagnière (inondations du 8 octobre 1841, 10 octobre 1827, 3 novembre 1843, 9 novembre 1801, novembre 1935, 1^{er} décembre 1755, 3 novembre 1840, 31 mai 1856) :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





Photo : L. GERMAND.
 FIG. 2. — Repère de l'inondation de 1755, placé à côté du piédroit intérieur de la porte de l'ancienne chartreuse, à Villeneuve-lès-Avignon : Plaque de marbre de 0,50x0,35, portant l'inscription suivante : USQVE AD HANC LINEAM ASCENDIT RHODANVS DIE 1A MENSIS DECEMBRIS AN 1755 (Le Rhône monta jusqu'à ce niveau, le premier Décembre de l'année 1755).

BM Avignon, ms 5972 ou 6392 (H. Chobaut)

Caderousse (d'après Etude Grimaud, n°582) :

"Le 30 novembre 1755, à 9 heures ¼ du matin, dimanche, jour de Saint-André, l'eau du Rhône ayant passé par dessus les chaussées qui sont autour des remparts, entra dans Caderousse. Le notaire Simon-Jacques Bourtholon en eut 6 pans dans le salon, et 8 à la cuisine et au greffe, sans avoir eu le temps d'enlever les sièges et meubles.

Il y eut 25 cannes de murailles de la ville abattues, 29 maisons, 10 granges ; la moitié du terroir ravagé. La récolte de blés et des gros grains (poumoule, avoine, millet) fut cependant meilleure que l'année précédente".

AC Boulbon, BB 20bis, délibération du 16 mai 1756

Novembre-décembre :

"[...] le fleuve du Rhône par ses dernières inondations arrivées dans le mois de novembre et décembre dernier a presque entièrement démoli et emporté les chaussées de la communauté

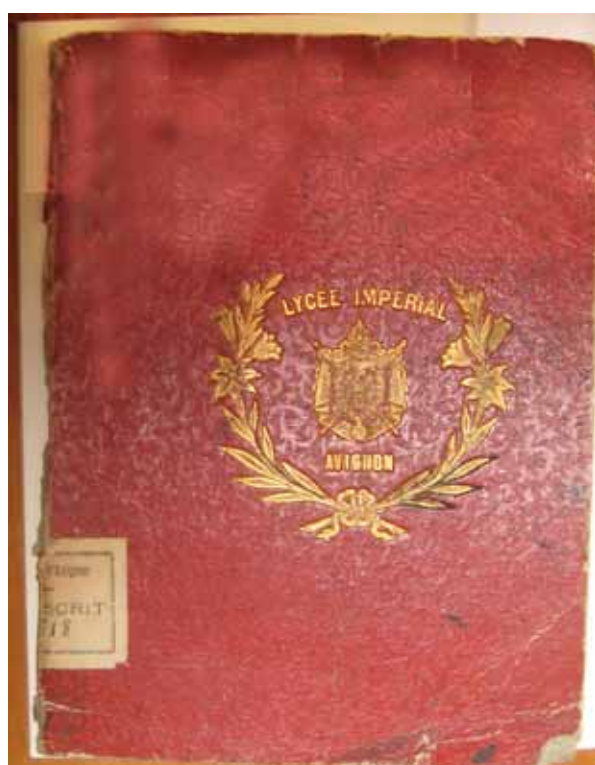
Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



même aux endroits où elles étaient pavées du côté de l'eau, ce qui a occasionné des dégâts considérables dans le terroir".

BM Avignon, ms 1518 (raconté par les consuls en AA des Arch. Dép. de Vaucluse)

La relation de l'inondation de 1755 par le Lycée impérial d'Avignon : ce recueil contient une assez courte "Relation de l'inondation arrivée à Avignon le 29 novembre 1755" et à la suite la "Relation" manuscrite de Morénas (reproduite par ailleurs dans sa version imprimée).



29 novembre :

"[...] le Rhône, qui en baignant nos murs met Avignon dans la situation la plus agréable, nous a presque enseveli sous ses eaux par un débordement plus grand qu'aucun de ceux dont il est fait mention dans nos annales. L'eau commença à croître le 29 et dans la nuit du 30, toute la ville fut inondée, excepté les maisons assises sur les hauteurs [...]. La campagne et la ville formant un étang immense, les moulins à farine n'allaient plus, six jours seulement restaient libres pour une ville grande et affamée [...]. Mais quel spectacle touchant ! L'eau qui causait nos malheurs nous en cachait une partie. En s'écoulant, elle nous a découvert les ravages qu'elle avait fait : dans la campagne, les digues forcées, les chemins entièrement rompus, la récolte perdue, les arbres abattus ; dans la ville, les meubles emportés ou gâtés, les cadavres d'animaux de toute espèce que l'on rencontre à chaque pas, des maisons renversées, beaucoup d'autres entrouvertes et prêtes à crouler".

AC Avignon, BB 51, délibération du 12 décembre 1755, fol. 209-211

12 décembre 1755 :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Conduite des consuls lors de l'inondation : établissement d'une corvée pour chaque personne, prorogation de l'entrée du vin (chemins impraticables), distribution de bois aux boulangers, emprunt pour l'achat du blé.

AD Vaucluse, 1 J 287

AD Vaucluse, B 1048 (registre de la Cour Saint-Pierre)

BM Avignon, ms 5972 ou 6392 (H. Chobaut), ms 6464 (Fiches Girard)

30 novembre :

Le 30 novembre, il y eut une grande inondation dans Avignon, occasionnée par le débordement du Rhône. Les quartiers bas de la ville eurent dans les maisons de huit à dix pans d'eau. Elle fut plus considérable que celle de 1674. Les bateaux allaient jusqu'à Saint-Symphorien. La ville fit une grosse dépense pour subvenir aux besoins des habitants qui se trouvaient enfermés dans leurs maisons.

Mention de l'inondation du 30 novembre 1755 : les eaux du Rhône s'étant élevées à environ 2 mètres dans la maison du greffier d'Avignon, Jacques Chartroux.

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues du Rhône, 1226-1856, 1857.

30 novembre 1755 : la hauteur des repères au-dessus de l'étiage voisin fut de 7,23 m à Avignon (repère de l'ancienne échelle en face de la maison dite de la Madone à 200 mètres amont du pont Saint-Bénézet).

BM Marseille, n°1964 (Mémoire imprimé de l'époque)

30 novembre-1^{er} décembre :

"Dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, les eaux du Rhône mêlées avec celles de la Durance furent en si grande quantité qu'elles sortirent de leur lit, emportèrent plusieurs chaussées, firent brèche aux endroits les mieux construits, jettèrent à bas cinq arceaux de l'aqueduc du canal de Craponne et inondèrent toute la plaine de l'abbaye de Montmajour et tout le Plan du Bourg [...] détruisit quelques mas [...]. Plusieurs quartiers de la ville et Trinquetaille furent inondés [...]. Mais ce qui était digne de la plus grande pitié, et ce qui a dû faire gémir et attendrir les cœurs les plus insensibles : ça a été la triste situation, et le cruel embarras dans lesquels étaient les pauvres gens de la campagne. Les uns pleuraient à chaudes larmes sur le haut des mas parmi les bêlements des brebis qu'ils y avaient pu faire monter".

AC Avignon, 4 DIL 5, Photocopie d'un parchemin appartenant à un privé relatant l'inondation du 29 novembre 1755.

[L'an 1767 et le premier jour du mois de février après-midi à la requête d'Antoine Codol, habitant Saint-Jean de Pourcheresse dont il fait son domicile et son habitation] :

"Nous étions encore vivement touchés de la triste nouvelle des faits arrivés au Portugal lorsque tout à coup, nous nous sommes vus obligés de trembler pour nous-mêmes, une inondation telle qu'on en n'avait jamais vue de pareille, nous a fait craindre la ruie entière de notre ville : le simple récit que nous allons en faire ne peut manquer d'attendrir.

Le Rhône qui, en baignant nos murs, met Avignon dans la situation la plus agréable, nous a presque ensevelis sous ses eaux par un débordement plus grand qu'aucun de ceux dont il est fait mention dans nos annales. L'eau commença à croître le 29 novembre et la nuit du 30, toute la ville fut inondée, excepté les maisons assises sur la hauteur. L'impétuosité avec laquelle elle se répandit ne permit aux habitants de sauver ni leurs meubles, ni leurs denrées, ni les animaux, encore moins de se procurer les provisions nécessaires pour se garantir de la

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



faim. Toute communication cessa et chacun se trouva renfermé dans l'endroit où ses affaires l'avaient conduit.

Le lundi premier jour de décembre, la ville n'offrit plus qu'un spectacle affreux ; le désespoir et la terreur s'en étaient emparés. On entendait un bruit confus formés par les gémissements qui s'élèvent de tous les quartiers, et capable de jeter l'abattement des âmes les plus fermes. Les uns obligés de monter sur les toits pour éviter la fureur des eaux, implorèrent en vain le secours de leurs voisins qui, pressés par le même danger, étaient hors d'état de leur en donner. Ils voyaient les biens qu'ils possédaient emportés par la violence des eaux : hardes, meubles, animaux, tout était entraîné. Les autres sentant leur maison crouler jetaient des cris horribles. Tous enfin, sans aucune espérance de secours et presque sûrs de périr, levaient les mains au ciel et annonçaient le désespoir qu'ils avaient dans l'âme.

Dans cet état qui paraissait sans ressource, quel remède attendre si ce n'est Dieu seul. Touché par nos larmes et par nos prières, il nous l'a fait trouver ce remède dans la personne et la présence de notre illustre gouverneur Monseigneur. Au premier bruit de nos malheurs, il se rend à l'hôtel de ville accompagné de monsieur l'auditeur général si connu pour son intégrité et son amour pour la justice. Il y trouve messieurs les consuls, en vrais pères de la patrie, qui avaient quitté leur maison pour ne plus s'occuper que des besoins publics et qui avaient passé la nuit à sauver du danger ceux qui auraient péri sans un prompt secours. Il approuve les ordres que leur prudence avait dictés. Il fait ensuite les règlements les plus justes pour empêcher le tumulte et secourir les malheureux. Dès cet instant, toutes ces heures sont consacrées au soulagement des misérables. Jamais on ne montra tant de sensibilité jointe à une si grande présence d'esprit. C'était beaucoup d'avoir tout réglé dans un si grand tumulte, mais ce n'était pas assez : il fallait des bateaux et l'épouvante s'était emparée des bateliers qui refusaient de marcher aux ordres des magistrats. Monseigneur le vice-légat, oubliant le danger et ne pensant plus qu'à nos besoins, se porte au bord du Rhône à travers mille périls et force, par la menace et son exemple, les bateliers rebelles de le suivre. Animés du même zèle, monsieur le viguier, messieurs les consuls, le clergé, la noblesse, l'université, enfin tous montrèrent qu'ils savaient se sacrifier pour le bien public dans le malheur. Des bateaux partaient pour tous les quartiers de la ville chargés de provisions pour ceux qui en manqueraient et destinés à enlever au danger ceux dont la maison menaçait d'une ruine prochaine ou qui craignaient d'être étouffés par la quantité prodigieuse d'eau dont elle était inondée.

Les ordres ainsi donnés et les premières provisions consommées, l'embaras fut d'en avoir de nouvelles, la campagne et la ville ne formant plus qu'un étang immense. Le moulin à farine n'allant plus, six fours seulement restaient libres pour une ville grande et affamée ; l'arrangement suppléa, pour ainsi dire, à tous. On ramassa tous les légumes que l'on prépara et distribua à ceux que l'on trouva. Monsieur le marquis de Fortia qui dans cette occasion se donne des peines incroyables jusqu'à exposer sa vie. La farine le fit porter à l'hôtel de ville. Monseigneur qui, du fond de son palais où malheureusement ses infirmités le retiennent, a toujours les yeux ouverts sur son troupeau, envoie des gens pour s'informer exactement des besoins et y pourvoit abondamment. Enfin, la vigilance de messieurs les magistrats, leur attitude compatissante firent prendre des mesures si justes dans la distribution que personne ne souffrit dès que les eaux furent écoulées en partie et que l'on put aborder. Toutes les villes du Comtat s'empressèrent de nous envoyer du secours. Nous serions des ingrats si nous oublions jamais les obligations que nous avons à Monseigneur l'évêque de Cavillon. Alors les bateaux devenant inutiles, on y substitua des chariots qui portèrent partout l'abondance et la joie. L'alarme cessa et la tranquillité revint peu à peu dans la ville. Mais quel spectacle touchant : l'eau qui causait nos malheurs, nous en cachait une partie. En s'écoulant, elle nous a découvert les ravages qu'elle avait fait dans la campagne : les digues forcées, les chemins

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



abattus, entièrement rompus, la récolte perdue, les arbres abattus. Dans la ville, les meubles emportés ou gâtés, les cadavres des animaux de toutes espèces que l'on rencontre à chaque pas, les maisons renversées ou beaucoup d'autres entrouvertes et prêtes à crouler et parmi toutes ces horreurs, le voisin charmé de retrouver son voisin, le fils embrassant tendrement son père qui n'espérait plus le revoir et tout le monde, enfin, occupé à rendre grâce au ciel d'une protection visible sans laquelle tout périssait.

La mémoire d'une aussi grande calamité ne saurait s'égaliser. Elle durera autant que la ville qui en a été le théâtre. Mais en même temps, on se souviendra qu'Avignon doit sa conservation à la vigilance de son gouverneur et la sagesse de ses magistrats. La reconnaissance gravera ce souvenir dans le cœur de tous ses habitants et l'on bénira le nom de Passionei dans la postérité la plus reculée".

BM Arles, ms 491

30 novembre-1^{er} décembre :

Les annales de la ville d'Arles ne font point mention d'une inondation aussi considérable que celle-ci. Les eaux s'élevèrent à 1 pied 10 pouces au-dessus de la surface du quai. Une partie de l'aqueduc de Craponne fut renversée. La chaussée du pont de Crau essuya le même sort, ainsi que plusieurs maisons de campagne. Les chaussées du territoire d'Arles furent emportées et d'Avignon à la mer, on allait par bateaux. Plusieurs personnes perdirent la vie, 9 840 bêtes à laine, 226 grosses bêtes, 315 bœufs furent engloutis.

Le Musée, n°20, 1875 (Relation de l'inondation par François Xavier de Molin)

1^{er} décembre :

"Les eaux du Rhône extrêmement grossies par les pluies continuelles que nous avons eu pendant plus d'une semaine, et retenues par les vents d'est qui les empêchaient de s'écouler dans la mer, sortirent de leur lit la nuit du dimanche 30 novembre au 1^{er} décembre. Elles avaient un demi-pan de haut sur la partie du quai qui est entre la porte des Dominicains et celle de Saint-Laurent. D'un autre côté, la grande Durance, ne pouvant s'écouler dans le Rhône, dans lequel elle se décharge ordinairement, sortit de son lit, passa au-dessus des chaussées et vint inonder le Trébon, le Plan du Bourg ; elle était si enflée qu'elle se déchargeait dans le Rhône, passant par-dessus les chaussées de ce dernier quartier. Les eaux étaient poussées avec tant de violence, qu'elles surprirent les fermiers dans leurs mas, où infailliblement il doit en avoir péri, faute d'un prompt secours, que les circonstances rendaient impossible. Nombre de gros bestiaux et de bêtes à laine ont péri dans les eaux, et les courants en ont emporté de mortes jusques à une portée de fusil du hameau de Mourriès. Quelques maisons de campagne, de même qu'une bonne partie des arcades du Pont de Crau ont croulé. On prétend même qu'il faudra refaire à neuf les 25 ou 30 qui ont résisté à l'impétuosité des courants. Ce n'est pas à la campagne seulement que les eaux ont fait du ravage, elles ont inondé les deux plus grands et bas quartiers de la ville, celui de la Cavalerie et de la Roquette. A la Cavalerie, il y avait un pan d'eau au-dessus du niveau du sol de la petite boucherie et poissonnerie du Saint-Esprit. Il y en avait six à sept pans dans l'église des PP Recolets et quatre à cinq pans dans celle des Augustins Réformés. Les eaux ont fort endommagé l'église des PP Carmes Déchaussés et ont fait entr'ouvrir en quelques endroits la voûte.

La nuit du lundi au mardi, le corps de ville fit monter la garde par MM les capitaines de quartier, qui avoient à leurs ordres les artisans de la ville, pour donner du secours à propos aux pauvres habitants renfermés dans leurs maisons. On alloit en bateau par toutes les rues de ces deux quartiers, que j'ai nommés, et celles qui sont le long du quay ; et par le secours

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



de longues échelles que l'on appuyait aux fenêtres, on faisait descendre ceux qui craignaient d'être ensevelis sous les ruines de leurs maisons ; et cette crainte n'était pas toujours sans fondement, car les moins solides croulèrent, aussi bien que bon nombre de caves. Dans d'autres, le terrain s'affaissa considérablement.

Les suites de cette terrible inondation, par laquelle notre ville s'est vue sur le point d'être totalement submergée, sont aussi effrayantes que l'inondation elle-même, depuis deux jours que les eaux ont commencé de s'écouler. Maintenant qu'il ne reste à la Cavalerie et à la Roquete qu'un tas de limon, on découvre une grande quantité de bâtiments et de murs, qui sont à la veille de tomber à terre ; et l'on commence de voir en détail la perte immense qu'on fait nos habitants. L'eau ayant pénétré par-dessous terre dans les caves jusques dans le centre de la ville, les particuliers de ces quartiers ont perdu l'huile qu'ils venaient de recueillir pour leur provision, de même que leur vin, quoiqu'on eût étansonné les tonneaux.

Pour mettre la personne des habitants en sûreté et prévenir la chute des voûtes et des maisons, il a été sagement ordonné par MM. les consuls aux personnes qui ont eu de l'eau dans leurs maisons de les étansonner le plus haut que faire se pourrait ; ce qui a été fidèlement et promptement exécuté. On tint aussi conseil pour prendre des arrangements convenables à la position fâcheuse où l'on se trouvait. Il fut délibéré d'emprunter de l'argent pour faire des réparations nécessaires et urgentes ; et il fut résolu que chaque particulier ferait le détail du dommage qu'il avait souffert, pour l'envoyer en Cour afin de tâcher d'obtenir quelque indemnité. On déposa ces déclarations entre les mains du syndic du corps le plus voisin de sa terre.

Le vendredi 5 du présent mois de décembre, il se leva un vent de bise si froid que les eaux, qui étaient répandues dans la campagne de tous côtés, se gelèrent près de deux pouces d'épais. Quelques jours après, malgré plusieurs ouvertures que s'est fait le Rhône dans la Camargue et dans le Plan du Bourg, il vint sur le quai à la hauteur d'un pan ; et quelques jours après, il est venu jusqu'au gros bouton et a, derechef, inondé la Camargue.

Il est certain que c'est un bonheur pour nous que les chaussées aient été éventrées en plusieurs endroits, car il est sûr que le Rhône aurait entièrement submergé la ville, et nous aurait tous noyés. Les gens de la campagne en très grand nombre, dans un terroir qui a près de 40 lieues de circuit, ont le plus souffert ; mais il faut avouer à la gloire de nos magistrats, qu'on n'a rien épargné, rien oublié pour les secourir, et les empêcher de se perdre. Heureux, si ces secours avaient pu s'étendre également sur les différents bestiaux, dont il a péri une quantité étonnante.

Aujourd'hui 16 décembre que j'écris ceci, quoique le Rhône soit rentré dans son lit, notre terroir paraît encore une mer, se trouvant toujours sous l'eau. A Tarascon, les eaux ont passé par dessus les grandes chaussées et inondé tout le terroir, dans certains endroits jusqu'à huit pieds de hauteur. Elles sont montées jusqu'au premier étage dans la ville basse, et les murailles, qui défendent la ville haute, ayant été percées, cette partie a failli être submergée. On a fait une perte immense en blé, vin, huile et autres denrées, de même qu'en marchandises et bêtes de labour, en brebis, en paille et en bois. L'inondation a duré trois jours et durant tout ce temps, il n'y avait qu'un four en état de cuire. Cependant, le secours tant à la ville qu'à la campagne, ont été si prompts et si continuels que personne n'a péri ni par les eaux ni par la faim".

AC Arles, BB 50, délibération du 1^{er} décembre 1755, fol. 139^v°-141

1^{er} décembre 1755 : Renvoi de l'élection des officiers à un autre temps plus convenable étant donné la calamité du temps.

"Quoyque la séance au présent conseil eut pour objet la continuation de l'élection des officiers municipaux, à laquelle nous avons vaqué en partie ce matin, nous avons cru de voir

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



vous proposer de la renvoyer à un autre temps plus convenable pour nous occuper uniquement des soins qu'exige la calamité présente dont nos citoyens sont affligés en leurs biens et en leurs personnes. Vous scavez, Messieurs, que le débordement du Rhône supérieurement à notre terroir a inondé pendant la nuit dernière nos quartiers de Trébon et du Plan du Bourg, à tel point que de mémoire d'homme, on n'avoit vu un si funeste événement ; que malgré cette inondation extraordinaire, le Rhône presque hors de ses bornes grossit toujours, et nous fait craindre pour toute la Camargue, et que les eaux de cette rivière s'étendent déjà si avant dans la ville aux quartiers de la Roquete, de la Cavalerie, des Récolets et de Portagnel qu'elles ont inondé une quantité considérable de maisons qui sont exposées au pillage par le défaut d'habitation des propriétaires réfugiés ailleurs. Dans cette triste circonstance, n'ayant rien tant à cœur que de sauver d'un si grand péril nos habitans de la campagne, et même les bestiaux qui auront échappé à la rapidité des eaux, notre avis est de nomer des commissaires qui voudront bien se charger de procurer des batteaux et des batteliers et de les faire partir incessamment pour porter du secours aux habitans de la campagne, dans les quartiers du Trébon et du Plan du Bourg, et retourner ceux qui voudront venir à la ville ; et qu'à l'égard des maisons inondées, il soit établi deux corps de garde, l'un à la Roquete et l'autre à la Cavalerie, comandés chacun par un des capitaines de quartier pour prévenir le pillage desdites maisons inhabitées et être à portée de porter secours à ceux qui ne les ont point quittées.

Et tous les assistans audit conseil ayant été du même avis.

Il a été unanimement délibéré d'envoyer incessamment nombre de batteaux dans les quartiers du Trébon et du Plan du Bourg pour porter secours aux habitans de la campagne et ramener ceux qui y sont en danger, pour raison de quoy le conseil a nommé M. le marquis de Méjanes, Mrs de Loinville et de Perrin de l'état des nobles, et Mrs Ripert, Reynaud et Brunet, bourgeois, commissaires pour procurer les batteaux et matelots nécessaires et les faire partir sans perte de temps, leur donant tout pouvoir requis, et il a été également et unanimement délibéré d'établir dès ce soir deux corps de garde, l'un à la Roquete et l'autre à la Cavalerie, comandés chacun par un capitaine de quartier pour prévenir le pillage des maisons inondées et inhabitées et prêter secours à ceux qui y auront resté [...]"

BM Arles, ms 706 : Livre de raison de la famille Paris, d'Arles.

"Le 1^{er} décembre 1755, jour du lundi, il y eut une si grande inondation dans les terroirs de Tresbon, de Plan du Bour, une partie de Camargue, presque toutes les chaussée emportée, sur les chemins de pont de Crau, il y avoit plus de vingt pan de profondeur, l'acqueduc tout renvercet, messieurs les consuls avoient fait metre des bateaux pour faire passer les personnes, qu'il venoit de Crau en Arles, on s'embarque tout contre le pont qui e[s]t derrière le minime. L'eau venoit jusque devant la Genouillade. Le lundi au soir, l'eau commensa à entrer dans la ville avec si grande abondance que tout les monde se creu perdu ; le mardi encore plus et le mercredi encore plus, il y avoit de bateau dans la ville, on s'embarqués au-dessus de la boucherie qui est au saint esprit où faisoit sentinelle toute la nuit avec le bateau pour retirer les gens qui étoit dans les maisons et on les sorté par les fenestres. L'eau alloit jusque sur l'autel des Récolet le lundi, on donnoit la bénédiction à Saint-Trophime sur les cinq heures du soir, et le lendemain, jour de mardi, on exposa le Saint Sacrement dans toutes les paroisses jour jusque au jeudi et le vendredi jusque au dimenche. Toutes les communités religieuses feu exposé aussi le dimenche septième dudit mois quoique le Saint Sacrement feut exposé, il y eut une procession générale où on alla au Sacret Cœur de Jésus ; le 19 du même mois, on continua à faire encore de procession, la Major fit la sienne et toutes les autres paroisses aussi, ormi le jour de Noël que Saint Jullien l'a fait le jour de Saint Estienne parce que l'eau estoit toujours là".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



AD Gard, E supplément 810, (Délibérations du conseil d'Aramon, BB 23)

Voir aussi : E supplément 964, DD 14 : Mémoire sur l'inondation de 1755 à Aramon

Les consuls d'Aramon exposent que la communauté "*vient d'essuyer un Rosne, le 30^e novembre dernier, si gros et si prodigieux que les chaussées et autres travaux établis pour contenir cette rivière dans le cas d'inondation ont été très inutiles, les eaux y ayant passé trois pans et demy [87,5 cm] au-dessus et emporté la plus grande partie desd. chaussées, murailles du billot, palières, en un mot tout ce qui servoit à la deffance du Rosne dans ce terroir, qui n'a eu d'autres borne que le haut grès [colline de cailloux roulés siliceux] et [les] chaînes de nos montagnes. Et le terroir, tant en dehors que dedans des chaussées est si bouleversé et dévasté, que les habitants ne sont point en état de reconnaître leurs possessions, une grande partie des arbres meurier [mûriers] et oliviers étant arrachés et les racines élevées tenant la place des branches des arbres, s'y étant fait par la course des eaux différants canneaux et un ensablement général qui lève toute espérance de récolte des grains. Et il y a mesme encore environ 500 saumées de terres ou prairies qui se trouvent scituées au-dedans des chaussées et dans les fonds les plus fertilles de ce terroir, qui sont entièrement couvertes par les eaux, sans espoir de pouvoir en vuidier une grande partie qu'à la fin du mois d'août prochain. En un mot, l'inondation a été si considérable qu'elle a inondé les maisons des fauxbourgs de 10 pieds d'eau [3 m 24] de hauteur, ce qui a occasionné la perte de la plus grande partie de nos huilles qui se trouvoient fabriquées, des olives et du vin qui se trouvés dans ces maisons [...]. La course des eaux a été si rapide que lesd. fauxbourgs ont été dépavés, s'y étant formé en certains endroits des précipices de 12 pans de profondeur [3 m]. Vingt-une maisons ou escuries dans lesd. fauxbourgs démolies par les eaux et bien d'autres maisons et escuries qui mesnacent ruine, qu'on a été d'obligation d'étañçonner, et presque toutes les murailles des enclos et jardins renversées [...]" (10 décembre 1755).*

AC Barbentane, BB 20, délibération du 11 décembre 1755

1^{er} décembre 1755 : Les consuls de Barbentane font la demande de l'établissement d'un état des lieux suite à l'inondation du Rhône et de la Durance.

AC Caderousse, CC 290 et DD 35

Comptes de l'inondation de 1755 à Orange, qui a emporté les digues du territoire.

Archives capucines recueillies, coordonnées et annotées par le R. P. Henri de Grèzes des FF. MM. Capucins. Province de Provence. Le couvent de Tarascon (1612-1790), Notre-Dame de Lérins, Imprimerie M. Bernard, 1891.

Inondation extraordinaire racontée par les Capucins de Tarascon :

"De mémoire d'homme, on n'avait vu une inondation qui fut plus extraordinaire que celle qui est arrivée le 30 novembre 1755. Elle commença à 4 heures du soir. La chaussée, depuis la porte d'Avignon jusqu'à Bourbon, ayant crevé, a donné une si grande quantité d'eau que la ville et la campagne ont été inondées. Il y a eu des maisons du côté de la porte Saint-Jean qui ont eu 11 pans d'eau. Les bateaux passaient sur les poids publics qui sont dans les rues. Toutes les églises, excepté Sainte-Marthe, ont été bouleversées ; la nôtre a eu 7 pans d'eau. Les confessionnaux près du marchepied des autels ont été tirés de leur place et renversés. Dans le couvent, tout le bas a souffert ; les bacs ont été renversés et quoyque plus élevés que le jardin, nous y avons eu 4 pans d'eau, qui a laissé partout un peu de limon. La plupart des murailles de l'enclos ont croulé. Les gros amandiers ont été abattus. Nous avons eu le malheur de perdre toutes les provisions parce que nous fûmes surpris dans la nuit et que l'eau

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



gagna la cuisine, étant venue par surgeoon, dans le chœur et ensuite par toutes les portes extérieures. Nous avons été obligés de faire monter notre mule au dortoir, avec celle de notre voisin ; autrement, elle aurait été étouffée dans l'écurie qui avait 7 pans d'eau. MM les Consuls ont distribué du pain à toute la ville et nous en ont envoyé pendant les 4 jours qu'a duré l'inondation. Il n'y eu que le four de la Charité où on aye pu cuire le pain. Dieu veuille délivrer cette ville et son terroir de ce terrible fléau qui a causé un dommage au-delà de toute expression, soit à la ville, soit à la campagne où les bestiaux ont presque tous péri ; les terres, ou engravées ou bouleversées, ayant eu 1 pan de limon et plus qui a étouffé le bled.

Nota – Précautions qu'il faut prendre – Dès que la chaussée est pleine, l'inondation est infaillible. Il faut tirer le Saint-Sacrement, le mettre à la chapelle du dortoir où il y a un petit tabernacle, demeurer l'Eglise, tirer les reliques qui sont aux tombeaux des autels, les meubles de la sacristie et faire monter au dortoir toutes les provisions, boucher les tonneaux et les cotter pour qu'ils ne puissent plus remuer".

Bibl. Musée Arbaud, MQ 628, Livre de raison de Conrad Mouren à Tarascon, t. I, fol. 11

"Le 30 novembre 1755, jour de Saint André après les vêpres de Sainte-Marthe, le Rhône devint cy gros qu'il entrât par la porte Jarnègues. Le lendemain 1^{er} décembre à trois heures du matin, la ville fut inondée, excepté l'église Saint-Marthe et du cotté de la Croix de fer vers la porte Madame, comme les endroits les plus élevés. Il n'y avoit point d'époque d'un Rhône si gros, il passa par-dessus les chaussées qui la plupart furent emportées, et fut plus grand que celui qui étoit arrivé en 1745 de plus de 4 pans. Ce dernier étoit aussi entré dans la ville par la petite porte du Château et me donna environ 2 pans d'eau dans ma maison [Conrad Mouren résidait dans l'actuelle rue du Château], et celui de 1755 m'en donna plus de 4 pans et demy. Les batteaux alloient par la ville par ordre de la police pour donner du secours aux habitans. Heureusement que le débordement ne dura pas long temps et que le lendemain, la ville fut libre. Car autrement, malgré le bon ordre, il seroit arrivé de malheur. Enfin, on fut obligé de resemmer dans le mois de janvier dans le limon. De fort tristes époques, Dieu nous en préserve".

AD Hérault, C 5756, Correspondance avec l'Intendant de Languedoc durant la crue de décembre 1755.

La numérotation des lettres et autres documents étant souvent en sens inverse de la suite chronologique des événements, on a rétabli ici cette même chronologie depuis l'annonce des premiers événements de l'inondation.

1. Correspondance antérieure à la grande inondation de décembre : réparation des chaussées, crues d'eau

Lettre n°230 : Lettre des consuls et viguier de Beaucaire, le 5 janvier 1755

*"A Beaucaire, le 5^e janvier 1755,
Monseigneur,*

Nous ne pouvons nous dispenser d'avoir l'honneur de vous informer que, depuis le départ de M. Danizy, deux ou trois crues d'eau du Rhône qui ont monté au-dessus du quay et sur le point d'entrer par une des portes de la ville appelée de Cadenet. Les eaux sont actuellement sur ce point malgré un grand vent du Nord qui règne dans ce pays de sorte que la grande brèche d'Argence entretient continuellement les eaux dans notre terroir et nous ne devons plus nous flater d'avoir de récolte cette année et par là hors d'état de paier aucune sorte d'imposition ; il nous resteroit encore une petite ressource. Si on fermoit au plutôt cette

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



brèche, on pourroit semer après l'écoulement des eaux de l'avoine ou autres grains grossiers sur une partie des terres qui ont été submergées. Nous prévoyons bien que le retardement de cette fermeture provient en partie des contestations que forme l'ordre de Malthe par rapport à la contribution de cette despense qui doit être à sa charge en conséquence d'un arrêt du Conseil de l'année 1708 et à ce sujet permettez-nous, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous représenter qu'on devoit au préalable remédier au mal pressant, sauf à décider dans la suite si les communautés doivent y contribuer. Dans cette triste situation, nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir donner vos ordres pour faire travailler à cette fermeture le plutôt qu'il sera possible. M. Danisy nous avoit flaté que sur les représentations qu'il auroit l'honneur de vous faire, il espéroit de revenir bientôt pour faire mettre la main à l'œuvre. Nous nous confions entièrement à vôtre commisération sur les malheurs de cette communauté.

*Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect
Monseigneur*

*Vos très humbles et très
obéissants serviteurs*

*Les maire, consuls et viguiers de la ville de Beaucaire
Roque de Clausonnette maire et viguier
Deroy Michel premier consul et viguier"*

Lettre n°229 : Minute d'une lettre de l'Intendant adressée à Mr Bardon, subdélégué à Beaucaire, le 23 janvier 1755

"J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire en m'adressant le procès-verbal d'adjudication de réparations à faire aux chaussées du Rhône. Je me réserve de vous le renvoyer avec mon ord[onnan]ce d'autorisation par le prochain ordinaire, le courrier étant arrivé trop tard pour me permettre de le faire par celui-ci. Je vous prie de donner toute votre attention pour favoriser l'accord des bateliers avec l'entrepreneur et s'il en faloit venir aux voyes de rigueur contre ces premiers de les employer parce que rien ne doit suspendre cet ouvrage.

J'ai été vivement pénétré des nouveaux malheurs que la ville de Beaucaire vient d'éprouver par le débordement du Rhone. Je vois avec plaisir que vous vous occupez sans relâche de rétablir la communication pour l'établissement du bac à traille et je vous serai obligé de ne pas perdre de vue les entrepreneurs ou fermiers du pont. Il est bien à désirer que les eaux se retirent assez pour pouvoir planter les poulies et faire les ouvrages de maçonnerie".

2. Correspondance au moment de l'inondation et immédiatement après

Lettre n°227 : Lettre de Prat, de Pont-Saint-Esprit, 30 novembre 1755

"Au S^t Esprit [Pont-Saint-Esprit], le 30 novembre à midy 1755

Monseigneur,

Il fait icy et dans les environs depuis quelques jours une pluye si épouvantable et si continuelle qu'elle a donné lieu au débordement de toutes les rivières qui nous avoisinent. De mémoire d'homme, le Rhône n'a jamais été si élevé et comme la chaussée de la province a été emportée en un endroit malgré toutes les attentions de Mr Grangeant et qu'elle est menacée de crever ailleurs ainsi que je viens de le vérifier, j'ay pensé qu'il étoit indispensable, le courrier ne pouvant plus aller, de vous envoyer un exprès pour vous faire part des malheurs arrivés et de ceux dont nous sommes menacés. La communication pour les voyageurs est absolument interrompue ; je ne puis vous exprimer que foiblement la désolation de nos

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



campagnes. Le Rhône croit à vue d'œil et s'il ne relâche dans la journée, j'envisage le désastre le plus affreux pour les métayers depuis le pont jusqu'à La palud, qu'il n'est pas possible de secourir. En attendant, Monseigneur que vous envoyez M. Pitot sur les lieux, M. Grangeant et moi n'oublierons rien pour former un passage libre aux voyageurs, mais il faut que le Rhone baisse, or il augmente à chaque instant, la pluye durant sans relâche. Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

*Votre très humble et très
obéissant serviteur
[signé] PRAT*

Les lettres pour Montpel[l]ier qui ont été mises hier au bureau de poste de cette ville ne partiront pas que le courrier de Paris ne soit arrivé, et comme il ne faut pas l'attendre de quelques jours, nous donnerons des ordres si vous le jugez à propos pour le départ des lettres qui sont arrêtées au bureau de poste de cette ville".

Lettre n°220 : Lettre écrite par les consuls de la ville de Beaucaire, 2 décembre 1755

"Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous écrire pour vous informer du triste état où cette communauté se trouve réduite. Le 29 du mois passé, les inondations de la rivière du Rhône ont commencé à paroître avec tant de rapidité que le 30, nous avons eu toutes les peines du monde d'être à tems à faire fermer toutes les portes de la ville pour empescher qu'elle fut submergée. La campagne s'est trouvée aussi dans un grand danger, les eaux sont venues jusques à la surface de toutes nos chaussées. Nous les avons bordées de travailleurs pour veiller à leur conservation. Cependant, dans une conjoncture sy déplorable, M. le gouverneur de cette ville et le sieur Roustan se sont avizés de nous faire un acte par lequel ils nous prennent à partie et prétendent nous rendre responsables des dommages qu'ils pourront souffrir au prétexte d'une digue bâtarde que nous avons fait construire sur la réquisition des plus notables habitans et ainsi qu'il est d'usage en pareil cas pour la sûreté publique. Il est bien triste pour nous, Monseigneur, de nous livrer et nous sacrifier pour le bien publiq et d'etre exposés à tant de tracasseries. Nous vous supplions de nous accorder l'honneur de votre protection et nous mettre à couvert d'un sy injuste procédé.

Nous avons l'honneur d'etre avec un très profond respect

Monseigneur,

*Vos très humbles et très
obéissants serviteurs*

Les maire consuls viguier de la ville de Beaucaire

Beaulieu, premier consul viguier

Brunel le consul. Benoit Consul"

Lettre n°223 : Copie de l'acte qui a été signifié par M. Deroy de Lédignan à Mrs les Consuls

"L'an mil sept cens cinquante cinq et le premier jour du mois de décembre à l'heure d'une après minuit attendu le cas pressant, à la requeste de noble Joseph Victor Deroy de Lédignan et de sieur Pierre Roustan de cette ville de Beaucaire, certiffie nous, dit Deroy, à défaut d'huissier à cause de l'heure tarde et de la nécessité d'empêcher les ouvrages sy après exprimés, en présence de Bernard Danvilliers de Saint-Montand et Jean-Baptiste Tourteau, qui ont signé, avoir déclaré à M. de Beaulieu, premier consul ou à M. Mourgoy que s'est mal

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



à propos qu'ils ont ordonné de faire une muraille au travers de la Rue qui va aboutir à la grande Rue basse pour empêcher que les eaux provenant de la porte de Beau Regard n'aillent leur cours et au moyen de ce, les arrester et inonder les maisons des exposants tandis qu'ils pouvoient esviter le tout en donnant les ordres pour fermer lad. porte et empêcher les eaux de pénétrer dans la ville, et comme ce défaut ne peut pas [ne pas] nuire aux exposants qui sont en danger de perdre tout ce qu'ils ont dans leurs dittes maisons, mais encore leurs dittes maisons par un écroulement, c'est pourquoy je les ay sommés de cesser lesdits ouvrages et de donner des ordres contraires autrement lui proteste de le prendre à partie et de luy faire suporter tous les dommages qu'ils pourront souffrir à raison de ce [...].

Deroy Lédignan, P. Roustan, B. Tourteau, St Montand [ont] signé à l'original. Nous avons l'original à notre pouvoir [signé] de Beaulieu premier consul et viguier, Brunel le consul, Benoit consul".

Lettre n°225 : Lettre écrite par Bardon

"Je viens vous faire part d'un débordement du Rhône comme il n'y en a jamais eu de pareil : nous avons veu le moment où une grande partie de la ville alloit être emportée. Les eaux entroient dans la ville par plusieurs portes des maisons qui sont du côté du Rhône, et qu'on n'avoit pris soin de faire murer, et sans un secours prompt et général, toutes ces maisons auroient été renversées. Le tocsin a sonné pendant deux fois vingt et quatre heures. Le Rhône passoit sur partie de nos chaussées qui sont cependant très élevées, et quoique celles de Boulbon et de Tarascon ayent été emportées, nous n'y connoissions aucune diminution. Nous aprenons que le Rhône a crevé du côté de Saint-Gilles. Aussi, notre plaine est totalement inondée et au moment que j'ay l'honneur de vous écrire, il y a plus de 8 pieds dans notre plaine. Les deux tiers du pont à bateau de cette ville à Tarascon ont été emportés ; on n'en a point encore des nouvelles. Voici encore de nouveaux embarras et nous ne sommes pas encore sorti de danger ; j'auray encore celui de vous informer de ce qui se passera par le premier courrier".

Lettre n°226 : Note ajoutée au courrier précédent

"Du mardy 2 décembre 1755 à 11^e heures du matin,

Le Rhône vient d'emporter une partie de nos chaussées et tout le territoire est en perdition. On travaille à murer toutes les portes de la ville à l'exception de celles des Capucins sans quoy nous aurions de l'eau jusques au premier étage. Je viens sous votre bon plaisir donner des ordres à nos matelots pour aller donner du secours aux gens de la campagne ; et je compte même qu'il doit y en avoir en ce moment beaucoup de noyés, de même que les bestiaux : la chose fait trembler, tout le monde est ici consterné".

Lettre n°224 : Conseil de la communauté de Beaucaire tenu le 2 décembre 1755

[Voir aussi la "relation fidelle" de l'inondation, anonyme mais probablement écrite par un proche ou un partisan du Conseil de la mairie ainsi que d'autres conseil de la ville de Beaucaire]

[Original, AC Beaucaire, BB 34, délibération du 2 décembre 1755, fol. 158]

"Conseil ordinaire et extraordinaire et renforcé tenu cejourdhuy second décembre mil sept cent cinquante cinq ,dans une salle haute de l'hôtel de ville, convoqué au son de la cloche et par mandements des valets de ville à la manière accoutumée par devant noble Jean-Baptiste Louis de Beaulieu, Mrs Jean Brunel et Mathieu Benoit, consuls et viguiers de cette ville de

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Beaucaire, nobles Jacques de Guibert Seigneur de la Rostide, Jacques Derois de Saint-Michel, Pierre de Tieuloy, Jacques Deroger, François Delatis Seigneur d'Entraigues, Messieurs Léonard Moureau, Pierre Bonafoux, Jean Antoine Boudet, Honoré Faucon, Honoré Vanel, et Jean Roustan, conseillers ordinaires et extraordinaires, nobles Jean-Baptiste de Courtois, Laurent de Moreton Chabrilan, M. le chevalier de Porcellets, Jérôme Dulong, Jean Louis de Forton, Joseph Victor Darlac, Jean Louis Pillet de Fressieu, De Boschet, Mrs Chamboredon, Galeron, Guérin, François Boschet, notables habitants appelés au présent conseil.

Auquel conseil noble Jean-Baptiste Louis de Beaulieu, premier consul et viguier, a dit que de mémoire d'homme, Beaucaire n'avoit jamais connu des dangers aussi pressants que le trente du mois passé et le jour d'hyer par les inondations extraordinaires de la rivière du Rhône. Dans ce moment même, le fleuve coule dans la ville et par-dessus les chaussées et nous menace des accidents les plus sinistres. Le vingt-neufvième au soir du mois passé, lorsque l'inondation commença à paroître, il fut occupé à faire fermer les portes de Saint-Pierre et Cadenet comme les plus exposées. Le Rhône grossissant toujours, il fallut fermer celle de Beaugard. Dans le tems qu'il y faisoit travailler, son ministère feut nécessaire à la porte de Saint-Pierre qui plioit sous le poids des eaux et qui, sans un prompt secours, aurait été emportée et auroit laissé un des quartiers de cette ville le plus essentiel exposé à l'irruption. Dans le concours de ces dangers, il laissa au Sieur Roustan le soin de faire barricader la porte de Beaugard et de veiller au travail des paisants employés à ces ouvrages. Ses soins et les conseils du Sr Brunel, second consul, furent inutiles. L'eau transpira de tant d'endroits et avec tant de force qu'elle fut d'abord un torrent. L'inondation gaignoit la ville et conséquemment, la campagne. On réclama l'autorité de luy, premier consul. On commença en attendant ses ordres à faire une digue bâtarde à travers la Rue des Lionnois par où l'eau avoit sa pente. Mr Lédignan, Gouverneur premier officier de police, bien loin de sacrifier ses soins et ses interests au bien public (sentiment dont le premier consul luy avoit donné l'exemple en livrant sa maison), M. de Lédignan s'opposa le baton à la main à la construction de cette digue sous prétexte qu'il entreroit de l'eau dans sa maison tandis que celle de luy, premier consul, étoit déjà pleine et que ses fils, loin de penser à luy, étoient à la tette des ouvrages publics, luy premier consul fut en personne à minuit au travail des gens employés à cette digue nécessaire. Il luy a été raporté que le sieur de Lédignan jettoit des pierres de sa maison pour écarter les travailleurs. Ce n'est cependant pas la fin de ses entreprises téméraires. A peine eut-on éloigné le danger qu'on couroit dans ce quartier qu'il fut plus considérable du cotté de Saint-Pierre. Le Rhône pénétra par la maison du Sr Foussat qui a une issue du cotté du pont. Il perça à travers l'église de Saint-Pierre et laissa à peine le tems de fuir au vicaire qui vouloit retirer la réserve. La porte de Cadenet alloit être enfoncée, l'eau couloit dans les rues de la ville avec la même rapidité que dans son lit. La campagne s'inondoit, tout fuyoit, l'autorité des magistrats prévaloit à peine sur la frayeur qui s'étoit généralement répandue. C'est dans l'instant de cette désolation générale que lesdits sieurs de Lédignan, et led. sieur Roustant ont fait signifier aux consuls l'acte que luy, viguier, communique à l'assemblée. Il ne s'est pas donné la peine de requérir un huissier, ils ont fait la signification eux-mêmes, recordés par M. de Saint-Montant et par M. Tourteau. Cet acte est des plus injustes. Cette digue a été construite pour empêcher qu'une grande partie de la ville fut emportée, et pour éviter l'inondation générale de toute la campagne. C'est dans ce même endroit qu'on l'a toujours construite, lors de pareilles inondations, et notamment en l'année 1745. Nous en avons même été requis par tous les nobles, par les habitants nottables et par les principaux taillables. Ainsy requiert de délibérer ce qu'il appartiendra.

Sur laquelle proposition, les Mrs du Conseil ayant entendu lecture de l'acte qui a été signifié par M. le Gouverneur et par led. sieur Roustan et entendu encore la déclaration des Mrs icy

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



présents ont certifié la vérité des faits contenus dans la proposition cy-dessus chacun en droit foy et signé la présente délibération, ont unanimement délibéré que Mrs les maire et consuls auront la bonté d'envoyer copie tant dud. acte signifié que de la présente délibération à Monsieur le Commandant de cette province, et à Monseigneur l'Intendant pour sur le tout être statué ce qui sera de leur bon plaisir et qu'ils trouveront à propos. Tous les Messieurs de l'assemblée approuvent la conduite que Mrs les consuls ont tenu à cette occasion et tout ce qu'ils feront à ce sujet. Beaulieu premier consul et viguier, Brunel consul, Benoit consul, de Latil d'Entraigues, Guibert de la Rostide, S^t Michel, D'escudier, Moreton Chabrilan, Dulong de Tieuloy J.B. de Courtois, Galeron, Cambon, Malbos., Chamboredon, Moureau, Privat, Dastac, d'Entraigues fils, Vianes, Forton, Boschet, Courtois, des Porcellets, de Malhan, d'Archac de Margalier, Courtois, Galeron, le chevalier des Porcellets, signés à l'original.

*Colationné à l'original
Laveland*

Lettre de Danisy, ingénieur de la province de Languedoc, [décembre 1755]

"Monsieur,

L'empressement que j'ay eu de seconder vos intentions est précisément la cause que je n'ay pas eu l'honneur de vous rendre compte plutôt de mes opérations. Occupé de me transporter aux endroits où l'on avoit besoin d'un prompt secours et veillant d'ailleurs à l'exécution des projets qui m'ont paru les plus assurés pour arreter les eaux du Rhône qui, par une ouverture de 40 toises, fournissoient continuellement de l'eau, à travers d'une brèche de 18 toises faite à la chaussée et entretenoient les eaux dans le terroir de Beaucaire, je n'ay pu m'acquitter plutôt de ce devoir, et me suis reposé sur la bonté de Mr Bardon qui a bien voulu se charger de vous informer de tout, et je ne ferai sans doute que vous répéter, Monsieur, les mêmes choses dont vous êtes instruit.

Malgré les vents impétueux qui régnerent ici le dimanche et le lundi, Mr Bardon et moi, accompagnés de quelques Messieurs de la Ville, nous vérifiâmes tant au-dehors qu'au-dedans, les endroits par où l'eau étoit entrée dans la ville, et je pris les notes et les mesures nécessaires pour dresser un projet au moyen duquel la ville fut à l'avenir en seureté contre des pareils accidens. Les vents étant un peu calmés, nous visitâmes la chaussée au-dessus de laquelle les eaux ont versé à plusieurs endroits et à 3 600 toises de la ville vis-à-vis de la mettairie de Guigues, ont fait crever la chaussée sur la longueur de 18 toises. Je ne vis rien de plus dans cette visite que de fermer une ouverture de 40 toises qui s'estoit faite le long d'un terrain qui borde le Rhône, par laquelle les eaux fournissoient encore 2 pieds de hauteur d'eau. Dès le lendemain, cette ouverture a été fermée et les eaux dans la plaine inondée furent dormantes et abaissées de deux pieds. On continue sans relache à renforcer la petite Digue que j'y ay fait faire, et à s'élever au niveau du terrain entre le Rhône et la chaussée, afin de prévenir s'il est possible une crue d'eau, qui quelque petite qu'elle fût, nous remettrait dans le premier état et retarderoit la réparation essentielle de la brèche de la chaussée.

Je fus aussi visiter une autre chaussée d'environ 5 à 600 toises de longueur attachée aux montagnes de Beaucaire et se terminant à la mettairie de Mr Courtois. Jay estimé que les différentes parties qui avoient été emportées faisoient environ la moitié de la longueur de cette chaussée qui n'a pû résister, autant par la violence extraordinaire des eaux que par sa foiblesse, son peu d'élévation et la mauvaise direction qu'on lui a donnée vers sa tête ou attache contre la montagne, qui est l'endroit où elle a crevée. Le principal usage de cette chaussée est de conserver le pré de Beaucaire, vers lequel les eaux du Rhône, dans les temps d'inondation, seroient dirigées si elles n'estoient point détournées par cet ouvrage.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Les Mrs de la communauté de Fourques m'ont envoyé prier plusieurs fois de me transporter chez eux. Outre 7 à 8 brèches à peu près semblables à celles de Beaucaire, on dit qu'il y en a une de 800 toises par où l'eau du Rhône fournit continuellement dans la plaine. Je me déterminerai à m'y transporter tout de suite suivant les ordres que vous aurez donnés par l'exprès que les Mrs de Fourques vous ont envoyé. D'ailleurs, mes affaires sont très avancées ici, mes projets sont déjà tous sur le papier et je me haterai d'avoir l'honneur de vous les présenter dès que je serai arrivé. La réparation de la brèche de la chaussée de Beaucaire vis-à-vis la mettairie de Guigue estant un ouvrage qui ne peut être différé à cause du danger évident auquel on sera exposé tant que cette brèche restera ouverte, trop heureux si dans mes projets j'ay satisfait à ce que vous désirez de moy.

J'ay l'honneur d'etre avec un très profond respect

Monsieur

*Votre très humble et très
obéissant serviteur*

[signé] DANYSY

A Beaucaire le [laissé en blanc] décembre 1755".

Lettre n°216 : Lettre du premier consul d'Aigues-Mortes, 3 décembre 1755

"A Aigues-Mortes, le 3 novembre [pour décembre] 1755,

Monseigneur

Les eaux du Vidourle qui se répandoient avec violence dans notre grande roubine par la brèche de terre des ports, jointe à celle de Vistre étoient extraordinairement élevées. Lorsque le Rhône a crevé sa chaussée sur une longueur immense entre Fourques et Saint-Gilles, dès lors, tout notre terroir s'est trouvé submergé. L'eau est entrée par les égouts dans la ville et s'est introduite dans presque toutes les maisons. Toutes les cabanes des fauxbourgs sont inhabitables, ceux qui se sont trouvés à la campagne ayant été surpris que les eaux ont perdu la plus grande partie de leur bétail et se sont réfugiés sur d'arbres.

Les pêcheurs ont entièrement perdu leurs filets et ce qui est encore plus, l'eau passe sur les chaussées de Peccais en plusieurs endroits, et à moins d'un secours plus qu'humain, on désespère de pouvoir sauver les salins de Peccais.

Telle est notre triste situation, et comme vous êtes Monseigneur, le père de la communauté, nous venons avec confiance vous faire part de nos misères, persuadés que vous voudrez bien nous ayder de toute votre autorité et de tout votre pouvoir. Heureusement, par nos soins personne n'a péri, les gens qui ont été à la campagne ont été portés à la ville avec des barques, eux et le reste du bétail qu'ils ont pu sauver. Nous avons fait faire d'autres ouvertures que le Greau le long de la plage, pour faire diminuer les eaux, qui malgré toutes ses ouvertures, se trouvent actuellement presque à la même hauteur qui est telle qu'elle excède d'1 pied la hauteur de l'inondation de l'année 1745.

Nous avons envoyé tout ce que nous avons eu d'hommes à Peccais pour garantir les chaussées. Nous leur avons fourni tout ce qui leur a été nécessaire. Nous avons fait fermer tous les égouts de la ville pour ne pas être entièrement inondés et malgré tous les soins que nous ayons pu apporter, nous sommes dans les plus cruelles incertitudes sur les événements, parce que pour peu que le vent souffle, soit marin ou autrement, Peccais est entièrement perdu. Tel est le sentiment de M. Dasté, ingénieur, qui à notre prière, a bien voulu se transporter à Peccais malgré tout le risque et qui, avec deux cens hommes, a fait faire des merveilles.

Nous avons enfin fait tout ce qui a dépendu de nous et nous continuerons de le faire avec d'autant plus d'ardeur que l'instant que je vis, on vient de me dire que la chaussée de

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Roquemore a crevé, qui entrenera vraisemblablement la ruine entière des salins. Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir prendre cette misérable ville sous votre protection et devenir son protecteur, son azile et son secours. Nous sommes avec le plus profond respect, de votre Grandeur, Monseigneur,

*Vos très humbles
et très obéissants serviteurs
Les consuls Lieut[enant] de
viguier
Voyne premier consul lieut. de
viguier".*

Lettre n°215 : Lettre de Bardon, subdélégué à Beaucaire, 3 décembre 1755

"Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous informer de notre triste situation par la lettre que j'ay eu celuy de vous écrire hier. Je viens aujourd'huy vous faire part encore de deux ouvertures que le Rhône a fait aux chaussées de Fourques à cinq cents pas de notre territoire et avec cela, les eaux n'ont diminué que de quatre pieds. Nous sommes toujours environnés des eaux.

La communauté, conduite dans cette triste occasion par Mrs de Guibert et d'Entraigues juge royal, vient de prendre une délibération sous le bon plaisir de la Cour de Parlement de faire dépaître tous les troupeaux, qu'on a tous heureusement sauvés, dans les vignes et oliviers contre le désir des ordonnances, et M. le Juge se fait fort de faire autoriser cette délibération. J'ay pensé qu'en ce cas, il y auroit autant de procès que des vignes et des oliviers, et j'ay dit au conseil assemblé qu'il valoit mieux que les maîtres des troupeaux traitassent de gré à gré avec les propriétaires des olivetes, comme c'est l'usage dans l'hiver, que de donner pleine liberté, au moyen de quoy tout auroit été paisible. J'ay cru, Monseigneur, devoir vous faire part de cette délibération. Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

*Votre très humble et
très obéissant serviteur
[signé] BARDON"*

Lettre n°218 : Lettre de Grangent, ingénieur de la province de Languedoc, de Pont-Saint-Esprit, 3 décembre 1755

"Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous informer par un exprès de la grande inondation que nous avons eue icy dimanche dernier quy porta les eaux du Rhône à un point au-dessus de ce qu'on les avoit jamais vues dans de pareilles circonstances. Ce fleuve augmenta encore considérablement depuis ma lettre écrite jusques vers les trois ou quatre heures après-midi et ne commancèrent à diminuer que bien avant dans la nuit. Nos chaussées, qui avoient déjà été ouvertes comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer, l'ont été encore à deux autres endroits de façon qu'il y a actuellement trois brèches d'environ soixante toises d'ouverture. Je fus hier les visiter avec Mr Prat et nous traversâmes la plaine en bateau jusques au pont de la Motte. Les chemins ne nous paraissent pas endomagés mais on ne peut les voir bien clairement que quand les eaux les laisseront à découvert. Je ne puis vous rien dire, non plus, des autres ouvrages et digues de Casillane et de Fremigères, que les eaux couvrent encore. C'est vous dire, Monseigneur, que les eaux se retirent bien lentement. Elles ont pourtant diminué de six pieds et demi.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Nous n'avons pu faire partir les courriers de Rome et de Lion que cet après-midi au moyen d'un bateau que nous leur avons procuré jusques à La Palud. Ils ont laissé icy leur Brouette. Je ne cachetterai point ma lettre que ledit bateau ne soit de retour pour savoir s'il n'amèneroit point ceux de dessante. En attendant, j'ay été bien aise de vous informer de la suite du désordre de l'inondation affin de ne point retarder leur départ.

Les malheurs que les particuliers ont reçu ont été considérables par la chute de quantité de granges et la perte des bestiaux, sans compter celle de la récolte, les terres étant toutes semées, ce qui va procurer beaucoup de misère dans ce païs cy. Mr Prat vous en fera une peinture bien plus touchante que moy qui ne me suis chargé Monseigneur, que de vous parler du malheureux désordre arrivé à nos ouvrages.

Notre pont a été inébra[n]lable à toutes les secousses qu'il a reçu du grand fardeau des eaux de cette inondation qui a été la plus forte que l'on ait jamais vu ny entendu dire ; les fentes que vous luy connoissez, Monseigneur, n'ont point bougé et nous font bien voir dans cette occasion qu'elles ne sont susceptibles que du froid et du chaud.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

*Votre très humble et très
obéissant serviteur
[signé] GRANGENT"*

Lettre n°219 : Lettre de Prat, de Pont-Saint-Espirit, 3 décembre 1755

"Monseigneur,

Ce n'étoit pas sans raison que j'ay craint que le débordement du Rhône n'eut fait plus d'une ouverture à la chaussée de la province, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous le marquer dimanche dernier, puisqu'elle a été emportée dans deux autres endroits de la longueur d'environ cent soixante toises malgré toutes les précautions que M. Grangeant et moy avons prises pour éviter cet accident. Nous avons été sur les lieux en batteau pour être témoin des ravages que cet événement a causé, tant à la chaussée qu'à la campagne. On ne peut rien dire de positif parce que le Rhône l'inonde encore, mais par les secours qui ont été donnés à propos non sans danger par le Sr Cluchier de cette ville, qui s'est prêté de la meilleure grâce et sans intérêt. Personne n'a péri dans cette contrée quoyqu'il y aye eu plusieurs métairies écroulées et emportées par les eaux. Le courrier de Provence et de Montpel[l]ier étant arrêtés icy depuis samedy et voulant continuer leur route malgré tant d'obstacles capables de rallentir leur zèle, j'ay imaginé de les faire conduire par batteau jusques à La Palud où ils ont trouvé le courrier de Paris arrêté et arrivé icy par la même voye à sept heures du soir. J'en profite à la hâte pour continuer de vous apprendre l'état des choses. S'il arrive d'autres événements relatifs aux premiers, j'auray l'honneur de vous en faire part. Je suis avec un profond respect,

Monseigneur

*Votre très humble et très
obéissant serviteur
{signé] PRAT"*

Lettre n°214 : Lettre de Chazel, à S^t Geniez par Roquemaure [extraits : écriture très malhabile, souvent illisible. L'essentiel concernant le Rhône, ainsi que le préambule, ont été transcrits ici]

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"Je suis aresté icy pour la vente de mon vin qui seroit un objet considérable si les marchands paroissoient. Nous n'en avons que deux qui en ont offert un si bas prix qu'ils s'en sont retournés sans en acheter. Mon fils vous a fait mes excuses sur ce qui m'a empêché de venir vous faire ma cour à votre arrivée, mais il ne vous aura pas dit la joye que j'ay eu de votre bonne santé et des bienfaits du Roy, que vous mérités si bien, et qui ne feront qu'augmenter. J'y prendrai toujours une part bien sincère, m'intéressant plus que personne à tout ce qui vous regarde et toute votre maison, j'ose me flatter que vous en êtes persuadé. J'ay veu sous mes fenêtrés le Rhosne qui en est à trois cars de lieue. Cette inondation a fait des ravages affreux dans tous les environs, et particulièrement dans la ville de Roquemaure. La chaussée que M. vostre fils trouva si belle a esté heureusement emportée, sans quoy ceste ville auroit beaucoup risqué. M. D[illis], maire, qui a eu l'honneur de vous rendre conte de tous ses désastres, où j'ay part ayant une isle vis-à-vis et où il ne reste pas grand terrain. Je vois tous les jours icy des misérables qui ont esté ruinés et qui meurent de faim. C'est une cruelle année que celle-cy. Vous avez déjà pourveu aux besoins d'une partie de cette province, et votre charité s'étendra sur la notre. Permettés que j'asseure icy de mes très humbles respects, Mr. J'ay été bien frustré de ne pouvoir m'acquiter de sa commission [...]"

Lettre n°217 : Lettre des consuls et lieutenant de viguier de Beaucaire, 4 décembre 1755

"Monseigneur,

Nous sommes dans la nécessité de vous faire partir cet exprès en toute diligence, le cas où cette communauté se trouve si pressant qu'il ne peut souffrir le moindre retardement. Il s'agit que la rupture que le fleuve du Rhosne a fait à une chaussée le premier de ce mois et dont nous avons eu l'honneur de vous informer par notre dernière lettre est devenue si considérable et dangereuse qu'il est à craindre qu'il ne se forme dans cet endroit une brassière qui divise notre terroir et qu'à la moindre crue d'eau, il ne soit encore inondé de même que les salins de Peccais. Le terrain qui est au bord du Rhosne jusques à la construction de lad. chaussée a été emporté et il s'y est formé un canal, en sorte que les eaux qui nous inondent puisent leur source dans les eaux du Rhosne et si on ne ferme promptement lad. ouverture, le mal deviendra sans remède. Il est donc nécessaire que vous nous fassiez la grâce, Monseigneur, de faire partir incessamment un ingénieur capable d'y ordonner les réparations qu'il trouvera à propos pour fermer cette brèche.

Il arrive encore un accident très fâcheux. Les troupeaux de bettes à laine, qui ont étté retirés de la plaine lors de l'inondation, n'ont d'autre endroit à pouvoir dépaître que le terroir du grès mais il y a un inconvénient en ce que tout ce terroir se trouve généralement complanté d'olliviers, lesquels les troupeaux ne peuvent par un arret de deffense du Parlement de Toulouse. Faites nous la grâce, Monseigneur, d'en prescrire la manière dont nous devons nous conduire pour empêcher la perte inéviable d'environ quatre mille bettes à laine.

Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur

*Vos très humbles et très
obéissant serviteur*

[signés] Beaulieu p^r consul et viguier

Brunel le Consul

Benoit Consul".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Lettre n°200 : Lettre de Gerouin, prieur curé de Fourques, 4 décembre 1755

"Monseigneur

Ce seroit manquer essentiellement ce que je dois à l'Etat, à votre sage gouvernement, et à mes ouailles, que de vous laisser ignorer nos malheurs, persuadé qu'après Dieu, vous seul pouvez y remédier. Ils commencèrent dimanche au soir par une irruption du Rhône qui se jetta sur la partie la plus foible de nos chaussées (entretenuës par la Religion de Malte) et inonda à l'instant, non seulement notre terroir de deux lieues et demy, mais encore celluy de Beaucaire, les eaux ayant remonté à trois lieues. Le lundy, nos maux furent à leur comble, et après avoir été exposés à toutes les horeurs de la mort, nous nous vîmes sans aucun espoir de nous sauver, toute communication avec les villes voisines nous étoient coupées par de nouvelles brèches à nos chaussées. Nous en avons six, outre celle d'Argence, dont l'ouverture est épouvantable, ayant environ quatre à cinq cents toises d'ouverture. Je vous épargneray à la tendresse de votre cœur le triste détail de nos malheurs. Nous sommes coupables, le ciel ne sçauroit assez nous punir. Mais nous avons le bonheur de vous appartenir. Daignez tendre une main favorable aux innocents malheureux et à des criminels humiliés. Les uns et les autres réclament avec confiance, du fond du profond de leur misère, vôtre bienfaisante protection. Quelle gloire pour vous d'avoir été le restaurateur de cette belle et triste contrée. Nous avons d'eau depuis six pieds jusqu'à douze [1 m 95 à 3 m 89] dans tout le terroir. L'inondation n'a rien laissé à sec, le Rhône occupant un lit d'une étendue immense, ses bornes sont actuellement les montagnes voisines. Il y avoit un demi-siècle qu'on n'avoit pas éprouvé de semblables malheurs. Ils peuvent encore augmenter et ce ne sera qu'à une prompte et solide réparation des chaussées qu'on peut être en sûreté. Cependant, on ne sçauroit y pourvoir sans l'écoulement des eaux et un nombre extraordinaire d'ouvriers. Les bleds sont en danger et nos troupeaux sans pâturages. Mais les grands génies sont abondants en ressources et la grandeur des obstacles développe toujours mieux leur fécondité. C'est la juste idée que nous avons de Vous, Monseigneur. Daignez être persuadé de la confiance générale de tous les peuples et de la vénération et respect avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Monseigneur

De Votre Grandeur

*Le très humble et très
obéissant serviteur
[signé] GEROUIN prieur curé"*

Lettre n°209 : Lettre de Bardou, subdélégué à Beaucaire, 5 décembre 1755

"Nous voilà heureusement sortis du danger pour ce qui regarde cette ville. La bise souffle fort, le Rhône se retire, mais n'est pas encore dans son lit ; il n'en est pas tout de même pour notre plaine, quoique les eaux commencent à s'écouler dans les marais. Il est question aujourd'hui de fermer l'ouverture qui a été faite, crainte de récédive. Je travaille à faire partir pour le Saint-Esprit la lettre que vous écrivis [sic: écrivites ?] à M. Pitot. Sa présence me paroît icy de grande conséquence.

Je suis, Monseigneur, actuellement occupé du passage de cette ville à celle de Tarascon : nous avons très peu de grands batteaux pour faire traverser les bœufs et moutons pour la Provence : l'entrepreneur des boucheries d'Aix et Marseille qui est arrêté en cette ville depuis huit jours me persécute : on manque de la viande dans toute la Provence, et malgré toute ma bonne volonté, je ne puis faire partir le petit convoy pour la ville d'Arles pour demain, et encore faut-il que le tems serve ; j'auray toutes les peines du monde à faire établir dans quinze jours un bac à traillé. La route de Fourques est rompue, il faut que tout passe par ici ; j'ay déjà donné des ordres pour le courrier, il y a huit jours qu'il n'y en point passé. Enfin,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Monseigneur, je feray de mon mieux pour que tout aille d'ordre. Il conviendrait cependant que vous en donnassiez pour contenir nos matelots qui sont charmés de pareilles occurrences pour couper la gorge à tous les passagers : j'y tiendrai la main, c'est de quoy je vous supplie d'etre persuadé, comme du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

*Votre très humble et
très obséissant serviteur
[signé] BARDON"*

Lettre n°213 : Lettre de Prat, de Pont-Saint-Esprit, 5 décembre 1755

"Monseigneur,

Dès l'instant que M. Pitot est arrivé, il s'est transporté avec M. Grangeant et moy aux trois brèches occasionnées par le débordement du Rhône, et par le mesurage qui en a été fait le terrain de la chaussée a été emporté autour de cent quatre vingt toises dans les trois endroits. Quelque pressant qu'il soit, Monseigneur, de réparer ce désordre, il ne sera pas possible de commencer les opérations de plusieurs jours, le Rhône qui se retire lentement coule toujours avec rapidité par les trois brèches et continue d'inonder le grand chemin depuis le pont de La Mot[t]e jusqu'au Saint-Esprit. Dans cette position, il a été convenu pour rétablir la communication de placer trois batteaux au pont de la pierre où se termine la chaussée de la province et où l'on peut arriver de La Palud en voiture. Là, les courriers et voyageurs l'embarqueront pour être transportés sans danger jusqu'à portée de la dernière porte du pont de cette ville, avec ordre de notre part aux batteliers de ne rien exiger des passagers devant être payés à raison de trente sols par jour, prix fait avec eux. Le mal que l'inondation a fait à nos campagnes, Monseigneur, est inexprimable, quoyqu'il ne soit connu qu'à demi ; ce seroit peu d'en avoir été quitte pour plusieurs métairies qui ont écroulé ou disparu comme si elles n'avoient jamais existé. La moitié des bestiaux tant gros que menus a péri, mais le plus grand désastre, c'est la dégradation que l'impétuosité des eaux a fait aux terres semées pour la seconde fois, dont la superficie a plus de deux pieds de profondeur, a été emportée pour faire place au gravier et au sable que l'inondation a déposé dans les meilleurs terrains, ce qui renouvellera plusieurs années la calamité dont il a plû à la Providence de fraper cette contrée. Si jamais cette ville, Monseigneur, a mérité d'avoir part aux indemnités, c'est sans contredit cette année où elle a fait des pertes presque irréparables. J'ose espérer que, touché de notre disgrâce, vous l'adoucierez autant qu'il dépendra de vous. C'est la très humble prière que je vous fais pour mes compatriotes dont la plupart vont être réduits à la dernière misère. Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

*Votre très humble et
très obéissant serviteur
[signé] PRAT*

Il n'a passé aucun courrier de Provence depuis samedi dernier, ce qui annonce que la communication n'est pas libre à Beaucaire".

Lettre n°211 : Lettre de l'ingénieur Pitot, des Ponts et Chaussées, 5 décembre 1755

"Monsieur,

En arrivant ici, j'ai été visiter avec Mr Prat les irruptions et brèches que le Rhône a fait aux chaussées sur le bord de la rivière du Lauzon. Ces irruptions sont très considérables. Il y a

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



trois brèches que nous avons fait mesurer. La 1^{ère} est de 42 toises, la seconde de 65 et la 3^e de 80 : toute la plaine et le grand chemin depuis le Pont-Saint-Esprit jusqu'à la palune sont inondés. Nous avons établi trois bateaux pour passer le courrier, les recrues et le public gratis. Enfin, Monsieur, j'espère que les eaux se retireront bientôt et que, dans quelques jours, le grand chemin sera praticable. J'ai envoyé des ouvriers pour commencer les réparations à la remise du pont de La Motte ou autres endroits. Par les marques ou repaires que l'on a ici des plus grandes inondations du Rhône, les eaux de ce fleuve ce sont élevées, à celle-ci, à deux pieds et demi au-dessus ou plus haut que celles des grandes inondations de 1711 et 1747. Je n'entre point dans des détails des pertes et des dommages considérables. Je ne partirai point d'ici avant que la voye publique ne soit parfaitement rétablie. Je désire de plus en plus, Monsieur, de mériter votre confiance et vos bontés.

*Je suis avec un très profond respect,
Monsieur,*

*Votre très humble et
très obéissant
serviteur
[Signé] PITOT"*

Lettre n°112 : Lettre du chevalier de Bonneval, de Pont-Saint-Esprit, 6 décembre 1755

"Monsieur,

L'inondation a rompu la digue sur laquelle vous avez été vous promener. Le Rosne fait une tentative pour reprendre son ancien lit que l'on a barré. La circonstance des désastres qui sont arrivés met dans le cas de travailler à l'opération que j'ay proposé pour l'utilité publique par les réparations à faire au rivage du Rosne qui pourront n'être faites que suivant la direction la plus avantageuse à la navigation. Ce seroit bien le tems de faire nommer un commissaire du Roy pour veiller à ce que les préposés par la Province pour ces réparations ne fassent rien que de conforme à l'interest public.

Les grosses eaux, Monsieur, n'ont encore causé aucun dommage au pont, ce qui n'est pas une petite épreuve pour luy, mais il est bien à craindre que la bise violente qu'il fait, qui élève l'eau du Rosne au-dessous des arches, qui se glace en même tems et commence à y former une croute de glace de quatre à cinq pouces, ne l'endommage en cas que ce vent continue avec la même violence, parce que cette croute devenue d'une fort grosse épaisseur feroit un terrible effet sur les arches et sur les pillers.

Mr Delirac, Monsieur, partant d'icy pour aller joindre son régiment de Guienne avec la première division de sa compagnie, m'a chargé icy du soin des hommes qui doivent partir sur la seconde route. Il y a icy neuf hommes fort beaux au moien desquels elle est complète. Ils sont fort embarrassants parce que la fénéantise leur occasionne des querelles avec la garnison et qu'elle contribue à les débaucher. Si vous pouviez me faire la grâce d'envoyer cette seconde route au commissaire, je vous en aurois à mon particulier une vraie obligation. Cette seconde route, Monsieur, deviendroit inutile si vous pouviez ordonner qu'ils fussent employés sur la route d'une compagnie du même régiment que l'on lève à Montélimart qui doit passer incessamment, alors on vous la renverroit.

Je suis avec bien du respect,

Monsieur,

Votre très humble

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*et très obéissant serviteur
Le Ch^{er} de Bonneval"*

Lettre n°201 : Lettre du premier consul d'Aigues-Mortes, 8 décembre 1755

"Monseigneur,

Je viens faire part à votre Grandeur de ce qui est arrivé depuis la lettre que nous eûmes l'honneur de vous écrire vendredy dernier à huit heures du matin, qui ne peut vous être parvenue que hier dimanche par la faute de notre messenger qui, pour cela seul, va être révoqué.

Le vent s'étant mis de la partie, les salins de Peccais ont été inondés par trois brèches dont deux surtout faites à la chaussée du salin de Roquemore, l'autre à celle des salins de Peccais du côté du fort. Toutes ces brèches furent faites vendredy. Toutes les chaussées sont dégradées, tout ce qui servoit à la facture des sels, soit puits, roues, cabanes, mesures et autres ustensilles, tout a été emporté et peu s'en est fallu que la maison du Commandeur des Salins, avec le cabaret de Mrs les propriétaires où il avoit deux cens personnes, ont été razés. L'eau sapoit les fondements et si le vent avoit continué, tout étoit perdu. Toutes les masses de sel dans tous les salins sont considérablement dégradées, il y en a plusieurs entièrement emportés et presque tout le sel de cette saunaison a péri.

Voilà, Monseigneur, la situation des salins. On ne peut dire au juste à quoy peut se monter la quantité de sel perdu, parce que personne ne peut l'examiner encore tant à cause des eaux que des glaces, car aujourd'huy tout est glacé depuis Aigues-Mortes jusques à Peccais, et sans le secours que nous eûmes la précaution de leur envoyer, en avant les glaces, tout seroit mort de faim. Cependant, pour vous en dire quelque chose : les uns la font monter à mille gros muits [muids], d'autres à quinze cens, et quelques-uns plus haut, mais on ne pourra le scavoir au juste que lorsqu'on pourra visiter les salins.

Tout le monde est dans la dernière consternation parce que tout le monde se voit ruiné, surtout les paisans, et les pêcheurs, et il est à craindre que les glaces qui couvrent tout le terrain n'achèvent de faire périr ce que l'eau peut avoir épargné, et que les salins qui sont aujourd'huy tous ouverts, ne soient entièrement emportés par les premières inondations, qui ne manquent guère pendant l'hyver.

Nous vous conjurons, Monseigneur, d'avoir compassion de notre misérable ville, et de nos pauvres habitans et nous osons tout attendre de votre charité et de votre justice, nous qui avons formé les vœux les plus ardens pour la conservation de vos jours pendant votre absence, et ressenti la satisfaction la plus complète, sur votre heureux retour, vous regardant comme notre père, notre protecteur, et notre seul et unique apuy. Nous sommes avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Les très humbles et très obéissans serviteurs

Les consuls, Lieut[enant] de viguier Desqumotes [?]

Vergues [?] premier consul lieutenant de viguier".

Minute de lettre réponse de l'Intendant, écrite entre les lignes de la lettre précédente :

"J'ay reçu, Mrs, la seconde lettre que vous m'avez écrite le 8 décembre pour me faire part de ce qui est arrivé depuis votre précédente au sujet des salins de Peccais. Je suis de toute et je la partage bien sensiblement. M. Darle s'est rendu sur les lieux".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Lettre n°202 : Lettre de Bardon, subdélégué à Beaucaire, 8 décembre 1755

"Monseigneur,

Je suis entièrement pénétré des marques de sensibilité que vous nous avez donné dans nos malheurs, et des bontés que vous avez pour moy en particulier. J'ay fais tout ce que j'ay peu dans une occasion aussi périlleuse. J'eus l'honneur de vous écrire le 5 par le courrier, et de vous mander ce que j'allois faire partir un exprès pour porter votre lettre à M. Pitot, mais une tempête que nous venons encore d'essuyer, qui est de[s] plus affreuses, suivie d'un froid excessif a découragé l'homme et effectivement, il n'y avoit pas moyen de le faire partir sans l'exposer à un danger évident. Dans cet intervalle, Mr Danisy que vous avez eu la charité d'envoyer à notre secours, est arrivé. Nous avons beaucoup conféré ensemble, et nous nous sommes rendus à l'hôtel de ville, où il a fait part de sa commission, ce qui a mis la joye dans cette communauté, qui n'oubliera jamais tout ce que vous venez de faire pour elle : nous avons vérifié avec les consuls l'intérieur et l'extérieur de nos remparts qui sont du côté du Rhône, les endroits des maisons où les eaux passoient, et parlé du moyen pour pouvoir y porter remède : on est très satisfait de M. Danisy et dès que le tems le permettra, nous nous rendrons avec les députés de la communauté à l'endroit où le Rhône a fait ouverture.

Je fis partir hier à une heure après-midy l'exprès pour le Saint-Esprit ; j'ay fait part à M^r Pitot de l'arrivée de M^r Danisy en cette ville, et ce dernier luy a aussi écrit.

Je ne puis vous rien dire, Monseigneur, sur l'état de notre plaine. On ne voit partout que glace, et si le tems continue, il n'est pas douteux que le Rhône ne soit bientôt chargé de glaces, et le seroit même s'il étoit partout dans son lit. Les quatre barques du pont qui avoient tenu ferme ont été emportées hier, à dix heures du matin, avec leurs attaches et l'on assure qu'elles ont coulé à fonds, ce qui va retarder le rétablissement du pont de Tarascon, et par là celui du bac à traille.

J'ay eu aussi l'honneur de vous informer, Monseigneur, de la délibération première de la communauté sur les moyens qu'il y auroit à prendre pour faire dépaître les différents troupeaux de notre plaine inondée et mon opinion, et je viens aujourd'hui vous représenter que mon avis, qui étoit que l'on devoit ne laisser entrer les troupeaux dans les vignes et olivettes que du consentement des propriétaires et de gré à gré vient [d'être] généralement suivi parce qu'autrement, on n'auroit peu découvrir quel auroit été le troupeau qui auroit peu faire du mal à l'olivette d'un particulier, et qu'il y auroit même de l'injustice de priver le propriétaire de la vigne ou olivette de vendre les herbes, ce qu'on est en usage de faire annuellement et ç'auroit été malheur sur malheur. Et ce sont là les précautions que vous m'ordonnez de prendre de concert avec nos consuls dans l'ordonnance que vous avez rendue à ce sujet, au moyen de quoy, chacun saura quel est le troupeau qui luy aura fait du dommage et par là, tout sera en règle et se prêtera au besoin.

Les courriers ont commencé hier de passer le Rhône, de même que les bœufs et moutons pour les bouchers de Provence, sans qu'il soit rien arrivé de fâcheux avec le mauvais temps, ce qui étoit fort à craindre.

*Je suis avec un profond respect,
Monseigneur,*

*Votre très humble et très
obéissant serviteur
[signé] BARDON"*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Lettre n°210 : Lettre des maire, consuls et viguier de Beaucaire, 8 décembre 1755

"La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 5^e de ce mois a porté dans les cœurs de tous les habitants qui composent cette communauté une grande consolation. Nous en avons fait lecture dans une assemblée à l'hôtel de ville. Le corps de noblesse et généralement tous les Etats regardent, Monseigneur, la sensibilité que vous prenez à nos malheurs comme leur seule ressource. Cette idée diminue celle de la calamité publique, nous vous supplions de nous la continuer nostre reconnaissance sera la plus vive et nous n'en perdrons jamais le souvenir.

M. Danisy, ingénieur de cette province que vous avez envoyé pour soutenir cette ville, y est arrivé samedi dernier et comme il n'a pas été possible de se transporter à l'endroit où le Rhosne a rompu les chaussées à cause qu'il a régné depuis son arrivée une tempête orageuse, il s'est occupé à prendre les précautions nécessaires pour mettre à l'avenir la ville en seureté. Il attend avec impatience le moment favorable pour aller faire cette vérification et ordonner sous votre bon plaisir les travaux nécessaires pour fermer cette ouverture. Nous vous faisons, Monseigneur, des nouveaux remerciements pour la bonté que vous avez de nous envoyer led. M. Danisy. Il est plain de zèle pour prêter son secours à cette communauté et il y travaille sans relâche et avec affection .

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très
obéissants serviteurs

Les maire, consuls et viguier de la ville de Beaucaire

[signés] Beaulieu premier consul et viguier

Brunet consul Benoit consul"

Lettre n°203 : Lettre de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Pitot, 10 décembre 1755

"J'ai reçu les lettres que vous m'avois [sic] fait l'honneur de m'écrire au sujet des irruptions du Rhône aux chaussées de Beaucaire et d'Aramon. Mrs les consuls de Beaucaire m'ont envoyé un esprèx [sic], je leur ai répondu que j'étois retenu dans ce païs pour des réparations importantes et que la connaissance de Mr Danisy, que vous leur avez envoyé, valoit autant que la mienne. Je ne puis quitter ce païs avant que la voye publique ne soit parfaitement rétablie. Je ne puis, Monsieur, vous exprimer les paines qu'il y a eu pour faire passer les courriers, à cause de la gelée. Cette gelée a retardé l'écoulement des eaux qui couvrent encore le grand chemin sur près d'une lieue de longueur. Les courriers, les recrues et le public passent sur les chaussées et en batteau aux endroits des brèches. J'ai envoyé des ouvriers pour travailler à faire écouler les eaux des chemins et réparer les parties qui sont hors de l'eau. Je ne négligerai rien pour rétablir la voye publique et me tirerai de ce païs le plutôt qu'il sera possible.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et
Très obéissant serviteur
[signé] PITOT"

Lettre n°194 : Minute de lettre de l'Intendant de Languedoc à M. Danisy, ingénieur de la même province, 12 décembre 1755

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"Je vous envoie, Monsieur, la copie de la lettre que je viens de recevoir par un exprès du greffier de la communauté de Fourques pour me faire connoître l'état déplorable dans lequel elle se trouve réduite et la nécessité qu'il y a de venir promptement à son secours et de faire des réparations à ses chaussées si l'on veut conserver la martellière qui retient les eaux et qui est en danger d'être emportée. Je vous prie, Monsieur, de ne pas perdre un instant à vous y rendre et de déterminer tout de suite les réparations qui vous paraîtront le plus indispensables. Comme cette dépense est à la charge de la communauté, il faudra voir si l'entrepreneur de l'entretien voudra en faire l'avance. Sinon vous pouvez y faire mettre des ouvriers et je pourvoirai à leur paiement sauf le remplacement s'il y a lieu. On me fait entendre que l'objet le plus pressé, ce seroit de faire voiturer quatre batteaux de pierre de roche pour faire une jettée et soutenir la martellière. Comme il se pourroit faire que les patrons de Valabrègues ou des lieux le plus à portée refusassent de se prêter à ce service tout important qu'il est, je vous envoie un ordre pour les y contraindre si cela est nécessaire et dans tous les autres cas. Je vous autorise à donner de ma part tous ceux qui conviendront pour assurer vos opérations".

Lettre n°195 : Lettre du secrétaire de la communauté de Fourques, 11 décembre 1755

"Monseigneur,

Je crois que vous me faites la grâce d'excuser la liberté que je prends d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous informer de l'état déplorable où se trouve la communauté de Fourques par le malheur des temps. L'attachement que je dois avoir pour ses intérêts, en étant secrétaire, m'a fait naître cette pensée. Il y a apparence que le Lieutenant de maire s'est acquitté déjà de ce devoir, mais comme les passages sont rompus et que je ne puis en avoir des nouvelles certaines, il étoit à propos de vous en informer, et de vous assurer que les chaussées sont rompues du côté d'Argence sur la longueur de huit cent toises et que du côté du Levant, il y a sept ouvertures. Que la martellière, ce qui est un point capital, est en danger d'être renversée, qu'il faut nécessairement y envoyer trois à quatre batteaux de pierres de rocher pour y faire une jettée et la soutenir par ce moyen. Que la difficulté consiste à avoir des patrons et que pour cela, il faut avoir des ordres supérieurs pour en prendre à Valabrègues ou ailleurs. Vous êtes donc supplié, Monseigneur, de donner vos pouvoirs à M. Bardon votre subdélégué, attendu que cette communauté n'est pas de son département. Vous êtes supplié encore de donner vos ordres à M. Danisy qui est actuellement à Beaucaire, pour descendre à Fourques, et ordonner sous votre bon plaisir les ouvrages les plus pressés qu'il conviendra de faire présentement. Et comme cette communauté n'est pas en état, accablée d'une calamité générale de fournir aux frais de cette jettée, les taillables qui la composent étant dispersés et habitants des différentes villes circonvoisines, il seroit de votre justice que le paiement sera fait par l'entrepreneur actuel de l'entretien des dites chaussées. Votre bonté ordinaire pour toutes les communautés de cette province me fait espérer que vous ferez la grâce de favoriser celle de Fourques, qui est la plus infortunée et celle qui a le plus souffert.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très
obéissant serviteur
[signé]PAGES secrétaire de la
communauté de Fourques"

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Lettre n°187 : Lettre de Danisy, ingénieur, depuis Beaucaire, 18 décembre 1755

"Monsieur,

Vous avez pû vous apercevoir par la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier au soir, et par la postille que j'y ai mis ce matin, de l'inquiétude où j'étois que la digue de 40 toises que j'ay fait faire au-devant de la brèche de la chaussée de Beaucaire ne fut renversée par l'augmentation considérable des eaux du Rhône. Ne pouvant me transporter aujourd'huy sur les chaussées de Saint-Gilles, comme je l'avois résolu, j'ay été voir en quel estat étoit cet ouvrage, et j'ay vu avec plaisir qu'il avoit parfaitement soutenu contre l'effort des nouvelles eaux, et j'ay donné en même temps les ordres nécessaires pour renforcer les parties qui me paroisoient les plus exposées. Sans cet ouvrage de précaution, il est certain que sur les 40 toises d'ouverture, le Rhône auroit fourni un volume d'eau de cinq pieds de hauteur qui auroit une seconde fois inondé la campagne, et pour que cela arriva, il faudrait une crue d'eau de 2 pieds, sur quoy je suis un peu rassuré depuis que je me suis apperceu d'une diminution de 4 pouces. Il seroit à souhaiter qu'on eut la même ressource à la chaussée d'Argence. La brèche fournit actuellement une si grande quantité d'eau que les eaux remontent dans la plaine et ont déjà gagné le terroir de Beaucaire. Les ménagers ont déjà abandonné leurs maisons. Il y en a même quelques-uns qui ne peuvent plus en sortir. Il faut cependant espérer que si le Rhône continue de baisser, tout reviendra dans le même état où il estoit avant cette dernière crue.

M. Bardon ne perd point de vue la réparation du quay. Il y a été 6 ou 7 fois aujourd'huy. J'y ai été aussi plusieurs fois ce matin, et à mon retour de la brèche, j'ay trouvé l'ouvrage extrêmement avancé et j'espère que dans peu, il sera entièrement réparé.

Ne pouvant point aller par eau à Silvéreal, je me rendray demain à Saint-Gilles pour être à portée de faire ma vérification lorsque les eaux se seront un peu abaissées, car elles surmontent actuellement toutes les dégradations qu'il faut vérifier.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monsieur,

*Votre très humble et très
obéissant serviteur
[signé] DANYSY"*

Lettre n°183 : Lettre de l'ingénieur Danisy, à Saint-Gilles, 19 décembre 1755

"Monsieur,

Je m'étois proposé d'avoir l'honneur de vous écrire qu'après une vérification faite dans le terroir de Saint-Gilles. Mais je n'ai pû résiter aux instances des principaux de cette communauté qui ne respirent qu'après la réparation de la rupture de la chaussée d'Argence. Les eaux qui passent par cette brèche [n'ont] pas permis de suivre le chemin ordinaire. Il a fall[lu] souvent prendre le coteau de la montagne au pied de laquelle les eaux font des vagues comme celles de la mer et j'ai vu tout le pays perdu depuis plus d'une lieue au-dessus de Bellegarde jusques à Saint-Gilles, ce qui s'étend jusques aux salins de Peccais. Je ne pourray aborder les chaussées de Saint-Gilles qu'en me mettant dans un bateau.

J'ay représenté aux Mrs de Saint-Gilles que j'avois eu l'honneur de vous informer déjà que la réparation estoit pressante, et que les moindres crues d'eau inonderoient toujours le même pays tant que la rupture d'Argence ne seroit pas fermée. Je leur ay ajouté que cette réparation étoit un ouvrage long et dispendieux et qu'il ne pouvoit se commencer sans que [vous] n'eussiez la bonté, Monsieur, d'assigner des fonds, sur lesquels on put payer les journées d'ouvriers, que Mr Bardon votre subdélégué de Beaucaire, attendoit là-dessus votre réponce, qu'il falloit d'ailleurs beaucoup de bateaux pour transporter des pierres qu'on tirera des carrières de Beaucaire tandis qu'il n'y en a actuellement que deux employés tous les deux aux

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ouvrages de Fourques, que tous les autres estoient du cotté de Toulouse. Sur quoy ils m'ont prié de plus fort de vous représenter qu'ils ont un petit fonds chez le receveur de Nismes destiné à payer des dettes dont on pourroit de servir en attendant que vous eussiez la bonté de pourvoir aux fonds entiers, sans quoy il n'est pas possible de rien entreprendre, surtout si vous n'avez pas aussi la bonté d'ordonner une descente des batteaux des autres villes qui bordent le Rhône. J'ajouteray icy, Monsieur, que quand même toutes choses seroient prêtes pour mettre la main à l'œuvre, il n'est pas possible que l'on puisse commencer tant que les eaux n'abaissent pas. Elles doivent estre actuellement à la brèche d'Argence de 6 à 7 pieds au-dessus de ce qu'elles estoient lorsque j'en fis la vérification.

*J'ay l'honneur d'etre avec un très profond respect,
Monsieur*

*Votre très humble et très
obéissant serviteur
[signé] DANYSY"*

Lettre n°185 : Lettre de Grangent, ingénieur, à Pont-Saint-Esprit, 31 décembre 1755

"Monseigneur,

Je prends la liberté, dans ce renouvellement d'année, de vous faire part des vœux que j'ay l'honneur de faire pour vous. Ils sont des plus ardents et des plus sincères, et s'ils sont exaucés, vous jouirez pendant son cours à tout ce qui peut contribuer à vous la faire passer heureuse. Elle la sera infiniment pour moy, si je puis y mériter l'honneur de votre protection, dont je vous demande, Monseigneur, la continuation et l'accroissement.

Mr Pitot, en quittant ce pays, m'a chargé de la conduite des ouvrages occasionnés à nos chaussées par l'inondation du 30 9^{bre} dernier, auxquels on travaille toujours avec toute la diligence possible. Le payement des ouvriers de la semaine passée, y compris celui de la précédente qui fut fait en même temps à cause du grand nombre des festes, a monté à la somme de 2 273 L. 4 s. 9 d. Nous avons en celle-cy un renfort très considérable d'ouvriers. Nous en avons lundi 886 et hier, 1 081. Avec cela, notre ouvrage ne paroît pas grand-chose parce qu'on est occupé encore à combler les excavation que le Rhône a fait dans les endroits où l'on doit établir la base des parties des chaussées emportées, ce qui rendra l'ouvrage extrêmement coûteux. Le grand chemin est libre et on y a pratiqué une voye sûre de charrette, mais aux moindres crues d'eau, il est inondé par celles qui passent par la brèche du milieu, à laquelle pour cette raison, on travaille avec le plus de diligence qu'aux deux autres. Le Rhône, qui a augmenté de 3 pieds dans la nuit, vient de nous obliger de rétablir nos bateaux dans cette partie où ils étaient suprimés depuis quelques jours. Du reste, ces bateaux ne sont que pour les gens à pied car l'eau n'est pas assez abondante dans le chemin pour empêcher les voitures et les courriers de passer. J'ay fait déjà construire un pont de charpente sur la rivière du Lauson à la troisième brèche et on travaille à un second à cette même partie affin d'embrasser un plus grand espace pour la division de nos ateliers. Il n'a pas encore été possible d'en faire autant aux deux autres brèches à cause de la Losne de Malatra qui est extrêmement large et que les eaux du Lauson dans laquelle elles se jettent, jointes à celles du Rhône qui y viennent par regonfle, remplissent d'un bout à l'autre. Ces ponts nous sont absolument nécessaires pour prendre des terres de l'autre côté du Lauson parce qu'elles manquent dans celui-ci à cause des ravages que le Rhône y a fait lorsqu'il s'ouvrit un passage à travers nos chaussées. Voilà, Monseigneur, un petit détail de l'état actuel de nos ouvrages desquels je me feray un devoir essentiel de vous en rendre compte toutes les semaines.

*J'ay l'honneur d'etre avec un très profond respect,
Monseigneur*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Votre très humble et très obéissant
Serviteur
[signé] GRANGENT"

N° 1 : Devis des ouvrages à faire pour réparer les dégradations faites aux chaussées du Rhône depuis Beaucaire jusqu'à Silvéréal par l'inondation du 1^{er} décembre 1755.

"Outre les réparations annuelles pour l'entretien des chaussées qui consistent dans le rehaussement des parties trop basses, dans la réfection des caladats dégradés, à donner des taluds plus couchés dans certaines parties, à revêtir de pavés celles où il en manquoit, à réparer les jettées de pierre dégradées, à en faire des nouvelles dans les endroits dégravoyés [sic] par les eaux, il y a aujourd'huy des réparations bien plus pressantes à faire.

Les eaux, qui se sont élevées plus qu'elles n'avoient jamais fait, ont surmonté les chaussées et, versant par-dessus dans plusieurs parties, ont occasionné des excavations et des éboulement sur les derrièr[e]s, et les ont rendues si foibles que chargées du poi[d]s énorme de l'eau, elles ont crevé et fait une brèche au-dessous de Beaucaire de 18 toises, sept brèches dans le terroir de Fourques chacune de 10 à 15 toises, dans le terroir de la Commanderie d'Argence une brèche de près de 400 toises, et qui fait l'article principal de devis, et enfin une brèche d'environ 12 toises entre le mas de Capette et celui de Liviers, avec quelques petites brèches ou parties dégradées au couronnement entre le mas de Livier et Silvéréal.

Partie dans le terroir de Beaucaire :

Il s'est formé à l'endroit de la brèche de Beaucaire, vers le n°36, un canal large et profond de 10 pieds lors de la vérification et qui peut s'être réduit depuis que les eaux se sont abaissées à 7 à 8 pieds et peut-être moins. Il faudra pour fermer cette brèche, faire :

1° Une jettée de pierre sur le devant de 3 pieds à son couronnement qui doit être élevé au-dessus des eaux qui se trouveront alors d'1 pied de hauteur. On laissera prendre à ces pierres le talus naturel qu'elles doivent prendre en les jettant dans l'eau.

2° La base de la chaussée étant déterminée proportionnellement à sa hauteur, on mettra, parallèlement à la jettée et à la distance déterminée, un rang de fascines entretenues et arrêtées avec des pieux plantés à coups de masse jusqu'à refus.

3° C'est dans cette espèce d'encaissement formé par la jettée et le fascinage qu'on jettera les premières terres qui, par cette précaution, resteront entre les fascines et la jettée, et lorsqu'elles auront surmonté les eaux et seront parvenues au niveau du couronnement de la jettée, on les battra avec la dame, et avec et à mesure qu'elles se serreront et s'abaisseront, on en remettra une couche par dessus qui sera battue de nouveau, ce qu'on continuera couche par couche jusqu'à ce qu'elles aient pris une consistance ferme au niveau du couronnement de la jettée.

4° On formera ensuite le reste de la chaussée en continuant de mettre de terre et toujours battue couche par couche de 6 pouces de hauteur et on donnera à ces terres un talus de deux sur un du côté du Rhône et de trois sur deux sur le derrière, depuis le haut de son couronnement jusques au pied.

Le couronnement de la chaussée aura 2 toises de largeur et l'on observera en formant la chaussée de laisser une retraite sur la jetée qui sera pavée avec grosses pierres au moins de 12 pouces de queue rangées en bonne liaison avec les plus petits vuides possibles qui seront garnis avec petites pièces choisies pour remplir le plus exactement qu'il ce pourra ces interstices inévitables ; et le tout ensemble sera clavé et battu jusqu'à refus de la dame.

La partie de chaussée qui a été emportée étoit construite sans presque aucun talus, revêtue seulement d'un mur en pierre de taille faisant parpins de 2 pieds d'épaisseur depuis le haut

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



jusques au bas et dont la partie supérieure sur les trois quarts de la hauteur et retirée en dedans, et porte à faux à la moitié de l'épaisseur de la partie inférieure. Il reste encore de cette partie de chaussée mal construite environ 36 toises de longueur dont l'extrémité du mur, sur 5 à 6 toises de longueur, depuis la vérification faite a croulée dans l'eau.

Le terrain entre la chaussée et le Rhône s'appelle communément ségouneau soutenoit cette partie qui ne paroissoit que d'environ 6 pieds au-dessus, mais le ségouneau ayant été totalement emporté, le tout est aujourd'hui à découvert et il faudra soutenir cette partie en continuant la jettée de pierres le long du pied de la chaussée où il y a aussi 5 ou 6 pieds d'eau, et à dresser en même temps des terres contre le mur à la hauteur du ségouneau formant un talus qui sera aussi pavé comme le reste, observant de raccorder le tout de la manière qu'il sera présent lorsque l'ingénieur viendra tracer l'ouvrage par des piquets, et déterminer la hauteur qu'il faudra donner à la chaussée.

Partie dans le terroir de Fourques :

La première brèche en venant de Beaucaire est entre le n°53 et 54. Elle a environ 15 toises de longueur. Le ségouneau n'a point été emporté, ainsi on peut absolument la rétablir dans le même emplacement, en laissant seulement un espace de 5 à 6 pieds entre le creux qui s'est fait sur le derrière et le pied de la nouvelle chaussée, observant de soutenir le derrière de ce terrain en plantant des piquets, fascinage ou s'il le faut quelques voyes de pierres.

Cette partie sera donc faite suivant le piquetement qui en sera fait à l'ordinaire, observant les talus de 2 sur 1 tant sur le devant que sur le derrière et pavant le devant de la même façon et suivant ce qui est prescrit dans l'article de Beaucaire.

La 2^e brèche entre le n°56 et 58 est aussi de 15 toises. Les terres ont été emportées et il s'y est formé un canal assez long mais qui ne coule plus. S'il y reste encore de l'eau, on pourra se contenter de retenir au bas des deux revers de la chaussée les terres jettées dans l'eau, entre deux rangs de fascines assujetties avec des piquets et les terres étant hors de l'eau, on achevera de former la chaussée conformément aux conditions de l'article de Beaucaire. On donnera à cette partie le même talus, tant en devant qu'en derrière, de deux sur un, observant de les raccorder et le faire perdre à rien avec le talus du reste de la chaussée, ce qui doit être généralement observé à chaque brèche qui doivent être aussy pavée sur le devant comme il a été expliqué cy dessus.

La 3^e brèche n°59 est aussy d'environ 15 toises et précisément dans le même cas et doit être pavée de même.

La 4^e brèche entre le n°59 et 60 a 10 toises de longueur. Il n'y a point d'eau dans le fond et elle peut être réparée sans y employer ny jettée de pierre ny fascine, en observant d'ailleurs les conditions prescrites cy dessus.

Il y a dans cet endroit une partie de 80 toises sur le revers sy fort dégradée que la chaussée en plusieurs endroits s'y trouve réduite à près de la moitié de son épaisseur. Ce ne seroit donc rien faire ou du moins ce seroit beaucoup hazarder de se contenter de fermer les brèches sans renforcer et réparer ces parties, y faire le rehaussement nécessaire pour empêcher les eaux de les surmonter, et en les pavant sur le devant, les mettre en état de résister à des nouvelles inondations.

Ainsi, l'entrepreneur doit compter sur cet ouvrage aussy pressant que la fermeture des brèches. Il doit de même compter sur quelques autres parties éparces ça et là qui sont aussi essentielles et pressantes que celles que nous renonçons de rapporter, et que prises ensemble peuvent être évaluées à 300 toises de longueur.

La 5^e brèche entre le n°63 et 64 est encore de 15 toises de largeur [sic pour longueur], avec un canal d'eau dormante assez long, de 8 à 9 toises de largeur. En réparant cette rupture, il faudra faire une jettée sur le devant de 5 à 6 toises de longueur sur 4 à 5 pieds de hauteur, et

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



sur le derrière, on plantera des fascinages pour retenir entre deux les terres jettées dans l'eau, observant d'ailleurs de se conformer à tout ce qui a été prescrit en pareil cas dans les articles cy dessus.

La 6^e et 7^e brèche entre les n°64 et 65 ont chacune 5 toises de largeur mais comme il n'y a point resté d'eau, on fermera cette brèche sans y ajouter ny jettée de pierre ny fascines.

Après le village de Fourques, entre n°90 et 91 un peu avant la martellière du Premier président, il y a d'abord dans le coude saillant un pavé détruit à refaire sur 9 toises de longueur. A quelque distance après, il y a un écoulement de 8 toises de longueur à moitié revert. Le Rhosne, au bord duquel se trouve la chaussée, a 6 pieds de profondeur contre cet endroit et à 3 toises de distance, il y en a 9.

La réparation de cette partie extrêmement exposée au choc des eaux m'a parue une des plus pressantes et pour la faire solidement, on ne doit employer que de la pierre. Il sera donc fait une jettée au-devant sur la longueur de 12 toises, c'est-à-dire 2 toises de plus à chaque extrémité de cet éboulement, observant de laisser une banquette de 3 pieds au milieu de cette partie sur la longueur de 6 toises et de là, se perdant à rien vers chaque extrémité des 12 toises. On observera de laisser encore aux pierres de cette jettée le talus qu'elles prendront naturellement en les jettant dans l'eau, et la dégradation du talus au-dessus des eaux sera comblée aussy et réparée avec des pierres.

Le dessus de la banquette sera aussy pavé et se raccordera avec le pavé qu'on fera aussy par-dessus la partie comblée sur le penchant du talus de la chaussée.

Le reste du caladat jusqu'au n°107 est si fort dégradé que toute compensation faite, on peut estimer près de 400 toises quarrées de pavé à refaire.

Outre ces réparations indispensables, il y en a quantité d'autres qui regardent l'entretien annuel dont nous ne faisons point mention icy parce qu'il y a déjà un entrepreneur chargé par un bail de cet entretien dans les terroirs de Beaucaire, Fourques et Saint-Gilles.

Partie dans le terroir de la Commanderie d'Argence :

De toutes les réparations à faire aux chaussées du Rhosne, celle-cy est la plus considérable, la plus pressante et celle qui intéresse tous les riverains depuis Beaucaire jusques à Peccais. La brèche quy s'y est faite à près de 400 toises et tant qu'elle sera ouverte, la moindre crue d'eau fournira abondamment de l'eau à toute cette étendue.

Il seroit difficile et même imprudent de rétablir la chaussée au même endroit où elle étoit auparavant. Il y a une trop grande profondeur d'eau dans cette direction. D'ailleurs, c'est dans cet endroit que trois courants encore plus proffonds prennent leur origine. Mais à mesure qu'on s'éloigne, leur profondeur diminue. Il faudra donc se détourner en faisant un circuit et passant par les endroits où la profondeur d'eau sera la moindre.

Autant que nous avons pu juger par la difficulté de nous éloigner en batteau au-delà de la brèche, et les éminences du terrain paroissant au-dessus de l'eau avec assez de continuité comme de longueur de terre, il y a lieu de croire qu'on pourra, en faisant un reculat, établir la nouvelle chaussée dans des endroits où l'on ne trouvera qu'environ 3 pieds d'eau.

L'ingénieur viendra donc lors de l'exécution pour sonder et reconnoitre les endroits par où l'on peut passer et tracera par de longs piquets qui sortent hors de l'eau la route qu'on doit suivre, en commençant cette opération à environ 30 ou 40 toises au dessus du numéro 110 au derrière de l'extrémité de la vieille chaussée pour la terminer contre les montilles de sable au point qui sera déterminé alors.

On fera le long de cette trace une jettée de pierre qu'on peut estimer toute compensation faite à 4 pieds de hauteur moyenne, compris environ 1 pied au-dessus de l'eau. Cette jettée aura 5 pieds à son couronnement et on laissera prendre aux pierres le talus qu'elles prennent naturellement en tombant les unes sur les autres.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



On plantera aussy parallèlement à cette jettée, à une distance proportionnée à la hauteur de la chaussée, des fascines arrêtées et entretenues par des piquets pour jeter entre deux les terres qui doivent remplir cet espace, observant tout ce qui a été prescrit dans l'article cy-dessus de la brèche de Beaucaire et ayant achevé cette opération jusqu'à ce que cet intervalle soit comblé jusqu'au niveau du couronnement de la jettée de pierre, on continuera de former la chaussée avec des terres battues jusqu'à ce que l'on soit parvenu au couronnement de la chaussée auquel on donnera 2 toises de largeur, avec un talus de deux sur un sur le devant et de trois sur deux sur le derrière.

En élevant la chaussée au-dessus de la jettée, on se retirera de 3 pieds pour former une banquette, dont le pavé sera raccordé avec celluy qui sera fait sur le talus du devant de la chaussée, et rangé en bonne liaison suivant les mêmes conditions énoncées dans l'article de la brèche de Beaucaire et comme la terre des montilles dont on sera sans doute obligé de se servir pour former le reculat sont [est] trop sabloneuses pour recevoir un pavé que le moindre choc des eaux pourroit détruire, on observera à mesure qu'on élèvera la chaussée, de mettre sur le talus du devant une couche de 2 pieds de terre de bonne consistance qu'on trouvera à 150 ou 200 toises sur les ségouneaux qui sont au-dellà des montilles de sable et sur cette couche de bonne terre qu'on établira le pavé.

Lorsque nous avons dit que la ligne qu'on devoit suivre pour l'emplacement du reculat, en partant d'un point indiqué au-dessus du n°110, doit se terminer à un point contre la montille qui seroit déterminée par l'ingénieur, c'est que notre intention est d'éviter autant qu'il est possible de trop grands coudes et de ne point opposer trop directement la face des chaussées au choc des eaux et par cette raison, nous déterminerons ce point à une certaine distance de l'extrémité de la montille, en prolongeant l'alignement dans la montille même à laquelle il faudra donner alors un talus semblable à celluy du devant de la chaussée. Pour cet effet, l'entrepreneur, qui n'a pas d'autre terre à employer que celle des montilles, sera obligé de les prendre à cet endroit entre le point indiqué et l'extrémité de la montille vers le Rhône en suivant l'alignement prescrit, d'ailleurs le transport luy en deviendra plus facile et plus commode et l'ouvrage en sera mieux dirigé sans qu'il en coûte d'avantage.

La nécessité de prendre la terre des montilles fait que l'on doit commencer l'ouvrage de ce coté là, ainsi les premières batellées de pierres doivent se charger au bord du Rhône vers la coupure ou extrémité des montilles pour de là, être transportées au point marqué et être d'abord adossées contre la montille, et en avançant en suivant l'alignement des piquets, être jettées dans l'eau. Par ce moyen, on se formera un chemin à mesure que l'on avancera pour continuer l'ouvrage.

Comme les terres donnent des montilles, il y a apparence qu'on sera obligé de les transporter toutes en passant sur la jettée, et sur ce qu'il sera fait ensuite de la nouvelle chaussée lorsque les terres seront hors de l'eau et assez fermes pour porter jusqu'à ce que l'on ait rejoint le point au dessus du n°110. Et quoique ce transport sur les terres déjà jettées les affermisse, on ne cessera pas que de les battre lit par lit, avec la dame et sans doute avec d'autant plus de soin à mesure que l'on s'approchera de l'autre extrémité, que cette partie étant la dernière faite, elle n'aura pû être autant battue que l'autre par les pieds des hommes ou le roulis des brouettes et tombereaux.

Comme il est très important pour la seuretté des salines de Pecaix [Peccais] et pour la conservation des campagnes que cette réparation se fasse avec célérité, l'entrepreneur qui sera chargé de cet ouvrage doit y employer autant de batteaux qu'il en pourra trouver pour le transport des pierres qui ne peuvent venir que des carrières de Beaucaire et proportionner le nombre des traceurs et travailleurs à la quantité des batteaux qu'il aura. Et lorsque la jettée sera faite, il sera obligé de mettre autant de travailleurs à charrier les terres qu'il en pourra occuper sur les atteliers.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Il faudra encore, pour accélérer l'ouvrage qu'à mesure que les terres de la chaussée s'élèveront, employer en même temps les paveurs à revêtir le talus de la chaussée afin que le tout puisse être fait à la fois et dans le temps prescrit.

Partie entre le mas de Capette et de Livier et de là vers Silvéreal :

La brèche entre le mas de Capette et celluy de Livier vers le n°171, à environ 12 à 15 toises d'ouverture, l'excavation faite à cet endroit est très profonde et il y avoit lors de la vériffication 12 pieds de profondeur d'eau, c'est pourquoy on sera obligé, pour fermer cette brèche, de faire un reculat. Il ne sera pas nécessaire de faire des jettées de pierres, semblables à celles qui sont ordonnées dans les articles précédents. On se contentera, lorsque le reculat sera fait, de jeter quelques battellées de pierre sur le devant pour le garantir du battittage [sic] des eaux dans les temps des crues. Le reculat sera tracé par l'ingénieur et il aura 2 toises au couronnement, un talus de deux sur un, tant sur le devant que sur le derrière avec un bon pavé sur le devant, le tout suivant les conditions énoncées dans les articles précédents.

Il y a aussi entre le mas de Livier et Silvéreal, cinq petites coupures au couronnement, d'environ 1 pied de profondeur sur 2 toises de longueur, qu'il faudra aussi réparer, de meme que les dégradations considérables faites tant sur le devant que sur le derrière de la chaussée.

Observations :

Outre les ouvrages indiqués dans le présent devis, il y en a une infinité d'autres, à la vérité moins pressants, mais indispensables. Nous n'en faisons point mention icy, parce qu'ils sont de la nature de ces réparations qu'on fait faire annuellement partie par partie pour l'entretien des chaussées et qu'il y a actuellement un entrepreneur chargé par un bail, de les faire à mesure qu'elles lui sont ordonnées.

L'entrepreneur qui sera chargé des réparations détaillées dans le présent devis commencera par la réparation de celles d'Argence et de Beaucaire qui ne peuvent être différées parce qu'une crue d'eau ordinaire ditte Rhône battard peut causer dans les campagnes et aux salins de Peccaix des grands désordres tels que ceux qu'on vient de prouver et l'on travaillera tout de suite et le plus tôt qu'il se pourra aux brèches de Fourques et aux réparations intermédiaires et en face, entre les n°60 et 65, une seule brèche qui auroit alors environ 500 toises de longueur. La réparation de la brèche du mas de Livier, quoyque pressante en elle-même, doit être différée jusqu'à ce que la réparation d'Argence soit montée à une certaine hauteur parce que les eaux répandues dans la plaine rentrent actuellement dans le lit du Rhône par cette brèche et que ce seroit toujours un soulagement pour les vidanges des eaux dans le cas d'une nouvelle inondation.

Dès le moment que le bail sera passé à l'entrepreneur, il avertira l'ingénieur pour qu'il vienne lui tracer l'image et luy donner les renseignements et explications nécessaires pour l'exécution et il ne négligera rien pour se procurer autant des batteaux qu'il pourra pour le transport des pierres et sera obligé de mettre sur les ateliers autant d'ouvriers qu'il en faudra pour une prompte exécution et de recevoir et payer tous ceux qu'on jugera à propos de luy envoyer lorsque pouvant employer un plus grand nombre il négligera de le faire. Il se conformera en tout aux clauses du présent devis et fera une avance d'ouvrage pour la somme de deux mille livres qui restera due jusqu'après la réception de l'ouvrage et on luy fera des paiements à compte lorsqu'il y aura environ pour 3 000 L. d'ouvrage fait au-dellà de celluy qui ne luy doit être payé qu'après la réception.

L'entrepreneur s'engage aussy de faire tous les ouvrages mentionnés cy-dessus dans tout le mois de mars de la présente année, sous peine de perdre la somme de dix mille livres dont il

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



est obligé de faire l'avance. Il fournira, pour la construction des dits ouvrages, toutes les journées d'hommes, de bêtes, batteaux, radeaux, ponts volants, engins, outils, brouettes, tombereaux, pieux et fascines, &c, et généralement tout ce qui seroit nécessaire pour l'exécution parfaite des ouvrages qui luy seront payés.

1° Sçavoir, pour la partie dans le terroir de Beaucaire [les évaluations de prix n'ont pas été indiquées dans cette pièce]

La toise cube des terres mesurées dans les ateliers d'où elles auront été tirées formées droites en longueur, largeur et profondeur à -----

2° La toise cube des terres pour les jettées à -----

3° La toise carrée du gros pavé ou caladat à -----

4° La toise cube des terres coupées sur le devant pour former un plus grand talus et jettées et rangées sur le derrière pour renforcer la chaussée à -----

Pour la partie de Fourques :

1° La toise cube des terres mesurées dans les ateliers à -----

2° La toise cube des terres de bonne concistance prise dans les ségouneaux pour la couche de deux pièces qui doit recevoir le pavé à -----

3° La toise cube des pierres pour les jettées à -----

4° La toise carrée du gros pavé à -----

5° La toise cube des terres coupées pour des plus grands talus à -----

Pour la partie entre le mas de Capette et de Livier jusqu'à Silvéreal :

1° La toise cube des terres mesurées dans les ateliers à -----

2° La toise cube des pierres pour les jettées à -----

3° La toise carrée du gros pavé à -----

4° La toise carrée des terres coupées pour de plus grands talus à -----

A Montpellier, le 3 janvier 1756
[signé] DENYSY"

Paraphé ne varietur

Lettre n°178 : Minutes de lettre de l'Intendant adressée au Ministre en charge de la correspondance avec la province de Languedoc ou au Contrôleur général des Finances, 5 décembre 1755

"A M' le Contrôleur général. M. le Comte de Saint-Florentin, le 5 décembre 1755, Monsieur,

J'ay eu l'h[onneur] de vous rendre compte par le d[erni]er ord[inai]re des ravages causés par les inondations du Rhône. Les chaussées de la province qui avoient entièrement interrompu la communication de la grande Route depuis La Palud jusques au Saint-Esprit et des allarmes où cette ville était pour sa propre conserva[ti]on. Je me flatois que le tems s'étant mis au beau à Montp[elli]er les suites deviendroient moins affligeantes, mais je viens de recevoir les nouvelles les plus tristes des pertes irréparables que ce débordement a causé dans plusieurs autres endroits de cette province.

La ville de Beaucaire vient d'envoyer deux exprets coup sur coup pour m'informer de la situation touchante dans laquelle elle se trouve. Les chaussées ont été emportées, celles de Tarascon et de Boulbon qui sont de l'autre côté du Rhône ont été également ainsi que la plus grande partie du pont de bateaux qui communique de Beaucaire à Tarascon. Il sembloit que

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



les eaux n'étant plus retenues par aucune digue, surtout du côté de la Provence où elles leur pente plus naturelle, le terroir de Beaucaire seroit moins exposé. Cependant, on a été obligé de fermer toutes les portes des villes en n'en conservant qu'une seule, qui est la plus élevée et qui donne sur le chemin de Beaucaire à Nîmes, pour se garantir du torrent des eaux qui gagnoient déjà les maisons de la ville. Le tocsin a sonné pendant deux jours et deux nuits et sans un secours prompt et général, la plupart des maisons qui donnent sur le Rhône auroient été inondées. Il y avoit dans la prairie qui borde un des côtés de la ville jusqu'à 8 pieds d'eau. On en a tiré avec beaucoup de peine un troupeau de 4 000 moutons dont la nourriture devient très difficile par l'impossibilité de les faire paître aux environs de Beaucaire. J'avois recommandé à M. Pitot, que j'ai envoyé au secours de la ville du Saint-Esprit, de se transporter lorsqu'il le pourroit à Beaucaire. Cependant, dans l'incertitude qu'il puisse s'y rendre assez tôt, j'ai fait partir un autre ingénieur.

D'un autre côté, les consuls d'Aramon me font un récit aussi douloureux des malheurs qu'ils ont essayés par les mêmes inondations de cette rivière. Leurs chaussées n'ont pu tenir contre la force du torrent. Leur ville et ses fauxbourgs ont été couverts par les eaux qui n'ont trouvé d'autre barrière que la chaîne des montagnes qui les entourent. Il y avoit jusques à 9 pieds d'eau dans les fauxbourgs. Les habitants gagnèrent à la hâte les toits de leurs maisons et le Rhône grossit si prodigieusement qu'il vint jusques à l'élévation de 12 pans de l'escalier de l'Eglise paroissiale qui est dans l'endroit le plus éminent de la ville. Les campagnes de la ville sont inondées sans qu'on puisse espérer qu'elles soient à sec avant le mois d'août prochain. Les semences ont été noyées. Les huiles, qui sont un objet considérable de récolte, ont été sumergées dans les moulins. La plus grande partie des habitants ont perdu leurs vins dans leurs caves. Il y a déjà 16 maisons de renversées dans les fauxbourgs et l'on craint le même malheur pour bien d'autres lorsque les eaux se seront retirées. Les murs des enclos des jardins ont été entraînés et l'on est fort embarrassé pour la subsistance des habitants, les moulins à vent et les fours des deux boulangers qu'il y a dans les fauxbourgs étant sumergés. De trois courriers que nous attendions hier, il n'y a que celui de dimanche qui ait pu pénétre[r] jusques icy avec beaucoup de risque. J'ai l'honneur d'être &c."

Lettre n°174 : Lettre [à] Monsieur le comte de Saint-Florentin le 10 décembre 1755 [Phelippeaux, comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat]. Pareille [lettre] à M. de Séchelles ledit jour [Jean Moreau de Séchelles (1690-1760), contrôleur général des Finances]

"Les deux courriers de jedy et de dimanche dernier, que nous attendions avec impatience parce que ce seroit une marque d'adoucissement de nos malheurs, sont arrivés hier. Ils m'ont apportés surtout des nouvelles du sieur Pitot que j'avois engagé de se rendre au Saint-Esprit [Pont-Saint-Esprit]¹ et qui m'instruit de l'exact détail des dégradations causées aux chaussées de la province. Elles consistent en trois brèches considérables : la première sur la longueur de 42 toises, la seconde de 65 et la troisième de 80. Toute la plaine et le grand chemin depuis le Pont jusques [à] La Palud sont entièrement submergés. Il a été établi trois bateaux qui passent gratuitement les courriers, les recrues et les voyageurs. Il me fait espérer que les eaux sont à l'instant de se retirer et que, dans quelques jours, la voye publique sera praticable. Il a déjà envoyé des ouvriers pour commencer les réparations à la rampe du pont de La Mothe et dans quelques autres endroits où les eaux se sont retirées. On a remarqué par les repaires conservés du degré d'élévation des eaux lors des grandes inondations de 1711, et 1747 que celles de cette année se sont portées à deux pieds et demy plus haut. Je me réserve de vous

¹ Voir cette lettre du sieur Pitot, ingénieur, au n°211, 5 décembre 1755.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



faire connaître dans peu l'immensité de nos pertes. Celles des Salins de Peccais ne sont pas aussi généralles qu'on l'avoit imaginé d'abord. Elles se réduisent pour les sels submergés à la huitième partie, suivant une lettre écrite à M. Maréchal par le sieur d'Aste, ingénieur du Roy, qui s'est transporté sur les lieux, mais les digues et les chaussées ont été fort dégradées et c'est ce que je fais constater de la manière la plus positive. Ces nouvelles, toutes consolantes qu'elles sont, ne peuvent détruire l'impression funeste que nous laisse le récit du nouveau malheur arrivé à la communauté de Roquemaure. J'étois inquiet de son sort parce qu'elle est fort exposée aux inondations du Rhône. J'apprends qu'elle a été submergée ainsi que trois quarts de son terroir. La chaussée qu'elle avoit établi à grands frais n'a pu tenir contre le torrent des eaux. Elle a été emportée dans presque toute sa longueur. Les habitants se sont trouvés assiégés dans leurs maisons. Les denrées de toutes espèces ont été emportées soit dans les caves ou celliers. Les avenues de la ville sont fermées. Nombre de maisons ou des murs de clôture des jardins ont été détruits ainsi que des granges. Le Rhône a fourni un nouveau lit dans l'endroit où étoient les chaussées. Cette ville me demande du secours. Je suis assez embarrassé de le luy procurer n'ayant que deux directeurs des travaux publics qui ne peuvent se multiplier de manière à suffire au grand nombre des communautés affligées. Cependant, je marque au Sr Pitot de s'y rendre le plus promptement qu'il sera possible.

J'ay l'h[onneur] &c."

Lettre n°170 : Minute de lettre de l'intendant de Languedoc à M. le Contrôleur général, 9 janvier 1756

"Je ne dois point négliger de vous rendre compte de ce que j'ai fait pour remédier aux ravages causés par la dernière inondation aux chaussées du Rhône. Il faut les diviser en deux parties, savoir celles que l'on appelle communément les chaussées de la province qui sont sur la route de Lyon et celles depuis Beaucaire jusques à Silvéréal, passant par Fourques et Saint-Gilles, qui communiquent aux salins de Peccais.

Quant aux premières, elles regardent plus particulièrement les Etats. Le Sr Pitot, en qualité de Directeur des Travaux publics de la Sénéchaussée de Beaucaire, s'y est transporté. Il est parvenu à rétablir la voye publique. Il sera délibéré à l'Assemblée générale sur les travaux ou réparation qu'il propose et cette dépense doit être prise naturellement sur le doublement du Petit Blanc.

Les seconds exigent que j'entre dans plus de détails, puisqu'il est question non seulement de conserver les salins de Peccais mais même le terroir de plusieurs communautés. Aussy, j'y ay donné une plus grande attention.

Le Sr Danisy que j'y avais envoyé et qui a été d'un grand secours, m'a rapporté :

1° Que dans le terroir et à la chaussée de Beaucaire, il s'est formé un canal large et profond par le moyen d'une brèche pratiqué à la chaussée par l'inondation.

2° Que dans le terroir et à la chaussée de Fourques, les eaux ont pratiqué sept ouvertures, la première, la seconde et la troisième de 15 toises chacune, la quatrième de 10 toises, la cinquième de 15 toises, la sixième et la septième de 5 toises chacune.

3° Qu'à la chaussée d'Argence, il y a une brèche de près de 400 toises. C'est à cette ouverture principalement qu'il faut imputer l'inondation du terroir de Beaucaire, Fourques, Saint-Gilles et des salins de Peccais.

4° Qu'aux métairies de Capelle et de Saliers et de Silvéréal, les eaux ont pratiqué une brèche de 12 ou 15 toises approfondie de 12 pieds.

5° Enfin, qu'à la métairie de Salier et Silvéréal, il y a cinq petites coupures au couronnement d'environ 1 pied de fond sur 1 toise de long.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Dans la règle écrite et suivante l'usage, chaque communauté est chargée de la réparation et de l'entretien des chaussées qui sont devant l'étendue de son terroir, mais dans un événement pareil à celui que nous venons d'éprouver... La chaussée d'Argence appartient à l'Ordre de Malthe, mais la Commanderie de ce nom est fort pauvre. J'ai prévu que s'il étoit question de s'en raporter au secrétaire de la commanderie, non seulement elle seroit mal faite, mais qu'elle traineroit même en longueur. J'ai eu une conférence avec deux députés de l'Ordre de Malthe qui m'ont paru portés de bonne volonté pour tenir les arangements que l'on pourra prendre afin de conserver le terroir de Saint-Gilles et les salines, mais ils m'ont fait entendre que tant que la chaussée subsisteroit dans sa direction, on courroit toujours le même risque de la voir emportée aux premières inondations. Pour cet effet, ils m'ont proposé de la reculer en la portant dans un terrain plus solide, et de sacrifier une partie de leurs fonds. La chaussée actuelle n'est aussi formée que de sable et il faudra lui donner plus de consistance avec des terres rapportées, du pavé et de l'empierrement. Ils m'ont représenté que les différences de construction entraînent une dépense qui ne peut naturellement les regarder pour la totalité et que dans la règle, on ne pouvoit exiger d'eux que de remettre les choses dans l'état où elles étoient avant l'inondation. Ils demandent en conséquence, qu'agissant pour et au nom des communautés riveraines et des salines de Peccais, ces communautés y contribuent et que le Roy veuille bien y entrer aussy. Je leur ay répondu que dans le moment précis, il s'agissoit moins de régler la contribution que de s'occuper de la réparation de la chaussée d'Argence. J'ay donc envoyé au Sr Danisy le projet des deux députés pour le changement de la chaussée afin de l'examiner et de déterminer le consentement de toutes les parties intéressées. Cet ingénieur m'a présenté le croquis d'un projet qui change, à la vérité, quelque chose à celui de l'Ordre de Malthe et qui a été reconnu le plus utile et le plus praticable. Je l'ay approuvé. Il a dressé le devis et l'évaluation en conséquence qui comprend, non seulement la réparation à faire à la chaussée d'Argence, mais même celles dans les terroirs de Beaucaire et Fourques, Saint-Gilles et la métairie de Livier. On m'a annoncé cette dépense comme un objet de 50 mille livres, mais elle pourroit peut-être excéder. J'ay rendu aussy une ordonnance pour la publication des ouvrages et j'ay fixé la date au 15 de mars, en établissant pour principale condition que l'entrepreneur seroit tenu de la mener achevée dans tout le courant du mois parce que c'est la saison, malheureusement, où l'eau est le plus à craindre.

Voicy, M[onseigneur], quel seroit mon projet pour la contribution. C'est que, sans s'arrêter à ce qu'il s'est observé jusques ce jour, la réparation et l'entretien des chaussées de chaque communauté qui sont à sa charge ont communication pour éviter la remontrance des réparations dans chaque terroir comme selon devant laisser évoluer les choses sur le pied où elles étoient précédemment, que le fond de cet objet seroit payé par chaque communauté et que le surplus des ouvrages pour exécution du projet du Sr Danisy sera suporté en commun par toutes les communautés ou propriétaires interressés. Il sembleroy aussy que le roy devroit y entrer pour quelques chose. Quant à l'entretien, je voudrais qu'un seul entrepreneur qui fut chargé de surveiller les chaussées du Rhône depuis Beaucaire jusques à Silvéreal et que les communautés ou particuliers payassent leur contingent de cet entretien [...]"

Minute d'une lettre de l'intendant à M. Bardon subdélégué à Beaucaire, 5 mars 1756 :

"Je vous renvoye, M., la lettre de l'entrepreneur des réparations des chaussées du Rhône. Il s'est rendu icy et je l'ay tranquilisé sur les alarmes qu'il pouvoit concevoir de son payement. Indépendamment de l'ordonnance de dix mille livres que j'ay délivré sur l'Ordre de Malthe et qui ne souffrira plus de difficulté à ce que j'espère, au moyen de la lettre que j'écris à M. le Chevalier de Grille, je luy ai fait toucher icy douze mille francs et je luy délivreray

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



incesamment deux ordonnances de trois mille livres chacune sur les communautés de Beaucaire et de Fourques. C'est pourquoi je vous prie de tenir exactement la main à ce qu'il ne se relâche point sur les ouvrages.

Je vous recommande aussy d'engager de ma part les consuls de Fourques de deffendre les habitants de se porter à la moindre violence, et de porter aucun trouble aux entrepreneurs, sans quoy je les rendrais responsables des événements et je feray punir sévèrement ceux qui seront coupables. Je vous prie de constater le fait du N^e Claude Laforet. Je vous adresseray ensuite s'ils sont vrais les ordres nécessaires pour le faire mettre en prison".

VAISSETTE Dom J., *Histoire générale du Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, vol. XIII, Toulouse, E. Privat libraire-éditeur, 1876, p. 1136-1137.

"Cette même année [1755], la partie orientale du diocèse de Nîmes fut ravagée par une terrible crue du Rhône. D'après les récits contemporains, de mémoire d'homme, on n'avait vu dans le pays pareille inondation. Le 30 novembre, le fleuve déchaîné emportait, du côté du Languedoc, les levées de Beaucaire à Sylvéreal et du côté de Provence, celles d'Arles à Tarascon, envahissant toutes les terres voisines. Une brèche d'environ quatre cents toises ayant été faite dans les digues du petit Mas d'Argence, le courant s'y précipita et roula des monticules de sable sur l'étendue entière de la plaine. La rupture ayant eu lieu simultanément aux chaussées supérieures de Fourques et de Beaucaire, le territoire demeura couvert par les eaux pendant plus d'un mois et demi. L'ordre de Malte avait des possessions considérables dans cette contrée, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles et formant les commanderies d'Argence, Cavalets, Sainte-Anne, Capette, Barbentane. La chaussée d'Argence appartenait à l'ordre. Le chevalier de Grille, syndic des corps du grand prieur et commandeur, résidant à Arles, au premier bruit de la crue, s'était hâté d'envoyer sur les lieux les bailes terraillons, avec un nombre suffisant de paysans pour aviser à la conservation des levées et réparer les dégâts à mesure qu'ils se produiraient. Mais les eaux étaient trop fortes et rendirent tous les travaux inutiles. La commanderie d'Argence n'avait pas de grands revenus. On craignait que les réparations à la charge du titulaire ne se fissent jamais. L'ordre dépêcha les chevaliers de Grille et de Prévillé à M. de Saint-Priest, sur les moyens d'obvier aux difficultés d'exécution, ou plutôt sur les moyens de faire intervenir le roi dans la dépense. Les commandeurs, se trouvant hors d'état de payer la reconstruction des bâtiments, de relever les chaussées et d'effectuer, en un mot, les divers ouvrages d'entretien que leur imposait leur titre, prirent le parti d'aller à Malte implorer le secours du Vénérable Commun Trésor et se procurer leur subsistance. Le bailly de Froulay, ambassadeur de Malte à la Cour de France, présenta une note sur les inondations du Rhône. Il soutenait que l'assistance du roi était d'autant plus nécessaire que le tirage des sels de Peccais contribuait notablement à dégrader les chaussées.

Ces transports, disait-il, se font par le moyen de plusieurs bateaux plats attachés ensemble, et tirés d'ordinaire par vingt couples de chevaux qui passent fréquemment sur l'arête ou le couronnement des chaussées.

Dans les temps secs, les chevaux ébranlent et pulvérisent le chemin de surface qui, emporté par les vents, occasionne un ébranlement considérable.

Dans les temps pluvieux, les dégradations sont encore pires. La terre détrempée ne résiste pas ; les chevaux, marchant sur deux lignes, font des ornières profondes qui, écartant du sol de droite et de gauche, occasionnent des éboulements.

Les traits de chaque couple de chevaux roulant avec violence sur le talus des chaussées détachent les pierres et donnent prise à l'eau. Enfin, il est impossible de planter des arbres".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



AD Hérault, C 5756

BM Arles, ms 207

Relation fidèle des événements causés à Beaucaire par les inondations du Rhône :

"Les dangers que la ville de Beaucaire a couru, et les malheurs dont elle est encore menacée, n'ont besoin que d'être exposés pour inspirer l'horreur et la pitié. Notre douleur ne nous fera pas exagérer des maux au-dessus de l'expression ; l'art ne peut nous servir qu'à peindre avec clarté, mais sans hiperbole, les désordres que les inondations successives du Rhône ont causé[s], les dommages actuels qu'elles nous occasionnent, les suites funestes qu'elles entraînent.

La crue des eaux commença le 28^e novembre 1755 ; le 29^e, le Rhône étoit hors de son lit, et jamais on ne l'avoit veu s'étendre avec tant de vitesse. Il baigna bientôt nos murailles. Messieurs les consuls, par une sage prévoyance, firent fermer aux approches de la nuit les portes de Cadenet et de Saint-Pierre, comme les plus exposées. C'étoit le moment d'oser de cette précaution. Le volume d'eau augmenta si prodigieusement dans la nuit que le 30^e au matin, il fallut étayer les mêmes portes, et on ne ferma celle de Beauregard qu'avec beaucoup de peine.

Les chaussées exigeoient un prompt secours. On y établit huit postes de onze paisans, sept depuis le four à chaux jusques à l'extrémité du terroir du cotté de Fourques et un huitième à la chaussée de Premont du cotté du Grand Chemin de Remoulin. L'isle de Lussan, dans laquelle elle est construite, étoit inondée et la chaussée étoit encore entière. Elle fut emportée par le subversement des eaux.

Les chaussées de Tarascon eurent le même sort. Le Rhône ravageoit leur campagne et malgré cette vidange, il s'élevoit toujours plus contre nous. Depuis la porte de Cadenet jusques aux boucheries, nombre de maisons menaçoient ruine. L'eau ja[il]lissoit dans plusieurs, toutes les murailles s'entrouvoient, la rue étoit devenu un étang. On ne pouvoit y porter du secours qu'à travers mille périls.

L'eau qui filtroit continuellement à travers la porte de Beauregard et les murailles circonvoisines avoit formé un ruisseau dans la rue des Lionnois qui inondoit la ville et ses environs. Messieurs les consuls s'y portèrent à huit heures du soir à la réquisition de plusieurs habitants, et après avoir délibéré avec eux, ils firent construire un batardeau à travers et dans le lieu le plus éminent de cette rue. Rien n'échapoit à leur vigilance, ils avoient fait visiter avant la nuit les postes de la chaussée.

Les dangers se multiplioient à chaque instant et une pluye continuelle rendoit les secours plus diff[ic]iles et plus lents. L'horreur de la nuit, le bruit sourd des eaux, le son lugubre des cloches, les gémissments du peuple jettoient les âmes les plus fermes dans l'abattement et la consternation, et nous presageoient une catastrophe prochaine.

Le premier décembre à trois heures du matin, le Rhône s'ouvre un passage à travers la maison du sieur Foussat et enveloppa de ses eaux toute la partie de la ville qui est entre la placette, la rue des Couvertes, et celle des Tanneurs.

Là, les hommes les plus vigoureux résistent à peine à leur rapidité. C'étoient des torrents. La maison chancelante du sieur Foussat tenoit tout le quartier en allarmes, il falloit cependant y pénétrer ; une terrasse supérieure à la porte que le Rhône avoit enfoncé[e] facilita le moyen de luy boucher le passage.

Le péril devint plus pressant aux portes de Cadenet et de Saint-Pierre. On s'aperçut à la pointe du jour qu'elles plioient sous le poids de l'eau. Déjà, tout le monde fuyoit à l'autre extrémité de la ville. On commande des ouvriers qui n'approchent qu'en tremblant. Si ce secours n'eut été prompt, Beaucaire n'étoit plus.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Tandis que nous défendons nos vies, nos biens sont à la merci des eaux. Nous apprenons que le Rhône a fait une brèche considérable aux chaussées d'Argence², et que les marais refluent dans notre plaine. On nous rapporte dans le même instant qu'une partie de nos chaussées est en danger. On renforce subitement ce poste d'un grand nombre de travailleurs, on détache tous les batteaux qui sont sur le port avec ordre de cotoyer la chaussée, et de donner des secours aux gens de la campagne. Nous apprîmes trop tard leur triste scituation.

Cette irruption arrivée pendant la nuit les mit hors d'état de fuir. Qui peut se peindre sans frémir ces misérables réduits eux et leurs bestiaux au premier étage, sans secours, sans aliments, sur le point d'être submergés, menacés d'être ensevelis sous les ruines des bâtiments ébranlés par la fureur des vagues. Quel triste spectacle pour les propriétaires des granges, pour les parents des fermiers, pour tous les cœurs sensibles.

Les progrès des eaux augmentoient la consternation. On porta une partie des batteaux sur des charrettes du cotté de la plaine, on fit passer le reste à force de bras par-dessus la chaussée, mais ils ne peuvent partir que le lendemain 2 décembre.

Nos chaussées avoient été garanties par des travaux continuels. La diminution du Rhône nous jetta à cet égard dans une fausse sécurité. Il nous préparoit de nouveaux malheurs. Sous ses eaux, il creusoit les segonnaux à niveau de son lit, et à huit heures du matin, il sappa environ vingt-cinq toizes de chaussées vis-à-vis le mas de Guigue³.

Notre plaine ne fut alors qu'une mer agitée sur laquelle les matelots ne vogoient qu'avec peine. Leurs batteaux plats et sans voiles ne pouvoient ni fendre ni assujétir les flots irrités. Plus ils avançoient, plus l'obstacle devenoit insurmontable. Il y eut des granges auxquelles ils ne peuvent porter aucun secours. La dernière ressource des malheureux qui les habitoient feut de percer les toits, et d'attendre sur les couverts le moment de leur délivrance.

Elle feut différée jusques au lendemain troisième. Touts les cœurs feurent émus à la vue de ces infortunés dont la palleur et l'abattement annoncoient la faim, la frayeur, et le désespoir qu'ils avoient éprouvé pendant trois jours.

Les petits batteaux n'avoient pu sauver que les hommes. On fit passer des grandes barques par la brèche du mas de Guigue pour ramener les bestiaux et la diminution continuelle du Rhône devenoit à cet égard un nouveau danger. La plaine encore couverte d'eau n'étoit presque plus navigable. Une force plus qu'humaine, sans doute, nous aide à prévoir ou vaincre tant d'obstacles.

Un vent impétueux succéda à cette inondation. Le fleuve, la ville et la campagne furent couverts de poussière, les arbres feurent abbatus. Nous ressentîmes dans nos maisons des secousses si violentes que plusieurs les ont attribuées à un tremblement de terre. L'air enflamé pendant quatre heures nous faisoit craindre le sort de la maheureuse Lisbonne⁴. La gelée achevoit de détruire nos dernières espérances. La nature entière sembloit être soulevée contre nous.

Nous avons adressé le premier cry de notre douleur à Monseigneur l'intendant. La promptitude de ses secours et les sentiments [dont] il les accompagna feurent notre plus grande consolation. M^r Danisy⁵, accouru par son ordre, en arretta le coulement [sic] que les eaux s'étoient formé à travers les ségonnaux et la chaussée. Un temps plus calme, un air plus doux, un ciel plus serein, le Rhône rentré dans son lit sembloient promettre la fin de nos disgrâces. Nos allarmes redoublèrent lorsque nous le vîmes se répandre une seconde fois

² Argence se trouve situé sur la rive droite du Petit Rhône, directement à l'ouest de Fourques.

³ Mas de Guigue : peut-être s'agit-il du mas situé au terroir de Lansac, au sud de Tarascon, en rive gauche ?

⁴ Ce fameux et terrible tremblement de terre eut lieu exactement un mois avant l'inondation du Rhône. La présente "Relation" est probablement du début 1756.

⁵ Ce Mr Danisy, qui signe Danysy, était ingénieur au service du Languedoc. Voir ses lettres, adressées à l'Intendant, sur cette même inondation de 1755.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



avec autant de rapidité que la première. Du 16 au 20⁶, il s'éleva toujours de plus en plus. Les ouvrages de Mr Danisy résistèrent à son impétuosité, mais notre plaine fut inondée plus que jamais par la brèche d'Argence. Presque tout notre terroir est encore sous les eaux et les bleds qu'elles couvrent depuis si longtemps sont perdus sans retour. Quand on se retracera tant d'événements funestes arrivés dans l'espace de sept jours, on s'imaginera sans peine le zelle de nos magistrats, les fatigues des habitants, l'immensité de nos dommages. Ils sont inestimables. On a sauvé les fermiers et leurs cabaux⁷, mais ils les rachètent par la cherté du fourrage. La rareté les a obligés à sacrifier leurs agneaux qui fournissoient à leurs subsistance. Ils ont perdu leurs pailles et leurs luzernes. Hors d'espoir de recueillir le fruit de leurs travaux, ils ne se soutiendront que par le secours de ces hommes barbares (nécessaires peut-être mais pernicieux)⁸ qui ne suspendent l'effet de la misère que pour la rendre plus infa[i]llible.

Beaucaire, sans industrie, demeure sans ressource si son terroir est sans produit, et il est à présumer que nos terres ne rendront pas même ce qu'elles ont reçu. Plusieurs ont été emportées pour toujours, plusieurs seront infructueuses pendant longtemps. La plus grande partie des ségonnaux a été couverte de sable. Ailleurs, le crément⁹ a étouffé la semence. Les eaux surgentines¹⁰ ont ravagé tous les environs de la ville. La basse plaine est submergée et la sera tant que la brèche d'Argence sera ouverte. Les marais auront sans doute dégradé les terres dans lesquelles ils ont séjourné.

Cependant, la plus part des granges ont été ébranlées et abbatues en parties. Tous les fossés ont été comblés. Ce sont autant des réparations qu'il faut se hâter de faire pour éviter une ruine totale.

Les terres ne produisant pas de quoy resemmer, les propriétaires et fermiers déjà appauvris seront en proie à la rapacité des usuriers et achèveront de nous épuiser par l'importation de notre subsistance. Nous nous verrons réduits à l'affreuse nécessité de laisser en friche les olliviers et les vignes qui ne produisent qu'à la force de cultures et dont les cultures absorbent presque tout le produit. Les paisans sans employ perdront leur nécessaire phisque¹¹.

Le rehaussement des banquettes et de l'entière chaussée, la réparation de ses ouvertures, les dégradations du quay, la fermeture des portes des contre-murs battis avec de la chaux du Teil pour empêcher la filtration présentent des nouveaux sujets de dépenses utiles, mais ruineuses qui, en augmentant nos impositions, ajouteront à l'impossibilité de les payer.

Beaucaire, de longtemps, ne se relèvera de ses pertes. Elles sont inappréciables. Notre état est digne de compassion : faudra-t-il qu'un peuple déjà pauvre puise des ressources fatales dans le fonds de son patrimoine ?

Mais pourquoi irriter nos maux par des réflexions si affligeantes. Nous sommes sujets d'un grand Roy aussy attentif à soulager ses peuples qu'à les défendre. Les pères de cette province sont les nôtres. Ils connoîtront nos calamités, ils y prendront interests. Nous recevrons des marques efficaces de leur sensibilité et de leur justice, et nous ne cesserons d'adresser nos vœux au Ciel pour leur conservation".

VILLARD, Marius, "Météorologie régionale", in *Bulletin de société départementale d'archéologie et statistique de la Drôme*, 1887, p. 428-440.

⁶ Du 16 au 20 décembre, récurrence de crue.

⁷ Leur bétail.

⁸ Allusion transparente aux prêteurs et usuriers, sur lesquels le rédacteur revient plus bas.

⁹ Crément : mot très usité localement (bas Rhône) pour désigner les dépôts d'alluvions du Rhône.

¹⁰ De source.

¹¹ Périphrase ou litote.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"[...] Cette inondation fut plus considérable que celle de novembre 1745 ; elle dura huit jours. Le Rhône, étant sorti de son lit, baigna les murs de Beaucaire, le 30 novembre, au matin ; il devint urgent d'étayer les portes donnant sur le quai ; des hommes formant huit postes furent envoyés pour consolider les chaussées ; celles de Tarascon élevées en face ne résistèrent pas longtemps ; elles furent emportées par les eaux qui pénétrèrent dès lors dans la ville et y produisirent de grands dégâts. La nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, dit l'auteur des *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de Beaucaire*, se passa dans les plus cruelles inquiétudes ; à trois heures du matin, le Rhône s'ouvrit un passage à travers la maison du sieur Foussat, près la porte Saint-Pierre ; cette maison chancelante tenait toute la ville en alarme ; une pluie continuelle rendait les secours plus lents ; le bruit sourd des eaux, l'horreur de la nuit, le son lugubre des cloches, les gémissements du peuple, jetaient les âmes les plus faibles dans l'abattement ; il était cependant nécessaire de pénétrer chez le sieur Foussat : une terrasse supérieure à la porte que le Rhône venait d'enfoncer en facilita les moyens et l'on vint à bout à force de travail de fermer exactement cette brèche. Tout à coup on s'aperçut que deux autres portes étaient sur le point de plier sous les eaux ; l'alarme fut à son comble. Une partie des habitants fuyaient déjà, lorsque les consuls ne consultant que leur courage, se dirigèrent, à la tête de quelques citoyens dévoués, sur les points menacés, et firent étayer les portes d'une manière inébranlable. Une fois la ville en sûreté, on apprit que les eaux refluaient dans la plaine, et on songea au sort des malheureux renfermés dans les métairies. Par les soins des consuls, un grand nombre de bateaux furent requis pour aller porter du secours aux infortunés qu'on voyait déjà sur les toits de leurs maisons, agitant des signaux de détresse ; on songea aussi à organiser le sauvetage des bestiaux, et de grandes barques plates furent envoyées à cet effet. Le Roi ému à la vue d'un si grand désastre et pour subvenir en partie aux frais de la réparation des chaussées de Beaucaire accorda un secours de 6 000 livres".

AC Beaucaire, DD : Ordonnance de l'Intendant sur une des conséquences de l'inondation de 1755.



Ordonnance de l'Intendant de Languedoc qui permet exceptionnellement la dépaissance des troupeaux dans les vergers d'oliviers du quartier du Grès (Tarascon) pendant l'inondation de 1755.

"JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD, Chevalier, Vicomte de Saint-Priest, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances en la Province de Languedoc.

Sur le compte qui nous a été rendu des inondations survenues dans le terroir de Beaucaire et des environs, et qu'on a retiré de la prairie attenant lad. ville un troupeau de quatre mille bêtes à laine dont la subsistance devient impraticable si l'on ne permet de les faire paître dans le terroir du Grès, quoiqu'il soit complanté d'oliviers. Veux sur ce la requête de la Ville, et après avoir consulté le syndic général. Veux pareillement les ordonnances rendues par Mrs

de Basville et Lenain le 9 août 1709 et 13 juillet 1748. Ensemble la nôtre du premier de ce mois.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Nous, sans préjudice des défenses portées par lesd. ordonnances concernant les olivettes, et attendu la circonstance particulière et intéressante pour le bien public, sans qu'il soit possible de prendre d'autres expédiens pour la conservation dudit troupeau, permettons aux propriétaires et bergers dud. troupeau de quatre mille bêtes de le mener paître dans le terroir du Grès, jusqu'à ce que les eaux se soient retirées, de manière à pouvoir assurer la subsistance dudit troupeau, et en observant par lesd. propriétaires et bergers les précautions nécessaires pour éviter les dommages aux oliviers. Enjoignons à cet effet à nôtre subdélégué de Beaucaire de leur prescrire, de concert avec les consuls de lad. ville, ce qu'ils doivent observer. Fait à Montpellier, le 5 décembre 1755".

ADBR, 24 E 11, Livre de raison de Claude Isnard, hebdomadier à Saint-Agricol (Avignon) et prieur de Roquemartine, fol. 66-76.

"L'an 1755, le 3 novembre, il y eu dans cette ville [Avignon] une inondation des plus horribles. Dans moins de vingt-quatre [heures], le Rhône fut si débordé que non seulement toute la campagne en fut inondée mais encore toute la ville. Il n'y eu que la grande place et les rues montant au palais qui fussent eaus [hauts]. L'eau venoit jusque à l'escalier de la petite porte de Saint-Agricol et se joignoit avec celle de la rue allant à la maison de M. de Fourbin. Du cotté de la place jusque après la maison de M. de Blouvac, on s'embarquoient aussy à l'escalier de Saint-Genêt. Du cotté de la Banasterie, elle venoit jusque à la porte de Saint-Pierre, en sorte que toute la ville étoit inondée et l'on alloit par toute la ville avec des batteaux porter du secours à tous ceux qui en avoient besoin.

On fut pendant quelques jours dans les plus grandes allarmes. Chacun se croyoient perdu. De partout, on n'entendoient que cris. Il y avoient des quartiers dans la ville où il y avoit de douze à quatorze pans d'eau. Chacun montoient au plus haut étage de leurs maisons, d'autres dont leurs maisons étoit basse se tenoient sur leurs tois, et l'eau vint si rapidement qu'on n'eut pas le tems de se pourvoir de ce qui leur étoient nécessaire pour vivre, en sorte que tout le monde se trouvoient sans pain, sans vin et sans aucune provisions en bois, en charbon, et ce qui étoit encore plus déplorable qu'on n'avoient pas même de l'eau pour boire. Celle qui innondaot la ville étoit si bourbeuse et si puante qu'il étoit impossible d'en boire.

Ce qui augmentoit l'allarme, s'est que le pain manquoit. Presque tous les fours étoient plain d'eau. Il n'y en avoient que cinq à six qui ne fussent pas inondés et ceux-là ne pouvoient pas, non plus, cuire attendu que leurs buchés étoient dans des endroits qui étoient dans l'eau, en sorte qu'on se voyoient privés de tout ce qui étoit nécessaire à la vie, tant les riches que les pauvres. Aussy tout le monde se croyoit perdu, surtout lorsqu'on entendoient les cloches de plusieurs couvents soner le toquesain afin qu'on leur portât quelque secours, ce qui portoit l'alarme dans le cœur de tous ceux qui les entendoient.

On craignoient à tout moment quelque sédition, car la faim, à quelle extrêmité, ne porte-t-elle pas. Cependant, tout se passa tranquillement par les soins incompréhensibles que Mgr Paul des Comtes de Passionnei vice-légat, Mr Paul Hercule Durban de Forbin viguier et Mr de Seytre de Caumon premier [consul], Mrs Comin et Domenge, second et troisième consuls et Mr Chalernes assesseur. Il y eu aussy plusieurs particuliers qui n'oublierent rien pour que tout dans l'ordre. Messieurs le viguier et Mrs les consuls et assesseur se tenoient toujours à la maison de ville pour donner les ordres nécessaires. Mgr le vice-légat y restoit aussy presque tout le jour et même bien avant dans la nuit. Il y avoit pour empêcher tout désordre, d'abord des sentinelles aux cledis de la maison de ville, une autre devant la porte, une autre en dedans, une autre à l'entre-vestibule du salon, une autre des cavaliers de la Maréchaussée à la porte de la première sale, les Suisses et tous les chevaux légers, tous avec leur mousqueton à la porte où étoient Mgr le vice-légat et messieurs les consuls et n'y laissoient entrer que des personnes biens connues et qui donnoient leurs soins pour les besoins de la ville. Comme

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



j'étois chargé du soin de la paroisse, Mr notre curé étant malade, j'allois aussy à la maison de ville plusieurs fois du jour et de la nuit pour aider à tout ce qui pouvoit dépendre de moi.

D'abord, on obligea tous les fournisseurs dont leurs fours étoient libre de cuire nuit et jour et pour les aider, on fut prendre tous les boulangers dont leurs fours étoient inondés pour venir les aider et comme nonobstant leurs diligences, ils ne pouvoient pas fournir du pain pour toute la ville, Mgr le vice-légat envoya ordre aux communautés de l'Ille, Monteux et Cavaillon de faire cuire leurs fours nuit et jour, de faire les avances de la farine et d'abord que le pain seroit cuit de le porter dans celle qui exécute une exactitude des plus grande. De partout, on voyoit arriver des charrettes chargées de pain qu'on portoit à la maison de ville et on avoit soin de le porter avec des batteaux dans tous les endroits qui étoient inondés, comme aussy à toutes les granges.

Quoy qu'on eut soin de se procurer le pain en abondance, cependant de tems en tems manquoient pour quelques heures. Pour obvier à l'inconvénient et fournir surtout aux plus pauvres de quoy les empêcher de mourir de faim, on se détermina de faire cuire des légumes et les distribuer à tous ceux qui en voudroient. Mr de Monclard, chanoine de la métropole et moy fûmes chargés de la part de Mgr le vice-légat et de messieurs les consuls d'avoir le soin de prendre pour le compte de la ville tous les légumes que nous trouverions et prendre tous les moyens que nous trouverions bon pour les faire cuire. D'abord qu'on nous eu donné le soin, nous fûmes chez les revendeurs et les chargeâmes de donner tous les légumes, ris vermicelly qu'on viendroient prendre avec un billet de notre part. Et tout de suite, nous fûmes chez plusieurs bons parroissiens pour les prier de cuire les légumes et autres choses semblables pour pouvoir secourir tous ceux qui en auroient besoin. Tous ceux à qui nous adressâmes, qui étoient en grand nombre, entrèrent avec empressement dans nos vues et tous s'y prêtèrent avec plaisir pendant tout le tems qu'on en eu besoins et cela, matin et soir y fournissant eux-même l'huile, le sel et le bois pour les cuire.

A certaines heures du jour, on voyoit venir de tous les cottés des personnes portant à deux des grands choderons plaint et bien accommodés de toutes sortes de légumes, les uns des poichiches, de pois, de lentilles, les autres du ris ou le vermicelly qu'on portoit à la maison de ville, qu'on vidoient séparément dans les grandes cournues de estadelle et dez qu'il y en avoient de dix à douze de plaines, on les faisoient porter par les hommes aux endroits où il y avoient des batteaux qu'on chargeoient de ces différentes sous, du pain, du vin, des chataignes et de l'eau et que tout de suite, on portoit à tous les quartiers de la ville, à tous ceux qui en vouloient.

Dans chaque batteau, il y en avoient deux rameurs, deux soldats avec leur fusil, la bayonette au bout et des personnes députées pour faire la distribution de ce qu'on portoit et mettoient dans des paniers qu'on descendoient des fenestres, ce qu'ils pouvoient avoir besoin, et aux gens riches, on tâchoient de leur procurer ce qu'ils pouvoient souhaiter.

Heureusement, la viande ne manqua pas. Les bouchers alloient avec des batteaux prendre des beufs et des moutons qu'on tueoient au milieu de la place. Tous les endroits des boucheries étant inondés et qu'on avoit soin de faire porter à tous ceux qui en souhaitoient, dont le nombre étoit petit dans les endroits qui étoient inondés, attendu que leur bois se trouvant dans l'eau, on ne pouvoient pas faire cuire leurs viandes. Il n'y avoient presque que ceux qui avoient du charbon qui puissent en prendre, tous les autres se contentoient du pain et de quelques provisions qu'ils pouvoient avoir.

Tous ceux qui n'étoient pas dans l'eau, surtout les pauvres, venoient à la maison de ville où on leur donnoient un peu de pain et de ses différentes soupes à leur choix. Deux fois par jour, on alloient avec de ses grandes cournues de ses différents légumes à la porte des barrières de la maison de ville et on en donnoient à tous ceux demendoient, qui en prenoient pour eux et pour leurs familles.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Comme ceux qui avé des batteaux alloient faire des distributions par la ville ne pouvoient pas passer par toutes les rues et ruelles, et que ceux qui y habitoient manquoient de tout, on vint nous dire un jour qu'il y avoit dernier le couvent de Saint-George quelques rues qui n'avoient eu aucun secours et qu'il y avoit vingt-quatre heures que ceux qui y habitoient n'avoient mangé ni beu. Alors Mr de Monclar, chanoine de la métropole, et moi y portâmes dans un batteau trois grandes cournues, plaine l'une de ris, l'autre de vermicelly et la troisième de pois et quelques grandes cruches d'eau, n'ayant peu leur porter du pain à cause qu'il ne s'en trouva point dans la maison de ville, celui de chés les fournisseurs étant encore dans le four.

Tout sembloit concourir à faire retarder le secour que nous voulions porter à ses pauvres affamés. Depuis environ trois heures après-midy jusques à cinq heures, il nous fallut attendre au bord de l'eau quelque batteau pour pouvoir nous embarquer. Après avoir attendu long tems, il en vint un. A peine eûmes nous embarqués nos petites provisions que, faissant eaux de partout, nous fîmes obligés de retourner à terre pour en attendre un autre qui vint un moment après, sur lequel nous étant mis avec nos provisions, deux rameur et un soldat, nous nous rendîmes à ces rues. Dez qu'on nous aperceut, ce fut une joye pour tous ses pauvres gens inexprimable. On nous donnoient mil et mille bénédictions, et lorsque nous leur dîmes que nous étions très mortifiés de ne leur avoir portés que des soupes et de l'eau, que nous tâcherions de leur procurer du pain et du vin. Ils nous répondirent qu'ils nous remerciés bien de ce que nous leur avions portés, qu'ils étoient très contants, et leur ayant notre petite distribution, nous nous retournâmes, mais non pas sans peine attendu qu'il étoit tout à fait nuit et nous ny voyons qu'à la faveur d'un gros flambeau de péritine que nous avions portés.

Quoy que cette occasion fut bien touchante, j'eus une autre occasion qui me tira des larmes des yeux. Entrant dans la maison de ville, je vit au fond du grand salon en entrant environs soixante personnes, tant grands que petits, qu'on venoient avec des batteaux des endrois les plus inondés d'où on les avoient retirés, et où ils avoient infaliblement périt, étant les uns sur les tois de leurs maisons, les autres dans des maisons menassant ruine et un seul étage et presque tout dans l'eau qui touchoit le planché et commençoit d'entrer dans l'endroit haut où ils étoient. N'approchant de ses pauvres gens pour les consoler, je les vit manger un peu de ses soupes qu'on leur avoient donné, leur faisant expérer qu'on leur donneroient bientôt quelque chose de plus. Ils me témoignèrent qu'ils avoient une soif extrême et qu'il y avoit long temps qu'il n'avoient point beu. Je couru d'abord à la maison du concierge de la maison de ville et me fit donner une grande cruche que je remplis d'eau avec un peu du vin que je portat à ces pauvres gens. Dez qu'ils me virent venir, tous se mettant autour de moy, s'empressoient qui seroit le premiers à mettre le tuyau de cette cruche dans leur bouche. La leur tenant entre mes mains qui fut bientôt vidée et que j'alla remplir plusieurs fois jusqu'à ce que tous fussent désaltérés. D'abord je me représentat le peuple d'Israël au pied du rocher d'où Moïse, par ordre de Dieu, en fit sortir une eau abondante pour étancher leurs soif. Et de voir ces pauvres gens me souhaitant mille bénédictions de ce que je faisois pour eux, j'en fus pénétré jusque aux larmes.

Lorsque les eaux eurent commencer de s'écouler, les bateaux ne pouvant plus aller par la ville, encore moins les gens à pieds ny ceux qui étoient dans leurs maisons en sortir, attendu que dans toutes les rues, il y avoit pour le moins un grand pied d'un limon puant et argilleux où l'on ne pouvoient pas marcher, on fit venir sept chariaux attelés avec six mules sur lesquels on mit toute sorte de provision en pain, vin, eau, soupes de légumes de différentes espèces, comme aussy de ris et vermicelly et des chataîgnes boulies.

Ses sept chariaux ainsky chargés furent destinés un pour chaque paroisse. On avoient priés messieurs les sept curés de se rendre à la maison de ville, et chacun de monter sur le chariau destiné pour sa paroisse. Il y avoit encore sur le charriau un soldat avec son esponton et deux hommes pour faire la distribution. Il y avoient de chaque paroisse des gentilhommes et des

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



plus apparens qui accompagnoient dans les endroits écartés et dans les ruelles ce que ceux qui y habitoient avoient besoin. Il y avoit aussy après chaque carriot un cavalier de la Maréchaussée pour porter aux uns et aux autres ce qu'ils pouvoient souhaiter. Comme aussy pour aller à la maison de ville prendre des sacs de pain dez qu'il alloit manquer.

On ne fit cette distribution que deux à trois fois parce que les eaux s'étant totalement retirée, chacun pouvoit aller chercher ce dont ils pouvoient avoir besoin, mais non pas sans peine à cause de la grande quantité de boue qui y avoient dans les rues et afin de donner de facilité à tout le monde de pouvoir vacquer à leur affaire, on publia une ordonnance par laquelle il étoit ordonné à chaque particuliers, sous peine d'une grosse amande, de ramasser au milieu de la rue toute la boue qu'il y avoit devant leur maison, et en même tems, ils y avoient plus de cent tombereaux qui ramassoient cette boue et la portoient le long du Rhône.

Cette inondation a causé des dommages à cette ville d'Avignon, près d'un million, soit par les dépenses que la ville a fait pour secourir les habitans, soit par les pertes que chaque particuliers a fait, les uns de leurs vin, les autres de leurs huilles, de plusieurs de leurs meubles et effets. Tout ce qui étoit dans le bas des maisons inondées a été perdu ou mis presque hors d'usage. Grande quantité de maisons ont été ébranlées et il a fallu les soutenir avec des gros poutres pour les empêcher de s'écrouler jusque à ce qu'on aye peut réparer les unes et refaire les autres ou en tout ou pour la plus grande partie.

L'on ne pouvoient pas exprimer les pertes que cette inondation a causé à la campagne. Plusieurs des moulins sur le Rhône furent ou emportés ou détruits. Tous les semés ou tout ce qui étoient dans les jardins a été pourri. Quantité d'arbres furent arrachés et emportés. Il y a eu une grande quantité des chevaux, mulets, ânes, moutons et couchons qui furent étouffés dans les eaux. Il n'y eu que ceux qui furent les plus diligent à tirer de ches eux leur chevaux ou autres animaux pour les conduire, les uns aux grand palais, les autres au petit, et d'autres dans des maisons particulières qui peurent les sauver.

Heureusement, il n'y eut que deux personnes de noyées : un jeune garçon de près de vint ans qui, voulant aller voir ses parents à Saint-Rhoc, fut noyé près les Recolets et un autre a peu près du même âge, qui fut écrasé sous les ruines d'une partie du bâtiment neuf de Saint-Rhoc qui s'écroula".

ADBR, 1 F 51, pièce 15. Archevêché d'Arles : Mandement de messieurs les vicaires généraux pour demander à Dieu de faire cesser l'inondation, 4 décembre 1755.

"Les horreurs de l'inondation qui nous environnent de toute part et qui donnent si juste sujet de craindre des suites encore plus affligeantes ne nous annoncent que trop visiblement, nos très chers frères, que nos iniquités multipliées ont armé contre nous la colère du Seigneurs ; mais hâtons nous de l'apaiser par des dignes fruits de pénitence. Il est encore temps de recourir à son infinie Miséricorde, qui nous sera favorable si les châtiments que nous avons si justement mérités font aujourd'huy sur nos cœurs une impression salutaire. C'est par notre changement de vie que nous lui marquerons le sincère repentir de nos offenses et notre parfaite résignation à ses volontés nous obtiendra les secours dont nous avons besoin dans notre extrême affliction. A ces causes, nous ordonnons qu'on esposera le Très Saint Sacrement dans toutes les églises régulières de l'un et de l'autre sexe, à l'exception de celles où il y a du danger, vendredi, samedi et dimanche prochains, depuis les neuf heures du matin jusqu'à quatre de l'après-midi que l'on donnera la bénédiction du Très Saint Sacrement qui sera précédée du chant du psaume Qui habitat in adjutorio altissimi avec les versets et oraisons qui se trouvent dans le rituel Pro quacumque tribulatione. Ordonnons, en outre, que dimanche prochain septième du courant à l'issue des vêpres de la métropole, qui commenceront à deux heures, il sera fait une procession générale à laquelle assisteront tous ceux qui de droit doivent s'y trouver. On chantera le Misere, observant le tour ordinaire,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



pendant lequel il sera fait une station dans l'église du monastère de la Visitation, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, où l'on chantera le troisième répons du premier nocturne de l'office du même Sacré Cœur et l'ancienne du Magnificat des secondes vêpres des Saintes Veuves, pour intéresser dans nos prières la bienheureuse Jeanne Françoise de Chantal. Ensuite, on donnera la bénédiction du Très Saint Sacrement, qui sera précédée des prières accoutumées. Sera ladite procession annoncée la veille au soir par le carillon des cloches de la métropole, qui sera suivi de celui des autres cloches de la ville. On continuera de dire à la Sainte Messe la collecte Pro quacumque tribulatione jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné".

BM Avignon, ms 2476, Livre contenant la liste, noms et succession de tous les cardinaux, légats, vice-légats, etc. d'Avignon depuis l'an 1434, fol. 167-168

"Le 30 novembre [1755], fête de Saint-André, le Rhône par une crue extraordinaire, inonda la plus grande partie des rues d'Avignon. L'inondation fut plus forte que celle de 1674. Elle renversa des murailles et plusieurs petites maisons. Le vice-légat, le viguier et les consuls pourvurent à tous les besoins du peuple par la voye des bateaux, par toutes les rues où l'eau s'étoit répandue. Elle s'éleva jusqu'à la hauteur des 14 pans à la Carreterie et aux Fusteries jusqu'au premier étage des maisons. L'inondation fut subite et plusieurs bourgeois perdirent leurs vins et leurs huiles, n'ayant pas eu le temps de boucher leur tonneaux et de transporter leur huile. On compte le dommage de ces denrées ou de marchandises se monter à un million. Il y a eu des morts et des chevaux étouffés dans les écuries et des moutons écrasés sous le nouveau bâtiment de S. Roch qui s'est écroulé.

On a planté quantité des ormeaux à l'esplanade de la porte de l'Oule, ce qui forme un nouveau cours.

L'inondation du 30 novembre et 31 avoit abbatu une statue de la Sainte Vierge placée devant la porte de l'Oule, à l'esplanade le long du Rhône. Le conseil délibéra d'en substituer une autre à cause du mauvais état auquel elle se trouvoit. On remit cette nouvelle statue à la même place, et quelques jours après, scavoir le 12 septembre 1756, un dimanche Fête du Saint Nom de Marie".

BM Avignon, ms 1764, Livre des religieuses Ursulines d'Avignon, fol. 107-111

"L'an 1755, nous avons éprouvé une inondation si considérable qu'elle a surpassé celle de 1674 dont la relation est dans ce livre et dont nos anciennes sœurs nous avoient parlé comme d'un événement bien tragique. Celui-ci l'a été encore plus, l'eau ayant monté 5 pans plus haut et causé des dommages bien plus grands.

Le 29^e novembre, l'eau commença d'entrer dans les endroits bas à 10 heures du soir. Il y eut quelques-unes de nous qui veillâmes toute la nuit pour débagager. Nous avions chez nous le maçon et le jardinier des dames Carmélites qui nous aidèrent. Nous fîmes prendre au jardin tout ce qui pouvoit nous être utiles, nous eûmes soin de faire remplir plusieurs cuves d'eau avant que les puits fussent tout à fait remplis. A une heure après minuit, voyant que l'eau augmentoit toujours, nous fîmes dégarnir l'église qui étoit ornée à l'occasion de la fête de Saint-André et du Pardon qui devoit commencer le même jour mais dont nous avons été privées. Le Dieu de la consolation est aussi le Dieu qui éprouve. Nous n'étions pas cependant fort allarmées encore, nous persuadant que cette inondation seroit comme celles que nous avons vues plusieurs fois, où l'eau n'étoit montée qu'à la hauteur d'un ou deux pans dans notre jardin.

A 3 heures, nous fîmes obligées d'envoyer au séminaire de Saint-Charles prier monsieur Payot, notre respectable confesseur, de venir ôter le Saint Sacrement et le porter à la chapelle du Sacré Cœur de Jésus, où il dit la messe, communia la communauté et donna la bénédiction

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



du Très Saint Sacrement. Quelque pressé que fût Mr Payot de se rendre à Notre-Dame de la Principale dont il est recteur, il ne put sortir de chez nous qu'après 8 heures, à cause que l'eau ayant gagné la porte cochère, par laquelle il étoit entré. Il fallut attendre qu'on eût été chercher un cheval. Dès que l'eau entra dans la galerie, nous montâmes toutes nos provisions dans les dortoirs et les bagages de cuisine que nous avions portés à la boulangerie. Il fallut les mettre à la chambre de la mère supérieure qui est la seule où il y a une cheminée. Nous fîmes le réfectoire à la salle de communauté. L'après-midi, nous commençâmes d'être en peine, l'eau augmentoit à vue d'œil et la pluie ne discontinuoit point quand tout à coup, sur les 2 heures, le Rhône ayant enfoncé les portes de la ville, il entra avec une rapidité si grande que dans moins d'un quart d'heure, l'eau augmenta chez nous de 5 pans, et tomba environ 10 canes de la muraille de clôture de notre [domaine] dit de Gromelle, du côté des mères Carmélites. Ce fut avec un fracas semblable à celui d'un coup de canon. Pour lors, la frayeur nous saisit. Nous appréhendions que quelqu'un de nos bâtiments croulât. Nous ne savions dans lequel nous serions avec plus de sûreté. Nos demoiselles pensionnaires, dans l'allarme où elles étoient, pousoient des cris qui perçoient l'âme. Ne nous étant nullement attendues à un événement pareil, dépourvues de tout secours humain, la tristesse s'emparoit déjà de nos cœurs, mais la confiance au Dieu tout puissant, l'espérance de fléchir sa colère par nos prières et par nos larmes ranimant notre courage, nous fîmes nous prosterner devant le Très Saint Sacrement. Là, abîmées dans la vue de la justice de Dieu, nous nous écriâmes : vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables. La mère de Peilhon, supérieure, fit au nom de la communauté et prononça tout haut le vœu de réciter pendant un an les litanies des saints tous les jours, d'habiller un pauvre tout de neuf et que pendant 5 ans, il y auroit 5 sœurs qui communieroient à l'honneur de la Sainte Famille et qu'elles passeroient, ce jour-là, un quart d'heure devant le Saint Sacrement en amende honorable. Après avoir fait ce vœu, nous dîmes vêpres. Le reste du jour et tout le tems qu'a duré ce terrible fléau, les exercices se sont toujours faits avec la plus grande exactitude. Nous retirâmes les pensionnaires de leur cartier, nous tachâmes de les tranquilliser, leur donnant bonne espérance que les eaux diminueroient dans la nuit. Il étoit aisé de le persuader à des enfants mais dans quelle crainte n'étions nous pas saisies nous-mêmes, voyant l'eau qui augmentoit toujours, la pluie qui tomboit avec force, un orage affreux. Le tocsin qui sonnoit presque sans relâche pour demander secours, beaucoup de maisons qui s'écroulèrent, d'autres qui s'entrouvoient de toutes parts, des pauvres gens perchés sur des arbres. Tous pousoient des cris affreux, ce qui excitoit la pitié et inspiroit une grande terreur. Ce fut bien pis à l'entrée de la nuit, chacun croyoit être à sa dernière heure. Nous aurions souhaité que le R. P. Inquisiteur, de sa fenêtre, nous eût donné l'absolution. Il nous dit que nous n'étions pas dans le danger de mort évident. Il tâcha ensuite de nous rassurer, nous disant qu'il restoit dans son appartement jusqu'au lendemain et qu'alors il auroit soin de nous envoyer du secours. Nous nous retirâmes dans nos chambres plus par régularité que pour prendre du repos. Nous passâmes la nuit la plus terrible qu'on puisse imaginer, craignant à tout moment d'être écrasées sous les ruines de la maison, ou étouffées dans les eaux, nous nous préparions à la mort par des sentiments de contrition et de résignation à la volonté de Dieu.

Le lendemain matin sur les 6 heures, le RP Inquisiteur descendit de sa terrasse dans un bateau, nous assurant qu'il alloit nous envoyer du secours. En effet, peu de tems après, deux soldats de la garnison et un maçon vinrent dans un bateau. Pour les faire entrer, nous fîmes enfoncer une fenêtre du cartier qu'habitent les demoiselles. Le maçon visita tout le couvent et nous assura qu'il n'y avoit rien à craindre pour nos bâtiments, ce qui commença à nous rassurer. Cependant, nous avions de l'eau dans le jardin à la hauteur de 15 pans ; dans le réfectoire, l'eau touchoit la poutre ; au grand escalier, nous en avions jusques sur le 4^e degré de la seconde marche, ce qui nous faisant craindre pour notre farine, nous fîmes percer la

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



chambre d'une religieuse qui est dessus l'endroit où on la tient. Le maçon et un soldat, y étant descendu, trouvèrent que l'eau commençoit à y entrer. Ils firent une digue et mirent la farine dans les sacs. Il y en avoit au moins une charretée. Nous la transportâmes au grenier, toutes se prêtèrent au travail, religieuses et pensionnaires. Environ les 10 heures, M. de Fortias, viguier, vint dans un bateau savoir si nous avions besoin de quelque chose. Nous le priâmes d'envoyer des bateaux pour faire sortir nos pensionnaires. Il s'empessa de nous satisfaire. Quelques-unes de ces demoiselles voulurent rester avec nous, les autres descendirent de la fenêtre dans le bateau et furent conduites chez leurs parents. M. Payot vint aussi dans un bateau accompagné de M. le chanoine Broutet, oncle d'une de nos jeunes religieuses. Nous priâmes M. notre confesseur d'entrer, ce qu'il eut la bonté de faire. Il monta par une échelle à la brèche. Lorsqu'il fut dans la maison, il calma nos allarmes, nous faisant apercevoir que l'eau avoit cessé de croître depuis quelques heures, ce qui annonçoit que bientôt, elle se retireroit. A 11 heures, nous nous aperçûmes qu'elle diminueoit mais bien lentement. Les messieurs de ville continuèrent d'envoyer des bateaux chargés de provisions. Mais nous n'avions besoin que d'eau, nous n'en n'avions pas de bonne. Ce fut la seule chose que nous acceptâmes. Les parents de plusieurs de nos religieuses nous vinrent offrir leurs services. M. de Fresquière eut l'attention de nous envoyer du poisson et de la salade le vendredi, pensant bien que nous ne voudrions pas profiter de la permission qu'on avoit donnée de manger de la viande. Il nous fit aussi porter de la bonne eau dans des dames-jeannes neuves.

Monseigneur le vice-légat nous accorda la permission de murer les deux bouts de la rue qui est entre les Carmélites et nous, attendu que par la chute de notre muraille, nous n'étions plus cloîtrées, nous fîmes faire ces barrières avec des bonnes planches et des soliveaux. On ne put y travailler que le samedi ; en conséquence, nous gardâmes les deux soldats jusqu'alors ; ils étoient en sentinelle nuit et jour. Lorsque les eaux furent entièrement écoulées, nous entrâmes, avec la permission de Monseigneur l'archevêque, dans notre église pour la nettoyer. Nous fîmes consternées de la voir dans un état si pitoyable. Nous ne nous étions attendues qu'à une inondation ordinaire, ainsi nos précautions n'avoient pas été plus loin que d'ôter les tapis et le devant d'autel. Nous avons laissé tous les ornements du tabernacle mais l'eau étant montée à la hauteur de 12 pans, tous ces ornements ont été gâtés, ayant nagé dans l'eau, la lime que les eaux laissèrent en se retirant étant très épaisse. Toute la dorure, tant du retable que des deux autels, a été toute périée, ce qui a occasionné de grandes dépenses. Le boisage de l'église étoit neuf de cette année ; la chaire du prédicateur n'avoit été finie que la veille : on l'avoit posée à 7 heures du soir. Tout cela a été très fort endommagé par la lime qui nous a donné beaucoup de peine à ôter. Toutes, néanmoins, se sont portées à ce travail avec un saint empressement, s'estimant heureuses de contribuer à rendre propre la maison du Seigneur. La muraille de la sacristie, du côté du confessionnal, étoit entrouverte d'haut en bas. Presque toutes les portes étoient à bas, soit celles du chœur, de la sacristie, de la galerie. Elles n'ont pu être relevées ni mises en état de fermer de long tems, ce qui a été très incommode à cause du grand vent et de l'excessive gelée qui succédèrent aux eaux.

Nous avons été menacées de nouvelles inondations pendant plusieurs semaines, le Rhône et la Sorgue sortant fréquemment de leurs lits. Avec la permission de Monseigneur l'archevêque, jusqu'au milieu de mars [1756], Monsieur notre confesseur nous a confessées dans la maison à cause de l'humidité du confessionnal et des parloirs. Nous mettions dans la chapelle du Sacré Cœur de Jésus une porte grillée que nous attachions à un fauteuil. Le Saint Sacrement a résidé dans cette chapelle jusqu'à Pâques. On commença plutôt de dire la messe à l'Eglise mais dès qu'elle étoit finie, on étoit obligé d'ôter les nappes et le devant d'autel, l'humidité étoit si grande que sans cette précaution, tout seroit moisi. Nous n'avons pu aller manger au réfectoire qu'au commencement de Carême. On peut juger par cette relation qu'après être sorties du grand danger qui menaçoit la ruine totale de notre maison, nous avons eu encore

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



bien des mortifications à offrir au Seigneur. Nous espérons que, touché de notre humiliation et favorable à nos vœux, ce Dieu de bonté n'apresentira plus son bras sur nous, et que celles qui se succèderont n'éprouveront pas les effets d'un si terrible fléau. Nous demandons cette grâce par l'intercession de la Sainte Famille et de nos Saints Patrons".

BM Avignon, ms 2815, Notes historiques sur Avignon : Relation de l'inondation arrivée à Avignon le 30 novembre et le 1^{er} décembre 1755 par Jean Raymond de Véras, prêtre et chanoine de l'église Saint-Pierre d'Avignon, recteur des filles de Saint-Eutrope et des Pénitentes du Bon Pasteur, fol. 414-423

"Il tomba, il y a environ un mois, une grande quantité de neige sur les montagnes circonvoisines. Elle vint à fondre par une pluie chaude qui dura trois jours et trois nuits sans discontinuer, ce qui occasionna une inondation des plus effroyables qu'on ayt jamais veu. On prétend aussi q'un gros vent de levant fit regonfler la mer et l'empêcha de recevoir dans son vaste sein les eaux des fleuves et des rivières qui vont s'y perdre, ce qui y contribua encore beaucoup.

L'eau est montée à trois pans plus haut, dans cette inondation, qu'à celle du 16 novembre 1674, qui passoit pour la plus forte qu'il y ayt jamais eu. Elle commença d'entrer dans la ville le dimanche matin, jour de Saint-André. L'hôpital général s'en fut ressenti le premier, le quartier de la porte de la Ligne de même. Déjà presque toutes les caves étoient remplies d'eau. Elle augmenta pendant tout le jour 30 novembre et sur le soir, elle fit de si grand progrès que de dix parties de cette grande ville, il y en avoit sans exagération neuf dans l'eau. Elle se soutint de cette manière jusqu'au lendemain lundy 1^{er} décembre 1755 et sur les 9 heures du matin, elle commença très lentement à décroître, ce qui continua.

C'étoit un spectacle attendrissant de voir la désolante situation de tous nos habitans le dimanche au soir, sur les 8 heures, qui fut le moment auquel l'eau entra avec une furie et une rapidité sans égale et surtout par la porte de la Ligne et de Saint-Lazare.

Les uns se sauvèrent de leur maison, les autres montèrent sur les toits, crainte d'être submergés. On faisoit tout ce que l'on pouvoit pour garantir les animaux et les provisions et sauver les meubles. Nonobstant tout cela, il s'en perdit beaucoup. Tout le monde crioit miséricorde, on n'entendoit que pleurs et que gémissemens. Ce qui étoit le plus fâcheux, c'est qu'il pleuvoit considérablement, qu'il faisoit un gros vent froid et qu'il régnoit une grande obscurité. Tout cela retardoit fort l'exécution des arrangements que l'on auroit pu prendre et augmentoit le danger. Par la diligence extrême et les soins vigilans de Mr le marquis des Rollands, recteur actuel et par la sage prévoyance du maître d'hôtel de l'hôpital général Sainte-Marthe, on fut à tems à enlever les pauvres malades qui sont dans les salles en bas, de même que toutes les provisions et autres choses qui auroient pu être endommagées par les eaux qui parvinrent ensuite jusques au plus haut des grandes fenestres desdites salles.

Plusieurs personnes du voisinage dont les maisons sont fort basses y vinrent loger avec leurs bestiaux, sans quoy ils auroient péri. On dit qu'il y en avoit au moins 450.

C'étoit une pitié de voir ce mélange nombreux de malades, de mourans, d'affligés, de tout sexe et de tout état qui, les larmes aux yeux, imploroient la divine miséricorde et pousoient des cris touchants et tristes.

On remisa dans le dit hôpital beaucoup d'animaux de toute espèce et surtout des chevaux, mulets, bourriques et autres qui furent garantis par ce moyen d'une mort prochaine.

Qui pourroit décrire icy tous les ravages et toutes les pertes que l'eau nous a causé. Plusieurs maisons écroulées, beaucoup de murailles renversées, celle surtout des dames religieuses hospitalières qui est tout le long de leur jardin et aboutissant à leur nouvelle et très jolie église qui a aussi beaucoup souffert, presque toute la maison de S. Roch (qui est aux portes de la ville) renversées, laquelle par sa chute écrasa un jeune berger et plusieurs moutons.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Quelle quantité d'huile, de vin, de bled, de légumes, de savon et d'autres choses n'avons-nous pas perdu, l'eau pénétrant jusques dans le grenier à sel, qui est pourtant élevé, y a fondu tout ce qui y étoit, consistant à 7 500 minots. Tout le bois de chauffage et de charpente qui étoit sur le bord du Rhosne et près des murailles de la ville a été emporté.

Ce qui est arrivé aussi de très fâcheux est que ce même bois de charpente a entraîné six de nos moulins qui étoient sur le Rhosne et n'en est resté qu'un seul pour moudre, ce qui nous procura dans la suite beaucoup d'incommodités.

Dans une si triste circonstance, Mrs nos dignes magistrats se donnèrent des soins infinis pour pourvoir à tout et faire face à tout.

Ils restoient tout le jour et une bonne partie de la nuit à l'hôtel de ville pour donner des ordres convenables dans un si grand malheur.

Mgr le vice-légat se donna aussi beaucoup de soins pour cela. Il alloit passer presque tout le jour à l'hôtel de ville pour travailler avec nos magistrats. Quelques gentilhommes remplis d'esprit et de mérite et animés d'un zèle ardent pour leur patrie s'y prêtèrent aussi de fort bonne grâce.

Les bateaux alloient par toute la ville pour porter du pain, des légumes, de l'eau et du vin à toutes les personnes qui en manquoient ou qui ne pouvoient pas se procurer ces secours si nécessaires à la vie.

Messieurs du clergé, de la noblesse et de l'université se distinguèrent dans cette occasion par leur activité infatigable et par leur ardente charité. Cependant, comme beaucoup de boulangers ne pouvoient plus cuire, leur maison et four étant dans l'eau, et qu'on ne pouvoit plus moudre du bled, le pain commençoit à manquer et on le distribuoit avec économie et les 5 boulangers dont les fours n'étoient pas sous l'eau cuisoient nuit et jour pour fournir au public et Mgr le vice-légat alla en personne faire la visite chez les susdits boulangers.

Pour lors, Messieurs de Carpentras, Cavaillon, l'Isle et autres nous envoyèrent beaucoup de farine. Plusieurs communautés religieuses de cette ville (les RP Célestins, les Jésuites du collège et autres), qui en avoient au-delà de leur nécessaire, en fournirent aussi, de sorte que le pain ne manqua jamais. Mr le marquis de Brantes dont la charité est sans bornes et semble être née avec lui, étant pour lors dans sa maison de campagne à Sorgues, touché des pressans besoins de sa chère patrie, envoya en pur don 2 charretées de farine à Mrs les consuls pour le soulagement des pauvres, et 700 écus à Mrs les curés de nos 7 paroisses pour le même effet.

Cherté étonnante. Ce qui manqua, ce fut l'eau à boire, quoyqu'on fut au milieu de l'eau et qu'on ne vit que de l'eau. Presque tous les puits étoient gâtés, à la réserve d'un très petit nombre. On jugea à propos de faire monter la bourgeoisie, c'est-à-dire 25 hommes de chaque paroisse et on nomma des commissaires pour toutes les paroisses. Cette nouvelle milice ne subsista pas longtems ; au 2nd jour, elle fut jugée inutile et renvoyée.

Pendant les 6 ou 7 jours que dura l'inondation ou pour mieux dire, l'eau dans la ville, on exposa par ordre de Mgr de Crochan de Gayon, notre illustre archevêque, le chef du glorieux patron et évêque d'Avignon Saint-Agricol, à la réquisition de Mrs nos magistrats dont les malheurs publics sembloient être les leurs particuliers. Mr le marquis de Fortia Durban étoit viguier, Mr le marquis de Sceyptres de Caumonts 1^{er} consul, Mrs Dumenge et Commin marchands de soye étoient les autres consuls et noble personne Mr Paul Chaternet fils, docteur agrégé étoit l'assesseur et Mr Louis Bonnet primicier de l'université.

L'eau parvint jusques à la hauteur de dix pieds contre les murailles de la ville, depuis la porte de l'Oule jusqu'à la porte S. Roch. Elle fut à la même hauteur à la rue du Limas et de la Grande Fusterie. A la Carreterie, elle surmonta la belle croix qui y est placée entre les rues des Infirmières et de la dite Carreterie, et des personnes dignes de foy m'ont assuré l'avoir veu, et par conséquent, il n'y a rien d'exagéré dans ce récit. On vit l'eau au-devant la petite

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



porte de S. Agricole et au-devant de l'église de S. Genies, elle parvint jusqu'au cimetière de N.D. la Principale. Devant la maison de Mr Broutet, docteur, près S. Pierre, au-devant de celle de Mr Mounier, docteur, directement sous le grand palais en face de la rue Ste Catherine. On vit les eaux au-devant la petite porte de l'église S. Symphorien, au-devant des cloîtres de Ste Magdeleine et jusques à la porte de Mr Ghilhen, chirurgien, à la Banacasse et de l'autre côté, elle fut jusqu'au-dessous la porte de Mrs les chanoines réguliers de Saint-Antoine. On la vit encore, avec un étonnement sans égal, jusques au-devant du petit portail de la Juisverie et jusques au-dessus de Porte Ferrusse.

Nous fumes contraints de faire sortir nos filles pénitentes du Bon Pasteur avec les 4 religieuses qui les gouvernent, crainte qu'elle ne se noyassent tellement notre maison étoit inondée, et Mgr notre digne archevêque eut la charité de les recevoir dans son palais et de les loger pendant 7 ou 8 jours dans la salle des Docteurs. Ce digne prélat exerça pendant tout ce malheureux tems une charité sans borne à l'égard de beaucoup de communautés d'hommes et des filles de cette ville qui se trouvoient dépourvues de tout. Il permit encore, de même que Mgr Paul Passionei, notre vice-légat, qu'on remisat dans son palais, tout comme luy dans le sien, tous les animaux et bêtes de charge de beaucoup de voiturins, charretiers et autres, dont ces animaux faisoient toute leur richesse et qui auroient péri indubitablement sans cela.

Il y eut 10 pans d'eau dans l'église des Recolets, des Minimes, des dames de Saint-André, des religieuses Carmélites, des Pénitents Gris et des Cordeliers. Elle parvint jusques sur notre autel de l'église des Filles de Saint-Eutrope, de même que sur celluy de l'église du noviciat des Jésuites, et couvroit toute la muraille de leur jardin du côté de l'Observance. Il y en avoit de la hauteur d'un homme dans la grande et vaste église des RP Grands Augustins et alloit sur le balustre de la table de communion des Jésuites du collège. Enfin, elle surmonta entièrement la statue de Saint François d'Assise qui est au bord du Rhosne joignant la première arche du pont, et elle forma tout auprès un affreux précipice en faisant une excavation très profonde qu'on aura peine à remplir.

Les eaux, dans leur fureur indomptable, renversèrent la belle croix de marbre noir de la porte du Rhosne et n'épargnèrent pas non plus la magnifique statue de la très Sainte Vierge qui étoit en dehors de la porte de l'Oule, où elles arrachèrent des arbres, firent des creux étonnants, de même qu'en plusieurs autres endroits, tant en dedans qu'en dehors de la ville joignant nos murs. De tels ravages tiroient les larmes des yeux. Messieurs du chapitre Saint-Didier eurent 2 pieds d'eau dans leur église, ce qui fut cause que la pavé s'afaisa ensuite si considérablement, étant tout de terre mouvante, qu'ils furent contraints d'y faire faire des caveaux et d'aller célébrer pendant ce tems-là les divins offices dans l'église de Messieurs les chanoines réguliers de Saint-Antoine, leurs voisins, qui le permirent de fort bonne grace.

Toutes les églises de la ville étoient dans l'eau ou entourées de l'eau, à l'exception de trois seuelement, à scavoir ND des Doms, l'église de Saint-Pierre et celle des Dames religieuses de Saint-Laurens. Toutes les autres églises ont souffert des dommages immenses. Toutes les autres églises ont souffert des dommages immenses. Les sacristies surtout, ci-entends les ornements des Recolets, des Minimes, des Dominiquains, des Pénitens gris et de ceux de la Miséricorde et autres ont reçu un furieux échec. On ôta le Très Saint Sacrement de presque toutes les églises sur les six à sept heures du soir du dimanche 30 novembre qui fut le tems auquel commença la crue étonnante et terrible des eaux. Plusieurs monastères de religieuses n'ayant point de prêtres dans ce moment critique furent obligées, elles-mêmes, de faire cette sainte fonction, entre autres les dames les supérieures du Verbe incarné, de la Miséricorde et autres, et entrèrent le Saint Sacrement dans l'intérieur de leur couvent, où il a resté pendant plusieurs jours, et où l'on a dressé un autel, et fait une chapelle pour y célébrer tous les jours la sainte messe par permission expresse de Mgr l'archevêque, qui a aussi permis qu'on confesserait les religieuses dans leur couvent, les églises étant trop humides et mal saines

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



après que les eaux s'en fussent retirées. On remarque que dans le fort de l'inondation, les chevaux, mulets et autres animaux firent des choses aussi étonnantes que prodigieuses pour éviter la mort qu'ils sentoient si prochaine. Nonobstant tout cela, il est vray de dire qu'il en a péri beaucoup. Pour ce qui est des hommes, il s'en est peu noyé dans la ville. J'ay appris de très bonne part qu'il y en eut un qui se noya près le noviciat des Jésuites. Qu'un muletier avec 7 mules périt aussi, près la porte de la Ligne en sortant d'une écurie, ayant été surpris par l'abondance extraordinaire d'eau qui entra subitement par la ditte porte, et que quelques autres personnes se noyèrent aussi. La violence des eaux ouvroit toutes les portes, pour bien fermées qu'elles fussent ; celle des Carmes déchaussés fermée par une forte barre de fer subit le sort des premières.

Quant aux personnes de la campagne dont les métairies étoient dans l'eau, on tâcha de leur procurer tout le secours possible par le moyen des bateaux que Mrs les consuls envoyoit de toute part. J'avoue pourtant avec sincérité que le nombre en étoit trop petit et que réellement, la ville en manquoit, ce qui fut cause que le secours arriva un peu tard en certains endroits mais il ne fut pas inutile. Il y eut des personnes en certains quartiers de la ville un peu éloignés qui passèrent 2 jours sans eau, d'autres qui vécutent avec des fruits, légumes et oignons ; tout cela est bon dès qu'il tend à la conservation de la vie. Les plus à plaindre de tous ont été les habitans de l'Isle de la Barthelasse dont les métairies étoient toutes dans l'eau et qui n'ont point eu de secours des habitans de Villeneuve, ou du moins très peu. Ils ont sauvé leur vie retirés sur leurs toits, exposés aux rigueurs du froid, de l'air et de la pluye, réduits à se nourrir d'un peu des herbes, de légumes et de la bouillie. Tous leurs chevaux, mulets, moutons et autres animaux presque tous noyés. Leurs terresensemencées détruites, ravagées et dégradées considérablement. En un mot, ils ont été fort maltraités dans la circonstance présente, nonobstant tous les secours qu'ils ont reçu de la part de Messieurs nos vigilans magistrats, qui en qualité de bons et tendres pères de la patrie, n'ont point mis en oubly leurs voisins.

Toutes les villes et villages qui sont le long du Rhône se sont ressentis du même malheur, juste châtement de nos crimes et digne punition de nos péchés.

Quand les eaux se furent retirées de la ville au bout de 5 à 6 jours, elles laissèrent dans nos rues une si grande quantité de boue et de limon visqueux et gras qu'elles devinrent impraticables et qu'il étoit impossible d'aller à pied par la ville.

On fit tout ce qu'on peut pour la nettoyer mais comment s'y prendre ! Les tombereaux avoient tous été fracassés par les eaux, les bêtes de charge noyées, leur harnois emportés, de sorte que l'on fut plus de trois semaines dans cette triste situation par la rareté des tombereaux, qui en étoit une suite inévitable.

Les eaux qui restoient dans plusieurs rues de la ville ne pouvoient s'écouler parce que les conduits étoient touchés par une quantité prodigieuse de boue et de limon, et qu'on ne pouvoit les déboucher qu'avec grand péril et un extrême danger.

Pendant ces trois semaines, notre congrégation de Saint-Eutrope et les 3 catéchismes qu'on y fait tous les dimanches à 8 ou 900 filles de divers quartiers de la ville cessèrent à cause de l'extrême humidité. On n'y peut pas même y célébrer la fête solennelle de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge qui est la patronne de cette congrégation. Je ne veux pas passer sous silence que la nuit du 3 au 4 décembre, il fit une tempête horrible et un vent effroyable. Pendant ce tems-là, nous ressentîmes un petit tremblement de terre qui fendit, renversa et fit écarter plusieurs murailles. Il entrouvrit plusieurs portes, armoires et crédences fermées. Il fit aussi enfoncer d'un pouce les marches de notre grand autel du chapitre Saint-Pierre. Je scay que les sentiments sont partagés au sujet de ce tremblement de terre, que les uns sont pour la négative. Quant à moy, je suis pour l'affirmative, et les preuves m'en paroissent évidentes. C'étoit aussi pendant ce tems-là qu'arrivèrent plusieurs

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



tremblemens de terre fort considérables en Espagne, en Portugal, en Italie jusques dans les royaumes de Fès et de Maroc, en Affrique. Quelques villes et villages de France en ont aussi ressenti quelques petites secousses.

On se ressentira dans Avignon pendant long tems des ravages que nous a causé cette funeste inondation, et les suites fâcheuses qui en résulteront ne nous en convaincront que trop. Fasse le ciel qu'un pareil malheur n'arrive plus de long tems dans notre ville et que nous mettions à profit les châtimens dont Dieu nous a châtié cette année".

AC Beaucaire, BB 34, délibération du 10 décembre 1755, fol. 172-173

"Auquel conseil a été proposé par noble Jean-Baptiste Louis de Beaulieu, premier consul et viguier, que Mr Danizi [ou Danizy], ingénieur de cette province, s'est rendu dans cette ville par les ordres de Monseigneur l'Intendant pour ordonner les travaux qui seront nécessaires pour fermer les ouvertures que la rivière du Rhône a fait à nos chaussées le second de ce mois. Le dit sieur Danizy s'est transporté sur les lieux, il y a prescrit les ouvrages qui luy ont paru nécessaires pour fermer ces ouvertures et on a commencé d'envoyer un nombre de travailleurs sur les chaussées pour charrier de la terre ou faire d'autres ouvrages. Ces travailleurs sont gens qui vivent du jour à la journée et il faut leur payer leurs journées à la fin de chaque semaine. Cependant, la communauté ne se trouve point de fonds libres pour satisfaire à ces payements et comme ces travaux ne souffrent aucun retardement, il seroit à propos de prendre sur les fonds du produit des lods et menus cas appartenant à la communauté. La dépense la plus pressante pour paier les dits travailleurs pour les sommes qui seront prises être remplacées ainsi qu'il sera ordonné par monseigneur l'Intendant. Sur quoy requiert de délibérer".

AC Beaucaire, BB 34, délibération du 15 décembre 1755, fol. 176-v°.

"Auquel conseil a été proposé par noble Jean-Baptiste Louis de Beaulieu, premier consul et viguier, que les grandes inondations de la rivière du Rhosne qui sont survenues le 31 du mois passé et le premier du courant ont fait un creusement de trois à quatre pieds dans le terrain qui est contre les murs de la ville et le puyt sur une longueur considérable et il a été indispensable de faire combler cette partie avec des décombres de roche et pour empêcher l'éboulement du susdit puyt et faciliter la voye publique, cet ouvrage ne pouvoit souffrir aucun retardement. Mr Bordone subdélégu de Monseigneur l'intendant, et Mr Danisy ingénieur de la province, envoyé dans cette ville pour faire les réparations les plus urgentes a esté de cet avis [...]"

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse

Pièce de transaction entre le duc d'Ancezune, seigneur de Caderousse et les fermier et sous-fermiers de la terre de l'île de Piboulette, après les ravages de l'inondation du Rhône, fin novembre 1755. Outre une remise sur la ferme durant les deux années qui suivirent, le seigneur fait part de son intention de construire une chaussée et faire des plantations en tête des terres exposées au fleuve :

"Aujourd'huy quatrième septembre mil sept cent cinquante six, il a été convenu et accordé, en présence des témoins soussignés, entre Monseigneur le duc d'Ancezune¹², et le sieur Jean-Baptiste Allard, fermier de l'isle de la Piboulette appartenant à Monseigneur duc, sur les représentations qui ont été faites par ledit sieur Allard à Monseigneur duc à l'occasion de

¹² Il s'agit de Joseph André d'Ancezune-Oraison, duc de Caderousse, d'une très ancienne maison comtadine, mort en 1767.

l'emportement du terrain fait par le Rhône dans lad. isle depuis le commencement de sa ferme jusqu'à présent, et notamment lors de l'inondation du Rhône arrivée le trente novembre de l'année dernière mil sept cent cinquante cinq, et autres subséquentes, comme aussi pour raison des ensablemens et engravemens faits dans certaines parties des terres de ladite isle, au moyen desquels lesdites parties desd. terres ne peuvent plus être absolument cultivées, ny semées et ensuite des informations que Monseigneur duc s'est fait donner à ce sujet, et suivant même l'esprit du contract de bail à ferme de ladite isle, reçu par M^e Castion, notaire de cette ville, le huit aoust mil sept cent cinquante, que Monseigneur duc accordera, comme il veut bien accorder audit sieur Allard acceptant une indemnité de la somme de sept mille livres pour toutes, et chacune les prétentions et demandes formées et à former par led. sieur Allard de tout le passé jusques à présent, tant à raison dud. emportement des terres labourables, bois, broutières, hermas, herbages, pâturages et arbres meuriers que desd. engravemens et ensablemens, sans que led. sieur Allard puisse plus rien demander, ny prétendre à ce sujet, circonstances, et dépendances généralement quelconques, moyennant quoy led. Sr Allard sera tenu comme il promet de rendre taisants tous et chacuns ses sus fermiers envers Mondit seigneur duc, qu'il s'oblige de rellever et garantir entièrement de toutes recherches que ses dits sous fermiers pourroient faire à l'occasion des indemnités que chacun d'eux pourroient prétendre pour raison de ce dessus, laquelle somme de sept mille livres sera tenue à compte et déduite audit sieur Allard sur le prix de lad. ferme. Sçavoir trois mille cinq cent livres sur la rente de cette présente année, et les autres trois mille cinq cent livres sur la rente de l'année prochaine, ayant été encore expressement convenu, et accordé, que arrivant le cas que le Rhône vint à emporter la terre dite du Panard, la partie de celle de Capafort, et de celle appelée la Boudrholonne, qui se trouvent engravées et ensablées, et hors d'état d'être cultivées, ledit sieur Allard ne pourra rien prétendre, non plus que pour le terrain qu'occupera la nouvelle chaussée que Mond. Seigneur veut faire faire dans lad. terre de Capafort, comme le tout étant compris dans la présente indemnité accordée aud. sieur Allard. Et enfin que Mond. Seigneur voulant faire planter les têtes de certaines terres pour les mettre mieux à couvert, led. sieur Allard ne pourra rien prétendre à l'occasion du terrain que lesd. plantatins occuperont. Le tout ainsi convenu et accordé [...]"

A Caderousse, 8 septembre 1756. Extrait des registres du notaire Castion.

[Le fermier, sieur Allard, reconnaît ensuite avoir reçu 3 500 livres constituant la moitié de la somme convenue pour indemnité, versée par le duc d'Ancezune].

BLANC, Henri, *Histoire de Caderousse depuis sa fondation jusqu'à l'annexion à la France*, Avignon, Aubanel aîné, 1929.

1755 : à Caderousse, 10 ou 12 toises de remparts renversés (23 m environ) et quelques maisons renversées le 30 novembre à 8 heures du matin.

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse (d'après les *Extraits des livres des Conclusions de la Communauté [de Caderousse] et du bureau des réparations*)

"Du 28 septembre 1755, il appert que son Excellence [le vice-légat] a accordé 6 000 livres à la communauté pour les répartitions [répartition des compensations pour l'interdiction de la culture du tabac depuis le Concordat de 1734 et destinées aux réparations contre le Rhône]"

"Du 4 avril 1756, emprunt de 6 000 livres fait de M. Deveron pour l'employer dans la réparation des ravages causés aux chaussées de Caderousse, du territoire et des réparations des bords, par l'inondation arrivée le 30 novembre 1755"

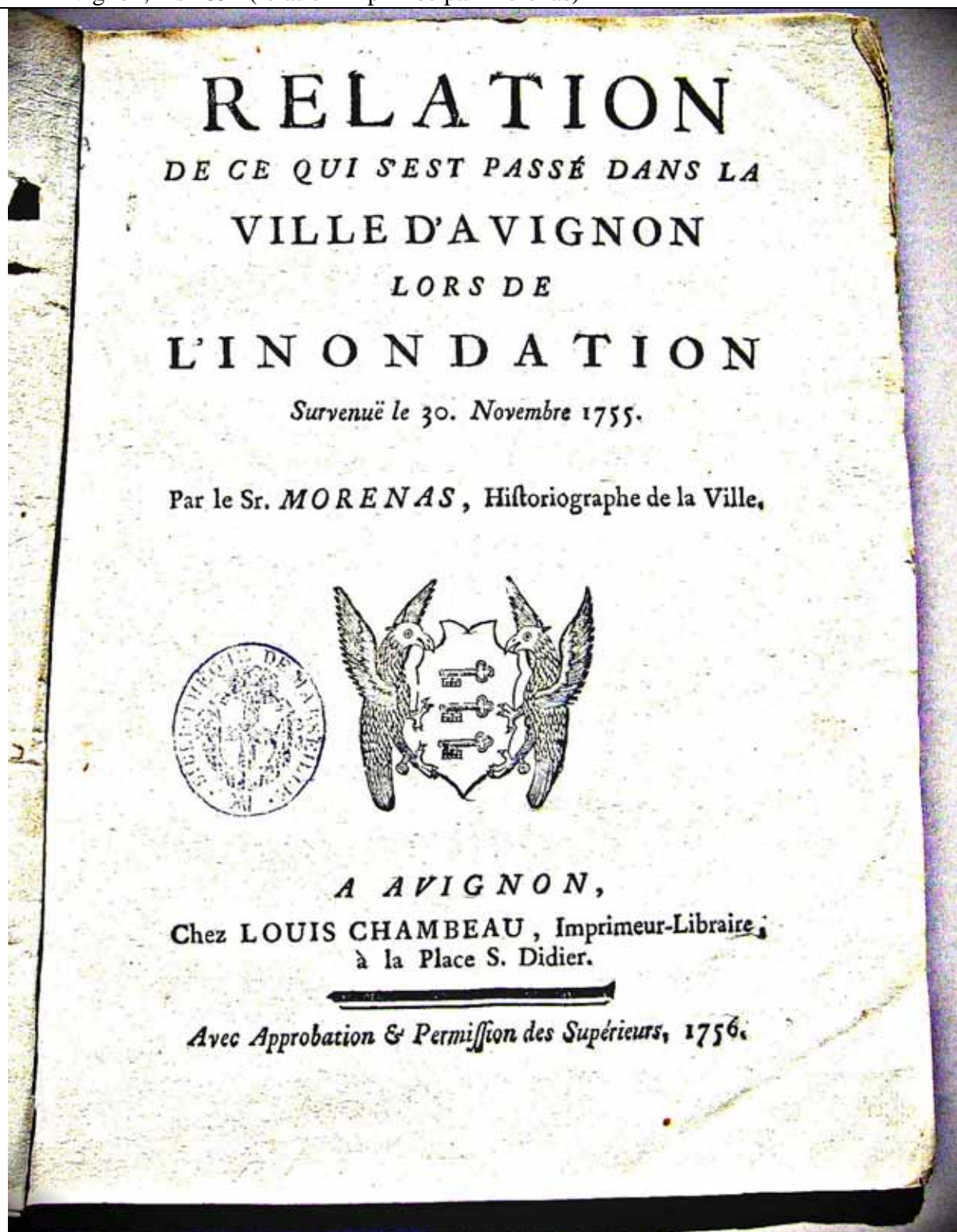
Dans tous les conseils qui suivent le 30 novembre 1755, il est question des réparations des chaussées et bords surtout dans une délibération le 13 mars 1757.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

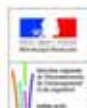


MORENAS, *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Avignon lors de l'inondation survenue le 30 novembre 1755*, Avignon, chez Louis Chambeau, 1756.

BM Avignon, ms 2852 (relation imprimée par Morénas)



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

A

ILLUSTRES ET MAGNIFIQUES
S E I G N E U R S

M. M. JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER DE
SEITRES, de PERUSSIS, Chevalier, Marquis
de Caumont, Seigneur de Verquières, & autres
Places, Gentilhomme ordinaire de la Chambre
du Roi, PIERRE DUMENGE, & ESPRIT-
SIMON COMMUN, Confuls, & noble & illustre
Personne PAUL-ANTOINE CHATERNET,
Docteur agrégé, Assesseur de la Ville d'Avignon.



ILLUSTRES ET MAGNIFIQUES SEIGNEURS;

Je ne pouvois décrire les malheurs de notre Ville, occasionnés par l'Inondation surprenante qu'elle a essuyée le 30. Novembre 1755, sans entrer dans le détail des soins, des peines, des fatigues qui Vous ont, pour ainsi dire, accablés dans ce tems de calamité. C'est à votre prévoyance, c'est à votre vigilance, c'est aux sages mesures que Vous avez concertées avec Monseigneur PASSIONEI, notre illustre Gouverneur, qu'est dûe la conservation de cette Ville.

A

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

A

ILLUSTRES ET MAGNIFIQUES
S E I G N E U R S

M. M. JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER DE
SEITRES, de PERUSSIS, Chevalier, Marquis
de Caumont, Seigneur de Verquières, & autres
Places, Gentilhomme ordinaire de la Chambre
du Roi, PIERRE DUMENGE, & ESPRIT-
SIMON COMMIN, Confuls, & noble & illustre
Personne PAUL-ANTOINE CHATERNET,
Docteur agrégé, Assesseur de la Ville d'Avignon.



ILLUSTRES ET MAGNIFIQUES SEIGNEURS;

Je ne pouvois décrire les malheurs de notre Ville, occasionnés par l'Inondation surprenante qu'elle a essuyée le 30. Novembre 1755, sans entrer dans le détail des soins, des peines, des fatigues qui Vous ont, pour ainsi dire, accablés dans ce tems de calamité. C'est à votre prévoyance, c'est à votre vigilance, c'est aux sages mesures que Vous avez concertées avec Monseigneur PASSIONEI, notre illustre Gouverneur, qu'est dûe la conservation de cette Ville.

A

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Oui, **ILLUSTRES & MAGNIFIQUES SEIGNEURS**, la Postérité, informée de ce que Vous avez fait dans cette triste conjoncture, Vous regardera comme les véritables Peres de notre Patrie. Elle verra par le simple, mais fidèle récit de ce qui s'est passé depuis le commencement de la cruë des eaux, jusqu'à leur entier écoulement, que l'excès de vos inquiétudes a pu seul égaler celui de nos infortunes; & nos derniers Neveux que ce récit en instruira, diront avec raison que, s'ils existent, c'est parce que vos soins, votre prévoyance, votre vigilance ont conservé leurs Peres. Ils seront en même tems surpris que Vous n'ayez pas succombé sous le poids de tant de fatigues.

Vous verrez Vous-mêmes, **ILLUSTRES & MAGNIFIQUES SEIGNEURS**, dans ce tableau, combien la magnanimité, la présence d'esprit de **SON EXCELLENCE** auroient été capables de ranimer l'ardeur de votre zèle, s'il en avoit eu besoin, & avec quel dévouement il a été secondé par tous les Ordres de l'Etat. J'ose dire que ce souvenir Vous rappellera, avec satisfaction, celui des soins que Vous avez pris pour le salut de la Patrie.

Agréez, je Vous supplie, l'hommage que je Vous rends, en Vous présentant cette Rélation; elle sera un témoignage public du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

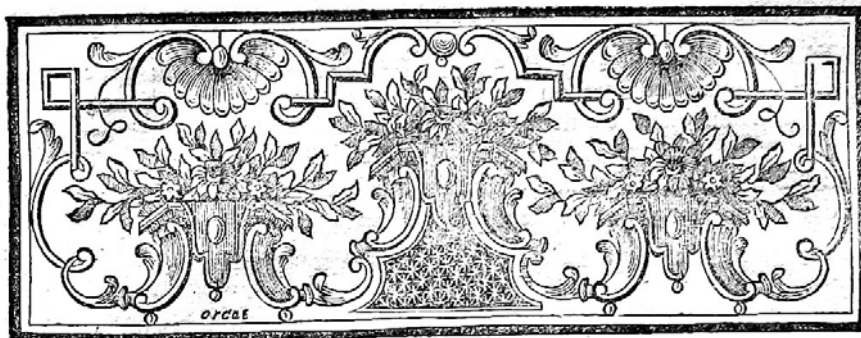
ILLUSTRES ET MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

Votre très-humble & très-obéissant
 Serviteur **MORENAS**
 Historiographe de la Ville.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
 Provence
 Alpes
 Côte d'Azur



RELATION
DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA
VILLE D'AVIGNON
LORS DE
L'INONDATION

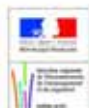
Survenue le 30. Novembre 1755.



La quantité de Rivières & de Torrens qui se déchargent dans le Rhône le rendent l'un des Fleuves les plus considérables de l'Europe, ils contribuent aussi, ou pour mieux dire, ils occasionnent les fréquens débordemens. La continuité des pluies, ou la fonte des neiges, souvent même l'une & l'autre de ces causes, grossissent plus ou moins ces Rivières & ces Torrens, & procurent des Inondations plus ou moins subites & plus ou moins considérables.

La Ville d'Avignon située sur les bords de ce Fleuve, à environ quinze lieues de son embouchure, essaye de fréquentes Inondations ; & plus le débordement est considérable, plus les eaux nous causent de dommages. Le Rhône, presque toujours resserré à droite & à gauche par des chaînes de Montagnes, jusques auprès de notre Ville, est extrêmement rapide.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(6)

D'un autre côté, la Durance, Rivière qui par sa rapidité peut être regardée comme un torrent, se dégorge dans le Rhône, environ un quart de lieuë au-dessous d'Avignon; elle baigne une partie de son Terroir dans une étendue de près de deux lieuës; & sans les hautes Chaussées qu'on entretient, au moindre débordement, elle s'étendrait jusques au pied de nos murailles, & inonderoit plusieurs quartiers de la Ville. La Durance ne laisse cependant pas de concourir assez souvent aux Inondations, lorsqu'elle grossit en même-tems que le Rhône, ou même lorsqu'à l'occasion de la hauteur des eaux de ce Fleuve, elle remonte vers sa source.

Nos Annales nous apprennent que par une suite des pluies continuelles, occasionnées par le vent de *Sud* ou de *Sud-Est* & par la fonte des neiges, les eaux du Rhône & de la Durance se font jointes quelquefois dans le Terroir d'Avignon, & en ont inondé la plus grande partie. C'étoient-là de ces Inondations dont il convenoit d'instruire la Postérité.

La première que nous connoissons, mais dont nous n'avons que quelque léger détail, est celle du 17. Septembre 1226. LOUIS VIII. avoit assiégé notre Ville. Les Albigeois s'en étoient rendus maîtres, -en avoient fait l'un de leurs principaux boulevards, & avoient refusé d'en ouvrir les portes au Monarque François. Soutenus par Raimond, Comte de Toulouse, ils s'y croyoient en sûreté, & ne se rendirent qu'après trois mois de siège. Les Historiens qui rapportent ce trait ajoutent qu'Avignon reçut trop tôt la loi du vainqueur, & que si cette Ville avoit fait un peu plus de résistance, l'Inondation qui survint auroit fait périr entièrement l'Armée du Roi, ou l'auroit du moins obligée de décamper. „ Après une pluie continuele, disent-ils, qui dura plusieurs jours, le Rhône & la Durance grossirent tout d'un coup si extraordinairement, que les eaux montèrent à une hauteur prodigieuse, & inondèrent une étendue immense de terrain au tour d'Avignon. Elles rompirent les Dignes, emportèrent les Chaussées & causèrent des dommages inexprimables.

Il survint une autre Inondation à peu-près semblable le 30. Novembre 1433. Les mêmes eaux se réunirent & couvrirent la plus grande partie du Terroir de notre Ville. Elle fut occasionnée & par les pluies fréquentes & par la fonte des neiges.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(7)

On voit encore en certains endroits quelques vestiges qui indiquoient la hauteur des eaux ; & nos Annales ont fait une mention particulière de cette Inondation. Mais quand cette époque n'auroit pas été constatée par des monumens publics, la Fête qu'on célèbre annuellement à pareil jour dans la Chapelle des Pénitens Gris, à l'occasion du Miracle qui s'y opéra, rappelleroit assez un événement si intéressant. Le Saint Sacrement y étoit exposé jour & nuit, depuis la réduction des Albigeois par LOUIS VIII. premier Fondateur de cette dévôte Confrérie. La hauteur des eaux & la cruë qui continuoit firent craindre qu'elles n'atteignissent le Tabernacle. Des Prêtres zélés allèrent pour le retirer. En entrant dans la Chapelle, ils ne furent pas peu surpris de voir que les eaux s'étant élevées à droite & à gauche, comme une espèce de mur, avoient laissé un passage pour arriver jusques à l'Autel : Miracle qu'on a comparé avec juste raison à celui du passage de la Mer rouge & du Jourdain.

Depuis cette Inondation jusques à celle de 1674. nous en connoissons plusieurs autres assez considérables ; nous trouvons même dans nos Annales le tems auquel elles arrivèrent, & la hauteur où les eaux montèrent en divers quartiers de la Ville ; mais elles furent toutes moindres que celle de 1433. & les eaux à plus de six pieds au-dessous.

Nos Peres ont été témoins de celle du 15. Novembre 1674. Il avoit plu si extraordinairement les 12. 13. & 14. que le 15. au matin le Rhône & la Durance sortirent de leur lit ; & à minuit l'eau vint dans la Ville avec tant de précipitation, qu'ils craignirent une Inondation aussi terrible que celle de 1433. Cependant les eaux furent moins élevées de trois pieds. Il en survint une autre le 29. Septembre 1679. mais peu considérable en comparaison de la dernière, & ils la regardèrent comme ordinaire, de même que celle du 25. Novembre 1694.

La plupart de nos Citoyens ont vû celles du 3. Janvier 1706. du 12. Mars 1711. des 5. 13. & 21. Novembre 1745. du 26. Septembre 1747. & du 12. Novembre 1754. Inondations toutes assez remarquables, surtout celle du 12. Mars 1711. On voit même à la Porte de saint Lazare jusques où les eaux montèrent ; mais on les a toutes également regardées comme des Inondations assez ordinaires.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(8)

Outre des pluyes continuelles & la fonte des neiges, une troisième cause a concouru à celle du 30. Novembre 1755. & n'a pas peu contribué à la rendre la plus considérable qu'il y ait eu depuis la fondation de notre Ville par sa promptitude, ses progrès, ses suites, & la hauteur des eaux, plus élevées de 17. pouces qu'en 1433. & de 29. & demi qu'en 1674. cependant la Durance n'avoit grossi que pour ne pouvoir se dégorger dans le Rhône.

Nous avions éprouvé une sécheresse extraordinaire depuis le mois de Février jusques à la fin de Septemhre, & nous ne devons la modicité de notre recolte de grains qu'à une pluye obtenue au commencement de Mai par l'intercession du glorieux Patron de notre Ville saint Agricole. Le tems changea vers le 26. Septemhre; un vent de *Sud* regna quelques jours & nous amena enfin les pluyes. Elles commencèrent avec les Vendanges & continuèrent presque tout le mois d'Octobre. Les nuages étoient poussés tantôt par le même vent, tantôt par celui de *Nord*; celui-ci changea les pluyes en neiges sur les Montagnes de Dauphiné, de l'Auvergne, & de Vivarez; & elles en furent même si couvertes, que sur la fin du même mois nous eumes un hyver anticipé.

Le tems changea encore les premiers jours de Novembre, le vent de *Sud* donna de nouvelles pluyes, fondit les neiges, & fit grossir le Rhône. En quinze jours de tems, il déborda jusqu'à trois fois; mais vingt-quatre heures après il reprit son cours ordinaire. Le Coulon, Torrent qui se décharge dans la Durance, fit aussi déborder cette Rivière; & les pluyes continuant, on jugea que nous étions menacés de quelque Inondation; mais rien ne paroissoit nous faire craindre qu'elle fût plus considérable que celles des dernières années. On avoit eu le tems d'en prévenir les suites dans la Ville par les sages précautions de M. M. nos Magistrats; on se flattoit que les mêmes précautions suffiroient en cas de besoin.

Nous ignorions alors ce qu'occasionnoit le vent de *Sud* aux embouchures du Rhône. Diamétralement opposé au cours de ce Fleuve, il enflait si fort la Mer, que les ondes s'élevant prodigieusement au dessus du rivage, l'inondoient à une distance considérable, & empêchoient le Rhône de se dégorger.

Le Mercredi 25. Novembre il sortit de son lit pour la quatrième

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(9)

trième fois, & y rentra encore le même jour, mais les eaux furent fort élevées jusqu'au Vendredi matin 28. qu'elles augmentèrent de nouveau. Elles diminuèrent dans la nuit ; & le Samedi 29. sur les sept heures du matin, on remarqua qu'elles avoient baissé d'environ trois pieds. Elles parurent s'arrêter à la même hauteur jusqu'à trois heures après midi ; mais elles augmentèrent alors avec tant de rapidité, que vers les six heures elles couloient déjà par le chemin de Notre-Dame de Bonne-Aventure.

Depuis le Mercredi, la pluie n'avoit presque pas discontinué. Cette circonstance fit véritablement craindre plus que jamais une Inondation prochaine : cependant, malgré la pluie, on fit boucher les conduits pour empêcher que l'eau n'entrât dans la Ville ; mais celle de la pluie n'ayant plus aucun débouché, les rues qui y aboutissent en furent bientôt remplies. Depuis huit heures jusqu'après minuit la pluie ne cessa point, & le Rhône grossit à vuë d'œil. Les sentinelles aux portes voisines du Fleuve firent avertir les Personnes préposées à la sûreté de la Ville, lorsqu'il survint quelque Inondation.

Dans les précédentes, des Batardeaux avoient réellement empêché l'eau d'entrer dans la Ville par les Portes. Celle qu'on y avoit eu étoit un effet du rejaillissement souterrain qu'on ne fçauroit jamais éviter ; mais en s'écoulant elle n'avoit pas déposé cette quantité de limon qui y reste lorsqu'elle est entrée par les Portes. On fit donc des Batardeaux : bientôt les premiers ne parurent pas suffisans ; & les seconds, quoiqu'élevés de plus de douze pieds, ne furent encore qu'une digue bien foible.

M. M. les Consuls & Assesseur, informés du progrès des eaux, s'étoient rendus à l'Hôtel de Ville vers les cinq heures du matin. Leur premier soin avoit été de s'informer par quelle des Portes on pouvoit plus promptement & plus aisément avoir des Bâteaux, pour en envoyer une partie au secours des gens de la Campagne, & en faire entrer un nombre suffisant pour les endroits de la Ville que l'eau avoit déjà gagnés par les Canaux de la Sorgue & de la Durançole, qui ne pouvoient plus se dégorger dans le Rhône, & par les rejaillissemens. Nos Magistrats connurent qu'il falloit aller à la Porte de l'Oule ; & en attendant le jour, ils firent appeller la Maréchaussée, afin d'avoir des Cavaliers toujours prêts pour la prompte exécution

B

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(10)

~~des ordres que la circonstance exigeoit. Ils allèrent eux-mêmes ; accompagnés de quelques Cavaliers, faire entrer les Bâteaux dans la Ville, & les distribuèrent par-tout ; ordonnant sur-tout d'en tenir toujours quelqu'un prêt pour le secours des habitans de la Bathelasse.~~

Revenus à l'Hôtel de Ville, on les vit occupés d'un soin non moins important : disons même, plus essentiel encore aux approches d'une Inondation. Ils envoyèrent ordre à tous les Boulangers de cuire incessamment & sans interruption. Comme dans les calamités publiques on ne doit jamais manquer de recourir au Ciel pour en demander la prompte cessation, ils allèrent prier Mgr. l'Archevêque d'ordonner que le Chef de saint Agricole fût exposé, ce qu'ils obtinrent aisément de la piété de notre Prélat & de sa tendresse pour ses Conitoyens, la plus chère partie de son Troupeau.

Ils apprirent à leur retour que l'Ecluse du Moulin de l'Hôpital avoit été ouverte, & que l'eau entrant par-là, avec impétuosité, se répandoit dans tout le Quartier des Petits-Augustins ; d'où elle se précipitoit par la Rue qui est vis-à-vis le Puits des Tommes dans la Carreterie. Ils renouvelèrent leurs ordres pour que les Bâteaux allassent continuellement par-tout, & envoyèrent même des Charrettes en quelques endroits pour suppléer aux Bâteaux. Ils s'informoient à chaque instant du progrès des eaux, & leur augmentation les inquiétoit toujours plus.

Depuis neuf heures jusqu'à midi, elle fut d'environ trois pieds ; & on put dès-lors parcourir en Bateau la grande Rue des Liffes. Elle fut encore plus considérable après midi ; le compte en étoit rendu d'un moment à l'autre à nos Magistrats ; leur sensibilité redoubloit ; & leur vigilance les faisoit pourvoir à tout. Il suffisoit que quelqu'un eût besoin de secours, pour en être assuré.

Les eaux parurent se maintenir environ une heure à la même hauteur ; il sembloit même qu'elles commençoient de baisser ; & on ne fut pas sans espérance que l'Inondation ne feroit pas de plus grands progrès. Mais vain espoir, leur trompeuse ! nous touchions alors au moment de nous voir submerger.

Le batardeau de la Porte de la Ligne fut emporté vers les quatre heures ; & l'on est encore à comprendre comment, par l'impétuosité avec laquelle les eaux entrèrent alors dans la Ville,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(II)

la Tour de cette Porte ne fut pas renversée. Un Torrent ne toule pas les siennes avec plus de précipitation ; elles se répandirent en un instant dans tout le Quartier des Carmes Déchauffés , & gagnant la Place des Grands Carmes , elles se joignirent à celle dont la Carreterie étoit déjà toute remplie. Comme celles d'un Torrent , elles renversèrent dès leur entrée des murs & des bâtimens , étouffèrent des bestiaux , & entraînérent les meubles & les effets des maisons qu'elles avoient ouvertes.

La nouvelle en fut aussi tôt portée à l'Hôtel de Ville ; elle fut un vrai coup de foudre pour nos Magistrats. Ils prévirent dès-lors les horreurs auxquelles nous allions être exposés , & envoyèrent sur le champ dans tout ce Quartier tous les secours possibles. Pour être assurés que ceux qui conduisoient les Bateaux se portoient par-tout où le danger étoit le plus pressant ; ils chargèrent de leurs ordres les Personnes qui , par leur esprit de charité & d'intelligence , leur parurent mériter le plus de confiance dans cette occasion.

Monseigneur PASSIONEI , notre illustre & digne Gouverneur , touché du malheur qui menaçoit une Ville dont la conservation lui est si chère , étoit attentif à tout ce qui se passoit ; il donna ordre dans le moment de rassembler tous les Soldats qui formoient la garde des Portes , où ils étoient déformais inutiles. On battit la générale ; toute la garnison prit les armes ; & Son Excellence en fit commander une partie pour aller à l'Hôtel de Ville exécuter les ordres de M. M. les Consuls & Affecteur.

Comme ces Magistrats, Monseigneur PASSIONEI auroit dès-lors voulu se porter lui même par-tout ; mais sa présence étoit aussi nécessaire dans le Palais que celle de nos Magistrats à l'Hôtel de Ville. Ce vigilant Gouverneur envoyoit continuellement les Chevaux légers de sa garde s'informer de toutes choses. Des avant midi , Son Excellence avoit commencé de donner retraite dans la vaste enceinte du Palais Apostolique à quantité de Personnes qui cherchoient à se mettre à couvert du ravage des eaux , & qui quittoient leurs maisons pour ne pas risquer d'être enlevés sous les ruines. Les Cours furent même bien-tôt remplies de quantité de chevaux , de mulets , & d'autres animaux qu'on y amenoit des divers Quartiers submergés ; & Son Excellence ne metrant point de bornes à sa Commiseration , ordonna de fournir du foin & de la paille pour tous ces animaux.

Bij

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(12)

Si la communication qu'on pratiqua ce jour-là pour descendre par le Rocher sur les Murailles de la Ville servit à satisfaire la curiosité de bien des Gens qui parcoururent toute leur enceinte pour voir la hauteur des eaux dans la Campagne, elle fut dès ce moment d'un grand secours à plusieurs autres. Ils montoient sur les murailles par le moyen d'une échelle, & avoient la liberté de se porter dans les Quartiers où l'eau ne pouvoit parvenir, & de se procurer les secours qu'il étoit impossible aux Bâteaux de leur apporter. Plusieurs se jettèrent dans les hautes Tours des Portes de la Ville & y firent parvenir tout ce qu'ils purent enlever de leurs meilleurs effets. D'autres remplirent de fourrage quelques-unes des petites pour la subsistance de leurs bestiaux. Ils les avoient attachés à des piquets le long des murailles, dans certains endroits assez élevés; & là, quoique dans l'eau jusqu'au genou, il ne paroissoit pas qu'il y eut à craindre qu'elle les étouffât; mais, précaution inutile, l'eau surmonta, & plusieurs y périrent.

A la première nouvelle que les eaux gaignoient le Quartier de l'Hôpital, M. le Marquis des-Rolands, Brigadier des Armées du Roi, l'un des Recteurs, s'y rendit avec M. M. ses Collègues pour donner les ordres nécessaires. La prévoyance de ces charitables Administrateurs sauva les malades & les Archives.

Il étoit tems qu'on y pourvût. Le Batardeau de la Porte de Saint Lazare eut bientôt le même sort que celui de la Porte de la Ligne; & au moment qu'il fut emporté, la Tour reçut un ébranlement si sensible, que plus de cent personnes, qui s'y étoient réfugiées, crurent de la voir renverser. L'eau entra encore dans la Ville par cette Porte avec une impétuosité aussi difficile à imaginer qu'à exprimer; & dans les Ruës voisines où il y en avoit déjà une très-grande quantité, elle monta dans la minute à une hauteur qui fit tout craindre. Elle eut bientôt gagné le Vestibule de l'Hôpital & les Salles du Rez de Chauffée; mais ceux qui transportoient les Malades dans les Salles hautes furent heureusement animés d'un esprit de charité; propre à leur faire affronter les plus grands dangers.

Depuis lors jusqu'au Lundi sur les deux heures du matin, l'augmentation fut si forte, que la cruë étoit de six pouces d'une heure à l'autre, malgré la vaste étendue de terrain que les eaux couvroient. Mais ce fut un vrai bonheur que les Batardeaux

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(13)

des Portes eussent été ainsi successivement emportés. Le volume immense d'eau qui étoit poussé contre les murailles depuis la Tour qui borne la Rue de l'Hôpital jusqu'au Rocher où elle se termine, les auroit infailliblement renversées, & en même-temps toutes les maisons qui se trouvoient sur la même ligne.

Jusques-là tout avoit été assez tranquille dans les Quartiers où l'eau n'étoit point arrivée dans les Inondations précédentes. Dans ce moment le trouble & l'effroi se répandirent par-tout. Les approches de la nuit redoublèrent la crainte & les allarmes. Ce fut pour Monseigneur le Vice-Légat un coup d'œil difficile à se représenter, & pour nos Magistrats un surcroît d'inquiétudes, de peines & de fatigues. Les témoins de cette affreuse nuit du Dimanche au Lundi peuvent à peine en imaginer les horreurs & s'en figurer le spectacle affreux.

Durant toute la journée, la pluie n'avoit discontinué que par de courts intervalles. Elle redoubla vers les six heures du soir avec une impétuosité & une violence impitoyable; il sembloit que les Cataractes du Ciel fussent ouvertes une seconde fois, pour submerger la Terre. L'eau augmentoit toujours & gaignoit les Quartiers les plus élevés avec une rapidité qui portoit par-tout la terreur & la désolation. Elle-atteignoit le premier étage de plus de deux mille maisons; les caves creusées jusques sous le rocher en étoient remplies & les voûtes ébranlées.

On-entendoit de toute part les cris les plus perçans. Le danger étoit par-tout égal. Les uns demandoient qu'on vint au plutôt les retirer d'une maison dont les murs ébranlés par les eaux commençoient de s'entr'ouvrir & de crouler; les autres, qu'on vint les aider à sauver leurs bestiaux. Quelques-uns ne pouvoient refuser des larmes à la fuite de leurs effets & de leurs provisions que les eaux emportoient. Plusieurs voyant l'eau dans leur chambre & même atteindre leur lit, ramassoient ce qui leur restoit de forces pour demander & attendre le secours. Les plus pauvres pour dernière ressource avoient gagné les toits, & ne comptoient pour rien la pluie, le froid, la nuit, & toutes les injures de l'air. Nombre de ces malheureux privés de cette triste ressource ne voyoient plus qu'une mort inévitable. Combien qui pour s'en garantir affrontèrent la fureur des eaux, & tâchèrent de se sauver à la nage?

Chez une pauvre Veuve, l'eau étant sur le point d'entrer dans

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(14)

sa maison par les fenêtres, elle déchire les draps de son lit, en fait des bandes, attache un de ses enfans par les aisselles, & le suspend pour que le premier Bateau puisse le recevoir. Il en passe un peu de tems après; l'enfant est détaché; mais on ne peut s'arrêter pour attendre son frere. La mere le suspend encore comme le premier, & s'attache enfin elle-même pour se tirer du danger: Exemple bien frappant de la tendresse des parens, qui ne pensent à leur propre sûreté qu'après avoir pourvû à celle de leurs enfans.

A des cris qui redoublaient & se multiplioient d'un moment à l'autre, cris répétés par ceux qui moins en danger étoient plus en état d'implorer du secours pour leurs voisins, se joignoit le bruit des Cloches, qui ne cessoient de sonner le Tocfin. La clameur des Bâteliers & des gens préposés pour les secours se confond dans la diversité de ces cris. Ils ne peuvent distinguer d'où ils sont poussés pour courir où le danger est le plus pressant.

Les bateaux étoient conduits à la lueur des flambeaux; & dans une nuit des plus sombres, il avoit fallu les multiplier. Sans cette précaution, inutilement auroit-on tenté de porter du secours. On sauva par ce moyen quantité de monde; & on facilita à plus de six cens Personnes celui de se procurer un azile dans l'Hôtel de Ville, & d'y mettre bien des effets en sûreté. Tout y fut bientôt si rempli que nos Magistrats eurent à peine le Sallon libre, C'est-là qu'ils furent témoins durant toute la nuit des pleurs & des gémissemens de ceux qui, après avoir été sauvés d'un naufrage assuré, regrettoient ensuite la perte de leurs meubles & de leurs provisions que l'eau avoit emportés, ou étoit sur le point d'emporter.

Touchés de ces pleurs & de ces gémissemens, ils tâchoient de consoler ces pauvres gens; & leurs expressions marquoient leur douleur; qu'augmentoît encore le raport presque continuel de l'éroulement des maisons, de la chute des murailles & du péril de ceux qui tâchoient de sauver des hommes, des femmes, des enfans, dont l'habitation étoit renversée au moment qu'on les en retiroit. Ils virent venir un Homme qui s'étoit sauvé à la nage depuis la rue de la Colombe jusques auprès de la maison de Mrs. les Chanoines Réguliers de saint Antoine, & qui seroit mort d'épuisement, s'ils ne l'eussent promptement fait transporter à l'Hôtel de Ville.

Le transport des Malades dans les Sales hautes ne fut pas dans

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(15)

L'Hôpital le plus grand embarras. Six à sept cens Personnes de tout âge & de tout sexe y cherchèrent un azile de toutes les rues du voisinage ; un Batteau ne cessa d'y amener du monde durant toute la nuit. On y porta sur les quatre heures du matin un Vieillard de 70 ans , qui depuis avant minuit que l'eau avoit atteint son lit , étoit resté sur les toits , où sa fille l'avoit aidé à grimper. A la vue du péril dont ils étoient menacés l'un & l'autre il voulut le courir seul ; & le Batteau qui leur fut envoyé ne pouvant plus contenir qu'une seule personne , ce bon veillard obligea sa fille d'en profiter la première.

L'Hôpital servit encore de retraite à plus de six cens animaux de toute espèce , chevaux , mulets , bourriques , cochons ; on en remplit le haut vestibule , les marches & les palliers du grand escalier , & toutes les galeries du Bâtiment neuf ; il restoit partout à peine un passage fort étroit. Les Cours étoient pleines de charrettes chargées pour Lyon , Marseille , & la Route ; les Conducteurs arrêtés par l'Inondation , les y avoient amenées dès le matin ; & on y apporta continuellement ce que chacun avoit pu retirer du milieu des eaux.

Les Malades qu'on avoit transportés dans les Salles hautes toujours occupées par les Femmes , étoient étendus dans le milieu sur des matelats ; les infortunés réfugiés dans cette Maison commune des Pauvres , étoient couchés dans les ruelles ; & tout ainsi confondu présentoit un tableau de misère capable de toucher les cœurs les plus insensibles. Mais ce n'étoit point encore assez de les avoir sauvés des eaux , il falloit pourvoir à leur subsistance : c'étoit-là l'embarras. L'huile , le vin avoient été emportés ; les eaux montées à cinq pieds dans les Salles d'en bas , couvroient le four , & le rendoit hors de service , dans le tems qu'il n'y avoit presque plus de pain ; & il restoit très-peu de viande pour les Malades. Quelle situation pour les Économes de cette Maison !

Mêmes soins , mêmes sollicitudes pour nos Magistrats aux approches du jour le Lundi premier Décembre ; mais , soins bien plus cuifans par l'étendue de leur objet. Ce fut ici le comble de de leurs peines & de leurs fatigues ; & si c'est la partie de nos malheurs , qui comme la plus dangereuse étoit la plus à craindre , elle est aussi la plus difficile à détailler.

La pluye avoit cessé un peu après minuit ; vers les deux heures les eaux cessèrent aussi enfin d'augmenter ; mais le Ciel étoit tou-

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(16)

jours couvert de nuages ; le vent continuoit au Sud , & faisoit apprehender une nouvelle pluye. Depuis lors jusqu'à six heures , l'eau fut presque par-tout proportionnement à la même hauteur , & elle étoit parvenue à un point qu'il restoit à peine trois cens maisons dont elles n'eussent pas atteint le seuil de la porte.

On s'embarquoit d'un côté vers saint Syphorien auprès de la maison de M. Mounier , ancien Primicier de l'Université , pour aller à la Banasterie , à sainte Catherine , & dans tous les Quartiers voisins de la Porte de la Ligne. On s'embarquoit devant la petite porte de la Juiverie pour aller au Portail Matheron , à la Carreterie , à l'Hôpital , & à la Porte Saint Lazare. On s'embarquoit au-dessus de l'Eglise Paroissiale & Collégiale de saint Genest , pour aller à la Bonneterie , au Portail Peint , aux Pénitens Gris , où l'eau montée au dessus du Tabernacle l'avoit renversé , & enfin à la Porte Imbert. On s'embarquoit à la Bancasse , au-dessus de la maison de M. Guillon Chirurgien , pour aller à saint Didier , aux Jésuites , à saint Martial , à la Porte saint Michel , &c. On s'embarquoit près de celle de M. Richard Docteur , pour aller à saint Agricol , à la Porte de l'Oule , à la Calade , & dans tout le vaste quartier qui s'étend jusqu'à la Porte saint Roch. On s'embarquoit presque au bas de l'escalier de l'Eglise Paroissiale de la Magdelaine pour aller dans les Fusteries ; & enfin au-dessous du Puits de la Raye , pour aller à Porte-Ferruce & à la Porte du Rhône : de sorte que les eaux couvroient plus de trois quarts & demi de la Ville. Selon l'élevation du Terrain elles étoient montées à 5. 6. 7. 8. 9. & jusqu'à 10. pieds.

Dans l'étroite étendue qui étoit à sec , six fours seulement qui restoient , étoient obligés de faire face à la fourniture de route la Ville ; & le bois pour les chauffer commençoit de manquer. Tous les buchers , sur-tout les plus grands magasins étoient sous l'eau & la plupart inabordables. Par surcroit les farines commençoient aussi d'être consommées , & aucun moulin ne pouvoit moudre.

Dès le point du jour M. M. les Consuls & Assesseur pensèrent à faire disperser ceux qui avoient passé la nuit à l'Hôtel de Ville ; mais leur embarras ne fut pas pour cela moins grand. Il falloit du pain à ces gens-là , & quantité d'autres vinrent bien-tôt en demander. Tout le monde en manquoit jusques aux Communautés. De 36. à 38. qu'on en compte dans notre Ville , les Dames Religieuses

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(17)

ligieuses de saint Laurent seules n'avoient pas été inondées. Les Religieux mandians étoient absolument sans provisions, & plusieurs des autres n'avoient pas eu le tems de se pourvoir : ainsi la disette étoit générale.

D'ailleurs la plupart de ces Communautés ne pensèrent qu'à garantir des eaux les plus précieux meubles de leur Sacristie, & préférèrent ce soin à la conservation de leurs provisions de bouche, que plusieurs ont presque totalement perdues. Il n'y en eut aucune, où pour retirer le Saint Sacrement du Tabernacle, les Prêtres ne fussent obligés de se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture. Les Trinitaires chargés de la direction spirituelle de l'Hôpital, forcés de le porter avec les Saintes Huiles dans la Salle nommée la Convalescence des Femmes, lorsque l'eau en moins d'une heure eût atteint le Maître-Autel de leur Eglise, ne purent plus ensuite retourner à l'Hôpital où ils avoient projeté de se retirer, l'eau ayant augmenté de plus d'un pied dans l'intervalle, & étant parvenuë au chevet des lits dans les Salles d'en bas. Déterminés à tout tenter pour être prêts d'administrer les Malades, ils passèrent le lendemain sur les toits par le moyen d'une planche mise au travers d'une Cour de six pieds de large, dont la hauteur jointe à la quantité d'eau dont elle étoit remplie, inspiroit la frayeur aux plus courageux.

Le Lundi sur les huit heures du matin, on vit arriver à l'Hôtel de Ville Monseigneur le Vice-Légat. Son Excellence avoit passé la nuit dans les plus vives inquiétudes, elle vouloit enfin sçavoir de nos Magistrats eux-mêmes en quel état les choses se trouvoient. Elle vint à pied accompagnée de M. l'Abbé de Comti, Auditeur-Général, & de plusieurs Officiers du Palais & précédée des Chevaux-légers. M.M. les Consuls & Assesseur, après lui avoir rendu compte de leurs opérations durant la nuit, lui communiquèrent les ordres qu'ils avoient donnés & les mesures qu'ils avoient prises pour la conservation des Citoyens. Son Excellence parut un peu plus tranquille après ce détail, & témoigna avec cet air de bonté qui lui est si naturel & dans ces termes gracieux qui lui sont si familiers, combien elle étoit satisfaite de leurs soins; elle loua leur prévoyance & approuva toutes leurs démarches.

Par leurs soins les Bâteaux ramassés le jour précédent, après avoir également servi pour la Ville & pour la Campagne;

C

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(18)

avoient travaillé durant toute la nuit à mettre en sûreté toutes les Personnes en danger. Plusieurs avoient été au secours des Habitans de la Barthelasse, dont plus d'un doit à la charité & à la vigueur des ordres de Son Excellence la conservation de ses jours, & d'autres celle de leur vie à la prévoyance de nos Magistrats. On ne pouvoit aller à eux, qu'en s'exposant aux plus grands périls. Divers Bâteliers encouragés par les promesses ou intimidés par les menaces, les bravèrent pour sauver des Hommes & des Animaux dont la perte étoit inévitable.

Par une suite de leur attention les Fours ne cessoient de travailler. Ils avoient fait prendre chez les Boulangers des Quarrriers inondés toutes les farines qu'ils avoient; & ne les voyant pas suffisantes, ils en avoient fait demander aux Citoyens qui en ont ordinairement leur provision. La Maison Royale des PP. Célestins & le Collège des PP. Jésuites n'avoient pas attendu qu'on leur en demandât; apprenant qu'elles manquoient, ils ne s'en réservèrent que très-peu, tout ce qu'ils avoient fut envoyé à l'Hôtel de Ville. Les PP. Jésuites y avoient déjà envoyé une grande quantité de pain, ils ne cessèrent que lorsque les eaux eurent rendu leur four inutile, & après l'Inondation ils ont encore fait une charité en pain par la voie de M. M. les Curés des sept Paroisses de la Ville. On avoit eu aussi recours aux buchers des particuliers pour chauffer les fours qui travailloient; mais c'étoient-là néanmoins des secours bien foibles pour prévenir une famine.

Monseigneur le Vice-Légat informé de cette extrémité, envoya sur le champ des Cavaliers dans les Villes du Comtat les plus voisines, pour faire apporter de la farine & du pain autant qu'il seroit possible. M. M. les Consuls & Assesseur lui ayant ensuite fait observer qu'il n'y avoit point assez de Bâteaux dans la Ville pour porter en même-tems du secours par-tout, Son Excellence demanda si on ne pouvoit pas en trouver une plus grande quantité. On ne lui eut pas plutôt répondu qu'il y en avoit plusieurs hors la Porte du Rhône, mais que personne n'osoit se hasarder d'aller les faire amener, que sans répliquer Elle sortit de l'Hôtel de Ville avec les Personnes qui l'avoient accompagnée; & cet illustre Gouverneur prit aussitôt le chemin du Puits de la Raye. Il entra dans un Bâteau; & malgré le danger de sortir par la Porte du Rhône, & plus encore

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(19)

de rentrer, il alla lui-même faire détacher les Bâteaux, s'en fit suivre dans la Ville, & les distribua par-tout où ils étoient nécessaires.

Son exemple ranima tous les Ordres de l'Etat; le Clergé, la Noblesse, les Notables, en un mot tous ceux qui dans cette malheureuse conjoncture, pouvant être utiles à la Patrie, étoient venus à l'Hôtel de Ville se devoûr au soulagement de leurs Concitoyens, travaillèrent avec un nouveau zèle.

M. le Marquis de Fortias, Viguier pour N. S. P. le Pape, M. Bonnet, Primicier de l'Université, M. l'Abbé de la Baume des Achards, Prévôt de l'Eglise Métropolitaine, qui avoient été des premiers à se trouver à l'Hôtel de Ville, furent aussi des premiers à se charger du soin des Bâteaux pour aller porter du pain dans tous les Quartiers. Monseigneur le Vice-Légat voulut aussi lui-même aller faire cette distribution; & en bien des endroits Son Excellence donna de l'argent. M. M. les Consuls & Assesseur prirent le même soin; & l'on ne vit plus aucun Bâteau sans quelque Magistrat, quelque Ecclésiastique, quelque Gentilhomme, ou quelque Notable; & chacun marquoit un égal empressement.

Monseigneur PASSIONÉI en eut une satisfaction inexprimable, accessible pour tout le monde, il le témoigna de la manière la plus gracieuse à ceux qui l'abordoient. Rien n'étoit plus propre à flatter ses sentimens, que de voir ce que la Ville renferme de plus distingué empressé d'aider les Magistrats dans la multitude des embarras qui les accabloient, & partager ainsi leurs peines, leurs soins & leurs fatigues.

Lorsque le pain commença de manquer, on y suppléa par des légumes, du ris, des châtaignes, qu'on faisoit cuire dans des Maisons particulières près de l'Hôtel de Ville, & on les distribuoit par-tout aux Pauvres. On portoit aussi par-tout du vin & de l'eau. Celle des puits dans les endroits inondés n'étoit plus potable; & les Magistrats informés que dans les caves de quelques Marchands Droguistes l'eau avoit dissous des drogues dangereuses, les puits voisins furent fermés. On n'oublioit pas les Malades; la Tuerie & la Boucherie se trouvant sous l'eau, la Place de l'Hôtel de Ville servoit à l'un & à l'autre usage; & comme dans la Place du Palais on y voyoit quantité de bœufs

C ij

(20)

& de moutons : en un mot , on ne pouvoit prendre plus de précautions pour le foulagement de tout les Citoyens en général , & sur-tout pour celui des Pauvres , quoiqu'en très-grand nombre.

Le pain manqua tellement le Lundi & le Mardi , que dans l'Hôpital on fut obligé de distribuer à six personnes la portion d'une seule , & de leur donner de la farine boulie. On prit le même parti dans la Maison de l'Aumône-Générale , où , malgré les soins de M.M. les Recteurs , on n'eut pas le tems de cuire assez de pain pour 7. à 800. Personnes qu'elle renferme : heureux cependant d'y avoir mis bien des choses à couvert de la fureur des eaux , qui là , comme dans tout le voisinage , étoient à une hauteur effrayante. La situation de ces deux Maisons augmentoit encore les sollicitudes de notre Gouverneur & de nos Magistrats dont l'empressement à secourir les Pauvres ne connoissoit point de bornes.

M. le Viguiier qui s'étoit chargé de pourvoir les Quartiers les plus éloignés , passant vis-à-vis une Ruë où le Bateau ne pouvoit entrer , & où l'on demandoit du pain avec avidité , dit aux Conducteurs d'aller en porter ; mais personne ne voulut se jeter dans l'eau. Ce Seigneur s'y jeta lui-même , & se faisant donner un sac plein de pain , il alla le distribuer à des pauvres Gens , qui peut-être sans ce secours feroient bientôt morts de faim. Un exemple si surprenant frappa les Bâteliers , qui , honteux de leur lâcheté , tâchèrent de réparer leur faute.

Monseigneur le Vice-Légat ne retourna au Palais qu'à midi , & revint à deux heures à l'Hôtel de Ville. Toujours occupée des mêmes soins , Son Excellence s'y arrêta jusques à huit heures du soir. Elle temoignoit la plus vive impatience pour le retour des Cavaliers envoyés dans le Comtat. Leur diligence répondit à son empressement ; & apprenant que la Ville seroit bientôt abondamment pourvue , la nouvelle lui fit un plaisir des plus sensibles & diminua l'inquiétude des Magistrats. Un grand nombre de ceux qui avoient abandonné leurs habitations , s'étant attroupés dans les environs & jusques sur la place de l'Hôtel de Ville les fatiguoient par leurs plaintes & leurs cris importuns. Monseigneur le Vice-Légat donna des ordres si précis , que ce tumulte populaire cessa totalement ; & ils eurent un peu plus de tranquillité , sans que cependant les secours nécessaires manquaient à personne.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(21)

Le tems avoit commencé de varier sur le midi ; les nuages s'étoient ensuite dissipés peu à peu ; sur le soir le vent de Nord prit tout-à-fait le dessus. Depuis six heures du matin les eaux avoient diminué de deux pieds & demi ; mais cette diminution n'en avoit apporté aucune au danger de voir crouler bien des maisons par le séjour des eaux. Il en avoit croulé plusieurs dans la journée ; quantité de Murailles avoient été abbatuës ; les mêmes accidens continuèrent durant la nuit du Lundi au Mardi ; & il fallut voler au secours de ceux qui étoient en péril. Si l'on excepte la pluye , on fut exposé aux mêmes horreurs que la nuit précédente , & les Bâteaux ne discontinuèrent point de parcourir toutes les rues inondées , où l'on croit à chaque instant au secours , tandis que le Tocfin donnoit les allarmes les plus vives.

Cependant les eaux baissèrent considérablement durant cette nuit ; & le Mardi matin on commença de découvrir dans la Campagne la tête de quantité d'arbres , dont on ne pouvoit le jour précédent apercevoir les branches , & plusieurs ruës se trouvèrent à sec. Dans une pareille circonstance , tout favorisoit l'espérance qu'avoient nos Magistrats de voir succéder un peu de repos à tant & de si grandes fatigues.

Quoiqu'affurés de recevoir du secours des endroits du Comtat où Monseigneur PASSIONEI avoit envoyé des Cavaliers , il étoit néanmoins à propos de favoir si la provision que la Ville fait de bled feroit suffisante , avec celle des particuliers. M. le Viguier , M. le Primicier , M. le Prevôt de Notre-Dame , & plusieurs autres Personnes de distinction se chargèrent de la visite ; & sur leur rapport nos Magistrats deputèrent secrètement une personne de confiance pour aller en Bourgogne acheter 2000 salmées de bled : prévoyance véritablement digne d'éloge dans cette conjoncture !

Une partie du secours qu'on attendoit , arriva le Mardi matin. Mgr. Manzi Evêque de Cavaillon à la première nouvelle de nos malheurs en avoit été pénétré , & s'étoit empressé de nous procurer tous les soulagemens qui étoient à sa disposition. Ce Prélat alla lui-même dans tout Cavaillon faire ramasser toutes les farines ; & n'en laissant que ce qu'il falloit pour l'usage actuel des Habitans , il nous envoya sur le champ tout le reste ; & donna ordre de ne pas discontinuer de moudre. On en porta aussi de Carpentras , de Monteux , de Lisle , de Pernes ; la Communauté de

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(22)

S. Saturnin en envoya même fans en avoir été requis; on vouloit par-tout contribuer à nos besoins, & avec les farines on nous apporta aussi quantité de pain. Jusques-là on l'avoit distribué indifféremment, on établit alors pour chaque Paroisse des Commissaires choisis parmi le Clergé, la Noblesse & les Notables; & les Bâteaux commençant de n'être plus d'aucun usage pour plusieurs Quartiers, on se servit de Charriots.

Monseigneur l'Archevêque, que ses infirmités retiennent dans ses appartemens, ne pouvant agir par lui-même dans une si triste conjoncture, employa tous ceux qui pouvoient l'aider à soulager ses Concitoyens & son Troupeau. Après avoir reçu dans son Palais avec distinction le Reverendissime Pere Inquisiteur, que la grande quantité d'eau avoit obligé de sortir de celui du St. Office le Lundi vers les cinq heures du matin, & avoir donné retraite à un grand nombre d'autres Personnes, il ne cessa de faire distribuer du pain; & fit enfin passer entre les mains de Mrs. les Curés une somme considérable pour en faire eux-mêmes la distribution dans leurs Paroisses respectives.

M. le Marquis de Brantes, qui se trouvoit à sa Campagne à une lieue d'Avignon, compatissant aussi aux besoins de la Patrie, n'eut pas plutôt appris que le pain manquoit, qu'il fit mettre en farine tout le bled qu'il avoit; & l'envoya à nos Magistrats pour le soulagement des Pauvres, & fit remettre en même tems cent écus à chacun de Mrs. les Curés pour le même usage. Cet exemple a été suivi par tant de Personnes charitables, qu'on est dans l'impossibilité de transmettre leur nom à la Postérité; mais il est écrit dans le Livre de vie.

Tous ces secours contribuoient à ménager ceux que la Ville fournissoit, afin de les réserver pour faire face à la misère d'un hyver qui présentoit de nouvelles calamités. Monseigneur le Vice-Legat, qui approuva ces arrangemens s'arrêta encore ce jour là & les deux jours suivans à l'Hôtel de Ville, depuis huit heures du matin jusques à midi, & depuis deux heures de relevée jusques à huit heures du soir. A mesure que les eaux s'écouloient on portoit dans la Place du Palais, quantité d'effets & de marchandises qui avoient été mouillées pour les y faire sécher; on y en avoit déjà porté une grande quantité d'autres pour les garantir de l'eau, Son Excellence donna ordre, qu'on mît des sentinelles à toutes les avenues.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(23)

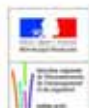
Les eaux s'écoulerent encore considérablement durant la journée du Mardi ; cependant la moitié de la Ville étoit toujours inondée ; & à mesure qu'elles se retiroient , on commençoit de découvrir leurs ravages , & les décombres des Maisons , & des Murailles qu'elles avoient renversées. Pami celles qui se trouvoient encore environnées des eaux plusieurs menaçoient ruine ; deux ou trois croulèrent même sur le soir ; & pour veiller à la sureté des Quartiers inondés , les Bâteaux les parcoururent encore toute cette nuit & la suivante.

Le Mercredi 2. Décembre , les eaux se trouvèrent à la même hauteur que le 12 du même mois lors de l'Inondation de l'année précédente. Les seules Portes de saint Michel & Imbert étoient libres. Dans la journée l'eau cessa d'entrer dans la Ville par celle de Saint Lazare , & l'Hôpital étant à sec , ceux qui y avoient conduit leurs Bestiaux eurent la facilité de pourvoir à leur nourriture , dont ils avoient tellement manqué durant l'Inondation qu'il en étoit mort plus de trente de diverse espèce. On découvrit sur le soir en quelques endroits les bords du Rhône au dessus de la Ville , de même qu'un peu de terrain le long des murailles entre les Portes de Saint Lazare & de la Ligne : avec tout cela on n'étoit pas sans inquiétude pour la nuit suivante.

A une gelée blanche avoit succédé un vent de Sud , qui ramenant les nuages faisoit craindre la pluie ; & les Conduits se trouvant toujours bouchés , les eaux pluviales s'y ramassant auroient augmenté la quantité de celle qui restoit dans la Ville : Cependant le vent de Nord ayant repris le dessus , la crainte se dissipa.

Le Jeudi matin. M. M. les Consuls & Assesseur pensèrent d'abord à faire déboucher les Conduits : opération , ni moins essentielle , ni moins pénible que toutes celles qui les avoient occupés jusques-là & retenus à l'Hôtel de Ville. M. le Viguiier , M. le Primicier & M. le Prévôt de Notre-Dame , se chargèrent encore de ce soin. Il ne falloit rien moins que leur présence pour animer un travail pour lequel on étoit obligé de se mettre dans l'eau jusques aux aisselles & dans la boue jusques à la ceinture. Nos Magistrats furent occupés d'un autre soin , également important , ce fut de pourvoir à la sureté d'une prodigieuse quantité de maisons , en les faisant élayer. Ils mandé-

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



(24)

rent l'Architecte & les Maçons, Entrepreneurs de la Ville , & prièrent quelques-uns de Mrs. les Conseillers de présider à la visite de toutes ces Maisons.

Le tems qui avoit varié toute la journée se fixa sur le soir ; mais le vent de Nord devint si violent , que l'on craignit pour tous les bâtimens que les eaux pouvoient avoir minés pendant leur séjour ; & nos Magistrats ne passèrent pas une nuit plus tranquille que les précédentes ; ils craignirent à tout moment d'apprendre que l'impétuosité du vent eût renversé quelque Maison & écrasé les Habitans. Ce Vent régna tout le Vendredi avec la même violence ; on se flattoit qu'il contribueroit du moins à dessécher un peu le limon que les eaux avoient déposé ; mais on s'aperçut qu'il n'avoit plus une propriété qui cependant lui est si naturelle lorsque le tems est serain : ce qu'on doit attribuer à la grande humidité de l'air & de la terre. Il se refroidit si fort dans la nuit que le Samedi matin au lieu de l'eau qui restoit encore dans plusieurs Quartiers , on ne vit plus qu'une glace, en quelques endroits si épaisse, qu'elle pouvoit porter.

Cependant comme toute la Ville étoit presque à sec , qu'on avoit pourvû à la sûreté de toutes les Maisons en danger , & que la gelée facilitoit le moyen d'aller par les rues , quoique pleines de boue & d'un limon extrêmement gluant , MM. les Consuls & Assesseur jugèrent qu'il étoit tems de remercier le Ciel d'avoir conservé notre Ville dans une circonstance où il paroïssoit qu'elle devoit périr avec tous ses Habitans. Cinq seulement avoient été la proie des eaux , ou parce qu'on n'avoit pu voler à leur secours , ou parce qu'on avoit ignoré leur situation. Ils résolurent de faire chanter le *Te Deum* le lendemain Dimanche dans l'Eglise de Saint Agricole ; Monseigneur le Vice-Légat y assista ; & il y eut un concours extraordinaire de monde , accouru pour rendre grâces à notre saint Protecteur de la nouvelle marque qu'il nous avoit donnée de sa puissante intercession auprès de Dieu. Après le *Te Deum* nos Magistrats retournèrent à l'Hôtel de Ville pour continuer de donner leurs soins à ce qu'exigeoit encore de leur vigilance l'état où les eaux avoient laissé la Ville.

Ce jour là & le lendemain on continua la distribution du pain aux Gens de Campagne , comme aux Pauvres ; on la continua

(25)

tinua même encore plusieurs jours de suite à ces derniers ; tandis qu'on employoit les premiers à nétoyer les Ruës , moyennant un salaire partie en pain , partie en argent. Plus des deux tiers de la Ville étoient tellement remplis de bouë , de limon & d'immondices , que plus de 600 Hommes avec plus de 80 Tombereaux , ont à peine pû rendre les Rues praticables en trois semaines de tems.

Pour veiller à ce travail nos Magistrats avoient nommé des Commissaires dans chaque Quartier ; & quelque longue qu'ait été cette opération , on leur est néanmoins redevable de la promptitude qu'il y a eu dans l'exécution. Un Citoyen également industriel & zélé avoit été mis à la tête de ces Commissaires. Il avoit formé un projet pour purger les Ruës , que la hauteur continuelle des eaux du Rhône & sa mort inopinée n'ont pas permis d'exécuter. Tel est le détail de ce qui s'est passé dans notre Ville à l'occasion du terrible débordement du Rhône ; dont la mémoire se perpétuera jusques à la Postérité la plus reculée par les funestes effets qu'il a eu.

Nos Murailles , l'admiration des Étrangers , sont en plusieurs endroits dans un état à faire craindre une chute prochaine ; les Tours des Portes voisines du Rhône sont ébranlées , les Murs des Ravelins pleins de crevasses ; le Terrain plein d'excavations , le Pavé presque tout déraciné. Les Cours complantés d'Ormeaux qui bordoient l'enceinte de la Ville ne sont plus qu'une voie rompuë & impraticable ; les Ponts sur les ruisseaux , des deux côtés des grands Chemins aboutissant aux Portes en partie renversés , & ces mêmes Chemins , comme ceux de traversé , presque inabordables ; les Arbres déracinés , les Chaussées emportées , les Haies détruites.

Nos Campagnes toujours si riantes , sont en plusieurs endroits couvertes de sable & de gravier , & quantité de terres ne pourront de long-tems être cultivées. De cette forêt de Meuriers qui faisoit une portion des richesses du País , un grand nombre sont ou abattus , ou déracinés ; & un plus grand nombre encore de Saules , de Peupliers & d'autres Arbres qui nous fournissoient de bois à brûler.

Les bords du Rhône , à plus de demi-lieue au dessus & au dessous de la Ville , sont ou emportés , ou renversés , principalement ceux qui étoient revêtus de pierre. En les par-

D

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(26)

conrant on voit d'intervalle en intervalle les plus larges & les plus profondes excavations. Il y en a une sous la première Arche du Pont bâti par Saint Benezet qu'on prendroit pour un gouffre. Un Parapet élevé de cinq pieds, depuis ce Pont jusques au Quai est entièrement abbatu; une Croix de marbre qui étoit à l'entrée du Quai a été renversée avec son piedestal, de même qu'une Statue de la Sainte Vierge vis-à-vis la Porte de l'Oule. Le Quai n'est plus qu'un monceau de sable & de décombres & des excavations presque continuelles le long du parapet qui bordoit le chemin le rendent inabordable. Cinq des Moulins qui étoient sur le Rhône sont entièrement brisés, d'autres renversés, & le reste a été emporté jusques vers Saint Roch, où un Bâtiment neuf de dix toises de hauteur a écrasé par sa chute un grand nombre de Brebis avec le Berger.

Dans le terrain qui a été inondé quantité de bled qui lors de la crue des eaux couvroit déjà la terre, a été presque par-tout déraciné, & ceux qu'on avoit semés depuis peu, sont en partie ou pourris, ou si couverts de limon qu'il ne faut plus en rien espérer; les Prairies sont dans le même état. Les monceaux de paille qu'on laisse dans les Aires, ont été entièrement emportés; les Jardins sont presque par-tout détruits, & plusieurs ne pourront que très-difficilement être retablis. Les Bois à bâtir, les Bois de chauffage ont eû le sort des pailles; en un mot la plus grande partie de notre Terroir sur-tout auprès des Murailles de la Ville ne présente plus que la triste image de la fureur des eaux. Les bords de la Durance à plus demi-lieue au dessus de son embouchure sont dans le même état que ceux du Rhône; enfin ce qui pour nos Campagnes est encore plus à regretter, c'est la quantité de Bêtes de Labeur, qui ont péri; on les amenoit en foule dans la Ville, lorsque l'Inondation commença; plusieurs ont augmenté le nombre de celles que les Habitans ont perdu, & qu'on a compté passer 600.

Mais quels ravages n'ont-elles pas fait dans la Ville? outre la quantité d'Huile, de Vin & de toute sorte de Denrée dans les Caves, les Magazins, les Boutiques, le bas des Maisons, combien de Marchandises, combien de Meubles perdus ou gatés? les Carrosses & presque toutes les Voitures qu'on n'eut pas le tems de faire conduire dans les Quartiers élevés sont hors d'usage. Mgr. le Vice-Légat par une suite de son attention qui n'est jamais

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(27)

en défaut, fit jeter dans le Rhône, dès que les eaux se furent retirées, 450. salmées de bled d'un Magazin où elles étoient entrées, de peur que le pain qu'on auroit pû en faire, n'occasionât quelque maladie Epidémique ; 450. quintaux de Morue ont aussi été jettés dans le Rhône, pour avoir été mouillés dans les Magazins du Bureau des Coches.

Quels dégats n'ont-elles pas fait encore dans les Eglises ! de plus de cinquante qu'il y en a dans Avignon, quatre ou cinq seulement ont été à l'abri de leur fureur par leur situation élevée. On a vû les Autels renversés, les tombeaux ouverts, le pavé entièrement détruit ou dérangé. Quels dégats dans presque toutes les Sacrifices, d'où on n'eut pas le tems de tout enlever, outre le derangement des boisages ! Plusieurs Communautés, quoiqu'é riches se ressentiront long-tems du ravage de cette Inondation ; plusieurs autres auront bien de la peine à reparer leurs pertes ; mais quelle foule de Particuliers mille fois plus à plaindre que les Communautés ; & combien, qui comme les malheureux Salpétriers, sont totalement ruinés !

On compte plus de cent Maisons renversées, & plus de deux cens qui étayées doivent être rebâties ; on compte plus de 4000 toises de Murailles abbatuës ; on ne parle point de toutes les autres Maisons, qui à l'occasion du séjour des eaux ont besoin de grandes reparations, le nombre en est extraordinaire, disons mieux, on compte celles qui n'ont reçu aucun dommage. Nombre de Propriétaires des maisons renversées ou étayées, font dans l'impossibilité de faire la dépense nécessaire pour les relever ; la Ville est indispenfablement obligée d'y pourvoir. Quel surcroît de frais ! Quel surcroît de soins & d'embarras pour les Magistrats !

La reparation des Murailles de la Ville, des Ponts, des grands Chemins, des Chemins de traverse, des Chaussées, des Bords du Rhône & de la Durance, n'est pas moins indispenfable que celle des Maisons, quelle somme immense pour fournir à tant de dépense ! Mais quelle perspective pour une Ville, qui dans la plus heureuse situation, avec les plus beaux Privilèges, ne peut plus retirer aucun avantage de son commerce !

Achevons le Tableau de nos infortunes, donnons une idée du spectacle qui s'offroit à la vue, du haut du Rocher de Notre-Dame des Dons durant l'Inondation. Pendant la cruë des eaux quelle quantité de meubles, de bois de toute sorte, de paille, de foin,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

(28)

ne voyoit-on pas emporter, par le courant d'un Fleuve qui après le Rhin est le plus rapide tous ceux dont l'Europe est arrosée ! Que de cadavres d'Hommes & d'Animaux de toute espèce ! On frémît à la vuë de deux malheureux qui s'étant accrochés à un arbre que le courant emportoit, après avoir long-tems pirouetté, disparurent enfin auprès du Pont de Saint Benezet, sans qu'il fût possible d'aller à leur secours. On étoit consterné à la vue des infortunés Habitans de la Barthelasse, qui montés sur le toit de leurs Métairies, ou sur des arbres, attendoient que les Bâteaux envoyés à leur secours, fussent à portée de les garantir d'un naufrage presque assuré. Les eaux parvenues à leur plus haute élévation bernoient la vue des Spectateurs par leur immense étendue, & portoient de moment en moment sur leur surface de nouvelles marques de leur fureur. Lorsqu'elles furent enfin écoulées, cette vaste étendue n'offrit plus qu'un amas confus de Murs renversés, d'Arbres abbatués, de broussailles, de gravier, de sable, de limon & de ravins, en un mot une image en raccourci du désordre, où se trouva la Terre après le Déluge.

Terminons ce récit de nos malheurs par les nouvelles allarmes que nous eûmes le Dimanche 21. Décembre. Le Rhône sortit encore de son Lit durant la nuit ; & trois heures avant le jour, on cherchoit déjà les endroits les plus élevés pour se mettre à couvert des eaux. Heureusement dans la matinée elles reprirent leur cours ordinaire ; mais elles se soutirent toujours à un point d'élévation qui faisoit craindre qu'elles ne couvrissent encore nos Campagnes, à la première pluie abondante, où à la fonte des neiges dont nous voyons les Montagnes couvertes de nouveau. Cette crainte étoit juste ; & le Dimanche 18. Janvier 1756. nous avons encore vû le Rhône hors de son Lit ; & plusieurs Quartiers sous l'eau. Monseigneur PASSIONEI a donné dans cette occasion des nouvelles marques de l'intérêt que Son Excellence prend à la conservation de notre Ville, & nos Magistrats de leur zèle, & de leur prévoyance. Fasse le Ciel que nos allarmes trouvent enfin un terme. Le lit du Rhône exhaussé par quantité de gravier, depuis environ un quart de lieue au dessus de la Ville jusques vers la Porte de la Ligne, retient les eaux à une hauteur dangereuse.

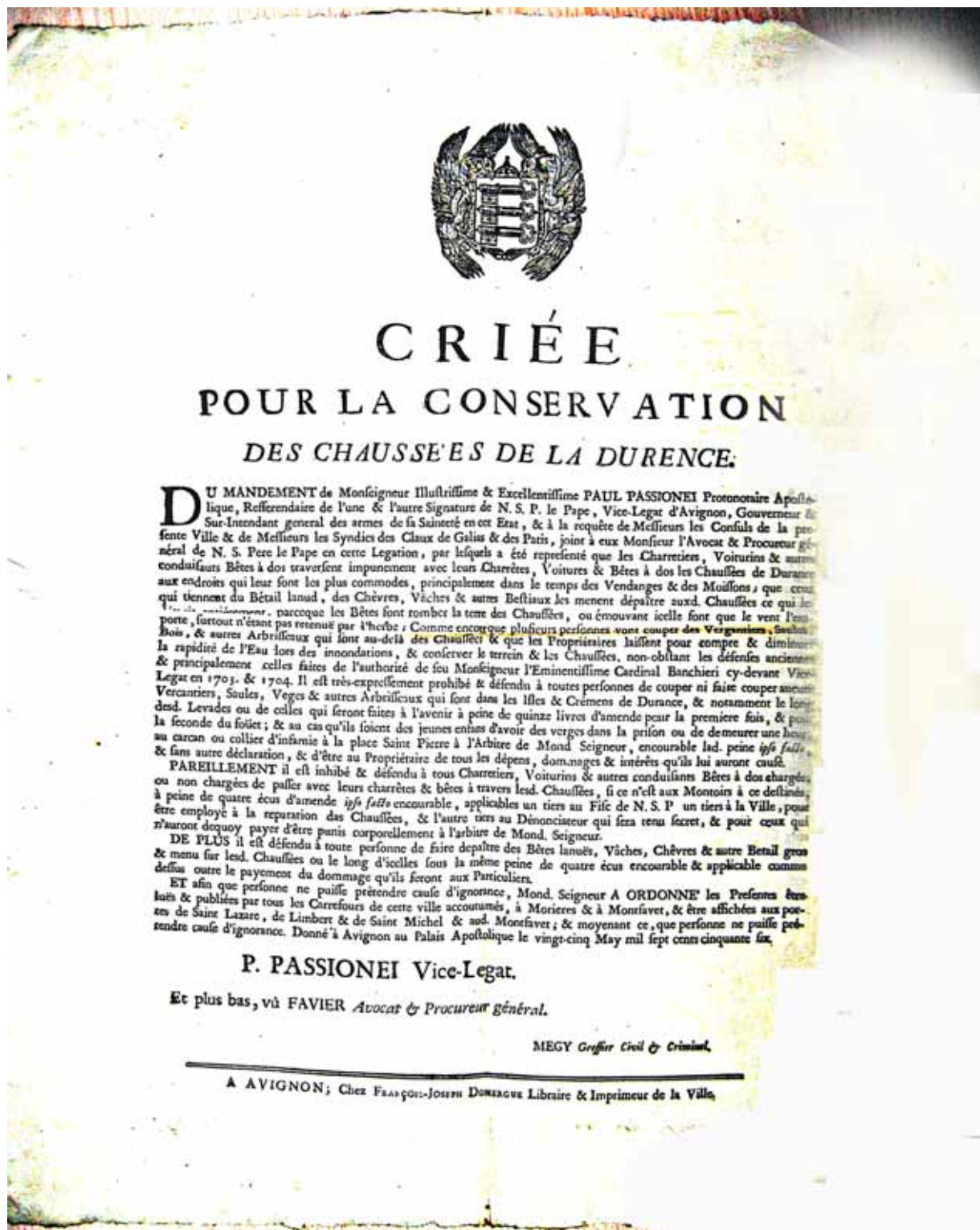
F I N.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

AC Avignon, 1 J 189 : criée pour la conservation des chaussées de la Durance, le 25 mai 1755
[Suites de la grande inondation de 1755].



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



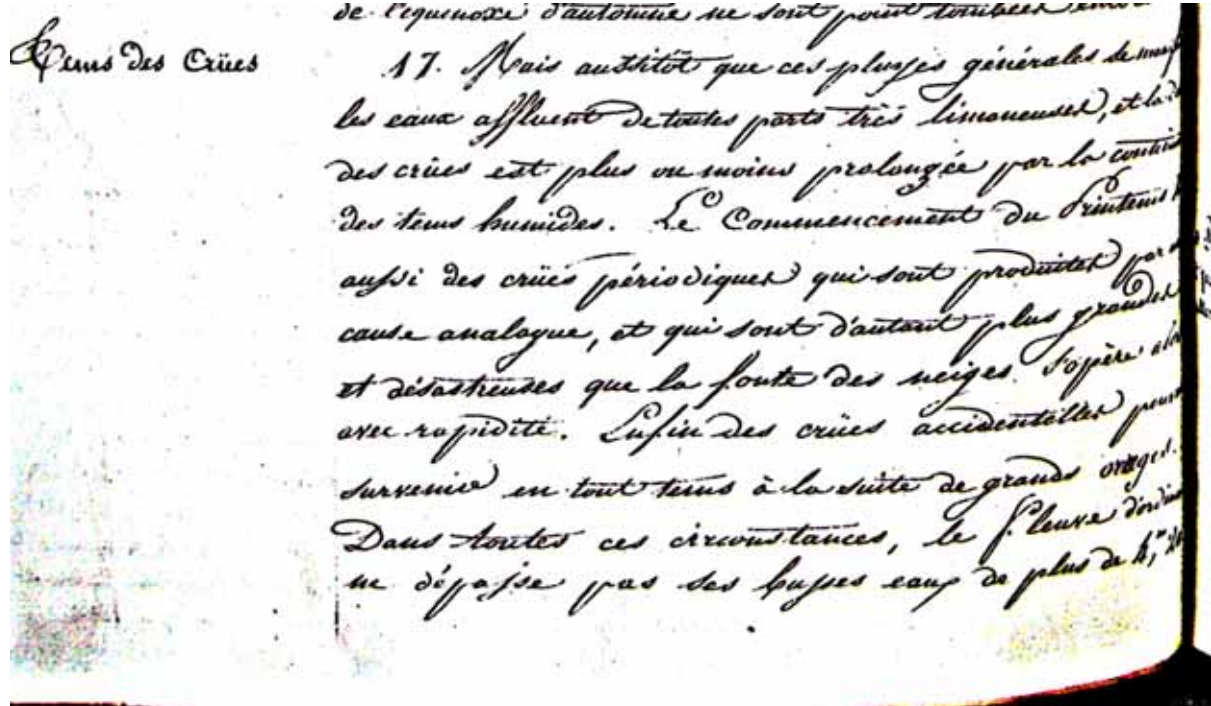
ADBR, 1 J 144, POULLE Jean-François-Augustin, *Etude de la Camargue ou Statistique du Delta du Rhône envisagé principalement sous le Rapport des améliorations dont il est susceptible*, à Arles, 1^{er} mai 1817.

POULLE Jean-François-Augustin (17 avril 1789-9 décembre 1858) : promo X 1807, ingénieur ordinaire, puis ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en poste à Arles.

Il est difficile de contester le sérieux et les compétences de cet ingénieur qui choisit, à l'inverse de tous les autres en bas Rhône, de faire toute sa carrière à Arles, malgré les avanies dont il fut parfois victime dans les grandes crises et débordements du Rhône. Son *Etude de la Camargue* a été éditée, plutôt confidentiellement sous une fausse date (1835. Edité par R. Baranger, en 1985). La date de 1817 est bien celle du manuscrit d'origine, probablement pas autographe, figurant dans les archives de la Statistique du comte de Villeneuve, préfet du département des Bouches-du-Rhône. Poulle indique les hauteurs habituelles du Rhône et celles des crues dont il fut témoin à cette date, principalement ci-dessous en 1810. Mais il donne aussi la hauteur surprenante de celle de 1755, soit **5 m 88**. Il la fixe à partir du "Rhénomètre". A cette date, il s'agit de celui dit du pont (de bateaux) à Arles, dont il a donné dans les pages précédentes l'altitude par rapport aux basses mers : 1 m 785. On a pu établir par ailleurs que l'altitude NGF 1884 de ce zéro doit être ramené à 1 m 38. Ce qui entraîne une altitude de la crue de 1755, selon J-F Poulle, de 7 m 26. On aurait donc à Arles une crue supérieure de plusieurs décimètres à celle du 31 mai 1856 (hauteur : 5 m 58 et altitude NGF 1884 de 6 m 86 à l'échelle de l'écluse du canal Arles-Bouc, dont le zéro était plus bas que celui du Rhénomètre du pont de 10 cm = 1 m 28).

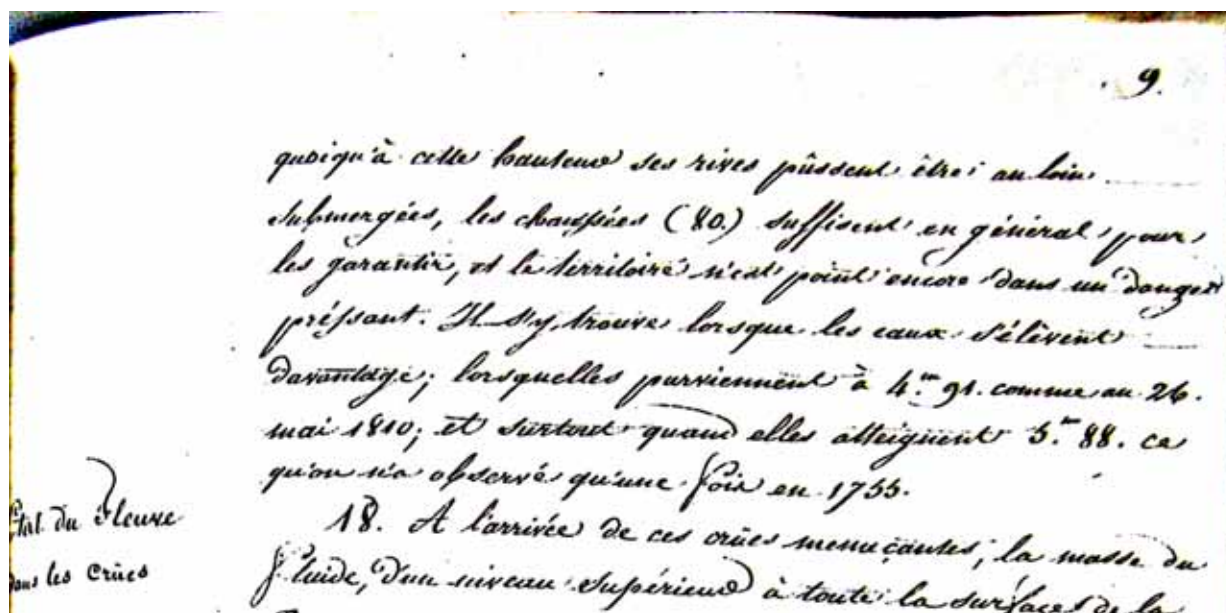
Quels que soient les réticences et les doutes que l'on pourrait avoir sur une telle évaluation, il faut remarquer qu'elle provient du meilleur connaisseur du bas Rhône jusqu'à la venue d'Alexandre Surell, dans les années 1840, lequel utilise les données de son prédécesseur. C'est Poulle qui accomplit le premier nivellement scientifique de la Camargue, accumulant 3 000 points de mesures, réparties en ligne parallèles sur toute l'étendue de l'île.

On possède de lui une grande quantité de cartes et plans de sections du fleuve et d'ouvrages de défense.



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





Transcription partielle : "Le fleuve, d'ordinaire, ne dépasse pas ses basses eaux de plus de 4 m 20, quoiqu'à cette hauteur, ses rives pussent être au loin submergées. Les chaussées suffisent en général pour le garantir, et le territoire n'est point encore dans un danger pressant. Il s'y trouve lorsque les eaux s'élèvent davantage, lorsqu'elles parviennent à 4 m 91 comme au 26 mai 1810, et surtout quand elles atteignent 5 m 88, cas qu'on n'a observé qu'une fois en 1755".

AD Hérault, C 4129

Inondations des 30 novembre 1755 et 16 janvier 1756.

AD Hérault, C 4614

Vérification, par l'ingénieur Pitot, des "ravages et pertes, tant dans le lieu de Roquemaure qu'à la campagne, causées par la grande inondation du Rhône du 30 novembre [1755] : la ville de Roquemaure a été une des plus maltraitées [...], les eaux de l'inondation ont pénétré généralement dans toutes les rues et toutes les maisons, dont plusieurs ont été renversées en tout ou en grande partie [...], le tiers de la grande et belle chaussée, qui a coûté plus de 25 000 livres a été emporté sur environ 200 toises ; [...] le rétablissement de la chaussée est une des réparations essentielles pour garantir la ville des inondations ordinaires et pour garantir en même tems le plus beau et le plus fertile terroir de la communauté des mêmes inondations ordinaires". L'aperçu général des réparations à faire indique que pour ces réparations, la communauté de Roquemaure "auroit besoin d'un secours de 15 ou 18 000 livres", signé : Pitot (Montpellier, le 10 janvier 1756).

AD Hérault, C 5450 et 5456

Inondation en 1755 des salins de Peccais (1760-61).

AD Hérault, C 5762

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Devis, bail à prix-fait des travaux d'Aramon après l'inondation du 30 novembre 1755 (1755-60).

• **Décembre 1755 :**

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

Le 3 décembre 1755, nouvelle invasion de l'Ouvèze qui rompt encore ses digues à Bédarrides (d'après AC Bédarrides, CC 353).

Le 28 décembre 1755, le Rhône déborde encore à Avignon.

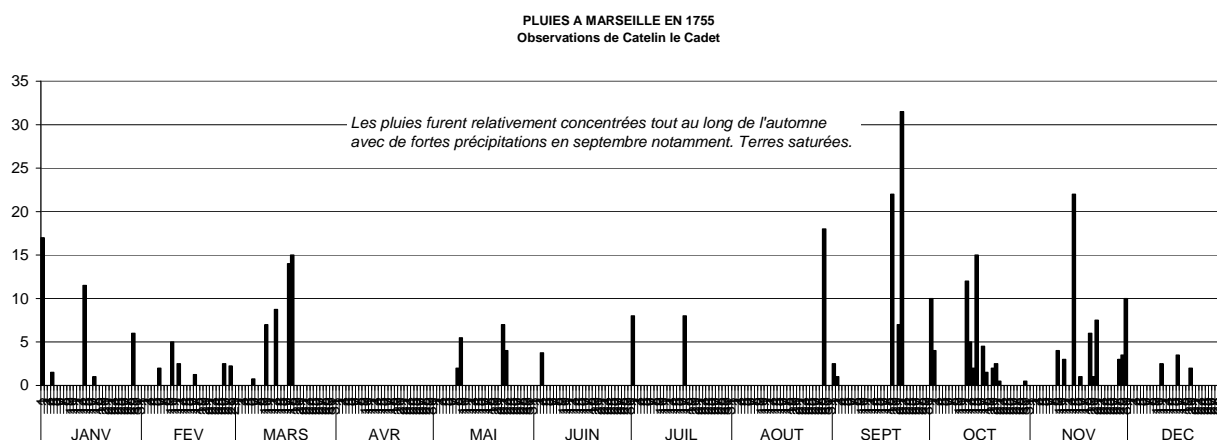
BM Avignon, ms 1553

Le 28 décembre, le Rhône sort de son lit : on rappelle l'inondation de novembre 1755 et on mentionne celle du 18 janvier 1756.

AC Tarascon, BB 49, délibération du 13 janvier 1756

30 décembre 1755 : nouvelle inondation, *"le Rhône ayant, par son subversement général sur les chaussées, inondé non seulement la campagne mais aussi la ville le 30 décembre dernier"*.

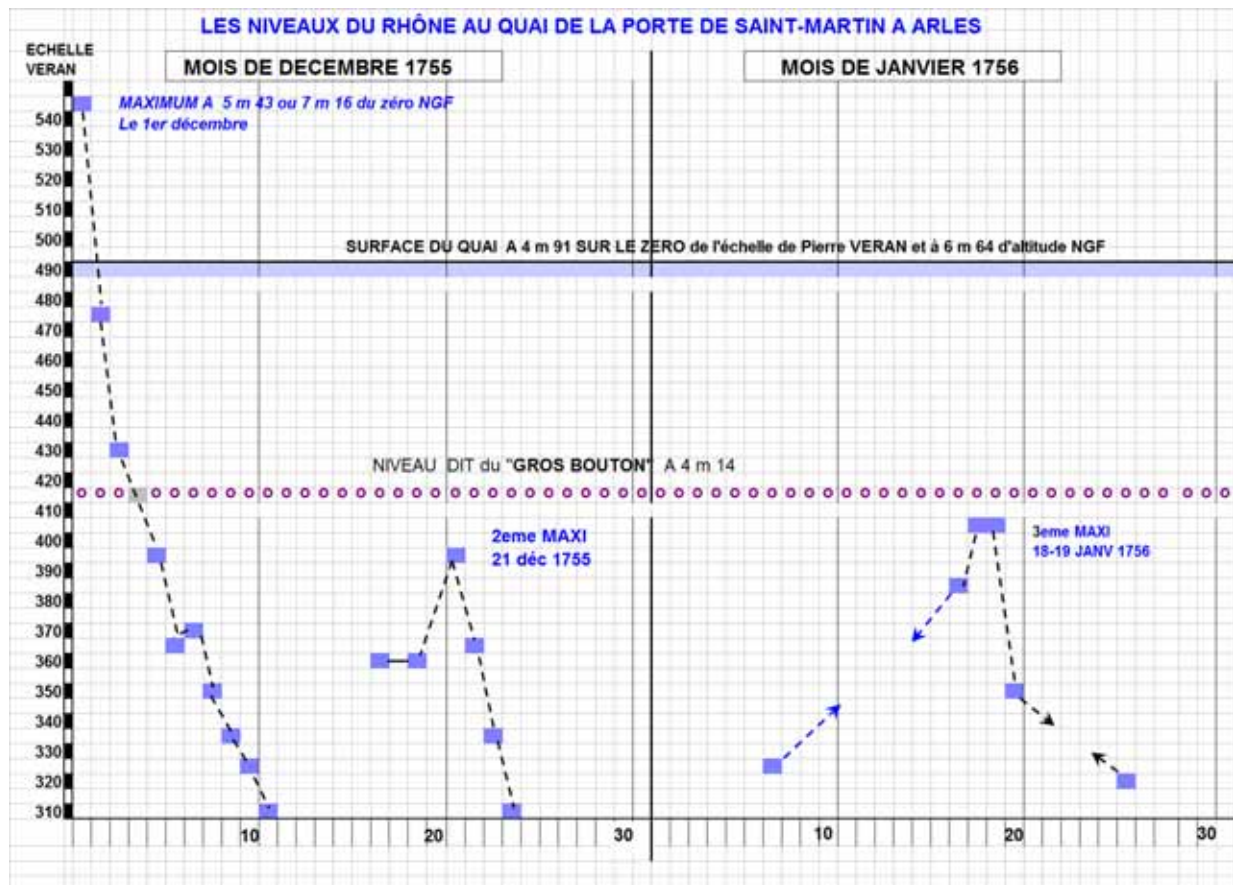
ADBR, 132 J 91 : Séries d'observations pluviométriques de Catelin le Cadet à Marseille



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



BM Arles, ms 491



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur